LA RELIGION PROTESTANTE,

UNE VOYE SÛRE AU SALUT.

PAR

Mr. CHILLINGWORTH,

Chancelier de l'Eglise de Salisbury.

Où l'on a joint

DES DISSERTATIONS

DE

Mr. J. HALES,

Chanoine de Windsor;

ET

LES VIES DE CES DEUX AUTEURS.

TRADUIT DE L'ANGLOIS.

TOME TROISIEME.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE MORTIER.

MDCCXXX.





LA CHARITÉ RÉVENDIQUÉE.

CHAPITRE VI.

Que Luther *& les autres Proteſtans ont ajouté l'Héréſie au Schiſme.*

I. COMME le Vice ne ſe connoît jamais mieux que par ſon contraire, le meilleur moyen de connoître l'*Héréſie*, c'eſt de lui oppoſer la vertu de la *Foi*; dont nous n'aurons pas plûtôt compris la nature, autant que cela eſt néceſſaire pour notre deſſein, qu'il nous ſera aiſé de paſſer à la définition de l'*Héréſie*, & de diſcerner, qui ſont ceux qui ſont, à proprement parler, *Hérétiques*. C'eſt ce que j'ai deſſein de faire, non en entrant dans les queſtions particulieres, controverſées entre les Catholiques & les Proteſtans; mais ſeulement en appliquant certains Principes généraux, ou déja prouvez, ou généralement avouez de tous les Partis.

II. DIEU ayant deſtiné l'homme à une *Félicité ſurnaturelle*, à laquelle il devoit arriver par des *moyens ſurnaturels*; il étoit néceſſaire qu'il eût un entendement capable de comprendre *cette fin & ces moyens* par une *connoiſſance ſurnaturelle*. Et parce que, ſi cette connoiſſance n'étoit que probable, elle n'au-

roit pas une force suffisante pour déterminer la Volonté, & pour la faire resister aux probabilitez humaines, soutenuës de toute la puissance de la chair & du sang; il étoit de plus nécessaire que cette connoissance fût *très-certaine*, & infaillible. D'ailleurs, comme les *Moyens* & la *Fin* de la *Vision Beatifique*, excédent de beaucoup la portée naturelle de nos esprits; la *certitude* de la Foi ne pouvoit pas toûjours se trouver jointe avec cette *évidence* de raison, qui se trouve d'ordinaire dans les *Principes* & les *Conclusions* des Sciences humaines, afin que nulle chair ne pût se glorifier dans le bras de la chair; *mais que celui* (a) *qui se glorifie, se glorifiât en notre Seigneur.* Enfin il étoit expédient non seulement que notre Croyance, ou notre consentement aux Véritez Divines, fût entierement inconnu, & *inévident* par aucun raisonnement humain; mais encore qu'il fût absolument *obscur* en lui-même, & (ordinairement parlant) destitué d'évidence surnaturelle, afin que nous pussions avoir occasion d'exercer & de témoigner l'obéissance que nous devons à notre Dieu, non seulement en soumettant notre volonté à la sienne, & à ses *Commandemens*; mais encore en assujettissant notre *Entendement* à sa *Sagesse* & à sa *Parole*; le *captivant* (b) (comme parle l'Apôtre) *à l'Obéissance de la Foi*: ce que nous n'aurions pas eu occasion de faire, si Dieu nous avoit découvert clairement les Véritez, qui sont presentées maintenant à nos esprits, avec *certitude*, à la vérité, mais non avec *évidence*. En effet, quand la Vérité se fait voir clairement, notre consentement n'est plus l'effet de *l'obéissance*, mais de la *nécessité*. C'est par cette raison que les Théologiens enseignent, que les Objets de la Foi n'étant pas évidens à la Raison humaine, il est

(a) 2 Cor. X. 17.

(b) 2 Cor. X. 5.

est au pouvoir de l'homme, non seulement de s'empêcher de croire, en suspendant son jugement, ou en n'exerçant de part ni d'autre aucun acte; mais encore de *décroire*, c'est à dire de croire le contraire de ce que la Foi lui propose, comme l'exemple d'un nombre innombrable d'Archi-hérétiques peut nous en convaincre. Nous avons dans l'Ecriture des preuves de cette obscurité de la Foi, suivant ces paroles de l'Apôtre: *La Foi est la substance des choses* (a) *qu'on espére, l'Argument de celles qui ne paroissent point.* Et *nous voyons dans un miroir obscurément, mais* (b) *alors nous verrons face à face.* St. *Pierre* dit de même, *à quoi vous faites bien de regarder, comme à une chandelle qui* (c) *luit dans un lieu obscur.*

(a) *Hebr.* XI. 1.
(b) 1. *Cor.* XIII 12.
(c) 2. *Pierre* I. 19.

III. La Foi donc étant *obscure* (en quoi elle différe des Sciences naturelles) & étant en même tems très-*certaine* & *infaillible* (en quoi elle surpasse l'Opinion Humaine) elle doit être appuyée sur un Motif & un Fondement, qui lui donne sa *certitude*, sans lui ôter son obscurité. Car, si ce *Motif*, ce *Fondement*, cet *Objet formel* de la Foi, étoit quelque chose, qui se présentât évidemment à notre entendement; & si nous connoissions évidemment, qu'il a une connexion nécessaire avec les Articles que nous croyons, notre consentement à ces Articles, ne seroit plus *obscur*, mais évident; ce qui, comme nous avons dit, est contre la nature de notre Foi. De même si le *Motif* ou le Fondement de notre Foi, *nous étoit proposé obscurément*, & s'il n'étoit pas en lui-même *infaillible*, il laisseroit bien à notre consentement son *obscurité*; mais il ne lui donneroit pas sa *certitude*. Il faut donc, pour servir de Fondement à notre Foi, trouver un motif qui nous soit *obscur*, mais en même tems *certain* en soi-même, a-

fin que l'acte de Foi puisse être tout ensemble *obscur*, & *certain* Ce Motif ne peut être autre que l'Autorité de Dieu, qui révéle, ou déclare ces Véritez que notre Foi croit. Car il est manifeste que Dieu peut communiquer la certitude à notre Foi, sans la dépouiller de son obscurité, parce qu'il n'y a ni raisonnement humain, ni démonstration, qui puisse prouver, que Dieu révéle aucune Vérité surnaturelle, puisque Dieu n'auroit pas été moins parfait qu'il n'est, quand il n'auroit jamais révélé aucun des Objets que nous croyons maintenant.

IV. CEPENDANT, comme Dieu, par sa Sagesse, & par sa Bonté, concourt avec ses créatures, de la maniere la plus convenable à leur nature & à leurs besoins; & parce que l'homme est une créature douée de Raison, Dieu n'exige de sa Volonté & de son Entendement d'autre service que celui que l'Apôtre appelle *raisonnable*: *rationabile* (a) *obsequium*, une Obéissance soutenuë par la Raison; ce qui ne paroîtroit pas être ainsi, si on exigeoit de notre entendement, qu'il crût avec *certitude*, des choses qui ne lui seroient pas représentées comme *certaines* & infaillibles. C'est pourquoi Dieu, en nous obligeant, sous peine de damnation, de croire avec la plus grande certitude diverses Véritez, qui nous sont inconnuës par la Raison naturelle, ne peut manquer de fournir notre Entendement, de Motifs, & d'Argumens, capables de persuader une Ame, qui n'est ni partiale, ni passionnée, que les Objets que nous croyons, procédent d'une Autorité si *sage*, qu'elle ne peut se tromper, & si *bonne*, qu'elle ne peut nous tromper, selon ces paroles de David: *Tes Témoignages* (b) *sont très-dignes de créance.* Les Théologiens appellent ces Motifs, *Argumenta Credibi-*

(a) Rom. XII. 1.

(b) Ps. XCII 7.

dibilitatis, *Motifs* de *Credibilité*, lesquels, sans nous faire voir avec évidence ce que nous croyons, ne laissent pas de nous convaincre avec *évidence*, que les Objets de notre Foi sont infiniment dignes de croyance, & que, si nous écoutons la Sagesse & la Prudence, nous les recevrons, comme Révèlations Divines. Car, sans ces Motifs, notre jugement de Foi ne seroit pas prudent, l'Ecriture elle-même nous disant, *que celui qui croit* (a) *aussitôt, est leger de cœur.* Par ces raisons & ces Motifs notre Entendement est touché d'une *évidence de credibilité*, & les Objets de la Foi retiennent en même tems leur *obscurité*; parce qu'être *évidemment croyable*, & être *évidemment vrai*, sont deux choses différentes. Ainsi ceux qui furent témoins oculaires des Miracles de J. C. & de ses Apôtres, n'eurent point d'évidence, que la Doctrine qu'ils enseignoient fût vraie; (car alors ce n'auroit pas été Foi, mais *Science*; & ils auroient été necessitez à croire, comme dans les actions des Sens, de la Vuë, du Toucher &c.) mais ils furent évidemment convaincus, que les choses, qui étoient attestées par de si grands Miracles, étoient *très-croyables*, & dignes d'être embrassées, comme Véritez révélées de Dieu.

(a) *Ecclesi.* XIX. 4.

V. CES preuves de Credibilité se trouvent en grand nombre, dans l'Eglise visible, & perpétuelle de J. C. Nous apprenons de nos Predécesseurs immediats, qu'il y a toûjours eu sur la terre une Societé d'hommes faisant profession de telle & telle Doctrine. Ceux-ci ont appris la même chose de ceux qui les ont précédez; & ainsi de suite, en remontant jusqu'aux Apôtres, & à J C. lui-même. Et cette Gradation est connuë avec une évidence sensible, par l'Histoire & les Livres, par la Tradition qui s'est faite de l'un à l'autre.

Il est en effet de la derniere évidence que des hommes, de Païs différens & très-éloignez, de genies & d'interêts si différens, ne pourroient pas se trouver d'accord à dire une seule & même chose, si elle étoit une fiction de leur invention. C'est ce qui fait dire à Tertullien: *Quelle* (a) *apparence y a-t-il que tant & de si grandes Eglises qui n'ont qu'une même Foi fussent dans l'erreur? Il n'y a pas tant d'uniformité dans les évènemens, qui dépendent du hazard; il devroit se trouver de la varieté dans les Erreurs de l'Eglise. Ce qui se trouve uniforme, en tant d'endroits, ne peut venir de l'Erreur, qui varie toûjours, mais de la Tradition qui ne varie point. Y a-t-il quelqu'un d'assez hardi pour dire, que l'Erreur vient de ceux qui ont été les Auteurs de la Tradition?* A la perpétuité de l'Eglise, ajoûtez les grands & nombreux Miracles qui ont été faits par des hommes qui appartenoient à cette Societé, la sainteté de leur vie, les signalées victoires qu'ils ont remportées sur les Persécuteurs, & les Persécutions; sur le Monde, & sur l'Enfer; & enfin l'existence perpétuelle de cette Sainte Eglise. Quand on la fait remonter jusqu'aux Apôtres; on la trouve alors jouïssant de la même *certitude*, que ces Saints Hommes communiquerent à leur Doctrine, par de si puissans moyens; & qu'ils reçûrent eux-mêmes de J. C. Notre Seigneur, révélant au Monde, ce qu'il avoit appris de son Pére. Ainsi nous pouvons bien dire avec *Tertullien*: (b) *Nous l'avons reçû des Eglises; les Eglises l'ont reçû des Apôtres; les Apôtres, de J. C.; & J. C., de son Pére.* Si nous rompons une fois le fil de cette Succession, qui nous est certainement connuë par le moyen de la Sainte Tradition, nous ne pouvons plus joindre l'Eglise & la Doctrine présente, avec l'Eglise

(a) *De Præscr.* Cap. 28.

(b) *De Præscript.* C. 21. & 37.

& la Doctrine des Apôtres: mais nous nous trouvons dans la néceſſité, de chercher de nouveaux moyens, & de nouvelles preuves, afin de découvrir quelle eſt la vraie Egliſe & la vraie Foi, indépendamment de la Prédication & des Ecrits des Apôtres, qui ne peuvent être connus eux-mêmes que par la Tradition. C'eſt ce que *Tertullien* a remarqué avec beaucoup de ſolidité, & de raiſon: *Je ſoutiens* (a) *qu'il n'y a point d'autre moyen de prouver ce que les Apôtres ont prêché; que l'Egliſe même que les Apôtres ont fondée.*

(a) De Præſcrip. Cap. 21.

VI. VOICI donc comment-il nous faut procéder: Par la *Tradition*, qui eſt manifeſte, & qui n'a point été corrompuë, je connois avec *certitude*, qu'il y a toûjours eu, depuis les Apôtres, une Succeſſion non interrompuë d'hommes, qui ont *crû*, *profeſſé*, *pratiqué* telles & telles Doctrines: Par des preuves évidentes de *crédibilité*, comme ſont les *Miracles*, *la ſainteté des Mœurs*, *l'Unité* &c. enfin par tous les moyens, par où les Apôtres, & J. C. lui-même, ont confirmé leur Doctrine; nous ſommes aſſurez, que tout ce que propoſe cette Egliſe, qui n'a jamais ſouffert d'interruption, eſt digne d'être reçû & reconnu comme Vérité Divine: Par une *évidence ſenſible*, nous voyons que cette même Egliſe, propoſe telle, & telle Doctrine, comme Véritez Divines, c'eſt à dire comme Véritez révélées, & atteſtées par Dieu lui-même: Par ce *Témoignage de Dieu*, nous ſommes infailliblement aſſurez de ce que nous croyons. Ainſi le dernier Motif, le Fondement, *l'Objet formel* de notre Foi, c'eſt le témoignage infaillible de cette Vérité ſuprême, qui ne peut ni être trompée, ni tromper.

VII. SELON cette enchaînure, ou cette Gradation, notre Foi ſe trouve revêtuë des

qualitez, que nous avons dit lui être nécessaires, savoir la *Certitude*, l'*Obscurité* & la *Prudence*. Elle tient la *certitude* du témoignage infaillible de Dieu, proposé, & presenté à notre Entendement par un moyen qui est infaillible en lui-même; & duquel nous connoissons ceci avec évidence; qu'il nous propose tel ou tel Point; & qu'il peut manifestement déclarer en quel sens il le propose: Or ce moyen n'est autre, comme nous l'avons prouvé, que l'Eglise visible de J. C. L'*Obscurité* lui vient de la maniere dont Dieu parle aux hommes, qui est ordinairement telle, qu'il ne manifeste ni la personne de celui qui parle, ni la vérité de la chose qui est énoncée. La *Prudence* ne lui manque pas non plus, parce que notre Foi est accompagnée d'un si grand nombre de preuves de Crédibilité, qu'un esprit un peu bien disposé peut, & doit, juger, que des Doctrines, ainsi confirmées, méritent d'être crûës comme procédantes d'une Autorité Divine.

VIII. De ce que nous avons dit, on peut aisément juger quelle est la nature de la Foi; & la définir. *La Foi est un consentement volontaire, ou libre, infaillible, & obscur, à quelque Vérité, parce qu'elle est attestée de Dieu, & suffisamment proposée comme telle; laquelle proposition se fait d'ordinaire par l'Eglise visible de J. C.* Je dis, *suffisamment proposée par l'Eglise.* Non que j'aie dessein de disputer si cette *Proposition* ou Déclaration de l'Eglise entre dans l'*Objet formel*, ou le *Motif* de la Foi; ou si une Erreur est *formellement* & precisément une Hérésie, parce qu'elle est contre la *Déclaration* de l'Eglise, comme si cette *Déclaration* étoit l'Objet formel de la Foi; ce que le Dr. *Potter* combat de toutes ses forces, & avec bien de l'inutilité: Mais je dis seulement, que quand l'E-

l'Eglise propose une Vérité comme révélée, nous sommes bien assurez qu'elle l'est en effet. Ainsi elle devient tout aussitôt un Objet propre pour la Foi Chrétienne, qui nous donne le pouvoir & l'inclination néceſſaire, pour croire tout ce qui nous est dûment presenté, comme Révélation Divine. Comme, quand un Supérieur légitime fait connoître sa volonté, par le moyen, & pour ainsi dire, par la *proposition* d'un Meſſager fidéle; en ce cas l'Inférieur qui obéit, ou desobéit aux ordres que ce Meſſager fidéle lui a fait savoir, est censé obéir ou desobéir à son Supérieur légitime. Ainsi le témoignage de Dieu nous étant notifié par l'Eglise, nous disons, & nous le pouvons dire avec beaucoup de vérité, que de ne pas croire ce que l'Eglise propose, c'est rejetter le témoignage & la Parole de Dieu, qui nous est signifiée par l'Eglise, selon cette Sentence de St. *Irénée*: *Nous* (a) *n'avons nul besoin de nous adreſſer à nul autre pour trouver la Vérité, que nous pouvons aisément apprendre de l'Eglise.*

(a) *Lib.* 3. *contrà Hæref.*

IX. DE cette définition de la Foi, nous pouvons aisément apprendre ce que c'est que l'Hérésie. Comme c'est le contraire de la Foi, nous n'avons qu'à prendre les termes contraires; ainsi l'Hérésie est *une Erreur volontaire, contre ce que Dieu a révélé, & ce que l'Eglise propose comme tel.* Il n'importe pas que cette Erreur concerne des Points peu ou beaucoup importans en eux-mêmes, Fondamentaux, ou Non-fondamentaux. Car comme il faut plus de choses pour un acte de Vertu, que de Vice, si quelque Vérité, pour peu importante qu'elle soit, peut être cruë par la Foi, aussitôt qu'on connoit qu'elle est attestée par une Révélation Divine; à plus forte raison sera-ce une *Hérésie* formelle, de rejetter le

moindre Point de Foi, dès qu'il sera suffisamment proposé, comme Vérité à laquelle Dieu rend témoignage.

X. CETTE Foi Divine se divise en *Actuelle* & en *Habituelle*. La Foi est actuelle, lors qu'actuellement on considére, & on croit quelque Mystère de Foi; par exemple, que notre Seigneur J. C. est vrai Dieu, & vrai Homme &c. La Foi *habituelle* est celle qui nous donne la dénomination de *Fidéles*, comme la Foi *actuelle* nous donne celle de *Croyans*. Cette habitude de *Foi* est une qualité, qui nous rend capables de croire des Objets, qui surpassent la Raison humaine. Elle est permanente dans l'Ame, dans le tems même que nous dormons, ou que nous ne pensons à aucun Mystere de Foi. Elle est la premiere des trois Vertus *Théologales*. La *Charité* nous unit à Dieu, entant qu'il est *infiniment bon en lui-même*. L'*Espérance* nous attache à lui, entant qu'il est notre *souverain Bien*. La *Foi* le considére, entant qu'il est la Souveraine & Immuable *Vérité*. La *Charité* s'appuye sur sa *Bonté*, l'*Espérance* sur sa *Toute-puissance*, & la *Foi* sur sa *Sagesse*. De là il s'ensuit que la Foi étant une des Vertus que les Théologiens appellent *infuses* (c'est à dire, qui ne s'acquierent pas par une industrie humaine, mais qui de leur nature sont surnaturelles) elle a cette proprieté, qu'elle ne se détruit point peu à peu, & par dégrez (comme font toutes les habitudes qu'on appelle *acquises*, c'est à dire, qui sont le fruit de l'industrie & du travail, & qui se formant successivement & par dégrez se détruisent aussi de même); mais qu'elle se conserve tout entiere, ou qu'elle se détruit entierement. Et comme elle ne peut demeurer entiere, avec un acte qui lui est directement contrai-

re,

re, un ſeul acte ſuffit, pour la détruire totalement, la renverſer, & l'extirper. Il en eſt comme de la *Charité*, ou de l'Amour de Dieu, qu'un ſeul acte de Haine de Dieu, un ſeul péché mortel commis contre la Majeſté Divine, bannit entierement de l'Ame; comme de l'*Eſpérance*, qu'un ſeul acte de *Deſeſpoir volontaire* détruit. Ainſi la Foi s'anéantit par un ſeul acte d'Héréſie, parce que tous & chacun de ces actes, lui ſont formellement & directement oppoſez. Je ſai qu'il y a certains péchez, leſquels (comme parlent les Théologiens) ſont *ex genere ſuo*, dans leur genre, griefs & mortels; mais qui ne laiſſent pas de s'exténuer, & de devenir *veniels, ob levitatem materiæ*, parce que la matiere en eſt légére: par exemple, de voler un ſol n'eſt qu'un péché veniel, quoi que le vol ſoit, de ſa nature, un péché mortel. Mais je ſai auſſi, que cette Règle n'eſt pas générale, ni applicable à toutes ſortes de péchez; y en ayant tels, qui, de leur nature, ont une malignité ſi grande, que ni la petiteſſe de la matiere, ni leur petit nombre, ne peut les empêcher d'être des péchez mortels. Par exemple, y a-t-il quelque blaſphême contre Dieu, ou quelque faux ſerment volontaire qui ne ſoit un péché damnable? il n'y en a certainement point: quand le ſalut de tout le Genre humain devroit dépendre d'un ſeul faux ſerment; cela ne feroit pas capable d'exténuer ſon énormité. La même choſe arrive dans le cas d'Héréſie; ſon iniquité qui réfléchit contre l'honneur de la Sageſſe & de la Bonté Divine, eſt toûjours énorme. Ce n'étoient pas des pierres précieuſes, que David choiſit dans l'eau, pour aller combattre *Goliath*, & néanmoins ſi quelqu'un s'opiniâtroit à dire qu'il n'en prit que *quatre*, au lieu que le

(a) 1. Rois L. 17. Texte porte qu'il en prit *cinq*, encore qu'il n'en diminuât le nombre que d'*une*, il seroit sur le champ coupable d'un péché damnable. Pourquoi cela ? Parce que par cette soustraction qui n'est que d'*une Unité*, il auroit privé la Parole & le Témoignage de Dieu, de *tout* son Credit, & de *toute* son Autorité. Puis donc que toute Hérésie contredit quelque Vérité révélée de Dieu, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y en ait aucune, qu'on puisse excuser de péché mortel, & damnable: Car si le *Blasphême* volontaire, & le *Parjure*, qui ne sont opposez qu'à la Vertu *Morale* de la *Religion*, ne peuvent être excusez de péché mortel; beaucoup moins l'Hérésie peut-elle en être excusée, l'Hérésie, qui est opposée à la Vertu *Théologale* de la *Foi*.

XI. Si quelqu'un objectoit que le Péché de *Schisme* peut paroître plus grand que celui d'Hérésie, parce que la Vertu de la Charité, à laquelle le *Schisme* est opposé, est plus grande que celle de la Foi, selon ce que dit l'Apôtre, *Maintenant ces trois* (b) *choses demeurent, la Foi, l'Espérance & la Charité; mais la plus grande d'elles c'est la Charité*. St. *Thomas* (c) répond en ces termes: *La Charité a deux objets, l'un principal, savoir la Bonté de Dieu; l'autre subordonné, savoir le Bien du Prochain. Or le Schisme, & les autres péchez qui se commettent contre le Prochain, sont opposez à la Charité entant qu'elle se rapporte à cet objet moins principal, qui n'est pas si considerable que celui de la Foi, qui est Dieu lui-même consideré comme Premiere Vérité, sur la véracité de qui la Foi se repose; Par cette raison ces péchez-là sont moindres que celui d'Infidélité.* Il prend l'*Infidélité* dans un sens général entant qu'elle comprend l'Hérésie, & les autres Vices opposez à la Foi.

(b) 1 *Cor.* XIII. 13

(c) 2. 2. Q. 39 *Art.* 2 *in Corp.* & *ad* 3.

XII.

XII. Aprés avoir suffisamment expliqué ce que c'est que l'*Héréſie*, & en quoi elle consiste, venons à la preuve de ce que nous nous sommes proposé dans ce Chapitre. Je prie qu'on se souvienne, qne l'Eglise Catholique visible ne peut tomber dans aucune erreur damnable, comme le Dr. *Potter* en convient. Et que, quand *Luther* parût, il n'y avoit alors aucune autre vraie Eglise visible de J. C., opposée à l'Eglise Romaine, comme nous l'avons démontré dans le Chapitre précédent.

XIII. Maintenant que *Luther* & ses Sectateurs ne peuvent être excusez d'Héréſie formelle, voici comme je le prouve. Contredire quelque Vérité, proposée par la vraie Eglise visible, comme Vérité révélée de Dieu; c'est une Héresie formelle: Or *Luther*, *Calvin* & leurs Disciples, ont contredit diverses Véritez révélées de Dieu; Bien plus ils n'ont contredit l'Eglise, que parce qu'elle proposoit comme Véritez Divines, certains Points qu'ils regardoient ou comme faux, ou comme des inventions humaines: Donc ils sont coupables d'Héréſie formelle.

XIV. Autre Preuve: toute Erreur, contre une Doctrine révélée de Dieu, est une Héréſie damnable; soit que la matiere en soit peu ou beaucoup importante, il n'importe, comme nous l'avons prouvé. Donc ou les Protestans, ou l'Eglise Romaine, sont coupables d'Héréſie formelle; parce qu'il faut de néceſſité qu'eux, ou elle, errent contre la Parole & le Témoignage de Dieu: Mais vous accordez (par force) que l'Eglise Romaine n'a point d'erreur damnable; & moi j'ajoûte, qu'elle n'en peut point avoir d'aucune sorte, parce qu'elle est l'Eglise vraiment Catholique, qui, selon vous-mêmes, ne peut tomber dans des erreurs damnables. Donc c'est les Protes-

tans, qui sont coupables d'Héréfie formelle.

XV. TROISIE'ME Preuve. Nous avons démontré que l'Eglise visible est Juge des Controverses, & par conséquent qu'elle doit être infaillible dans toutes ses *Propositions* ou Déclarations: Ce qui étant une fois supposé, il s'ensuit évidemment, que de contredire ce qu'elle déclare être une Révélation Divine, n'est pas tant la contredire que donner le démenti à Dieu lui-même; par conséquent cette contradiction est formellement le crime d'Héréfie.

XVI. QUATRIE'ME Preuve. Si *Luther* étoit Hérétique, dans les Points, dans lesquels il différoit de l'Eglise Romaine, tous ceux qui s'accordent avec lui dans les mêmes Points, sont aussi nécessairement Herétiques. Or que *Luther* fût formellement Hérétique, voici comme je le démontre. De dire que la vraie Eglise visible de J. C. n'est pas Universelle; mais qu'elle est confinée dans quelque coin du monde, c'est, selon votre confession expresse, une Héréfie proprement dite, & contre cet Article du Symbole: *Je crois la Sainte Eglise Catholique*: Vous taxez *Donat* d'Héréfie, pour avoir borné l'Eglise Universelle à l'Afrique. Mais c'est une chose évidente, & reconnuë par *Luther* lui-même, & d'autres Chefs des Protestans, que la Réformation de *Luther*, quand elle commença (beaucoup moins plusieurs siécles auparavant) n'étoit pas universelle ni repanduë par tout le monde, mais resserrée dans le petit espace, que le Corps de *Luther* occupoit. Donc sa Réformation ne peut être excusée d'Hérefie formelle. Si St. *Augustin* disoit, en ce tems-là, aux *Donatistes*: *Il y a un nombre innombrable de Textes de l'Ecriture qui prouvent, que l'Eglise de J. C. n'est pas* (a) *dans l'Afrique seule,*

(a) Ep. 50. *De la v. Edit.*

le, comme ces gens-là ont l'impudence de le dire; mais qu'elle est repanduë sur la face de toute la terre; à plus forte raison peut-on dire aujourd'hui, qu'il paroît par un nombre infini de Textes de l'Ecriture, que l'Eglise de J. C. ne peut pas être renfermée dans la Ville de *Wittemberg*, ou dans l'espace qu'occupoit *Luther*; mais qu'elle doit être repanduë par tout le monde. C'est donc une impudence outrée, & une extravagance, de la croire bornée à la Réformation de *Luther*. Dans un autre (a) endroit le même Pére écrit, aussi bien contre *Luther* que contre les *Donatistes*. C'est sur ces paroles: *Toutes les Nations seront benites en ta Semence*; où, après avoir prouvé *que l'Eglise de Dieu doit être universelle*, il dit: *Pourquoi donc ajoutez-vous à ces paroles en disant, que J. C. n'est héritier nulle part sur la terre, que là où il a* Donat *pour Héritier. Montrez-nous cette Eglise* [universelle] *si elle est chez vous, prouvez-nous que vous êtes toutes les Nations, que nous faisons voir qui ont été benites dans cette Semence. Montrez-nous*, dis-je, *cette Eglise, sinon, calmez vos fureurs, & la recevez de nous.* Or il est bien évident que *Luther* ne pouvoit nous montrer l'Eglise Universelle, quand il disoit: *J'étois tout seul au commencement*: Qu'il auroit donc été heureux pour lui, & pour ses Sectateurs, s'il avoit bien voulu alors recevoir l'Eglise de nous! Nous concluons donc avec le même Pére, parlant dans un autre endroit de l'Eglise Universelle: *Elle a* (b) *cette marque infaillible qu'elle ne sauroit être cachée: Elle est donc connuë à toutes les Nations. La Secte de* Donat [*est inconnuë à plusieurs Nations; Donc elle ne sauroit être elle* [l'Eglise.] La Secte de *Luther* (au moins quand elle commença, & beaucoup plus encore avant qu'elle commençât) étoit inconnuë à la plûpart

(a) *De Unit. Eccl.* c. 6.

(b) *Con. Lit. Petil.* L. 2.

part des Nations ; Donc elle ne peut être l'Eglise.

XVII. Et afin qu'on voye encore plus clairement, que le cas de *Luther* est parfaitement parallèle à celui des *Donatistes*, il faut remarquer, qu'on ne leur enseignoit pas que l'Eglise Catholique ne devoit pas s'étendre plus loin, que cette partie de l'Afrique où regnoit leur faction, mais que de fait elle étoit ainsi confinée, parce que tout le reste de l'Eglise s'étoit souillé, en communiquant avec *Cécilien*, qu'ils disoient faussement avoir été ordonné Evêque par les *Traditeurs*, c'est à dire, ceux qui avoient eu la foiblesse de rendre leurs Bibles aux Persécuteurs qui les faisoient brûler ; Bien plus, dans ce temps-là même, ils avoient des gens de leur Secte qui résidoient à *Rôme*, où ils envoyerent, un Evêque nommé *Victor*, sous prétexte de prendre soin de leurs Fréres qui étoient dans cette Ville ; mais en effet, comme *Baronius* (a) le remarque, afin de faire croire dans le monde qu'ils étoient Catholiques, & qu'ils communiquoient avec l'Evêque de *Rome*, avec qui c'étoit chez les anciens Péres, une marque infaillible de Catholicité, que d'être en Communion. Ils avoient aussi au rapport de St. *Augustin* (b), une prétenduë Eglise, dans la Maison & la Terre d'une Dame de Qualité Espagnole nommée *Lucille* ; & qui ne sait quelle influence n'eurent pas en Angleterre deux Femmes, la Mére & la Fille, pour l'établissement du Protestantisme dans ce Royaume ? Je ne m'arrête pas non plus à faire remarquer leur conformité de langage avec les *Donatistes*, qui appelloient la Chaire de *Rome*, le *Chaire de Pestilence*, & l'Eglise Romaine *une Prostituée*, ce qui est la propre expression du Dr. *Potter*, en quoi il est bien moins excu-

(a) *Ann. 321. Nu. 2.*

(b) *De Unit. Eccl. c. 3.*

ſable qu'ils ne l'étoient, parce qu'il maintient qu'elle eſt une vraie Egliſe Chrétienne: C'eſt pourquoi je le prie, de bien péſer ces paroles de St. *Auguſtin* (a) contre les *Donatiſtes. Si je perſécute, avec juſtice celui qui calomnie ſon Prochain, pourquoi ne perſécuterois-je pas celui qui calomnie l'Egliſe de J. C., & qui oſe dire: Non elle ne l'eſt pas; c'eſt une Proſtituée?* Moins encore, veux-je examiner ſi on ne pourroit pas juſtement vous comparer à un certain Donatiſte, nommé *Ticonius*, qui écrivit contre *Parmenien* autre *Donatiſte*, qui ſoutenoit que l'Egliſe avoit péri; (comme vous faites, dans ce Livre-ci même, contre quelques-uns de vos Fréres Proteſtans, ou comme vous les appellez, vos *Zélateurs*, qui enſeignent la même Héréſie, ou une plus *peſtilente* encore); & ne laiſſoit pas de demeurer parmi eux, après même que *Parmenien* l'eut excommunié, (ce que vos Zélateurs ne manqueroient pas de faire à votre égard, ſi cela étoit en leur pouvoir): Et néanmoins, à l'éxemple de *Ticonius*, vous demeurez dans leur Communion, au lieu de revenir à celle de l'Egliſe qui a été, qui eſt, & ſera toûjours l'Egliſe Univerſelle. C'eſt pour cette raiſon que St. *Auguſtin* ſe plaint de *Ticonius*, de ce qu'ayant écrit contre les *Donatiſtes*, il avoit le cœur ſi pervers, qu'il ne vouloit pas tout-à-fait les abandonner. Parlant ſur le même ſujet dans un autre endroit il remarque qu'encore que *Ticonius* refutât parfaitement bien ceux qui ſoutenoient que l'Egliſe avoit péri; *Il ne vit pas* (b) *néanmoins ce qu'il auroit certainement dû voir, s'il avoit raiſonné conſequemment, ſavoir, que ces Chrétiens d'Afrique appartenoient à l'Egliſe repanduë par tout le monde, qui demeuroit unie, non avec ceux qui s'étoient ſéparez de Communion d'avec tout le monde, mais avec*

(a) *Cont. Sup. Gen. cùm Emer.*

(b) Aug. *contra* Parm. L. I. c. I.

avec ceux qui étoient en Communion avec tout le monde. Mais Parmenien, & le reste des Donatistes, ont vû cette conséquence & ont mieux aimé persister dans leur obstination, contre la Vérité la plus évidente, que Ticonius soutient, que d'y acquiescer, & de ceder aux Eglises d'Afrique, qui jouissoient de la Communion de cette Vérité que Ticonius défendoit, & de laquelle ils s'étoient détachez. Je prie le Lecteur de considerer avec quelle justesse ces paroles s'appliquent aux Catholiques d'Angleterre, par rapport aux Protestans. Mais je ne veux pas trop insister sur ces conformitez des Protestans avec les *Donatistes*; je m'attache au Point principal, qui est; que l'Eglise Réformée, de *Luther*, n'ayant pas été en être plusieurs siécles avant *Luther*; & ayant existé pourtant (à ce qu'ils prétendent) dès le tems des Apôtres; ils sont réduits à dire, avec les *Donatistes*, que la vraie, l'immaculée Eglise de J. C. a péri; & que celle qui a continué sur la terre est, ô Blasphême! une Prostituée. De plus la même Hérésie s'ensuit de la Doctrine du Dr. *Potter*, & d'autres Protestans; que l'Eglise peut errer dans les Points Non-fondamentaux; parce que, comme nous l'avons fait voir, toute erreur, contre toute Vérité révélée, est une Hérésie damnable, soit que la matiere en soit en elle-même, grande ou petite. Quand peut-on avoir plus de raison de dire que l'Eglise a péri, que quand on la laisse en liberté de maintenir une Hérésie damnable? Enfin, nous prouverons dans la suite, que tout acte d'Hérésie, détruit toute Foi Divine: or de s'imaginer une Eglise, comme une assemblée de personnes sans Foi, c'est s'imaginer un homme vivant, sans ame. Il est donc évident que, tels que les *Donatistes*, les Protestans enseignent que l'Eglise de J. C. a péri.

Ils sont même pires que les *Donatistes*, qui convenoient au moins, que l'Eglise étoit demeurée en Afrique; au lieu que les Protestans sont obligez de nécessité d'accorder, qu'un très-long tems avant *Luther*, elle n'étoit nulle part. Mais passons à d'autres raisons.

XVIII. L'ECRITURE & les Péres donnent pour un caractère de l'Hérésie, la séparation d'avec l'Eglise visible, suivant ce que dit St. *Jean*, *Ils sont sortis d'entre nous*, & (a) *Quelques-uns qui sont sortis d'entre nous*: Et encore; *sur ce que nous* (b) *avons appris que quelques-uns qui étoient sortis d'avec nous. Vincent de Lerins* dit aussi. *Qui a jamais commencé d'enseigner* (c) *une Hérésie, qui ne se soit auparavant séparé de l'Universalité, de l'Antiquité, du Consentement de l'Eglise Catholique?* Mais il est visible que, quand *Luther* parut, il n'y avoit point d'Eglise visible, distincte de l'Eglise Romaine, hors de laquelle il pût sortir; aussi bien qu'il est notoire, que c'est hors d'elle, que *Luther* & ses Sectateurs sortirent; Elle n'est donc point sujette à cette marque d'Hérésie; mais au contraire, les Protestans ne sauroient l'éviter. St. *Prosper* (d) a, sur ce sujet, ces paroles moelleuses. *Un Chrétien, qui est en Communion avec l'Eglise Universelle est un Catholique; mais celui qui est séparé de l'Eglise est un Hérétique & un Antechrist.* Or *Luther*, quand il commença sa Réformation, ne pouvoit pas communiquer avec l'Eglise Catholique visible de ce tems-là; puisqu'il ne la commença qu'en s'opposant aux prétenduës erreurs de cette Eglise; Reste donc à conclure avec St. *Prosper*, qu'il étoit Hérétique. Ce qui se prouve encore très-clairement par St. *Cyprien*. *Ce n'est pas nous* (e), *qui nous sommes séparez d'avec eux; c'est eux, qui se sont séparez d'avec*

(a) *Actes* XIV. 24.

(b) *Actes* XX. 30.

(c) *Lib. ad Haeres.* c. 34.

(d) *Dimid. Temp.* c. 5.

(e) *Ep.* 57. *ad Dam.*

d'avec nous; & parce qu'après cela sont venuës les Hérésies & les Schismes, & tandis qu'ils se font des Conventicules, ils abandonnent le Chef, & le Principe de la Vérité.

XIX. Et afin qu'on ne pût douter, quelle est la séparation qui est la marque de l'Hérésie, les anciens Péres ont pris soin de nous dire en particulier, que c'est celle qui se fait d'avec l'Eglise de *Rome*, considerée comme le Siége de St. *Pierre*. Ainsi le Dr. *Potter* ne doit pas tant marquer de chaleur, quand nous soutenons de vive voix & par écrit que l'Eglise Romaine dans le sens qu'elle est la Mére de toutes les autres Eglises, avec laquelle toutes les autres Eglises sont d'accord, est appellée, avec beaucoup de raison, *l'Eglise Catholique.* St. *Jerôme* écrivant au Pape *Damase* dit: *Je suis dans la Communion de la Chaire de Pierre. Je sai que l'Eglise est édifiée sur cette Pierre-là. Quiconque* (a) *mange de l'Agneau hors de cette Maison-là, est un profane. S'il se trouve quelqu'un hors de l'Arche dans le tems du déluge, il périra certainement. Quiconque ne recueille pas avec vous dissipe, je veux dire, que celui qui n'est pas à J. C. est à l'Antechrist.* Il dit ailleurs: *Qu'appelle-t-il sa Foi? Celle de l'Eglise Romaine, ou* (b) *celle qui est contenuë dans les Livres d'Origene? S'il répond celle de l'Eglise Romaine: nous sommes donc Catholiques, & nous n'avons rien emprunté des Erreurs d'Origene.* Et dans un autre endroit: *Sachez que la Foi Romaine, dont l'Apôtre lui-même a fait l'éloge, ne reçoit pas ces chimeres; quand même un Ange du Ciel évangeliseroit autrement, qu'il n'a été d'abord évangelisé.* St. *Ambroise* racontant, comment son Frére cherchant une Eglise où il pût rendre graces à Dieu de l'avoir délivré d'un Naufrage; dit qu'*il fit venir l'Evêque, & que* (c) *ne croyant pas qu'un bienfait fût véritable,*

(a) *Lib.* 1. *Apolog.*

(b) *Ibid. L.* 3.

(c) *De Obit. Satyr. Fratris.*

ble, s'il ne partoit d'une véritable Foi; il lui demande, s'il étoit en communion avec les Evêques Catholiques; c'est à dire *avec l'Eglise Romaine*. Et ayant connu qu'il étoit Schismatique, c'est à dire séparé d'avec l'Eglise Romaine, il ne voulut point avoir de communion avec lui. En quoi nous voyons le Privilège de l'Eglise Romaine, confirmé par des paroles & par des faits, par la Doctrine, & par la Pratique. Le même Pére dit de cette Eglise: *c'est de là que* (a) *dérivent tous les Rites de la vénerable Communion*. St. *Cyprien* dit aussi, *ils ont la hardiesse de manquer à la Chaire de* Pierre, *& à l'Eglise principale, où est la source de l'Unité de la Prêtrise. Et ils ne considerent pas que* (b) *ce sont ces mêmes Romains, dont la Foi a été louée, par la Prédication de l'Apôtre, auprès desquels la fausseté ne peut avoir d'accès*. Où l'on voit que ce St. Homme joint ensemble, *la principale Eglise, & la Chaire de Pierre*, & assure, que *la fausseté* non seulement *n'a point eu*, mais encore *ne peut avoir d'accès à ce Siège*. Et ailleurs, *vous* (c) *m'avez écrit, que je devrois envoyer une Copie des mêmes Lettres à* Corneille *notre Collégue, pour le tirer d'inquietude, & lui apprendre que vous êtes en Communion avec lui, c'est à dire avec l'Eglise Catholique*. Qu'en pensez-vous Mr. le Docteur? Vous semble-t-il encore étrange que nous confondions ces deux choses; *être en Communion avec l'Eglise de* Rome, *&, être en Communion avec l'Eglise Catholique*? St. *Irénée* (d) dit; *Parce qu'il seroit trop long de détailler la Succession de toutes les Eglises, en déclarant quelle est la Tradition* (& la Foi qui nous a été prêchée, & qui nous est venuë par cette Tradition) *de la plus grande, de la plus ancienne, & de la plus fameuse Eglise, fondée par les plus glorieux Apôtres Pierre & Paul, laquelle Tradition elle*

tient

(a) Lib. 1. Ep. 4. ad Imper.

(b) Ep. 55. ad Cornel.

(c) Ep. 52.

(d) Lib. 3. cont. Hæt. cap. 3.

tient des Apôtres, & laquelle est descenduë jusqu'à nous par la Succession des Evêques; nous couvrons de confusion tous ceux qui par quelque motif que ce soit, ou par Amour propre, ou par vaine gloire, ou par aveuglement, ou par erreur, s'assemblent autrement qu'ils ne devroient. Car c'est à cette Eglise, comme à la plus puissante Primauté, que toutes les autres Eglises, c'est à dire, tous les Fidéles de tous les autres endroits, doivent se rendre conformes. Dans laquelle [l'Eglise de Rome] *la Tradition qui vient des Apôtres, a été conservée, de ceux qui sont par tout ailleurs.* St. *Augustin* dit aussi : *Nous avons de la douleur de vous voir ainsi retranchez: Comptez la Succession* (a) *des Prêtres depuis Pierre; & considerez dans cette longue suite de Péres, de qui, & à qui la Succession est parvenuë. Cette Eglise est cette pierre, contre laquelle les Portes d'Enfer ne prévaudront point.* Dans un autre endroit, parlant de *Cécilien* il dit: *Il pouvoit mépriser en* (b) *toute sûreté la multitude d'Ennemis, qui s'étoient liguez contre lui; parce qu'il savoit bien, qu'il étoit uni par des Lettres de Communion, & à l'Eglise de Rome, où la Primauté du Siège Apostolique a toûjours fleuri, & aux autres Païs, d'où l'Evangile passa premierement en Afrique. Tertullien*, admirablement : *Si vous êtes près de l'Italie, vous avez* (c) *Rome, dont l'Autorité nous est plus voisine; heureuse Eglise, où les Apôtres ont repandu toute leur Doctrine, & tout leur sang.* St. *Basile* dans une Lettre à l'Evêque de Rome: *Certainement ce qui a été donné à votre* (d) *Pieté par notre Seigneur, est bien digne de cet Eloge dans lequel vous êtes appellé Bienheureux; savoir, le privilège de pouvoir discerner, ce qui est contrefait, d'avec ce qui est vrai & pur, & de prêcher, sans aucune diminution, la Foi de vos Ancêtres. Maximilien* Evêque de Constantinople il y a environ

(a) In Psal. *Contra Part. Donat.*

(b) *Ep. 162. vet. Edit.*

(c) *Præsc. c. 36.*

(d) *Ep. ad Pont. Rom.*

viron douze cens ans: *Toutes les extremitez de la terre qui ont sincérement embrassé J. C., & les Catholiques répandus par tout le monde qui font profession de la véritable Foi, tournent leurs regards vers la Puissance de l'Evêque de Rome, comme vers le Soleil &c. Car le Créateur du Monde l'a choisi*, (il parle de St. Pierre) *par dessus tous les hommes du monde, pour le faire asseoir sur la Chaire de Docteur; pour le faire joüir principalement, & par un droit perpétuel, de ce Privilege; que quiconque est désireux d'atteindre à une science profonde & Divine, puisse avoir recours à l'Oracle, & à la Doctrine de cette instruction. Jean* Patriarche de *Constantinople* qui vivoit il y a plus de onze cens ans, dans une Epitre à *Hormisdas*, lui parle en ces termes: *Parce que le commencement du salut est de conserver la Règle de la droite Foi, sans s'éloigner le moins du monde de la Tradition de nos Anciens Péres; parce que les Paroles de notre Seigneur*: Tu és Pierre, & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, *ne sauroient manquer d'avoir leur accomplissement, ces Paroles ont été confirmées par des faits; parce que dans le Siége Apostolique, la Religion Catholique s'est toûjours conservée inviolable.* Et encore; *Nous nous promettons de ne plus reciter desormais dans les Sacrez Mysteres, les noms de ceux qui sont exclus de la Communion de l'Eglise Catholique, c'est à dire, qui ne sont pas parfaitement d'accord avec le Siege Apostolique.* On pourroit accumuler un grand nombre d'autres autoritez d'anciens Péres, sur le même sujet: mais celles-ci suffisent pour faire voir, que les Péres, Grecs & Latins, regarderent comme une preuve de *Catholicité* ou d'*Hérésie*, l'union avec l'Eglise de Rome, ou la division d'avec elle. Et j'ai choisi exprès celles que je viens d'alléguer, parce qu'il y est parlé des Privilèges du Siége

ge de Rome, comme de choſes permanentes, & fondées ſur la Promeſſe de J. C. à St. *Pierre*, ſur quoi les ſiécles ſuivans ont dû ſe règler; *parce que le Ciel & la Terre* (a) *paſſeront, mais la Parole du Seigneur demeure éternellement.* Je conclus donc, que puiſqu'il eſt évident que *Luther* & ſes Sectateurs ſe diviſerent d'avec le Siége de Rome, ils portent ſur leur front la marque de l'Héréſie.

(a) Matt. XXIV.

XX. Et quoi que je n'aie pas intention de diſcuter le Point de l'Ordination, ou de la Succeſſion dans l'Egliſe Proteſtante; comme les Péres, que nous venons de citer, alléguent auſſi la Succeſſion comme une marque de la vraie Egliſe; Je ne dois pas omettre de dire, que ſuivant les Principes des Proteſtans eux-mêmes, ils ne peuvent prétendre avoir, ni une *Succeſſion perſonnelle* d'Evêques, ni une Succeſſion de Doctrine. Car comme la Succeſſion des Evêques emporte une ligne continuée de Perſonnes, revêtues d'une *qualité* indélebile, que les Théologiens appellent *Caractère*, qui ne peut s'effacer, ni par la Dépoſition, ni par la Dégradation, ni par aucun autre moyen; & de plus révêtuës de Juriſdiction & d'Autorité pour prêcher, pour enſeigner, pour gouverner l'Egliſe par des Loix, des Préceptes, & des Cenſures &c. les Proteſtans, ne peuvent prétendre en aucune maniere, ni à l'une ni à l'autre de ces Succeſſions. Car, outre qu'il n'y eut jamais d'Evêque Proteſtant avant *Luther*, & qu'il ne peut y avoir de Succeſſion continuée, où il n'y a point eu de commencement, communément les Proteſtans ne reconnoiſſent point de Caractère, & doivent dire conſéquemment, que quand leurs prétendus Evêques ou Prêtres, ſont privez de leur juriſdiction, ou dégradez, ils demeurent de ſimples Laïques com-

comme ils étoient avant leur Ordination, accomplissant à la lettre ce que *Tertullien* regarde comme une marque d'Héréfie: *Aujourd'hui Prêtre* (a), *& demain Laïque.* En effet s'il n'y a point de Caractère indélébile, leur *Puissance d'Ordre* ne doit consister que dans la jurisdiction, ou dans une espèce de députation morale pour exercer certaines fonctions; & qui par conséquent peut être ôtée par la même Puissance qui la donne. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à la Succession de l'Autorité ou de la Jurisdiction; car toute l'Autorité ou la Jurisdiction qu'ils avoient, leur avoit été conférée par l'Eglise de *Rome*, c'est à dire, par le Pape; parce que toute l'Eglise ne s'assemble pas en corps, pour ordonner des Evêques & des Prêtres, ou pour leur conférer la Jurisdiction. Mais selon leur propre Doctrine, ils croyent que le Pape *n'a ni ne doit avoir aucune Jurisdiction, Puissance, Supériorité, Prééminence, ou Autorité Ecclesiastique ou Spirituelle dans ce Royaume*; ce qu'ils confirment par serment, quand on les ordonne Prêtres, Evêques, ou Diacres. Comment est-ce donc que le Pape peut donner la Jurisdiction s'ils jurent *qu'il n'en a ni n'en* DOIT *avoir aucune?* Ou, s'il l'a, comment peuvent-ils en conscience s'y soustraire? De plus l'Eglise Romaine n'a jamais donné à personne le pouvoir de lui nuire à elle-même. Mais, supposé que leurs premiers Evêques tinssent leur Autorité de l'Eglise de *Rome*, après leur mort, qui a donné l'Autorité à leurs prétendus Successeurs? Est-ce le Primat d'Angleterre? Mais de qui la tenoit-il son Autorité? Et après sa mort, qui a pû la donner à ses Successeurs? Est-ce le Magistrat Civil? Le Roi *Henri*, qui n'étoit ni Catholique ni Protestant? Le Roi *Edouard*, un

(a) Præscr. c. 41.

un Enfant? La Reine *Elizabeth*, une Femme? Un Enfant d'une heure est vrai Roi après le decès de son Prédécesseur; Mais faudra-t-il que votre Eglise demeure à l'abandon jusqu'à ce que ce Roi Enfant, & ce beau Chef de l'Eglise soit venu en âge de discretion? Vos Evêques, votre Hierarchie, votre Succession, vos Sacremens, votre condamnation ou votre justification, par rapport à l'accusation d'Hérésie, à cause du manque de Succession, dépend de cette Doctrine de nouvelle invention. La *Supremacie*, qui n'a été introduite que pour des fins honteuses; que *Calvin* & ses Sectateurs ont combatuë; qui est l'Objet de la risée du Monde Chrétien; & que des hommes de grand nom parmi vous, *André Wotton* &c. n'ont pas crû devoir mettre au rang des Points de Foi nécessaires. Et de qui, je vous prie, les Evêques tenoient-ils leur Autorité, quand il n'y avoit point encore de Rois Chrétiens? Faudra-t-il que le Patriarche des Grecs reçoive sa Jurisdiction Spirituelle du Grand Turc? Le Baptême des Princes a-t-il privé le Pape du Pouvoir Spirituel qu'il avoit auparavant, de donner aux Evêques la Jurisdiction Spirituelle? Le Magistrat Civil a-t-il l'autorité de prêcher, d'absoudre des péchez, d'excommunier, d'infliger des Censures? Pourquoi n'a-t-il pas le pouvoir d'excommunier aussi bien que de dispenser de l'irrégularité, comme fit le feu Roi *Jacques*, qui dispensa le feu Archevêque de *Cantorbery*, ou donna pouvoir à quelques Evêques de l'en dispenser? Et puisqu'ils étoient Sujets de leurs Primats, & que leur Primat n'étoit pas le leur, il est clair qu'ils n'avoient pas le pouvoir de l'en dispenser; & que ce pouvoir residoit dans le Prince, comme dans le Supérieur d'eux tous, & le Chef

Chef des Eglises Protestantes d'Angleterre. S'il n'a pas cette autorité, comment peut-il donner à d'autres, ce qu'il n'a pas lui-même? Votre Ordination, la Consécration de vos Evêques & de vos Prêtres, n'imprimant point Caractère, ne peut consister, qu'à donner Pouvoir, Autorité, Jurisdiction, ou, comme je l'ai déja dit, une espéce de Députation, pour exercer les Fonctions d'Evêque ou de Prêtre. Si c'est donc le Magistrat Civil, qui confére ce Pouvoir, il peut aussi, il doit même, ordonner & consacrer les Evêques & les Prêtres, de même qu'il leur confere l'Autorité & la Jurisdiction; & vos Evêques, dès qu'ils sont désignez & confirmez par le Roi, sont par cela même ordonnez & consacrez par lui, sans l'intervention des Evêques, ni sans qu'il soit besoin de matiere, ni de forme d'Ordination. Absurditez, que vous aurez plus de répugnance à accorder, que de moyens de concilier, si vous voulez maintenir opiniâtrement votre Doctrine. Le Pape, de qui il faut que vous teniez originairement votre Succession Episcopale, n'a jamais reçu, ne reconnoit ni ne peut reconnoître avoir reçû, aucune Jurisdiction Spirituelle, d'aucun Prince Temporel, ainsi s'il est nécessaire que la Jurisdiction Spirituelle dérive des Princes, il n'en a aucune; Par conséquent vous êtes réduits à la nécessité d'accorder, ou qu'il a une vraie Jurisdiction Spirituelle, ou, que vous ne sauriez tenir la vôtre de lui.

XXI. De plus cette nouvelle Réformation, ou Eglise Protestante réformée, ne manquera pas (si on les en croit) d'être l'Eglise Catholique & Universelle, & ne sera pas confinée dans l'Angleterre, comme la Secte des *Donatistes* l'étoit dans l'Afrique; ainsi il faudra qu'elle comprenne toutes les Eglises Ré-

formées, *d'Allemagne*, *de Hollande*, *de Suéde*, *de France* &c. Celles d'*Allemagne*, de *Hollande* & de *France* ne sont pas gouvernées par des Evêques, & n'ont nul égard à la succession personnelle, à moins qu'il ne s'agisse de quelque riche Evêché, tel qu'étoit celui dont *Luther* consacra *Nicolas Amsfordius* Evêque, comme l'écrit (a) *Dresserus*, quoi que *Luther* lui-même n'eût jamais été Evêque. Quoi que l'Ecosse ait reçû depuis peu quelques Evêques, je doute fort qu'on y regarde l'Episcopat comme néceſſaire, & comme d'Institution Divine; & cette admission forcée de l'Episcopat est bien moins propre à persuader aux Peuples, qu'ils ont une Succession personnelle d'Evêques, qu'à les convaincre, qu'ils manquent de la Succession de la Doctrine, puisque le mépris qu'ils ont pour l'ordre de l'Episcopat est une preuve qu'ils ne sont d'accord ni avec les Protestans modérez d'Angleterre, ni avec la vraie Eglise Catholique; & n'ayant point de Succession personnelle d'Evêques, ils retiennent les marques de Schisme & d'Héréſie. Il est donc certain, ou que l'Eglise Protestante d'Angleterre n'est pas Universelle, étant limitée à l'Angleterre; ou que comprenant ces Eglises à qui la Succession manque, non seulement elle est en Communion avec des Eglises Schismatiques & Hérétiques; mais encore est une même Eglise avec elles; ce qui suffit pour lui imprimer à elle-même les notes de Schisme & d'Héréſie. Car il est impossible de communiquer avec la vraie Eglise Catholique, & d'être en même tems en Communion avec des Eglises qui sont diviſées d'avec elle par le Schisme & par l'Héréſie. Autrement on pourroit être en même tems & dans l'Eglise, & hors l'Eglise; ce qui implique contradiction, comme nous l'avons

(a) In Millen. 6. p. 187.

l'avons fait voir dans le Chapitre précédent, parlant de la Communion que les Protestans moderez conservent avec ceux qui maintiennent l'Héréfie, de la défaillance, ou de l'invisibilité de l'Eglise, sur quoi j'ai allégué un passage célèbre de St. *Augustin*, que le Lecteur aura la bonté de relire, dans le *Chapitre* V. § 17.

XXII. MAIS outre ce défaut de Succession personnelle d'Evêques Protestans, il y en a un autre de grande importance; c'est qu'ils n'ont pas la forme légitime de l'Ordination: celle dont ils se servent étant si différente de celle de l'Eglise Romaine, qu'elle ne sauroit suffire; (dans l'opinion commune des Théologiens) pour l'essence de l'Ordination. C'est ce que je pourrois aisément prouver, si c'en étoit le lieu, & ce que je ne manquerai pas de faire, si le Dr. *Potter* m'en donne occasion. En attendant, je prie le Lecteur de lire l'Auteur, que je cite (a) à la marge, & de comparer la forme de notre Ordination avec celle des Protestans; & de se souvenir que si la forme dont ils usent dans la Consécration des Evêques & des Prêtres, est au moins trop douteuse; ils n'ont nulle certitude d'avoir de vrais Evêques & de vrais Prêtres. Car les Prêtres ne sauroient être ordonnez que par de vrais Evêques, & il ne peut y avoir de vrai Evêque, s'il n'est auparavant Prêtre. Je dis que leur Ordination est au moins douteuse; parce que cela me suffit à présent pour mon dessein. Car des Evêques & des Prêtres, dont l'Ordination est notoirement reconnuë douteuse, ne doivent pas eux-mêmes être reconnus Evêques & Prêtres; & nul ne peut, sans sacrilège, recevoir les Sacremens d'eux; Si l'on en excepte le Baptême, ils n'en administrent aucun legitime-

(a) *Adam Tannerus Tom.* 4. *Disp.* 7. *Q.* 2. *Dub.* 3. *&* 4.

ment, & sans un manifeste danger d'invalidité; & sans qu'il y ait obligation de les réïterer, au moins sous condition. Ainsi les Protestans doivent demeurer dans le doute, si leurs péchez leur ont été remis; s'ils ont une véritable Hierarchie; & ils ne sauroient prétendre être une véritable Eglise; qui ne peut subsister, sans vrais Evêques, & sans vrais Prêtres, bien connus pour tels, & sans une légitime administration des Sacremens; ce qui, dans leurs principes mêmes, est une des marques essentielles de la vraie Eglise. On ne peut considerer sans étonnement, le procédé de l'Eglise Anglicane, dans la matiere de l'Ordination. 1. *An.* 3. d'*Edouard VI. Chap.* 2. Lorsque ce Prince étoit encore un Enfant, de l'âge d'environ douze ans; *Il fut ordonné, qu'on se serviroit, pour faire & consacrer les Evêques & les Prêtres, à l'exclusion de toute autre forme, de celle qui seroit dressée par six Prélats, & six autres Ecclesiastiques nommez par le Roi, & publiée sous le grand Seau.* Mais après que cet Acte eut été révoqué & annullé 1. *Mar. Seff.* 2. il arriva *An.* 6. & 7. de la Reine *Elizabeth*, que l'Evêque *Bonner*, étant poursuivi en justice, sur un certificat du Dr. *Horn*, Evêque Protestant de *Winchester*, pour avoir refusé de prêter le Serment de Suprémacie; *Bonner* allégua, pour prouver la nullité de la plainte, que le Dr. *Horn* n'étoit pas Evêque: ce qui arrêta tout-à-coup la poursuite; jusqu'à ce que l'*An* 8. d'*Elizabeth. chap.* 1. l'Acte d'*Edouard* VI. fut renouvellé, avec cette Clause que personne ne seroit accusé ni molesté, sur le Certificat d'aucun Evêque ou Archevêque fait avant ledit Acte. Par où il paroît, que leur propre Ordination leur étoit suspecte: & que sur cette matiere, tout est plein chez eux d'incertitude, & dépend de six Prélats, du grand Seau,

Seau, d'Actes de Parlement, qui s'entredétruisent, & autres choses semblables.

XXIII. MAIS au défaut de la Succession des personnes, ils ont la Succession de la Doctrine, comme ils le disent, & comme ils le prétendent prouver, parce qu'ils croient ce que les Apôtres ont crû. C'est là une pure petition de principe, & se saisir hardiment de ce qu'on sait bien qu'on ne nous accordera jamais. Car s'ils n'ont point de Succession Personnelle, & s'ils n'ont que du mépris pour la Tradition Ecclesiastique; croyent-ils pouvoir persuader qui que ce soit, que leur Doctrine est conforme à celle des Apôtres? Nous avons entendu dire à *Tertullien. Je prescris* (contre tous les Hérétiques) *qu'il n'y a point de moyen de prouver ce que les Apôtres ont prêché, si ce n'est par les Eglises que les Apôtres ont fondée.* St. *Irénée* dit (a) aussi: *que si on veut apprendre la Vérité; on peut voir dans chaque Eglise, la Tradition des Apôtres, & compter dans les Eglises ceux qui furent faits Evêques par les Apôtres, & leurs Successeurs jusques à nos temps.* Le même Pére dit encore en un autre endroit: *Nous devons* (b) *obéir aux Prêtres qui sont dans l'Eglise, qui ont la Succession depuis les Apôtres, & qui avec la Succession dans leurs Siéges, ont reçû le don certain de la Vérité.* St. *Augustin* de même: *Ce qui me retient dans l'Eglise, c'est la* (c) *Succession des Pasteurs, depuis la séance de Pierre Apôtre, à qui J. C. après sa Resurrection, laissa le soin de paître ses Brebis, jusqu'à l'Evêque à present siégeant. Origéne* nous donne sur cela une excellente Règle (heureux s'il l'avoit suivie lui-même!): *Puisqu'il y* (d) *en a plusieurs qui se persuadent qu'ils croyent toutes les choses, qui appartiennent à la Doctrine de J. C.; & qu'il y en a d'autres, qui s'éloignent du sentiment de leurs Prédécesseurs; Qu'on s'attache à* ce

(a) *Lib.* 3. *Cap.* 5.

(b) *Lib.* 4. *Cap.* 43.

(c) Cont. Ep. Fund. c. 4.

(d) *Praef. ad Lib. de Princip.*

ce que l'Eglise prêche de conforme à ce qui se trouve enseigné par les Apotres, dans l'ordre de la Succession, & qui demeure encore établi dans l'Eglise : car on ne doit recevoir, comme Vérité indubitable, que ce qui est entièrement conforme à la Tradition de l'Eglise. C'est donc bien en vain que les Protestans se vantent d'avoir la Doctrine des Apôtres, s'ils ne sont en état de faire voir, qu'ils ont eu depuis les Apôtres une Succession continuelle d'Evêques, & de nous montrer une Eglise, laquelle, selon St. *Augustin*, dérive, par une *Succession incontestable, du Siége Apostolique, jusqu'aux Evêques actuellement siegeans.*

XXIV. MAIS, supposé même qu'on leur accordât, que leur Doctrine est conforme à celle des Apôtres, cela ne suffiroit pas pour prouver qu'ils ont la Succession de la Doctrine. Car, outre la conformité, la *Succession* emporte une Tradition continuée, sans interruption, depuis le tems des Apôtres jusqu'à celui de ceux, qui s'attribuent cette Succession. C'est ce que dit St. *Augustin* : *L'Evangile* (a) *que nous devons croire, c'est celui, qui depuis les Apôtres, est descendu jusqu'à nous, sans nulle interruption, & par une enchaînure de Succession indubitable.* Or, que la Réformation que commença *Luther*, eut été interrompuë plusieurs siécles avant lui, c'est un fait certain par l'Histoire, & par la Réformation même, qui présuppose nécessairement des abus. Il n'est donc pas possible, qu'il ait une Succession continuée, d'une Doctrine, qu'il s'est efforcé de faire revivre, & dont il a ramené la connoissance & la pratique. Ce n'est pas à eux à prouver, qu'ils ont la Succession de la Doctrine, parce que leur Doctrine se trouve conforme à celle des Apôtres; mais c'est à nous à prouver, & nous le prouvons fort bien, que leur Doctrine ne peut être con-

(a) *Lib.* 26. *cont. Faust.*

conforme à celle des Apôtres; parcequ'ils ne sauroient prétendre, à une Succession non interrompue de Doctrine, depuis les Apôtres jusqu'à *Luther*. Ici il n'est pas hors de propos de remarquer, qu'encore que les *Vaudois*, *Wiclef* &c. eussent été en tout & par tout conformes aux Protestans, ceux-ci ne pourroient pas se vanter d'avoir la Succession par ce canal; parce que leur Doctrine n'a pas été exempte d'*interruption*, ce qui traverse & empêche de necessité, la Succession.

XXV. Et comme le défaut de Succession *Personnelle* ou Doctrinale, est incompatible, avec la perpetuité, *ou l'universalité de temps* qui est inséparable de l'Eglise Catholique; de même les Sectes discordantes répandues en different Païs, ne font rien pour la Catholicité ou l'Universalité de lieu, qui doit necessairement convenir à la vraye Eglise. Au contraire cette multiplication locale de sectes, ne fait que prouver plus clairement, leur Division, & leur défaut de Succession dans la Doctrine. La remarque de St. Augustin, à l'occasion de ces paroles d'*Ezechiel*: *Mes Troupeaux sont répandus sur toute la face de la terre*, s'ajuste admirablement à tous les Hérétiques modernes. *Tous les Hérétiques ne sont pas répandus sur toute la face de la terre, & il y a pourtant des Hérétiques répandus sur toute la face de la terre, les uns ici, les autres là, & quoi qu'il y en ait par tout, ils ne se connoissent pas l'un l'autre. Il y en a par exemple, une secte en Afrique, une autre dans le Levant, une 3. en Egypte, une 4. en Mésopotamie. Ils différent selon les differens endroits. L'Orgueil est la Mere* (a) *qui les a enfantez tous; comme l'Eglise Catholique est la Mere, qui a enfanté tout le Peuple Fidèle dispersé dans tous les endroits du monde. Mais faut-il s'étonner, si l'Orgueil produit les dissensions, & la*

(a) Lib. de Past. cap. 8.

(a) Ep. 48. Vet. Ed.
(b) Cant. I. 7.

Charité l'Union. Il applique ailleurs aux (a) Hérétiques ces paroles des Cantiques (b) : *Si tu ne te connois pas toi-même, va-t'en; sui la piste des Troupeaux. & pais tes Chevreaux*; & dit: *si tu ne te connois pas toi-même, va t'en; ce n'est pas moi qui t'envoye, mais va t'en de ton plein gré; afin qu'on puisse dire de toi; ils sont sortis d'avec nous; mais ils n'étoient pas des nôtres. Va, & sui les traces des Troupeaux, non mes traces, mais les traces des Troupeaux; non du Troupeau; mais des Troupeaux, qui sont differens entre eux, & qui s'égarent tous. Pais tes Chevreaux, non comme il fut dit à Pierre, Pais* mes Brebis, *mais Pais tes Chevreaux auprès des Cabanes des Bergers; non dans la Cabane du Berger, où il n'y a qu'un seul Troupeau, & un seul Berger.* Dans ce passage ce St. Docteur fixe les Marques de l'Hérésie, savoir, *de sortir de l'Eglise*; de se trouver divisée après en être sortie; & cela faute de reconnoître un seul Chef suprême, un seul Pasteur visible sous J. C. Après avoir ainsi prouvé, que les Protestans n'ont, ni Succession de Personnes, ni Succession de Doctrine, ni *Perpetuité*, ni *Catholicité*, il est clair qu'ils ne sauroient se laver de l'Accusation d'Hérésie.

XXVI. JUSQU'ICI nous avons allegué les raisons, qui prouvent que *Luther* & tous les Protestans sont coupables d'Hérésie, contre le Précepte *Negatif* de la *Foi*, lequel oblige, sous peine de damnation, de n'embrasser jamais aucune erreur contraire à aucune vérité suffisamment proposée, comme attestée & révélée de Dieu; ce qui suffiroit pour justifier, qu'entre des Partis qui différent dans un seul point de Foi, il n'y a que l'un des deux qui puisse se sauver: néanmoins, nous allons de plus prouver, que quiconque erre dans un seul Point, viole aussi le Précepte *affirmatif* de la *Foi*, lequel oblige à croire positivement d'une

d'une *Foi infaillible & surnaturelle*, certaines veritez revélées, nécessaires à salut de nécessité de *Fin* ou de *moyen*, comme parlent les Théologiens; c'est à dire tellement nécessaires, qu'il n'y a personne, lorsqu'il est parvenu à l'age de Raison, qui ait été, ou qui puisse être sauvé sans elles, suivant ces Paroles de l'Apôtre: *sans la Foi il est impossible de plaire à Dieu.*

XXVII. J'AI fait voir dans le commencement de ce Chapitre que les Caractéres essentiels de la Foi Catholique sont la Certitude, l'Obscurité, la Prudence & la *Surnaturalité*: nous allons prouver que tous ces Caractéres manquent à la Foi des Protestans, même à l'égard des Points qui sont vrais en eux-mêmes, & dans lesquels ils s'accordent avec nous; d'où nous conclurons, que n'ayant point la Foi divine, ils manquent des moyens nécessaires à salut.

XXVIII. LA *Certitude* manque à leur Foi, parce que niant l'Infaillibilité universelle de l'Eglise, ils n'ont aucun moyen certain de connoître quels Objets sont révélez ou attestez de Dieu. L'Ecriture Sainte est en elle-même très-vraye, & très-infaillible; mais sans la Direction, & la Declaration de l'Eglise, nous n'avons point de moyen de connoître avec certitude, ni quelles Ecritures sont Canoniques, ni quelles Versions de l'Ecriture sont fideles & recevables, ni quel est son véritable sens. Je veux bien supposer que chaque Protestant est persuadé que ses Opinions sont vrayes, & qu'il s'est servi, pour entendre l'Ecriture, de tous les moyens qu'on a coutume de prescrire pour cela; tels que sont la priere, la confrontation des Textes paralleles &c. il est pourtant vrai, & leurs *dissentimens* en font foi, que quelques-uns d'eux sont dans l'erreur; cela La Foi des Protestans incertaine.

 cela

cela suffit pour faire voir, qu'ils n'ont aucun fondement certain, sur quoi ils puissent s'assurer qu'ils entendent bien, l'Ecriture. Et comme la Foi qu'ils ont, même des Articles Fondamentaux, est fondée, non sur l'Ecriture interpretée par l'Eglise, mais sur quelques autres régles, dont l'experience de leurs Contradictions prouve l'incertitude & la faillibilité, il est visible, que leur Foi n'est infaillible en aucun point. S'ils rencontrent vrai quelquefois, c'est un effet du hazard; & ils pourroient tout aussi bien rencontrer faux. Ainsi tous les Archi-Hérétiques croyant quelques veritez, mais en même temps donnant dans plusieurs erreurs, en suivant les mêmes principes & les mêmes motifs; n'ont dans la vérité aucune Foi veritable, divine & infaillible; mais seulement, une Opinion, & une persuasion faillible & humaine. Car si les Principes qu'ils suivent étoient certains, ils ne pourroient jamais les faire tomber dans aucune erreur.

XXIX. Une autre cause de l'incertitude de la Foi des Protestans, vient de leur distinction de Points Fondamentaux, & non Fondamentaux, car comme ils reconnoissent, qu'une seule erreur, en matiere Fondamentale, détruit la Foi; & que néanmoins ils ne sauroient déterminer quels points sont Fondamentaux; il s'ensuit qu'ils doivent demeurer incertains s'ils ont, ou n'ont pas quelque erreur Fondamentale; & s'ils ne sont pas, par consequent, destituez de cette Foi, sans laquelle, il n'y a point de salut à esperer.

XXX. Que quiconque erre, contre quelque verité révélée (comme font de necessité quelques Protestans, parce que des propositions contradictoires ne sauroient être les unes & les autres vrayes) est destitué de Foi divine;

divine; c'est une verité, enseignée si unanimement par les Théologiens Catholiques, qu'on a coûtume de censurer comme téméraire, l'Opinion contraire. Le Dr. Angelique (a) St. *Thomas* propose cette question: *Si un homme qui nie quelque Article de Foi, peut retenir la Foi dans les autres.* Il la resoud *negativement*; ce qu'il prouve (*Argumento sed contrà*) *parce que comme le péché mortel est opposé à la Charité, ainsi, de nier un seul Article de Foi, est opposé à la Foi.* A quoi il ajoûte cette autre raison: *parce que la nature de chaque habitude dépend de son motif, ou de son Objet formel; ôtez ce motif, l'habitude se détruit. Or l'Objet formel de la Foi c'est la Souveraine Vérité, ainsi qu'elle est révélée dans l'Ecriture, & dans la Doctrine de l'Eglise, qui procede de la même souveraine Vérité. Quiconque donc ne s'appuye pas sur la Doctrine de l'Eglise, (qui procede de la supreme Verité manifestée dans l'Ecriture) comme sur une regle infaillible, n'a pas l'habitude de la Foi, mais croit les autres choses qui appartiennent à la Foi, par un motif différent de celui de la Foi. De même qu'un homme, qui se souviendroit de certaines Conséquences, mais qui ne connoitrait pas le Principe d'où elles se tirent, n'auroit pas une vraye science, mais seulement une Opinion. Or il est évident, que celui qui se fonde sur la Doctrine de l'Eglise, comme sur une Régle infaillible, croira sans difficulté, tout ce que l'Eglise enseigne; car, si entre les choses, qu'elle enseigne, il reçoit ce qui lui plaît, & ne reçoit pas ce qui ne lui plaît pas; ce n'est plus sur la Doctrine de l'Eglise qu'il se fonde, comme sur une Regle infaillible; mais sur sa propre fantaisie. D'où il est évident qu'un Hérétique, qui nie avec opiniâtreté un seul Article de Foi; n'est pas disposé à suivre en tout & par tout la Doctrine de l'Eglise; & par consequent évident, que quiconque est Hérétique dans un seul Article de Foi;*

(a) 2. 2. Q. 5. Art. 3. in Corpore.

Foi; n'a point la Foi dans les autres Articles; mais une espece d'Opinion fondée sur sa fantaisie. C'est ainsi que s'explique St. Thomas. Et un peu après. *On croit tous les Articles de Foi, par une seule & même raison, qui n'est autre que la supréme Vérité qui nous est proposée dans l'Ecriture entendue conformément à la Doctrine de l'Eglise. Quiconque par conséquent, manque de ce motif, est entierement destitué de Foi.* " La consequence de cette Doctrine est, que ce n'est, ni l'importance, ni le nombre des Articles de Foi, qui fait qu'on retient, ou qu'on perd la substance de la Foi; mais l'opposition, au Témoignage de Dieu, qui se trouve renfermée, dans chaque erreur contre la Foi. S'il est donc vrai qu'il y a quelques Protestans dans l'erreur, & qu'il n'y a point de raison de croire que ce soit les uns qui y soient plûtôt que les autres; il s'ensuit évidemment, qu'ils n'ont tous aucune certitude, qu ils retiennent dans aucun Point, la substance de la Foi. De plus le Dr. *Potter*, étant forcé d'avouer, que l'Eglise Romaine retient la Substance de la Foi, il s'ensuit qu'elle n'erre en aucun point de Foi; parce que, comme nous le venons de voir par le raisonnement de St. *Thomas*, il n'y a aucune erreur de ce genre qui ne détruise la substance de la Foi. Or si l'Eglise Romaine n'a erré dans aucun point de Foi; il est manifeste que les Protestans errent dans tous les Points, en quoi ils s'écartent de l'Eglise Romaine. Cela suffit pour demontrer, que l'Infaillibilité manque à la Foi des Protestans.

L'Obscurite manque à la Foi des Protestans.

XXXI. MAINTENANT, pour le second Caractere de la Foi, je dis, que si les Protestans ont la *Certitude*, ils n'ont pas l'*Obscurité*; & que par conséquent, ils n'ont pas la *Foi*, dont parle l'Apôtre, qui a pour objet des choses

choses qui n'*apparoissent point*, ou qui ne nécessitent & n'extorquent pas le consentement de l'Entendement. Tout l'Edifice de la Foi Protestante porte sur ces deux Principes; l'un que tels & tels livres de l'Ecriture sont Canoniques; l'autre: que le sens & l'intention de ces Ecritures Canoniques, est clair & évident, au moins dans tous les points nécessaires à salut. Or ces principes une fois posez, il s'ensuit avec la derniere évidence, que ce que les Protestans croyent comme nécessaire à salut, leur est évidemment connu, comme vrai. En voici la preuve. Il est *certain* & *évident*, que tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu est vrai; or il est *certain* & *évident* que tels & tels livres sont la Parole de Dieu; donc il est certain & évident que tout ce qui est contenu dans tels & tels livres est vrai. Cette conclusion me servira de Majeure pour le Syllogisme suivant, que voici.

Il est certain & évident que tout ce qui est contenu dans tels & tels livres est vrai; Or il est certain & évident que tels & tels Articles (la Trinité par exemple, l'Incarnation, le péché Originel) sont contenus dans tels & tels livres; Donc il est certain & évident, que tels & tels Articles sont vrais. Il ne vous serviroit de rien de dire que ces principes ne sont pas évidens à la Raison naturelle, mais seulement à *l'Oeil de la Raison éclairé de la lumiere de la Grace*, comme vous le dites. Car l'Evidence surnaturelle n'exclud pas moins, ou même exclud davantage l'Obscurité, que ne fait l'Evidence naturelle. On ne peut pas dire non plus, qu'un homme ainsi éclairé, captive volontairement son Entendement à cette lumiere; c'est plutôt, son Entendement qui est captivé par elle & necessité à ne pas rejetter ce qui lui est presenté par une

une lumiere si claire. Donc cette Foi imaginaire n'est point la Foi, que l'Apôtre a définie, mais une Foi de votre invention.

La Prudence manque à leur Foi.

XXXII. De ce que nous avons déja dit, il s'ensuit encore que le 3. Caractere de la vraye Foi, je veux dire la *Prudence*, manque à la Foi Protestante. Quelle prudence y avoit-il à abandonner une Eglise très-ancienne sans contredit; & outre laquelle, il n'etoit pas possible d'en indiquer une autre qui fût l'Eglise visible de J. C. sur la Terre. Une Eglise qu'on avoue ne manquer de rien de ce qui est necessaire pour le salut, & qui avec la Succession des Evêques, à la Visibilité, la Perpetuité, la Catholicité: une Eglise, dont, si elle n'est pas la vraye Eglise, les Ennemis ne sauroient pretendre avoir ni Eglise, ni Ordination, ni Ecriture, ni Succession &c. & sont forcez, pour l'amour d'eux-mêmes, de maintenir la perpetuité, & l'existence continuée. Y avoit-il, dis-je, de la Prudence, à quitter cette Eglise, pour s'en faire une qui n'a ni unité, ni moyens de se la procurer. Une Eglise, qui lorsque *Luther* commença sa Revolte, ne s'étendoit pas au delà de l'espace que le corps de cet Hérésiarque occupoit. Une Eglise sans universalité ni de temps ni de lieu, c'est-à-dire sans Perpetuité; & sans Catholicité: une Eglise qui ne peut pretendre de *Visibilité*, que celle de la premiere, contre laquelle elle s'est révoltée: une Eglise qui n'a ni Succession de Personnes, ni Succession de Doctrine. Y avoit-il donc de la sagesse à suivre un homme tel que *Luther*, dans une Rebellion contre toute l'Eglise visible de J. C. & à laquelle il ne s'étoit engagé que par pure passion? Y avoit-il donc de la sagesse à recevoir de nous une Eglise, une Ordination, des Ecritures,

une

une Succession de Personne, & non une Succession de Doctrine. N'est-ce pas là verifier jusqu'au nom même d'Hérésie, qui signifie *Election ou choix*? En quoi ils ne sauroient éviter ce Caractere d'imprudence, ou comme St. *Augustin* l'appelle, d'Extravagance, si bien marqué dans les paroles de ce Pere, contre les Manichéens, que j'ai déja rapportées. *Je ne croirois pas*, dit-il, *l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise ne m'y portoit. Voulez vous que j'écoute ceux qui me disent; Croi l'Evangile; & que je ne les écoute pas, quand ils me disent: ne croi pas* Manès, [Luther, Calvin,] *Il faut que vous optiez. Si vous me dites: croi les Catholiques; Les Catholiques me disent de ne vous pas croire; & si je les croi, je ne puis plus vous croire. Si vous me dites: ne croi pas les Catholiques; vous n'avez plus raison de vouloir m'obliger à embrasser la Foi de Manès, par cette raison que je croi l'Evangile, que je ne croi que par le Motif de l'autorité des Catholiques. Si vous dites, qu'à la verité je fais bien de croire les Catholiques, quand ils me recommandent l'Evangile; mais que je fais mal de les croire quand ils me recommandent de ne pas croire Manès, en bonne foi me croyez-vous assez simple, pour croire ou ne pas croire ce qu'il vous plaît, sans en avoir aucune bonne raison?* Ce St. Pere ne se contente pas d'appeller cela Simplicité, il l'appelle *Folie* ou *Fureur* dans les paroles *qui suivent; Pourquoi ne m'addresserois-je pas pour savoir exactement ce que J. C. a commandé, à ceux-là principalement, à l'Autorité de qui je suis redevable, de ce que je sai que J. C. a commandé de croire quoi que ce soit? Pouvez-vous mieux qu'eux m'instruire de ce que J. C. dit, lui de qui je ne croirois pas même qu'il eût existé, ni qu'il existât, s'il n'y avoit que vous qui me l'eussiez dit. Quand donc j'ai crû en lui, j'y ai*

crû

crû persuadé par une tradition célèbre, constante, unanime, ancienne: mais chacun peut voir, que vous n'êtes qu'une poignée de gens factieux, & turbulens, qui n'ayant commencé que d'hier, ne pouvez rien produire qui merite d'être crû; quelle Folie est-ce ici? Apprenez des Catholiques à croire en J. C. mais apprenez de nous ce que J. C. a dit. Et pourquoi cela je vous prie? En vérité s'il n'y avoit point de Catholiques, qui pussent m'instruire, je croirois plûtôt ne devoir pas croire en J. C. que je ne croirois devoir croire, touchant sa Doctrine, tout autres que ceux qui m'ont appris à croire en lui. Enfin je demande, y avoit-il de la sagesse à abandonner toutes les Eglises visibles, & conséquemment la veritable Eglise Catholique, laquelle, de votre propre aveu, ne sauroit errer dans les Points nécessaires à salut; & l'Eglise Romaine, laquelle, de votre propre aveu, n'a point d'erreurs fondamentales; pour suivre des particuliers qui pouvoient errer, même dans les Points nécessaires à salut? Sur tout si l'on ajoûte, que quand *Luther* parût, il n'y avoit d'Eglise Catholique visible que celle de *Rome*, & celles qui s'accordoient avec elle; auquel sens, elle étoit, & est la seule Eglise de J, C. incapable d'errer en matiere de Foi. Que dis-je, *Luther* lui-même, qui le premier se déclara contre l'Eglise Romaine se trouvant engagé dans la dispute avec d'autres Hérétiques fut forcé de se donner à soi-même le dementi en disant. *Nous confessons librement* (a) *que dans le Papisme, il y a beaucoup de bonnes choses, & bien dignes du nom Chrêtien; que nous avons empruntée d'eux. Nous confessons en particulier qu'il y a dans le Papisme la vraye Ecriture, le vrai Baptême, le vrai Sacrement de l'Autel, les vrayes Clefs pour la Remission des pêchez, le vrai Ministére de la Prédication, le vrai*

(a) *In Ep. cont. Anabap. ad duos Paroch. tom. 2.*

vrai Catechisme, savoir l'Oraison Dominicale, les Commandemens, les Articles de la Foi &c. Et ensuite; *je reconnois que dans le Papisme se trouve le vrai Christianisme, & même la moële du vrai Christianisme, & plusieurs grands Saints.* Il assure encore que l'*Eglise de Rome a le vrai Esprit, le vrai Evangile, la vraie Foi, les vrais Sacrements, le Baptême, les Clefs, le Ministere, la Priere, la Sainte Ecriture, & généralement, tout ce que la Religion Chrétienne doit avoir* Et un peu auparavant: *j'apprends & je voi, qu'on n'introduit l'Anabaptisme que pour faire dépit au Pape; parce que les Anabaptistes ne veulent rien recevoir de l'Antechrist, non plus que les Sacramentaires, qui croyent qu'il n'y a que du Pain & du Vin dans le Sacrement uniquement en haine de l'Evêque de Rome; esperant par ce moyen de venir à bout de renverser la Papauté. Il faut avouer que ces gens-là, se fondent sur un principe bien ruineux; car en le suivant, il faudra aussi qu'ils rejettent toute l'Ecriture, & le Ministère de la Prédication. Car c'est du Pape que nous tenons ces choses-là; autrement, nous n'avons qu'à faire une autre Ecriture. Ainsi nous pouvons bien dire avec Moïse:* Inimici nostri sunt Judices: *nos propres Ennemis rendent sentence en notre faveur.*

XXXIII. ENFIN, la *Certitude* & la *Prudence*, manquant à votre Foi, il est aisé d'en conclure, que le 4. Caractere, je veux dire la *Surnaturalité*, lui manque aussi. N'étant qu'une Opinion, & une Persuasion purement humaine, elle ne peut être surnaturelle de sa nature; Et étant téméraire & imprudente, elle ne peut avoir la Grace de Dieu pour principe; ainsi elle n'est surnaturelle, ni dans elle-même ni dans sa cause. Leur Foi n'est pas surnaturelle.

XXXIV. MAINTENANT, après avoir prouvé,

prouvé, que quiconque erre dans un seul point de Foi, perd absolument la Foi divine, même à l'égard des autres Articles en quoi il n'erre pas; & que quand il pourroit se faire, qu'on retint encore, à l'égard de quelques Points la vraye Foi, cependant toute erreur en quelque matiere de Foi que ce soit, est un grand péché: il s'ensuit clairement, que là où deux, ou plusieurs, ont des sentimens opposez, en matiere de Foi & de Religion, il ne peut y avoir de sauvez que ceux de l'un ou de l'autre Parti seulement. Si on accuse les *Catholiques* de manquer de Charité, & de *Modestie*, parce qu'ils déclarent hautement cette Vérité; & si on les taxe à cette occasion de Témerité, d'Ambition, de Fureur, comme fait le Dr. *Potter*: je prie qu'on fasse attention à ce qu'enseigne St. *Chrysostome*; que la moindre erreur renverse la Foi; & que quiconque en est coupable, est à peu près dans l'Eglise, ce qu'est un faux Monnoyeur dans un Etat: *qu'ils écoutent* (dit ce Pere) *ce que dit St.* Paul; *savoir, que ceux qui avoient introduit quelque legere erreur, avoient renversé l'Evangile; car, pour faire voir quelle altération est capable de produire dans un tout le mélange de quelque chose de mauvais, il dit, que l'Evangile étoit renversé. En effet de même que celui qui rogne tant soit peu la Monnoye du Roi, ôte à la piece toute sa valeur; ainsi quiconque diminue quelque chose de la saine Croyance, la corrompt tout entiere, & va toûjours en empirant. Où sont donc ceux qui nous condamnent comme des personnes contentieuses; parce que nous ne saurions vivre en paix avec les Hérétiques; & qui disent qu'il n'y a point de différence entre eux & nous; & que nos divisions ne viennent que de l'Ambition que nous*
avons

avons de dominer? Après avoir prouvé, que les Protestans n'ont point de veritable Foi; il reste encore pour remplir notre plan à faire voir, qu'ils manquent aussi de Charité; chacun d'eux par rapport à soi-même.



RE-

REPONSE

AU SIXIEME CHAPITRE.

Que les Protestans ne sont point Hérétiques.

I. QUAND on accuse quelqu'un, & sur tout une grande & nombreuse Societé, de quelque Crime énorme; la Raison voudroit, que la force & l'évidence des Preuves qu'on a par devers soi, égalassent au moins la qualité du Crime, si elles ne l'excédent pas. C'est aussi ce que vous avez prétendu faire, en posant pour justifier votre accusation, 1. *certains Principes, ou déja prouvez, ou généralement accordez de tous les Partis:* &, en élévant ensuite, sur ces Principes, un édifice solide d'Argumens convainquans. Mais j'ai reconnu que cette prétension est extrêmement vaine; & après avoir examiné ce Chapitre, comme j'ai fait les précédens, sans passion & sans préjugé, je me sens obligé par la force de la Vérité, à prononcer hardiment, que votre Discours tout entier, tel qu'un bâtiment ruineux, ne porte que sur un fondement de sable.

Réponse aux § 2. 3. II. 1. POUR vos Principes, il est faux, qu'ils ayent été, pour la plûpart, ou *prouvez*, ou *accordez*. Il est bien vrai que *l'homme par sa seule Raison naturelle, & par son industrie, n'auroit jamais pû parvenir à con-*

connoître, *ni*, *que Dieu le destinoit à un bonheur surnaturel & éternel*, *ni*, les moyens par où il avoit dessein de l'y conduire. Ainsi votre premier Principe est bon; qu'*il étoit nécessaire que son entendement fut rendu capable de comprendre cette fin, & ces moyens par une connoissance surnaturelle*. Je dis que ce Principe est bon si vous entendez par *connoissance*, *Perception*, ou Croyance: mais si vous prenez ce terme, dans le sens propre & exact, il est faux: car la Foi n'est pas une *connoissance*, non plus que trois ne sont pas quatre, mais elle est comprise éminemment dans la *connoissance*. Celui qui connoît, *croit*, & fait plus encore: mais celui qui croit, nè *connoit* pas le plus souvent; ou plûtôt, s'il croit simplement, il ne peut jamais connoître. De plus vous vous retractez vous-même tout aussitôt, *en exigeant que l'Objet de la Foi ne soit connu ni naturellement, ni surnaturellement*; aussi bien que dans la page suivante, où vous dites; que *la Foi différe de la Science, à cause de l'obscurité de son Objet*. Car la science & la connoissance sont des expressions synonymes, & la *connoissance* d'une chose *absolument inconnuë*, est une contradiction dans les termes; Tout cela est si évident, que je ne croi pas que vous en demandiez de preuve.

III. MAIS quand vous ajoutez; que *si cette connoissance n'étoit que probable, elle n'auroit pas assez de force pour résister aux probabilitez humaines, soutenuës de toute la puissance de la chair & du sang*; & que de là vous concluez, qu'*il étoit de plus nécessaire*

saire

faire que cette connoissance surnaturelle fût très-certaine, & infaillible. Voici ce que je réponds. Je reconnois, & je croi de tout mon cœur, que les Articles de notre Foi sont en eux-mêmes, des Véritez aussi certaines, & aussi infaillibles, que le sont les Principes communs de la Géometrie, & de la Métaphysique: mais qu'on exige de nous, que nous en ayons une connoissance d'adhérence, aussi certaine, qu'est celle des Sens, ou de la Science; qu'on exige, dis-je, de nous une pareille certitude, sous peine de damnation, en sorte que nul ne doive espérer d'être en état de Salut, s'il n'éprouve en soi ce dégré de Foi, & fermeté d'adhérence: j'ai déja démontré que c'étoit là une grande erreur, & dont les conséquences pouvoient être dangereuses, & pernicieuses. Mais comme je suis de plus en plus confirmé dans la persuasion que la Vérité contraire est d'un grand & singulier usage; je vais tâcher de la confirmer, par un plus grand nombre de preuves. Afin que vous ne croyiez pas que ce sentiment me soit particulier, vous pouvez voir cité en marge, un Théologien (1) Protestant de grande reputation, qui n'a point

(1) Mr. *Hooker* Rép. à *Travers.* J'ai enseigné que l'assurance que nous avons des choses que nous croyons par la Parole, n'est pas si certaine, que celle que nous avons de celles que nous connoissons par sensation. L'est-elle en effet autant? Bien plus, j'ai enseigné, que les choses que Dieu nous promet dans sa Parole, sont plus certaines, que celles que nous voyons, ou touchons. Mais en sommes-nous, nous-mêmes, aussi sûrs, & aussi certains? Si nous le sommes, comment est-ce que Dieu confirme si

point d'Opinions singulieres, & qui a depuis longtems prêché & défendu la même Doctrine.

IV. Je dis donc, que chaque Texte de l'Ecriture, où il est fait mention *des foibles*, ou *des forts*, *en la Foi*; chaque Texte, où il est parlé de *petite*, ou de *grande Foi*; chaque Texte, où il est parlé de ceux qui *abondent en Foi*, qui sont *riches en Foi*; qui *croissent*, qui sont *enracinez*, *fondez*, *établis*, *confirmez dans la Foi*; Je dis que tous & chacun de ces Textes renferment la réfutation de votre sentiment; & une preuve démonstrative, que la Foi, j'entends la vraie Foi, la Foi qui sauve, ne consiste pas, comme vous vous l'imaginez, dans un point indivisible de perfection; mais est susceptible de progrès, & de diminution. Chaque Priere, que vous faites à Dieu, d'augmenter votre Foi; ou (si vous étiez dans la pensée, qu'une telle Priere dérogeât à la perfection de votre Foi) celle que les Apôtres firent à J. C. *d'augmenter leur Foi*; est une preuve convain-

si souvent les Promesses qu'il fait aux hommes par des preuves tirées des Sens? Il est bien certain que la preuve doit être à notre égard plus certaine, que la chose qui est prouvée, autrement elle cesseroit d'être preuve. D'où vient que de dix hommes qui regardent la Lune, il n'y en a pas un plus certain que l'autre, que c'est la Lune qu'il voit; au lieu que plusieurs Chrétiens, qui croyent aux mêmes Promesses, n'ont pas tous la même plénitude de persuasion? D'où vient, que quand quelqu'un fait quelque chose, par le rapport de ses Sens, il ne peut en avoir une plus grande certitude que celle qu'il a? Au lieu que le plus fort en la Foi, qui soit sur la terre, a toûjours besoin de travailler, de combattre, de prier, afin que l'assurance qu'il a, des choses spirituelles & celestes, s'accroisse, se fortifie, s'enracine,

vainquante de la même vérité. De plus, si votre opinion étoit vraie; comme le moindre doute ne peut compatir avec la plus infaillible certitude; il s'ensuivroit, que de douter le moins du monde en matiere de Foi, ce doute fût-il involontaire & y resistât-on, seroit commettre un péché damnable, & absolument destructif, tout le tems que le doute dureroit, de la vraie & salutaire Foi. Conséquence, que vous n'accorderez pas, puisqu'au lieu de regarder ces sortes de doutes comme des péchez, vous les regardez comme des occasions de mériter; & si vous les regardiez comme des péchez; alors vous seriez obligé à reconnoître, contre vos principes, qu'il y a des péchez actuels purement involontaires. La même vérité se confirme encore, d'une maniere invincible, par chaque péché, qu'un Chrétien commet délibérement; par chaque progrès, qu'il fait dans la Charité. Car, puisque (comme S. *Jean* nous en assure) notre Foi est la Victoire qui surmonte le Monde; il est certain que si la Foi de tous les vrais Chrétiens étoit parfaite, leur Victoire sur le monde, sur la chair, & sur le péché, seroit aussi de nécessité parfaite; ainsi, il seroit impossible qu'aucun Chrétien commît jamais un seul péché délibérement; & par conséquent, quiconque en commet un seul, ne devroit pas se croire vrai Chrétien, ou vrai Croyant. En effet, si la vraie Foi n'est pas capable d'imperfection; ou, s'il n'y a point de vraie Foi, qui ne soit une connoissance très-certaine & infailli-

ble

ble; il n'y a point non plus de vraie Foi qui ne soit parfaite; car la plus imparfaite, selon vous, & si votre Doctrine est vraie, doit être *très-certaine*; & le plus que la plus parfaite puisse être, c'est d'être *très-certaine*. De plus, puisque la Foi opère par la Charité, & que la Charité est l'effet de la Foi; il est certain que si la cause étoit parfaite, l'effet seroit parfait aussi; & conséquemment, comme vous n'admettez point de dégrez dans la Foi, il n'y en auroit point non plus dans la Charité; ainsi personne ne pourroit faire de progrès dans cette Vertu; & tous les vrais Fidèles seroient égaux en Charité, de même que vous les faites égaux en Foi: Et de là il s'ensuivroit nécessairement, que quiconque trouveroit en soi une véritable Foi, devroit par cela même se persuader, qu'il auroit une Charité parfaite: & au contraire, que quiconque découvriroit dans sa Charité la moindre imperfection, devroit se croire, par cela même, entierement destitué de Foi. Vous voyez bien que ces conséquences sont étranges & fausses; cependant elles se déduisent nécessairement, & très-clairement de votre Doctrine; ce qui démontre qu'elle est fausse, malgré le désir que vous avez qu'elle se trouvât vraie, afin qu'il y eût quelque nécessité d'admettre l'Infaillibilité de votre Eglise; & non seulement fausse; mais encore contraire à toute sorte de Religion & de Pieté, n'étant bonne qu'à arrêter tous les progrès qu'on pourroit faire dans la Foi, & dans la Charité. Je prens Dieu à témoin, que

je ne connois pas le moindre défaut dans les raisonnemens que je viens d'opposer à votre opinion; si vous y en trouvez, je vous prie, & je vous conjure de me les faire connoître; ou sinon, de ne plus ouvrir la bouche pour la maintenir.

V. A l'égard de la raison unique que vous alléguez pour la défendre; on se convaincra, après un peu d'examen, qu'elle n'est fondée, que sur une Assertion qui vous est propre, & contraire elle-même à toute sorte de Verité & d'expérience; savoir; qu'*il n'y a point de dégré de Foi, au dessous d'une connoissance très-certaine & infaillible qui ait assez de force pour déterminer la volonté, & pour la faire resister aux probabilitez humaines, soutenuës de toute la puissance de la chair & du sang.* Car qui ne sait qu'il y a des millions d'hommes au monde, qui renoncent souvent à leurs aises, & à leurs plaisirs, qui entreprennent de grands & de difficiles travaux; qui se resolvent à lutter contre de grandes difficultez; qui affrontent de grands dangers; & cela non dans l'attente certaine, mais dans l'espérance probable, de quelque avantage éloigné, & de quelque commodité avenir, bien que finie & temporelle, loin d'être éternelle & infinie? Qui ne sait, que plusieurs s'abstiennent de plusieurs choses qu'ils désirent passionnément, non sur une assurance certaine, mais sur une crainte probable, d'un danger avenir? Où est l'homme pour si grand amateur de l'argent qu'il fût, qui ne sacrifiât volontiers quelques sous qu'il a, à la moindre espérance de

ga-

gagner par ce petit ſacrifice, cent mille Livres Sterling? Et je voudrois bien ſavoir, quelles probabilitez, pour plauſibles qu'elles fuſſent, vous pourriez inventer, capables de le détourner de cette reſolution? Et ſi vous n'en pouvez imaginer aucune, quelle raiſon pouvez-vous alléguer, pourquoi l'eſpérance probable d'un bonheur infini & éternel, deſtiné à tous ceux qui obéiſſent à J. C.; & beaucoup plus, une ferme Foi, moins certaine pourtant, & d'une nature différente de celle de la ſenſation ou de la ſcience; ne ſeroit pas capable de fléchir notre volonté, de la faire obéir, de lui faire remporter une pleine victoire ſur toutes les tentations que la chair & le ſang pourroient lui ſuggérer au contraire? On peut dire ce qu'on voudra en faveur de cette abſoluë, & infaillible certitude de la Foi; Il y a apparence, que ſi les Chrétiens étoient ſeulement, auſſi fortement perſuadez que le ſeul moyen d'être heureux dans cette vie & dans l'autre, eſt d'obéir à J. C., qu'ils le ſont qu'il y a une certaine Ville qu'on appelle *Conſtantinople*, ou même que *Céſar* eſt l'Auteur de ſes Commentaires, ou *Saluſte* de ſon Hiſtoire; Papiſtes & Proteſtans, meneroient tout une autre vie que celle qu'ils menent. Voici donc comme je raiſonne contre votre opinion, fondé ſur vos Principes. Celui qui exige, que la Foi, pour être véritable, ſoit abſolument certaine & infaillible, par cette ſeule raiſon; qu'*aucun moindre dégré de Foi ne ſuffiroit pas pour determiner la volonté;* ſuppoſe que ſi un moindre dégré de Foi ſuffi-

ſoit pour cela ; ce moindre dégré ſuffiroit auſſi afin que la Foi fût véritable, Divine, ſalutaire : Or l'expérience fait voir, & la Raiſon le confirme, qu'une ferme Foi, bien que moins certaine, que ne ſont les ſenſations ou la ſcience, peut ſuffire, pour déterminer notre volonté & vaincre nos paſſions &c. Donc il s'enſuit, de votre propre raiſonnement, qu'une Foi, qui n'eſt pas une connoiſſance très-certaine & infaillible, peut être une Foi véritable, divine, & ſalutaire.

VI. CE ſont les raiſons dont j'ai crû devoir me ſervir pour montrer, que cette Foi très-certaine & infaillible, dont vous parlez, n'eſt pas ſi néceſſaire, que, ſans l'avoir dans cet éminent dégré, on ne puiſſe plaire à Dieu. J'en concluds que la Doctrine de votre 25. §. eſt auſſi peu charitable qu'elle eſt préſomptueuſe ; ſavoir : que *cette Foi très-certaine & infaillible eſt néceſſaire pour le ſalut de néceſſité de fin ou de moyen* ; ſi néceſſaire, qu'*il n'y a perſonne, lorſqu'il eſt parvenu à l'âge de Raiſon, qui ait été, ou qui puiſſe être ſauvé ſans elle*. En cela, vous vous mettez hardiment à la place de Dieu, & vous vous aſſeiez ſur ſon Tribunal, en damnant des hommes, qui tranſgreſſent non les Loix de Dieu, mais les vôtres. Et, de plus, vous vous contrediſez vous-même ; non ſeulement quand vous dites que *notre Foi dépend de la Tradition d'un ſiécle à un autre ſiécle, d'un Pére à ſon Fils* ; ce qui ne peut être le fondement que d'une ſimple certitude morale ; mais encore quand vous préten-

dez que *non seulement l'ouïe & la vuë;* mais encore, *les Histoires, les Livres, les Relations*, qui ne produisent certainement pas, une certitude absoluë & infaillible, *sont d'assez bons fondemens pour supporter la Foi*, Si cette Doctrine étoit recevable, & de bon alloi. Je ne voi pas pourquoi les Protestans ne seroient pas en droit d'espérer, que les Histoires, les Livres, les Relations pourroient aussi leur suffire, pour produire en eux une certitude suffisante; & pour n'être pas exclus du salut manque de cette certitude. Il y a bien de l'apparence, que dans cet endroit-ci, afin d'éluder la difficulté dont vous vous sentiez pressé, vous avez dit plus que vous ne sauriez justifier; que pour donner le change au Dr. *Potter*, vous étalez vos moyens de certitude morale; Au lieu que l'Objection étoit, que vous n'aviez *ni possibilité, ni moyens de certitude infaillible*, que vous êtes, en effet, aussi embarassé à trouver que vos Adversaires mêmes. Vous avez, par cette raison, un grand interêt, à ne pas damner les autres, à cause du défaut de ces moyens, de crainte que vous ne vous enveloppiez vous-mêmes dans la même condamnation, suivant ces paroles terribles de l'Apôtre: *Tu és inexcusable, ô homme, qui que tu sois qui juges autrui; car en le jugeant tu te condamnes toi-même; vû que tu fais les mêmes choses que tu condamnes* &c. En cela donc vous êtes visiblement en contradiction avec vous-mêmes; aussi bien qu'en retractant, comme vous faites ici, la prétenduë Charité, qu'il sem-

bloit, au commencement de votre Livre que vous accordiez aux Proteſtans. Là vous déclarez, *que vous n'avez point de certitude, que des Proteſtans, mourant Proteſtans, ne puiſſent mourir avec Contrition, & être ſauvez;* & ici vous dites poſitivement le contraire; qu'*ils ne peuvent pas ne pas manquer d'un moyen abſolument néceſſaire pour le ſalut; faute de quoi, ils ne peuvent pas ne pas être damnez.*

VII. LA troiſiéme Condition, néceſſaire pour la Foi, eſt que notre conſentement aux Véritez Divines, *ſoit non ſeulement entierement inconnu, & inévident par aucun raiſonnement humain; mais encore abſolument obſcur en lui-même, &, ordinairement parlant, deſtitué d'évidence ſurnaturelle.* Il faut donner à ces paroles une conſtruction bien favorable, pour y trouver du ſens. Car que peuvent ſignifier ces expreſſions priſes dans le ſens propre: *La Foi doit être un conſentement inconnu, inévident; ou un conſentement abſolument obſcur?* J'avois toûjours crû, que d'être connu ou inconnu, obſcur ou évident, étoient des qualitez, non de notre conſentement, mais de ſon Objet; non de notre Croyance, mais de la choſe qui eſt cruë. En effet, nous pouvons bien conſentir à une choſe inconnuë, obſcure, inévidente; mais que par cette raiſon notre conſentement lui-même fût obſcur, inconnu, inévident; c'eſt, à mon avis, une auſſi grande improprieté de langage, que ſi on diſoit, que notre vuë eſt verte ou bleuë, lorſque nous voyons quelque choſe de ces couleurs-là.

Ail-

Ailleurs donc, je réponds à ce que vous dites ; ici il faut que je réponde à ce que vous avez voulu dire ; qui est, si je ne me trompe : qu'il est nécessaire pour la Foi, que son Objet, (c'est à dire les Points que nous croyons) ne soit pas si évidemment certain, qu'il entraine malgré nous notre consentement, afin que notre Foi puisse être méritoire ; (comme vous aimez à vous expliquer, vous qui ne voulez recevoir, non pas même de Dieu, rien pour rien ; mais tant pour tant) ou, selon nous, afin que l'obéissance puisse avoir lieu ; ce qui pourroit difficilement être, s'il n'étoit pas possible de desobéir ; comme en effet l'obéissance n'a point de lieu, lorsque l'Entendement fait tout, & que la Volonté ne fait rien. Maintenant, comme nous ne prétendons pas que la Religion Protestante, bien que plus croyable que la vôtre, ait une évidence absoluë, pareille à celle de la sensation, ou de la science ; je pourrois fort bien laisser passer cette Doctrine sans y faire d'exception, & sans crainte que cette Confession nous nuisìt : Mais il n'est pas inutile de remarquer que votre raisonnement prouve bien à la vérité, que cette condition est nécessaire pour le mérite de la Foi ; mais il ne prouve pas qu'elle le soit pour l'essence de la Foi. Sans cette condition la Foi ne seroit plus un acte d'Obéissance ; mais sans cette condition la Foi ne laisseroit pas d'être Foi. Et c'est de quoi il faut que vous conveniez, à moins que vous ne preniez le parti de dire, ou que les Apôtres ne crûrent pas

tout l'Evangile qu'ils prêcherent; ou qu'ils ne furent pas témoins oculaires de la meilleure partie de cet Evangile; à moins que vous ne doutiez de la vérité de ce que dit St. *Jean: Ce que nous avons vû de nos propres yeux, ce que nos mains ont touché &c*; & même de ce que dit J. C. lui-même: *Thomas, parce que tu as vû, tu as crû; Bienheureux ceux qui n'ont pas vû, & qui pourtant ont crû.* Que si vous dites, qu'à l'égard des choses que virent les Apôtres, leur consentement, à parler à la rigueur, ne fut pas une simple Foi; mais quelque chose de plus; un consentement qui renfermoit de telle sorte la Foi, qu'il y ajoûtoit quelque chose au delà; je ne veux pas disputer, sur cela, avec vous, parce que ce ne seroit qu'une dispute de mots: mais, en ce cas, vous me permettrez bien de vous dire, qu'en exigeant cette condition comme néceſſaire; vous vous relâchez, à mon sens, sur la néceſſité de la précédente. Car si vous aviez donné aux matieres de Foi, une évidence ou naturelle, ou surnaturelle; vous en auriez fait à la vérité des Objets tout propres à produire une certitude absoluë, ou naturelle, ou surnaturelle: mais d'exiger, comme vous faites, que *la Foi soit une connoiſſance absoluë de choses, qui ne sont pas absolument connuës; & une certitude infaillible de choses, qui bien qu'en elles-mêmes infailliblement certaines, ne les sont pas par rapport à nous*; c'est, à mon avis, exiger des impoſſibilitez. Il est vrai que cela convient aſſez bien à un homme de votre Religion.

Car

Car la matiere & l'Objet de votre Croyance, n'étant qu'un amas de contradictions; une Foi contradictoire assortit assez bien une Religion contradictoire. Je consens donc, puisque vous le voulez ainsi, que votre Foi soit un consentement libre, & nécessaire; certain, & incertain; évident, & obscur; prudent, & téméraire; naturel, & surnaturel: Mais, pour ceux qui ne se trouvent pas disposez eux-mêmes à croire des contradictions, ni à imposer pareille Croyance aux autres; il doit bien leur être permis de faire de la Foi, par laquelle ils croyent, quelque chose d'intelligible, de compatible, de lié avec soi-même; & de ne la pas desunir par des incompatibilitez & des contradictions. Or quoi de plus incompatible, & de plus déraisonnable, que d'exiger qu'on croie avec une certitude de la plus grande adhérence, une chose, qu'on ne sauroit faire voir être très-certainement croyable; car si elle ne paroissoit telle, alors il ne seroit plus obscur, ni inévident qu'elle fût telle. Car enfin, si vous parlez d'une Foi acquise, raisonnable, & raisonnée, certainement les raisons, qui font que son Objet paroît croyable, sont nécessairement la cause qui la produit; & par conséquent, la force & la fermeté de mon consentement dépend de la crédibilité apparente de l'Objet, & doit y être nécessairement proportionnée. Si c'est d'une Foi infuse & surnaturelle que vous parlez; En ce cas, ou vous la supposez infuse, par les moyens dont on vient de parler; & alors il ne faudra que répé-

 ter.

ter ce qu'on vient tout-à-l'heure de dire; car tout effet, qui est produit simplement par de certains moyens, & ne peut jamais exceder l'efficacité de ces moyens par lesquels il est produit. L'eau, par exemple, ne sauroit rendre rien de plus froid, qu'elle n'est elle-même; ni le feu rien de plus chaud, que le feu; ni le miel rien de plus doux que le miel; ni le fiel, rien de plus amer que le fiel. Ou vous la supposez infuse sans moyens; & alors, la même puissance qui verse dans l'Entendement la Foi, ou le consentement, ayant de l'analogie avec la lumiere qui produit la vuë dans l'œil, repandra aussi l'évidence, c'est à dire la visibilité sur l'Objet. Et quand vous me demandez une adhérence, qui surpasse la credibilité apparente de l'Objet; c'est comme si vous me demandiez de faire dix milles par heure sur un Cheval qui n'en pourroit faire que cinq; comme si vous me demandiez de discerner les traits du visage d'un homme, à travers un gros brouillard, qui le rendroit méconnoissable; comme si vous me demandiez d'ouïr certains sons, plus clairement, qu'ils ne feroient formez, & capables d'être ouïs; comme si vous me demandiez de comprendre une chose plus pleinement, & plus distinctement qu'elle n'est intelligible. Après de pareilles demandes, la premiere que je m'attendrois que vous me fissiez, seroit que je visse quelque chose d'invisible; que j'ouïsse quelque chose qui ne feroit point de son; & que je comprisse quelque chose de tout-à-fait inintelligible: car celui qui me demande

de dix de quelque chose, sachant bien que je n'en ai que cinq, fait en effet la même chose que s'il m'en demandoit cinq, sachant bien que je n'en ai rien. Par la même raison, quand vous me demandez de voir certaines choses au delà de ce qu'elles sont visibles, vous me demandez en effet de voir quelque chose d'invisible; & quand vous me demandez de croire quelque chose plus fermement qu'il ne me paroît incroyable, dans le tems même qu'il me paroît tel. Je ne nie pas que je ne sois obligé de croire la vérité de certains Textes de l'Ecriture, dont le sens m'est tout-à-fait obscur; & la vérité de certains Articles de Foi, dont la maniere est obscure, & incompréhensible à l'Entendement humain; Mais aussi il faut bien remarquer, que ce n'est ni le sens de ces Textes, ni la maniere des choses contenuës dans ces Articles, que je suis obligé de croire la vérité d'une chose, dont on ne me peut rendre la vérité évidente, d'une évidence proportionnée au dégré de Foi qu'on exige de moi; c'est ce qui est souverainement injuste & déraisonnable; parce que cela est absolument impossible.

VIII. NEANMOINS, quand je nie, qu'on doive exiger de nous d'être certains, dans le plus haut dégré, infailliblement certains de la vérité des choses que nous croyons; (parce qu'alors, ce seroit savoir, & non pas croire; & que cela n'est pas possible, à moins que l'évidence que nous en avons; soit naturelle, soit surnaturelle, ne fût dans le plus haut dégré) je ne nie pas,

Réponse aux § 4. 5. 6. 7. 8 9. 10. & 12.

pas, pour cela, que nous ne devions, & que nous ne puissions être infailliblement certains, que nous devons croire la Religion Chrétienne. Et voici pourquoi. 1. Il est très-certain, qu'en toutes choses, nous devons plûtôt agir conformément à la Prudence & à la droite Raison, qu'autrement. 2. Il n'est pas moins certain, que la Prudence & la droite Raison veulent que nous croyions les choses, qui sont de beaucoup de dégrez plus probables, & plus croyables, que les contraires. 3. Il n'est pas moins certain, que tout homme, qui considérera sans partialité combien de raisons, qu'on peut alléguer, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, sont fortes; & combien celles qu'on allégue au contraire, soit en faveur de toute autre Religion, soit en faveur de l'Irreligion, sont foibles; demeurera convaincu, qu'il est sans comparaison, & d'un grand nombre de dégrez, plus croyable que la Religion Chrétienne est vraie, que non pas qu'elle est fausse. Et de toutes ces Prémisses, cette Conclusion ne s'ensuit-elle pas évidemment; qu'il est infailliblement certain, que nous devons croire fermément la Vérité de la Religion Chrétienne?

IX. VOICI donc de quoi je tombe d'accord, touchant la 4. Condition de la Foi, qui est, selon vous, la Prudence. 1. Que si on exigeoit de nous de croire avec certitude, (j'entends une certitude morale) des choses qui ne nous sont pas représentées, comme infaillibles & certaines (j'entends moralement certaines); on exigeroit de-

de nous une soumission déraisonnable. Il en seroit de même, si on exigeoit de nous de croire comme absolument certain, ce qui ne nous seroit pas représenté comme absolument certain. 2. Que quand Dieu nous oblige de croire quelque chose, il ne manque jamais de nous fournir des motifs suffisans, pour nous porter à la croire; pourvû que nous soyions fidèles, à ne pas les négliger ou rejetter. 3. Qu'il y a une multitude d'Argumens, croyables de la plus grande Crédibilité, capables de persuader la Vérité de la Religion Chrétienne; Je dis croyables, non qu'ils nous découvrent, ou nous fassent voir avec évidence, ce que nous croyons; mais parce qu'ils nous convainquent, qu'en suivant les Règles de la Prudence, ce que nous croyons mérite d'être crû, & embrassé comme Révélation Divine. 4. Que sans ces raisons & ces motifs, notre choix, même de la véritable Foi, ne seroit ni prudent ni louable; mais plûtôt blâmable, comme étant l'effet de notre légéreté & de notre imprudence.

X. MAIS quand vous faites de la Prudence non seulement une qualité recommandable dans celui qui croit, ou une justification de sa Croyance; mais encore une qualité essentielle de la Foi, & qui entre dans sa définition; vous vous trompez assurément en cela; & c'est comme, si ayant à définir l'Homme, vous disiez que c'est une Créature raisonnable, & entenduë dans l'Astronomie: car si tous les Astronomes sont hommes; tous les hommes ne sont pas Astronomes; & par conséquent

l'Astro-

l'Aſtronomie ne doit pas entrer dans la définition de l'Homme ; où rien ne devroit entrer, que ce qui convient à tous les hommes : de même, encore que tous ceux qui ſont vraiment ſages, c'eſt à dire ſages pour l'Eternité, croyent comme il faut ; cependant il y en a pluſieurs qui peuvent croire comme il faut, & qui ne ſont pas ſages pour l'Eternité. Je ſouhaiterois de tout mon cœur, comme fit *Moïſe*, *que tout le Peuple du Seigneur pût prophetiſer* ; que tous ceux qui croyent la vraie Religion fuſſent en état, ſuivant le Précepte de St. *Pierre*, *de rendre raiſon de l'eſpérance qui eſt en eux* ; de rendre raiſon, pourquoi ils eſpérent d'aller au Ciel par le chemin qu'ils tiennent, plûtôt que par un autre ; & je ne croi pas la choſe ſi difficile, que des hommes d'une capacité ordinaire, s'ils vouloient s'y appliquer, n'en vinſſent bientôt à bout. Mais ſi je voulois ſoutenir que tous les vrais Fidèles ſont en état de cela ; Je ſuppoſe que cela ſeroit autant contre l'expérience & la modeſtie, qu'il eſt contre la Vérité & la Charité, de dire comme vous faites, que *ceux qui n'y ſont pas, ou ne ſont point du tout vrais Fidèles, ou le ſont, ſans qu'il leur en revienne aucun avantage.* Vous voyez donc bien que les Fondemens ſur quoi vous bâtiſſez, ſont ruineux & trompeurs, & ſi peu capables de ſupporter votre édifice, qu'ils s'entre-détruiſent mutuellement. Je vais maintenant prouver que vos Argumens, pour prouver que les Proteſtans ſont Hérétiques, ſont de même qualité que les Principes

que

que nous venons d'examiner, en opposant à chacun d'eux des Réponses claires & satisfaisantes.

XI. VOICI le 1.; *Que les Protestans sont Hérétiques: parce qu'ils ont contredit diverses Véritez proposées par l'Eglise visible comme Véritez Divines.* Je réponds, que ce n'est pas une Hérésie de combattre quelque Vérité que ce soit que l'Eglise propose; mais seulement des Véritez, qui sont parties essentielles de l'Evangile de J. C. 2. Les Doctrines, que les Protestans ont combattuës n'étoient pas des Véritez; mais des Faussetez visibles, & des Impietez. 3. Elles n'étoient pas proposées comme Véritez par l'Eglise visible, mais seulement par une partie de l'Eglise, & une partie fort corrompuë. Réponse au § 13.

XII. L'ARGUMENT qui suit est celui-ci: *Toute erreur contre une Doctrine révélée de Dieu, est une Hérésie damnable. Maintenant, il faut de toute nécessité, que, ou les Protestans ou l'Eglise Romaine errent contre une Doctrine révélée de Dieu: Vous accordez, (par force) que l'Eglise Romaine n'a point d'erreur damnable, & elle n'en peut avoir, parce qu'elle est l'Eglise Catholique, qui, selon vous-même, ne peut tomber dans des erreurs damnables; Donc c'est les Protestans qui errent contre la Parole de Dieu; Donc ils sont coupables d'Hérésie formelle.* Je réponds qu'il y a dans cet Argument presque autant de Faussetez qu'il y a de Propositions. 1. Toute erreur contre une Doctrine révélée de Dieu, n'est pas une Hérésie damnable, à moins que cette Doctrine Réponse au § 14.

trine ne soit révélée très-clairement, & qu'il n'y ait un Commandement exprès, pour tous, de la croire. 2. Le Dr. *Potter* n'accorde nulle part, que les Erreurs de l'Eglise Romaine ne sont pas damnables en elles-mêmes; bien qu'il croye qu'il peut arriver, par accident, qu'elles ne damneront pas quelques-uns de ceux qui les croyent: Vous-mêmes nous dites, en divers endroits de votre Livre; qu'*il ne croit pas ceux d'entre vous, que l'ignorance n'excuse pas, en état de salut*. 3. Vous supposez deux fois ce qui est en question, en supposant 1., que *l'Eglise Romaine est la vraie Eglise Catholique*; elle qui, sans une grande faveur, peut à peine passer, pour partie de l'Eglise Catholique. 2. que *l'Eglise Catholique ne peut tomber dans aucune erreur damnable en elle-même*; ce qui n'est pas vrai, elle peut tomber dans ces sortes d'erreurs, sans cesser d'être Eglise Catholique, lorsqu'elle retient en même tems les Véritez, qui peuvent servir d'antidote, contre la malignité de ces Erreurs, à ceux qui s'y trouvent engagez, par une ignorance simple & non affectée. 4. Enfin, supposé que cela fût vrai, il me semble qu'on pourroit être en droit de vous demander quelques preuves pourquoi il faut de toute nécessité, que les Protestans ou l'Eglise Romaine errent contre la Parole de Dieu. Car si vous n'en avez de raison que leurs contradictions; alors il faudra de nécessité que vous, ou les *Dominicains* soyiez aussi Hérétiques, parce que vous ne vous contredisez pas moins les uns les autres,

que

que les Papistes & les Protestans se contredisent.

XIII. Vous prétendez dans votre troisiéme Argument, que *vous avez déja fait voir que l'Eglise visible est Juge des Controverses, & par conséquent infaillible; d'où vous supposez qu'il s'ensuit, que de s'opposer à elle, c'est s'opposer à Dieu.* A quoi je réponds, que vous vous êtes contenté de dire, sans le prouver, que *l'Eglise visible est Juge des Controverses.* En effet, comment peut-elle être Juge des Controverses; si elle ne peut pas les décider. Et comment peut-elle les décider, si c'est une question qu'elle puisse en être Juge? Ce qui est en question, n'est assurément pas propre à décider d'autres questions; & moins encore celle-ci, si elle a l'autorité de juger & de décider de toutes? 2. Quand elle seroit Juge; il ne s'en ensuivroit pas qu'elle fût infaillible; car nous avons dans nos Cours de Judicature des Juges, dont il n'y a aucun qui soit infaillible. Bien plus, vous ne sauriez nier, avec la moindre apparence de raison, que chacun ne doive juger pour soi, quelle Religion est la véritable; & cependant vous ne direz pas que chaque particulier soit infaillible. 3. Quand on supposeroit l'Eglise infaillible, il ne s'en ensuivroit point du tout, moins encore très-clairement, que de s'opposer à ses déclarations ce soit s'opposer à Dieu; à moins que vous ne supposassiez encore, que comme elle est infaillible, elle est aussi reconnuë pour telle, par ceux qui s'opposent à elle. Réponse au § 15.

5. En-

4. Enfin quand tout cela seroit vrai (au lieu que tout cela est faux) je ne vois pas de quelle utilité il pourroit vous être, ayant omis de prouver que l'Eglise Romaine est l'Eglise visible.

Réponse au § 16. XIV. ON nous donne pour une quatriéme preuve l'Argument suivant: *Que si* Luther *étoit Hérétique, tous ceux qui ont les mêmes Opinions que lui, doivent l'être aussi.* Or que *Luther* fût formellement Hérétique; vous tâchez de le prouver, par ce raisonnement: *De dire que la vraie Eglise visible de J. C. n'est pas Universelle, c'est une Héréſie proprement dite*: *Or la Réformation de* Luther *n'étoit pas universelle; Donc* Luther *ne peut être excusé d'Héréſie formelle.* Je réponds, 1., à la premiere partie, qu'il n'est nullement impossible que *Luther* eût été l'Inventeur de quelque fausse Doctrine, (quoi que cela ne soit pas) & par conséquent formellement Hérétique; & que ceux qui le suivent, ne fussent que materiellement, & improprement Hérétiques, ou plûtôt ne le fussent point du tout. Vos propres Auteurs, après St. *Augustin*, distinguent entre les Hérétiques, & leurs Sectateurs, *Hæreticos, & Hæreticorum sequaces.* Et vous même, quoi que vous condamniez *les Chefs des Ariens d'Héréſie formelle*, ne laissez pas d'avouer que *Salvien* étoit au moins dans le doute, si les *Ariens*, qui suivirent leurs Maîtres dans la simplicité de leur cœur, n'ont pas pû trouver dans leur ignorance, une excuse à leur erreur. Il semble que le doute de *Salvien* vous a fait douter vous-même; car

car vous ne l'approuvez, ni ne le condamnez. 2. Je réponds à la seconde partie, que si vous n'aviez beaucoup compté sur notre ignorance ou *Logique*, ou *Metaphysique*, & dans la Théologie de l'Ecôle; vous n'auriez jamais osé nous donner cette corde de sable pour un Syllogisme. Il est à peu près aussi concluant que celui-ci: De nier la Résurrection c'est une Hérésie proprement dite; Or la Réformation de *Luther* n'étoit pas universelle; Donc il ne peut être excusé d'Hérésie formelle; ou que le suivant: De dire que l'Eglise visible n'est pas universelle, c'est une Hérésie proprement dite; Or la Prédication de l'Evangile n'étoit pas universelle au commencement; Donc on ne peut pas l'excuser d'être une Hérésie formelle. Car, comme celui, dont la Réformation n'est que particuliere, peut bien ne pas nier la Resurrection; aussi peut-il bien ne pas nier l'Universalité de l'Eglise. Et, comme les Apôtres qui, au commencement, prêcherent l'Evangile, crûrent l'Eglise Universelle, quoi qu'au commencement leur Prédication ne le fût pas: Aussi *Luther* pût bien croire, & crût en effet, l'Eglise Universelle, encore que sa Réformation ne fût que particuliere. Je dis qu'il crût en effet l'Eglise Universelle, dans le sens que vous l'entendez vous-même, Universelle *de jure*, & non *de facto*. Pour ce qui est de l'Universalité de fait; Il crût l'Eglise beaucoup plus Universelle que sa Réformation; car il conçût (à ce qui paroît par ce que vous citez de lui) que non seulement

lement la partie, qui s'étoit réformée, étoit la vraie Eglise; mais que ceux mêmes, qui avoient besoin de Réformation, en étoient aussi partie. Aussi ne prétendit-il jamais faire une nouvelle Eglise, mais seulement réformer l'ancienne. En troisiéme & dernier lieu, à la premiere Proposition de ce Syllogisme, qui en est si peu un; Je réponds que de dire que l'Eglise n'est pas toûjours universelle *de facto*, est si peu une Hérésie; que c'est au contraire une vérité certaine à tous ceux qui connoissent un peu le monde; & qui savent quelles Religions en occupent la plus grande partie. *Donat* n'étoit pas à blâmer, pour dire que l'Eglise pouvoit être confinée dans l'Afrique; mais pour le dire sans aucun fondement. Et St. *Augustin*, qui avoit raison de penser que l'Eglise étoit alors au delà de l'Afrique n'en avoit pas de penser, qu'il dût être nécessaire que cela fût toûjours ainsi. Sur tout il avoit le plus grand tort du monde de croire que l'Eglise fût alors répanduë sur toute la terre, & connuë de toutes les Nations; Vous-même, si la passion ne vous troubloit, & ne vous faisoit oublier, la nouvelle découverte qu'on a faite de près de la moitié de la Terre, & l'état où on y a trouvé ses habitans, n'auriez nulle peine à en convenir.

Réponse au § 17. XV. DANS cette Section vous prétendez *n'avoir nul dessein de suivre la comparaison d'entre les Protestans & les Donatistes*; & vous le faites néanmoins avec toute la malice imaginable; mais bien inutilement;

ment; car *Lucilla* pût avoir tort de favoriser la Secte des *Donatistes*; & la Mére & la Fille que vous avez en vuë, pûrent avoir raison de favoriser l'établissement du Protestantisme en Angleterre. A moins que vous ne concluiez, de ce qu'une Femme a eu tort en une certaine chose; que nulle Femme ne peut avoir raison en rien; ou que, si c'est mal fait de favoriser une Secte, ce soit aussi mal fait d'en favoriser une autre.

XVI. LES *Donatistes pûrent avoir tort d'appeller la Chaire de Rome, une Chaire de Pestilence; & l'Eglise Romaine, une Prostituée*; &, l'état de cette Eglise ayant changé; Les Protestans pourroient avoir raison de se servir de ces mêmes expressions: ainsi, quand St. *Augustin n'auroit peut-être pas eu tort de persécuter les Donatistes, parce qu'ils calomnioient l'Eglise*, & qu'ils l'appelloient une *Prostituée*, lorsqu'elle n'en étoit pas une; Vous pouvez en avoir de menacer le Dr. *Potter*, que vous le persécuteriez (comme l'application de ce passage fait voir que ce seroit votre intention, si vous en aviez le pouvoir;) parce que l'Eglise Romaine n'est pas aujourd'hui, ce qu'elle étoit du tems de St. *Augustin*. C'est de quoi la conclusion de votre Livre nous fournit une preuve bien convainquante, où vous nous dites d'après St. *Augustin*, qu'une des choses qui empêcha le plus les Sectateurs de *Donat* de se réunir à l'Eglise, fut la calomnie qui se répandit contre les Catholiques: *Qu'ils avoient placé sur leur Autel, quelque chose d'ex-*

d'extraordinaire. Combien le bruit des mauvaises Langues, dit St. *Augustin*, *n'en a-t-il pas empêché de rentrer, à qui on a fait croire, que nous mettons je ne sai quoi sur notre Autel?* La déteſtation qu'il avoit de cette calomnie, & la juſte indignation qu'il avoit conçuë contre les Calomniateurs, l'empêche de nommer ſeulement l'Impieté dont on les accuſoit, & par une figure de Rhétorique il l'appelle; *un je ne ſai quoi*: Mais donnez-vous la peine de comparer avec ce que dit St. *Augustin*, ce qu'*Optat* écrit ſur la même matiere, & vous demeurerez convaincu que ce *je ne ſai quoi* qu'on prétendoit qu'ils avoient mis ſur l'Autel, étoit une Image, ce que les *Donatiſtes*, (ſachant combien ç'auroit été une choſe déteſtable en ce tems-là de mettre des Images dans les Egliſes, pour les y vénérer, comme c'eſt aujourd'hui votre coutume) prirent ſoin de répandre, qu'il ſe pratiquoit dans des Egliſes des Catholiques. Mais quelle réponſe St. *Augustin* & *Optat* font-ils à cette accuſation? Avouent-ils le fait, & le juſtifient-ils? Diſent-ils, comme vous diriez aujourd'hui: Il eſt vrai; nous mettons des Images ſur notre Autel, & cela non ſeulement, pour l'ornement, ou pour aider la Memoire, mais auſſi pour le Culte: Mais en cela nous ne faiſons rien que de bien; Cela ne doit pas vous effaroucher, ni vous donner de l'éloignement pour notre Communion? J'avouë que je ne ſai pas quelle autre réponſe votre Egliſe pourroit faire aujourd'hui à cette Objection. Si donc la Doctrine des Péres a-

voit

voit été, en ce point-là, la même qu'est aujourd'hui la vôtre, ils auroient dû répondre, comme vous répondriez: mais au contraire; non seulement ils nient le fait; mais ils le détestent, & l'abhorrent, comme un crime horrible. Vous n'avez donc pas beaucoup gagné à courir après ces ombres de ressemblance entre nous & les *Donatistes*; il auroit fallu, avant toutes choses, faire voir, qu'il n'y a nulle différence, entre l'Eglise de Rome d'autrefois, & celle d'aujourd'hui: mais comme la particularité que nous venons de rapporter, & plusieurs autres que nous pourrions ajouter à celle-là, sont assez voir, que cela vous est impossible; rien n'empêche que cette Eglise, qui alors étoit Vierge, ne soit maintenant une *Prostituée*; & que ce qui étoit une calomnie dans la bouche des *Donatistes*, ne soit maintenant dans celle des Protestans, une accusation très-bien fondée.

XVII. VOUS n'avez pas mieux réussi dans votre comparaison du Dr. *Potter* avec *Ticonius*, que St. *Augustin blâme*, *d'avoir demeuré avec les Donatistes*, *après avoir renoncé la Doctrine*, *qui servoit de fondement à leur Schisme*, *savoir l'extinction de l'Eglise*; *vous blâmez de même le Dr. de demeurer dans la Communion de ceux qui enseignent*, dites-vous, *la même Doctrine*. Mais si c'étoit-là la Doctrine des *Donatistes*; comment dites-vous aussitôt après, que *ceux des Protestans*, *qui disent que l'Eglise a péri*, *sont pires que les Donatistes*, *qui disoient que l'Eglise avoit au moins demeuré en Afri-*

que? Il me semble que cela n'est pas le mieux lié du monde; Mais ne nous y arrêtons pas. La vérité est que cette différence, que vous grossissez si fort, & que vous voudriez bien, qui fût entre le Dr. *Potter* & ses Fréres, le sujet d'une horrible dissension, ne gît, à la bien considérer, que dans des termes & des manieres de s'exprimer. Tout ce que les Protestans disent, c'est que l'Eglise a péri, quant à sa premiere pureté, c'est à dire qu'elle est tombée dans de grandes corruptions; ce que le Dr. *Potter* ne nie pas. Et tout ce que le Dr. nie, c'est que l'Eglise a péri quant à son essence, & a absolument cessé d'être Eglise; ce que les autres Protestans ne disent pas.

XVIII. Ce n'est là qu'une légere Objection, sur quoi vous ne paroissez pas insister beaucoup. Mais ce qui suit, vous paroît capital; c'est que *l'Eglise Réformée de* Luther *n'ayant pas existé plusieurs siécles avant* Luther, *& ayant néanmoins existé du tems des Apôtres; il faut de nécessité qu'ils donnent dans l'opinion Hérétique des Donatistes: que la vraie, la pure Eglise de J. C. a peri, & que celle qui est demeurée sur la terre, étoit (ô Blasphême!) une Prostituée.* Il semble que vous êtes resolu une fois pour toutes, de confondre toûjours la *vraie* Eglise, avec l'Eglise *pure*; & de ne point mettre de différence entre une Eglise *corrompuë*, & une Eglise qui n'est *plus Eglise*. Mais n'y a-t-il point en effet de différence entre un homme malade, & un homme mort? Et vous-

mê-

mêmes, n'êtes-vous pas en contradiction avec vous-mêmes? Car enfin, vous ne sauriez nier que des péchez, sont, devant Dieu, des difformitez & des tâches, aussi bien que des Erreurs. Et qu'est votre Eglise entiere, qu'un assemblage d'hommes, dont chacun en particulier, sans nulle exception (& par conséquent la généralité, qui n'est composée que de ces particuliers) est entâché & souillé de péchez? Vous continuez;

XIX. De *plus la même Hérésie s'ensuit de cette Doctrine du Dr.* Potter, *& d'autres Protestans, que l'Eglise peut errer dans les Points Non-fondamentaux; parce que, comme nous l'avons fait voir, toute erreur, contre toute Vérité révélée, est une Hérésie damnable, soit que la matiere en soit, en elle-même, grande ou petite. Et quand peut-on avoir plus de raison de dire que l'Eglise a péri, que quand on la croit capable de maintenir des Hérésies damnables? De plus, nous prouverons dans la suite que tout acte d'Hérésie détruit toute Foi Divine: Or de s'imaginer une vraie Eglise sans Foi, c'est s'imaginer un homme vivant sans ame.* Nous avons déja répondu à ce que vous avez dit auparavant; & nous refuterons dans la suite, ce que vous direz dans la suite. Mais si c'est un principe si certain; *que toute erreur, contre toute Vérité révélée, est une Hérésie damnable*; vous me permettrez bien d'en conclure, que dans votre opinion, les *Dominicains* doivent être de damnables Hérétiques, de rejetter l'immaculée Conception de la Ste. Vierge; qui doit certai-

nement passer chez vous pour une Vérité révélée: Autrement auriez vous été si ardens à solliciter le St. Siége de définir ce Point-là, vous qui avez pour maxime: qu'*on ne doit rien définir, qui ne soit auparavant révélé?* Mais, sans attendre votre permission, je prendrai la liberté d'en conclure, que si l'une ou l'autre de ces Opinions est une Vérité révélée; il n'y a pas de milieu, il faut de toute néceslité que vous ou eux, soyiez sans contredit, dans une Héréfie damnable; puisque toute Erreur, contre toute Vérité révélée, en est une. Mais je suis sûr, que de peur d'inconveniens, vous jugerez à propos, de modérer la rigueur de cette Assertion; & de nous dire que ni eux, ni vous, n'êtes Hérétiques; parce que la Vérité, dont il s'agit, bien que révélée, n'est pas encore suffisamment proposée. Et c'est precisément ce que je vous réponds; Votre Doctrine, que les Protestans contredisent, n'est pas encore suffisamment proposée. Car encore qu'il soit assez évident, que votre Eglise la propose; il n'est pas moins évident, à ce qui me semble, que la *Proposition*, ou la Déclaration de votre Eglise n'est pas encore suffisante; & je voudrois bien, qu'au lieu de vous contenter de dire le contraire, vous voulussiez bien le prouver. Enfin, pour repondre à votre Question: *Comment peut-on dire avec plus de vérité que l'Eglise périt, que quand on la croit capable de maintenir des Héréfies damnables?* Je dis qu'on peut bien dire avec plus de raison qu'elle périt, quand non seulement

on

on la croit capable de maintenir des Héréſies damnables, mais encore qu'on ſoutient qu'elle en maintient de telles *de facto*, actuellement, & de fait. On peut bien dire encore avec plus de raiſon qu'elle périt, quand elle tombe dans une Héréſie, non ſeulement damnable en elle-même, & *ex natura rei*, comme vous parlez; mais encore dans une Héréſie, contraire à une Vérité, dont la croyance eſt néceſſaire, non ſeulement de néceſſité de Précepte, mais encore de néceſſité de moyen; Une Héréſie par conſéquent, qui détruit ſi abſolument, & ſi inévitablement le ſalut, qu'il n'y a point d'ignorance qui puiſſe l'excuſer, ni de Répentance générale, qui puiſſe en obtenir le pardon, à moins que préalablement on ne l'abjure formellement. Il eſt clair, que ſi l'Egliſe tomboit dans une Héréſie de cette eſpèce, on pourroit bien dire avec plus de vérité qu'elle auroit péri, que ſi elle tomboit ſeulement dans quelque Héréſie damnable de ſa propre nature. Car, en la ſuppoſant dans cet état, tous ſes Membres, ſans exception, & ſans miſéricorde devroient périr pour jamais. Au lieu, que dans l'autre état, encore que ceux qui peuvent connoître la Vérité & ne le veulent pas, ne puiſſent raiſonnablement ſe flatter de l'eſpérance de pouvoir ſe ſauver; elle ne laiſſeroit pas ſans contredit d'envoyer au Ciel un grand nombre d'Ames, qui auroient été ravies d'embraſſer la Vérité, ſi les moyens de la trouver, ne leur avoient pas manqué. En troiſiéme & dernier lieu, on pourroit encore dire

avec plus de raiſon qu'elle périt, ſi elle venoit juſqu'à apoſtaſier abſolument de la Foi Chrétienne, & à rejetter les Véritez capitales, qui pourroient l'aider à ſe retirer de ſes Héréſies; ſi elle nioit, par exemple, directement que Jesus *eſt le* Christ, ou que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu. Et, pour ne vous point flatter, il eſt à craindre que l'Egliſe de Rome ne panche un peu vers ce précipice, & cet état de perdition abſoluë, depuis qu'elle a ajoûté à ſes autres erreurs la Doctrine de ſa propre Infaillibilité, par où ces mêmes erreurs ſont devenuës irrémédiables; & depuis qu'elle prétend que l'Ecriture doit être interpretée, conformément à ſa Doctrine, & non ſa Doctrine jugée par l'Ecriture; ce qui rend l'Ecriture de nul effet pour ſa *Réformation*.

Réponſe au § 18. XX. J'ai été bien aiſe de vous entendre dire que *la Sainte Ecriture & les anciens Péres, aſſignent, comme une marque d'Héréſie, la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible*: car j'eſpérois qu'un Chrétien ne voudroit pas faire dire à l'Ecriture, une choſe, ſans avoir, au moins un Texte à produire, qui contînt cette choſe, ou clairement ou par voye de conſéquence. Car, ne vous y trompez pas, Monſieur, c'eſt un grand péché de dire: *Ainſi dit l'Eternel, lorſque l'Eternel ne dit rien de tel.* Je m'attendois donc à vous voir alléguer quelque Texte, où il ſeroit dit: *Quiconque ſe ſépare de l'Egliſe Romaine eſt Hérétique*; ou bien, *l'Egliſe Romaine eſt infaillible*, ou *la Guide de la Foi*; ou bien encore; *il y au-*

y aura toujours une Eglise visible infaillible en matiere de Foi. J'étois, dis-je, dans l'attente de quelque direction semblable, & jugez vous-même, Monsieur, si je n'avois pas raison. Les Evangelistes & les Apôtres, qui ont écrit le Nouveau Testament, étoient, comme nous le supposons tous, fort gens de bien; ils avoient un extrême desir de nous indiquer le chemin le plus sûr & le plus droit, pour aller au Ciel. Nous supposons encore qu'ils étoient suffisamment instruits par l'Esprit de Dieu de tous les Points nécessaires de la Foi Chrétienne; ils n'ignoroient pas par conséquent, cet *Unum Necessarium*, ce Point le plus nécessaire de tous, sans lequel, comme vous le prétendez, & comme vous l'enseignez, la Foi n'est point Foi; savoir; que *l'Eglise Romaine étoit établie de Dieu, pour être la Guide de la Foi.* Enfin nous supposons, qu'ils étoient des hommes sages, eux qui avoient reçu l'Esprit de Sagesse; & qu'ils n'ignoroient pas, que pour la direction des Chrétiens, il vaudroit autant qu'ils n'eussent point du tout de Guide, que d'en avoir qui fût douteux, & sujet à question. Après toutes ces Propositions, que je suis sûr qu'il n'y a point de bon Chrétien qui ose revoquer en doute; est-il possible qu'il y en ait quelqu'un, qui puisse se persuader, qu'aucun des Apôtres n'eût pas fait, au moins une seule fois, mention dans ses Ecrits, d'une Doctrine si nécessaire? Sans mentir, à ne consulter sur cela, que la droite Raison, on voit tout d'un coup, qu'ils auroient rendu

un plus grand ſervice à l'Egliſe en ne laiſſant par écrit, que cela ſeul, qu'ils n'ont fait en écrivant tout le reſte. Il me ſemble que les Evangeliſtes, en entreprenant d'écrire l'Evangile, ne pouvoient pas, tous & chacun d'eux, omettre raiſonnablement ce Point de Foi ſi néceſſaire; Et ſur tout St. *Luc*, qui declare poſitivement, *que ſon intention a été d'écrire toutes les choſes néceſſaires*. Il me ſemble que St. *Paul*, en écrivant aux Romains, s'il avoit connu qu'ils avoient ce rare Privilège, n'auroit pas manqué de leur faire compliment ſur cela. Il me ſemble, dis-je, qu'au lieu de leur dire, qu'on parloit de leur Foi par tout le Monde (éloge qui ne doit pas vous enorgueillir, puiſqu'il en dit autant de celle des Theſſaloniciens) il auroit dû leur dire, au moins une fois en termes clairs: que *leur Foi devoit ſervir de Règle pour toûjours, à tous les Chrétiens du Monde*. Mais en même tems il auroit bien dû ſe diſpenſer de leur faire craindre des impoſſibilitez, comme il fait dans le Chapitre onziéme, & de leur dire qu'eux, & non ſeulement eux, mais l'Egliſe entiere des Gentils, s'ils ne prenoient garde à ſe tenir fermes dans la Foi, *pourroient bien tomber dans l'infidélité*, comme avoient fait les Juifs. Il me ſemble, que dans toutes les autres Epitres, au moins dans quelques-unes, au moins dans une ſeule il auroit bien dû donner au Monde Chrétien, cette direction ſi utile, & ſi néceſſaire, s'il l'avoit connuë pour telle: *Que tous les Chrétiens devoient ſe laiſſer guider par l'Egliſe*

de

de Rome; *& que nul d'eux ne devoit se separer d'elle, sous peine de damnation.* Il me semble, qu'en faisant si souvent mention des Hérétiques & de l'Antechrist; il auroit bien dû donner au monde ce Préservatif unique & si certain, comme vous le prétendez, contre leur séduction. Est-il bien possible que St. *Pierre*, qui a écrit deux Epitres Catholiques, dans chacune desquelles il parle de sa mort prochaine, & exhorte les Chrétiens à persévérer dans la Foi, ne leur eût recommandé dans aucune, de se laisser guider par ses prétendus Successeurs, les Evêques de Rome? Comment est-ce que St. *Jacques* & St. *Jude*, dans leurs Epitres Catholiques, ont aussi omis cette Direction Catholique? Il semble que St. *Jean* au lieu de dire: *Celui qui croit que* JESUS *est le* CHRIST *est né de Dieu*; (Leçon que vos Gloses énervent entierement, en rendant inutile cette marque à laquelle il veut qu'on discerne les Enfans de Dieu): auroit dû dire: *Celui qui s'attache inviolablement à la Doctrine de l'Eglise de Rome, & qui règle sa vie par elle, est bon Chrétien; & c'est à cette marque que vous le reconnoîtrez.* Où est l'homme, s'il n'a perdu le sens, qui, s'il considére sérieusement la prétenduë nécessité de cette Doctrine, sans laquelle, ordinairement parlant, il n'y a point de salut à espérer, puisse se persuader que ces grands Hommes, ces Hommes si saints, si gens de bien, si passionnez pour le Salut des hommes; si convaincus, à ce qu'on prétend, de la nécessité de cette Doctrine, auroient

affecté de la supprimer dans un si profond silence, sans qu'aucun d'eux l'eût enseignée une seule fois en termes clairs, laissant seulement à chacun la liberté de la déduire de certains principes fort obscurs & incertains, par des conséquences plus obscures & plus incertaines encore ? En vérité, celui qui peut faire de ces Saints Hommes un jugement si peu charitable peut bien, sans qu'on doive le trouver étrange, traiter des Serviteurs de J. C., qui leur sont si inférieurs en tout, d'Athées, d'Hypocrites, & de ce qu'il leur plaît. J'attendois donc, & j'avois assurément raison d'attendre que vous nous produiriez de bons passages, bien clairs & bien formels, après nous avoir dit: que *la Ste. Ecriture assigne comme un des caractères de l'Hérésie, la séparation d'avec l'Eglise visible*; Mais au lieu de ces passages, que nous avez-vous allégué, sinon de pures inutilitez ? St. *Jean* dit de certains faux Chrétiens, qui se faisoient honneur de ce beau nom, sans le mériter, & qui abandonnerent cette sainte Profession, quand leur interêt charnel le demanda: *Ils sont sortis d'entre nous; mais ils n'étoient pas des nôtres; car s'ils eussent été des nôtres, ils auroient indubitablement demeuré avec nous.* Il est dit au Livre *des Actes* de quelques autres, qui avant le Décret du Concile de Jerusalem, étoient persuadez, & enseignoient, que les Convertis d'entre les Gentils, devoient garder la Loi de Moïse; *Quelques-uns qui sont sortis d'entre nous.* St. *Paul*, dans le même Livre, prédit aux Ephésiens, que

d'en-

d'entre eux il s'éléveroit des hommes qui enſeigneroient des Doctrines perverſes. De ces Textes-là, qui ſont apparemment les plus clairs, que vous ayiez pû trouver, vous concluez: que la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible, eſt déſignée dans l'Ecriture, comme un caractère de l'Héréſie. Convenez que cette conſéquence eſt terriblement forcée, & ne vaut du tout rien, à moins que tous les Textes, où il eſt dit que quelqu'un ſe ſépare de quelqu'un, ne puiſſent vous fournir de bonnes preuves de ce que vous avancez. A l'égard du premier paſſage; il n'eſt pas certain qu'il y ſoit parlé d'*Hérétiques*, mais plûtôt d'hommes qui n'étoient pas *Chrétiens*, d'*Antechriſts*, qui nioient que JESUS *fût le Chriſt.* Reliſez l'endroit; & vous en tomberez d'accord. Le ſecond paſſage ne regarde certainement pas des *Hérétiques* non plus; mais ſeulement des gens qui croyoient, & qui maintenoient une Opinion erronée, lorſque l'Opinion contraire étoit encore une queſtion, & avant qu'elle fût décidée; ce qui, ſelon vos propres principes, n'eſt pas une Héréſie formelle. Il eſt dit à la vérité dans le troiſiéme, que d'entre ceux qui faiſoient profeſſion de Chriſtianiſme, il devoit s'en élever, qui enſeigneroient des Héréſies: mais il n'eſt dit, ni dans ce Texte-ci, ni dans aucun des précédens, que quiconque ſe ſépare de l'Egliſe viſible, dans quelque état qu'on la ſuppoſe, eſt certainement Hérétique. Les Hérétiques, je l'avouë, le font toûjours; mais ceux qui le font, ne ſont pas toûjours Héréti-

 ques;

ques; car peut-être l'état de l'Eglise les met-il dans la néceſſité de le faire; Ainſi des Rebelles deſobéiſſent toûjours aux ordres du Roi; & néanmoins ceux qui desobéiſſent aux ordres du Roi (qui peut-être ſont injuſtes) ne ſont pas, pour cela, Rebelles.

XXI. LES Autoritez de *Vincent de Lerins*, de *Proſper*, de *Cyprien*, que vous alléguez, ſont ſujettes aux exceptions ſuivantes. 1. Qu'elles ſont d'Auteurs, qui n'étoient pas inſpirez, & à l'autorité de qui vous-même n'êtes pas d'avis de vous ſoumettre en tout & par tout. 2. Que la premiere & la derniere, ne ſont rien au ſujet, & ne diſent, ni de près ni de loin, que la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible préſente, eſt le caractère de l'Héréſie. D'ailleurs la premiere ne parlant, comme il paroît, que d'une ſéparation d'avec l'*univerſalité*, le *conſentement*, l'*antiquité*; ſi vous ſuppoſez que nous nous ſommes ſéparez; & vous, non; vous ſuppoſez ce qui eſt en queſtion. Car vous n'ignorez pas que nous prétendons ne nous être ſéparez que d'avec l'Egliſe préſente, qui s'étoit elle-même écartée de la Doctrine ancienne, & que ce n'eſt même, que pour cela, & en cela ſeulement & non autrement, que nous nous ſommes ſéparez d'avec elle. 3. La derniere partie du paſſage de *Proſper*, ne ſauroit être généralement vraie, ſelon vos propres Principes; car vous enſeignez qu'un homme peut être diviſé d'avec l'Egliſe, par un ſimple Schiſme, ſans aucun mélange d'Héréſie; & qu'il peut être

juſte-

justement excommunié, pour plusieurs bonnes raisons, outre l'Héréfie. Enfin, un homme peut être retranché de l'Eglise, par une Excommunication injuste, bien qu'il fût auparavant, & qu'il ne cesse pas d'être après, un fort bon Catholique: ainsi vous ne sauriez pas soutenir que cette proposition soit universellement vraie; *Que quiconque est divisé d'avec l'Eglise est un Hérétique, & un Antechrist.*

XXII. NOUS avons dans ce Paragraphe huit citations des Péres, par où vous prétendez prouver; que *la séparation d'avec l'Eglise de Rome, entant que Chaire de St. Pierre* (je comprends que vous entendez, entant qu'elle est cette Eglise particuliere) *est le caractère de l'Héréfie.* Je pourrois fort bien me dispenser de répondre à ces sortes d'Argumens, jusqu'à ce que j'eusse tiré parole de vous, que toutes les fois que je produirai, pour appuyer quelque sentiment que ce soit, un pareil nombre de Citations aussi formelles, & de Péres aussi anciens, vous voudrez bien y souscrire; quand même ce sentiment se trouveroit contraire à la Doctrine de votre Eglise. Après tout il n'y a rien de plus injuste & de plus déraisonnable que de vous croire en droit d'employer contre nous ces sortes de preuves, tandis que vous ne les jugez d'aucune force, quand on vous les oppose; & que vous regardez les Péres, comme des *Péres* quand ils sont pour vous, & comme de vrais *Enfans*, quand ils vous sont contraires. Ce que je ne dis pas comme si je n'étois bien certain, qu'il

Réponse au § 19.

n'est pas possible que vous gagniez jamais votre cause au Tribunal des Péres, & de ceux mêmes, dont vous nous objectez les Citations. Pour vous en convaincre, je veux bien les examiner de suite, après quoi, on n'aura pas le moindre lieu de douter, que la meilleure partie de ces passages, & même tous ceux, qui sont un peu considerables, vous sont tout-à-fait inutiles pour votre dessein.

XXIII. St. *Jerôme* (dites-vous) écrivant au Pape *Damase* dit: *Je suis dans la Communion de la Chaire de* Pierre, &c. Mais remarquez, s'il vous plaît, que c'est au Pape *Damase* qu'il écrit; & cette circonstance est bien capable d'affoiblir un peu cette autorité, dans l'esprit de ceux qui n'ignorent pas que c'est assez la coûtume des hommes de se faire de faux complimens, dans les Lettres qu'ils s'entr'écrivent. Remarquez encore, qu'il dit seulement qu'il étoit alors en Communion avec la Chaire de *Pierre*; & qu'il ne dit pas qu'il vouloit toûjours y être, ou qu'il étoit d'une absoluë nécessité qu'il y fût; car sa resolution au contraire, est trop bien marquée dans ce qu'il dit ailleurs, & que nous rapporterons dans la suite. Il dit *que cette Eglise*, dans le tems qu'il écrivoit, *étoit bâtie sur ce Roc*; mais non sur ce *Roc*, seulement, ni sur ce *Roc*, pour toûjours; & même il paroît qu'il étoit d'une opinion directement contraire. C'est dans le même sens qu'il faut encore entendre ses autres expressions; lesquelles, si on veut accorder St. *Jerôme* avec lui-même, doivent être

tre necessairement restraintes, aux circonstances précises de la Personne, du tems, de l'état présent de l'Eglise de Rome d'alors, de la Doctrine, dont il s'agissoit. Autrement, si ce Pére s'étoit crû d'obligation, de conformer en tout & par tout, en matiere de Foi, son jugement à celui de l'Evêque de Rome; conçoit-on bien, qu'il eût crû, avec l'Eglise d'Orient, l'Epitre aux Hebreux, Canonique, contre l'Autorité de l'Eglise Romaine, qui la rejettoit du Canon? Conçoit-on bien qu'il eût encore embrassé un sentiment opposé à celui de cette Eglise, touchant le Canon de l'Ancien Testament? Si vous dites qu'alors l'Eglise étoit d'accord avec St. *Jerôme*; prenez garde que vous ne perdiez votre Fort, en voulant défendre vos déhors, & que pour éviter un danger, vous ne tombiez dans un autre beaucoup plus grand, qui seroit d'être forcé d'avouer que l'Eglise Romaine d'aujourd'hui, est en cela, opposée à celle d'autrefois. Conçoit-on bien qu'il eût pû jamais croire (a), que le Pape *Libère* eût été, ou même eût pû être gagné par les sollicitations de *Fortunatien* Evêque d'*Aquilée*; *& qu'après avoir souffert deux fois l'exil, il eût eu la foiblesse de souscrire un Formulaire Hérétique.* Je sai que quelques-uns revoquent en doute cette action de *Libère*, se promettant vainement, qu'on croira plûtôt, sur un fait qui s'est passé il y a près de treize cens ans, des Auteurs qui ne sont, pour ainsi dire, que d'hier, & qui parlent dans leur propre cause; que des Contemporains desinté-

(a) *Hieron. de Script. Eccles. Tit. Fortunat.*

téressez, ou des Successeurs immédiats de ce Pape lui-même: Mais, quoi qu'il en soit, ils ne pousseront pas, j'espère, l'impudence jusqu'à dire qu'il n'est pas certain, que St. *Jerôme* ait crû cela de *Libére*. Or cela étant certain, je demande, s'il avoit vêcu du tems de *Libére*, auroit-il voulu ou pû, lui écrire dans les mêmes termes qu'il écrit à *Damase*? Auroit-il pû lui dire: *Je suis dans la Communion de la Chaire de Pierre; Je sai que l'Eglise est édifiée sur ce Roc; Quiconque n'amasse pas avec vous, dissipe?* Auroit-il pû dire que la Foi Romaine & la Foi Catholique, ne sont qu'une même Foi; ou que la Foi Romaine ne pouvoit être séduite, non pas même par un Ange? Il n'y a pas d'apparence qu'il eût pû s'expliquer dans des termes si contraires à la Croyance où il étoit. Ainsi, il me paroît incontestable, que ce qu'il dit à *Damase* (quoi qu'il en dise peut-être trop) il ne le dit qu'à lui; & qu'il étoit alors bien éloigné de penser, qu'on dût un jour faire valoir ses paroles en faveur de tous ceux qui l'avoient précédé, ou qui devoient lui succéder dans le Siege de Rome.

XXIV. C'EST encore la réponse que je fais au premier passage de St. *Ambroise*; savoir, que tout ce qu'on en peut certainement conclure, est que les Evêques Catholiques & l'Eglise de Rome, étoient alors parfaitement d'accord; de sorte qu'on ne pouvoit être uni de sentiment avec l'Eglise de Rome, sans l'être aussi avec les Evêques Catholiques. Mais que cette Règle fût perpétuelle; & que personne ne pût être d'accord avec les Evêques Catholiques,

liques, sans être, par cela même d'accord avec l'Eglise Romaine, c'est ce que St. *Ambroise* ne dit nullement, & ce que vous ne sauriez raisonnablement conclure de ce qu'il dit. Quand *Athanase* fut excommunié par *Libère*, il s'en falloit bien qu'il ne fût uni de sentiment avec l'Eglise Romaine; & cependant vous ne voudrez pas nier, qu'il ne fût assez bien d'accord avec les Evêques Catholiques. Pour le second passage du même Pére je ne suis pas certain, quel en est le vrai sens, ni quelle vérité il renferme; mais je sai bien certainement, qu'il est tout-à-fait étranger à la Question présente; car il n'y est dit ni formellement, ni implicitement, que la séparation d'avec l'Eglise Romaine est le caractère de l'Hérésie. En effet, on pourroit dire que les *Droits de Communion* (quel que puisse être le sens de ces termes) dérivent de cette Eglise, quand elle ne seroit, que de Droit Ecclesiastique, la Mére des autres Eglises; mais à moins qu'elle ne le fût absolument & de Droit Divin; on ne peut pas dire que de se séparer d'avec elle, fût une marque d'Hérésie.

XXV. A l'égard de St. *Cyprien*, tout le monde (a) sait avec quelle fermeté il s'opposa au Décret de l'Evêque de *Rome*, & à tous ses adhérens, touchant *la Rebaptisation des Hérétiques*; Quoi que l'Eglise Romaine enseignât en ce tems son opinion, comme une Tradition nécessaire: Si nécessaire, que *Firmilien*, & les autres Evêques de *Cappadoce*, de *Cilicie*, & de *Galatie*, & généralement tous ceux (b) qui persisté-

(a) *Baronius* en convient An. 258. N. 41. & *Bellarmin* L. 4 de R. Pont. Cap. 7. Sect. 3.

(b) *Baronius* avoue ce fait An. 258. N. 14. & 15. Et le Card. *Du Perron* Rep. L. 1. C. 25.

fiftérent dans l'Opinion contraire, furent privez de la Communion de l'Eglife par l'Evêque de *Rome*; (Excommunication, dans laquelle St. *Cyprien* ne pût pas n'être pas enveloppé, lui qui ne foutenoit pas cette Opinion avec moins de refolution que *Firmilien*, quoi que le Cardinal *Du Perron*, magiftralement, & fans la moindre ombre de preuve, dife le contraire.) Le Pape *Etienne* donna à St. *Cyprien* à cette occafion, l'Epithete de *Faux Chrift*. Si néceffaire encore, que les Evêques que *Cyprien* envoya d'Afrique à Rome, n'y furent pas même reçus à la Communion d'une Conférence ordinaire; & qu'il y eut défenfe, à tous les fujets du Pape, non feulement de les recevoir à la Paix, & à la Communion de l'Eglife, mais même de leur accorder l'Hofpitalité: déclarant hautement par cette rigueur, qu'ils les mettoient au rang de ceux que St. *Jean* ne veut pas *qu'on reçoive dans fes Maifons, ou qu'on falüë*. Malgré toutes ces terreurs, St. *Cyprien* ne laiffa pas de perfifter dans fon fentiment, & quoi que par égard pour la Paix de l'Eglife, *il ne jugeât perfonne* (a), *ni ne retranchât perfonne de fa Communion, pour être d'un fentiment différent du fien*; il demeura néanmoins perfuadé qu'*Etienne* & fes Adhérens étoient dans une pernicieufe (b) erreur. Et, encore que St. *Auguftin* dans la Difpute contre les *Donatiftes*, paroiffe tergiverfer en ce point; il dit pourtant ailleurs, qu'*on ne trouve point*, (c) *que Cyprien ait jamais changé d'Opinion*. Il étoit fi éloigné de s'y croire obligé, en fou-

(a) *Vid. Conc. Carthag. ap. Sur. Tom.* 10.

(b) *Bell. L.* 2. *de Con. C.* 5.

(c) *Aug. Ep.* 48. & *L.* 1. *de Bap. C.* 18. *ult. Edit.*

mettant

mettant son jugement à celui de l'Evêque & de l'Eglise de Rome; qu'il dit nettement, que *nul autre que notre Seigneur J. C. seul, n'avoit le pouvoir de juger* (avec autorité) *de son jugement*; & il ne laisse pas moins nettement entendre qu'*Etienne qui usurpoit ce Pouvoir, & qui s'érigeoit en Juge des Evêques, agissoit en Tyran.* Il le reprend presque aussi sévérement, comme un homme obstiné dans l'erreur, dans l'endroit même, où se trouve cette Sentence célèbre. *Comment pourroit avoir Dieu pour Pére, celui qui n'a pas l'Eglise pour Mére?* Par où il paroît qu'il ne doutoit pas qu'on ne pût avoir l'Eglise pour Mére, dans le tems même, qu'on s'opposoit à l'Eglise de Rome; & qu'il étoit bien éloigné de penser, (comme vous voudriez nous le faire croire) que d'être uni à *l'Eglise Romaine*, & à *l'Eglise* n'étoit qu'une même chose; & que la séparation d'avec la Chaire de *Pierre*, étoit une marque (certaine j'entends) de Schisme ou d'Hérésie. Après toutes ces Particularitez, si vous vous saisissez encore de quelque Phrase, ou de quelque compliment de St. *Cyprien*, en vuë de persuader aux Protestans, qui savent cette histoire sur le bout du doigt, que St. *Cyprien* a crû que *la fausseté ne pouvoit avoir d'entrée dans l'Eglise de Rome*; & que de s'opposer à elle, c'étoit une marque d'Hérésie: nous devons-nous attendre, que dans le premier Ecrit, que vous publierez sur cette matiere, vous citerez *Luther* & *Calvin*, en faveur de votre sentiment; & que vous nous prouverez, non seulement que nous ne savons

point

point de Métaphysique, comme vous le dites; mais que nous n'avons pas même d'yeux à la tête. Après quoi vous n'aurez pas grand' peine à nous faire croire, qu'il n'est pas vrai que nous lisions dans *Bellarmin*; que St. Cyprien *a toûjours* (a) *été mis au rang des Catholiques*, ni dans *Canisius*, (b) que *c'étoit un excellent Docteur, & un illustre Martyr:* ni dans votre Kalendrier (c), que *c'est un Saint, & un Martyr;* mais que ce sont autant d'illusions; & que vous l'avez toûjours regardé comme un Schismatique & un Hérétique, qui portoit la marque de la bête, l'*Opposition à la Chaire de St. Pierre.* Non seulement cela; mais qu'il a dû (quelque chose qu'il pretendit au contraire) faire ce jugement de soi-même; puisqu'il savoit, & qu'il croyoit, (à ce que vous prétendez) que cette Opposition étoit le caractere de l'Hérésie & qu'il n'ignoroit pas qu'il étoit lui-même dans le cas.

(a) *Bellar. de Conc. Cap. V. Sect.* 1.
(b) *Can. in*-*stit. Catech.*
(c) *Sept. die* 1.

XXVI. MAIS nous n'avons pas besoin de chercher si loin de quoi réfuter votre prétension. Que le Lecteur se donne la peine de lire l'Epitre même, d'où cette Citation est tirée, & il n'en faudra pas davantage pour le convaincre, qu'elle est mal fondée. 1. Il trouvera que pour la rendre plus plausible, vous avez tordu les paroles de St. Cyprien, par une Traduction fausse ou du moins hardie, & forcée; car il ne dit pas, *à laquelle la fausseté ne peut avoir d'accès*; expression, qui a fait sans doute juger à plusieurs de vos Lecteurs, que *St. Cyprien* a voulu dire, que votre Eglise étoit

étoit incapable d'errer; mais il dit; *à laquelle la Perfidie ne peut avoir d'accès*; entendant par la *Perfidie*, par une figure assez usitée, *les Perfides Schismatiques*, dont il se plaint dans cet endroit: & c'est d'eux qu'il dit par une insinuation de Rheteur, *qu'il n'étoit pas possible, que parmi d'aussi bons Chrétiens* qu'étoient *les Romains, ces sortes de gens trouvassent du support & de la faveur*. Non qu'il crût effectivement cela impossible; car le but de cette Epitre, & plusieurs endroits qui s'y trouvent, prouvent assez le contraire; mais parce qu'il avoit cette confiance, ou plûtôt qu'il affectoit de l'avoir, que les Romains ne leur temoigneroient nulle faveur; afin de les engager à en user à cet égard, comme il présumoit qu'ils en useroient. C'est dans la même vûe qu'il dit encore à la fin de cette Epître, parlant du Peuple de l'Eglise de Rome: *que la Prudence de leur Evêque, & leur propre vigilance les sauroient bien garantir du venin des Hérétiques*; mais encore un coup il étoit bien éloigné de les croire incapables d'écouter les Heretiques & les Schismatiques & de s'en laisser seduire. Autrement, à quel propos auroit-il écrit à *Corneille* cette longue, cette élégante, & cette véhémente Epitre? C'auroit été un travail bien inutile, que de les prémunir contre des dangers, à quoi il croyoit, & savoit bien, qu'il étoit impossible qu'ils succombassent. D'ailleurs comment accorder cela avec ce qu'il dit au commencement de sa Lettre: *que Corneille avoit été un peu ébranlé, par les artifices de ses adver-*

versaires? Comment l'accorder avec les plaintes qu'il lui fait à cette occasion? Comment l'accorder avec cette exhortation pathétique qu'il leur adresse de demeurer ferme & inébranlable; & avec la priere qu'il lui fait à la fin de sa Lettre, *de la faire lire publiquement dans l'Assemblée du Clergé & du Peuple de Rome, afin que si la contagion de leurs discours empoisonnez s'étoit glissée parmi eux, elle pût être chassée du cœur & des oreilles des Freres; & afin que la charité sincere de ces gens de bien, fût purifiée de l'ordure de la calomnie des Hérétiques?* Comment l'accorder avec ces prieres véhémentes qu'il leur fait *d'éviter à l'avenir tout commerce avec eux parce que leurs discours gagnent comme la gangrene, selon l'expression de l'Apôtre; parceque les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs, & que les mechans cachent du venin dans leurs bouches, & portent du feu sur leurs lévres?* Il faut convenir, que tout ce Pathetique auroit été bien froid, & bien mal placé; s'il avoit cru dans son cœur les Romains aussi fermes que des Rochers, contre lesquels le Schisme & l'Heresie ne pouvoient qu'échouer, comme ses paroles sembleroient le dire, si on les entendoit à la rigueur; au lieu qu'en aidant à la lettre, & en se souvenant que ce grand homme n'avoit pas oublié toute sa Rhetorique lui qui en avoit été Professeur; on voit bien, qu'il apelle *impossible*, une chose qu'il n'étoit pas absolument certain qui ne put arriver; mais afin d'exprimer la forte confiance qu'il avoit, ou vouloit

loit paroitre avoir qu'elle n'arriveroit pas: *Ut fides habita fidem obligaret*; afin de les engager à faire ce qu'il leur faisoit l'honneur de se promettre qu'ils feroient; & à répondre à la bonne opiniòn qu'il témoignoit avoir d'eux. Je ne voi pas non plus, pourquoi vous joignez ensemble ces daux choses *la principale Eglise*, *&* *la Chaire de Pierre*; dans la vûe de prouver, que la séparation d'avec l'Eglise de Rome est une marque d'Hérésie. Il ne me paroit pas même, que cela puisse nous nuire, dans toute autre vûe; car nous ne nions pas absolument que l'Eglise de Rome ne puisse s'appeller *la Chaire de Pierre*; eu égard à ce qui est dit dans l'Histoire qu'il a prêché l'Evangile à *Rome*: & la *principale Eglise*; parce que Rome étoit la Cité *principale ou Imperiale*: Car, si l'on en croit les Peres du Concile de Chalcedoine, la Prerogative de *Rome* comme Cité Imperiale, fut l'occasion & le fondement, pourquoi les Peres de ces premiers temps (remarquez bien cela, s'il vous plait,) confererent à l'Eglise de Rome, cette Prerogative au dessus des autres Eglises.

XXVII. JE comprends tout aussi peu, que vous puissiez conclure de l'autre sentence, que d'avoir communion avec l'Eglise & le Pape de Rome, & d'avoir communion avec l'Eglise Catholique soit *toûjours* (car c'est ce que vous avez à prouver,) une seule & même chose. *St. Cyprien* ne parle point du tout de l'Eglise de Rome; il ne parle que de l'Evêque de Rome, lequel, quand il communique avec l'Eglise

Ca-

Catholique, comme *Corneille* faisoit alors, ne peut pas ne pas communiquer avec l'Eglise Catholique. Auquel cas, l'on peut dire, par accident, avec verité : Un tel communique avec vous, c'est à dire avec l'Eglise Catholique; & que de communiquer avec lui, c'est communiquer avec l'Eglise Catholique. Si *Titius* & *Sempronius* étoient ensemble; celui qui seroit en la compagnie de *Titius*, ne pourroit pas ne pas être en même temps en celle de *Sempronius*. Si un Général marchoit avec son Armée, vers une certaine Place; celui qui seroit avec le Général, seroit en même temps avec l'Armée: & alors on pourroit dire sans absurdité: J'étois en tel temps avec le Général, c'est à dire avec l'Armée; & qu'être avec le Général, ce seroit être avec l'Armée. Ou bien si la main d'un homme étoit jointe à son corps, le doigt qui se trouveroit joint à la main, se trouveroit aussi joint au corps; & alors on pourroit fort bien dire: ce doigt est joint à la main, c'est à dire au corps, & qu'être joint à la main, ce seroit être joint au corps, parce que tout cela se trouve vrai par accident. Cependant vous ne nierez pas qu'il ne pût fort bien arriver, que le doigt se trouvât joint à la main sans être joint au corps; si la main, par exemple, étoit retranchée du corps. De même un homme pourroit dans un autre temps être avec le Général, sans être avec l'Armée, si le Général en étoit absent. Par la même raison, votre conséquence ne vaut rien, n'étant autre que celle-ci : Etre en Communion

avec

avec un tel Evêque de Rome, qui étoit lui-même en Communion avec l'Eglise Catholique, c'est être en Communion avec l'Eglise Catholique: Donc il est *toûjours* & *absolument* vrai qu'être en Communion avec l'Evêque de Rome, c'est être en Communion avec l'Eglise Catholique; & qu'être séparé de sa Communion, c'est être séparé de cette Eglise, & être Hérétique.

XXVIII. En pressant le passage d'*Irénée*, vous avez marqué plus de bonne foi, que plusieurs de vos Controversistes. Car, au lieu qu'ordinairement ils ne commencent leur citation qu'à ces paroles: *En déclarant quelle est la Tradition de &c.*: & qu'ils suppriment ce qui précéde; vous l'avez cité tout au long; sinon avec toute l'exactitude que vous auriez dû, au moins d'une maniere suffisante pour faire voir, qu'il attribuoit aux autres Eglises Apostoliques la même Autorité qu'à l'Eglise de Rome en particulier; j'entends une Autorité du même genre, quoi que peut-être pas dans le même dégré. Or cela étant, vous êtes réduit à cette alternative, ou de dire qu'*Irénée* croyoit Divin & infaillible le témoignage des autres Eglises Apostoliques (ce qu'il ne croyoit assurément pas; vous-mêmes ne prétendez pas qu'il l'ait crû; & s'il l'avoit crû, les Erreurs & les Hérésies, où ces Eglises tomberent dans la suite, feroient une bonne preuve, qu'il se seroit trompé); sinon, qu'il ne croyoit le témoignage de l'Eglise Romaine, qu'un témoignage humain, &

ſimplement croyable, quoi que peut-être plus croyable que celui de toute autre Egliſe (de même que le témoignage d'un homme eſt ſouvent plus croyable que celui d'un autre homme); & certainement beaucoup plus croyable, que n'étoit cette Tradition cachée, que les Herétiques contre qui il écrit prétendoient avoir; ce qui ſuffiſoit pour le deſſein de ce Pére, qui étoit d'employer contre ſes Adverſaires un Argument de même genre que le leur, mais d'un poids ſans comparaiſon plus grand. Or ſi *Irénée* croyoit le témoignage de l'Egliſe Romaine faillible & humain, dans ce point-là; il eſt bien certain qu'il ne pouvoit pas croire que de s'attacher à cette Egliſe fût une preuve toûjours certaine de Catholicité, ni que de s'en ſéparer, fût une marque toûjours certaine d'Héréſie.

XXIX. DANS le même paſſage, au lieu que votre Achille le Cardinal *Du Perron*, en *François*, (& après lui, ſon illuſtre *Traductrice* en *Anglois*) prévoyant bien que le terme de l'Original, *ſe rendre à Rome*, ne ſeroit pas d'un grand ſervice pour ſa cauſe, a fait violence au Latin, comme il l'a fait très-ſouvent au Grec, & a traduit *ad hanc Eccleſiam neceſſe eſt omnem convenire Eccleſiam*, par ces mots; *Il eſt néceſſaire que chaque Egliſe ſe conforme à cette Egliſe;* Vous avez beaucoup plus de bonne foi, & afin de faire parler votre Auteur d'une maniere plus liée, & plus ſuivie, vous, dis-je, avez traduit: *Il eſt néceſſaire que toutes les autres Egliſes ſe rendent à cette*

cette Eglise: En effet, s'il avoit dit: *En montrant la Tradition de l'Eglise de Rome, nous confondons tous les Hérétiques, car il faut que toutes les Eglises se conforment à cette Eglise*; il auroit apporté pour raison une chose beaucoup plus douteuse, que celle-même qui étoit en question; une chose que ses Adversaires nioient; qui n'est pas évidente par elle-même, & que St. *Irénée* n'a prouvée ni entrepris de prouver, ni dans cet endroit, ni nulle part ailleurs. Le faire par conséquent parler de la sorte, c'est le faire parler ridiculement. Au contraire, de lui faire dire: *Vous autres Hérétiques ne voulez pas qu'on examine votre Doctrine par l'Ecriture, que vous regardez comme imparfaite & corrompuë; & comme très-peu propre à décider les Controverses, à moins qu'on n'ait recours à la Tradition; & au lieu de cela, vous recourez à une Tradition secrête, que vous prétendez tenir de vos Prédécesseurs, comme vos Prédécesseurs, la tenoient des Apôtres. En vérité vos Calomnies contre l'Ecriture sont tout-à-fait injustes, & déraisonnables: mais soyez de plus assurez, que si c'est par la Tradition, que vous voulez être jugez, vous serez encore condamnez par la Tradition. Car la nôtre est beaucoup plus célèbre, plus uniforme, & à tous égards plus croyable, que celle à laquelle vous avez recours. Je pourrois sans peine rassembler contre vous les Successions non interrompuës de toutes les Eglises fondées par les Apôtres, & dont les témoignages conspirent contre vous. Mais parce qu'il seroit trop long de rapporter les Successions*

de toutes les Eglises; il me suffira de rapporter celle de la très-ancienne & très-glorieuse Eglise de Rome, qui suffit seule pour refuter votre Doctrine, parce que son Autorité surpasse la Tradition, sur laquelle vous vous fondez, autant que la lumiere du Soleil surpasse celle d'un Ver-luisant. Car, c'est dans cette Eglise, soit parce qu'elle est placée dans la Cité Imperiale, où tous les hommes se rendent pour leurs affaires, soit parce qu'elle a une puissante Primauté sur toutes les Eglises Adjacentes, qu'il y a, & qu'il y a toûjours eu, un concours perpétuel des Fidèles de tous les lieux d'alentour; lesquels, s'il étoit arrivé quelque changement dans l'Eglise de Rome, n'auroient pû probablement s'empêcher de l'observer. Mais au contraire ils ont toûjours observé dans cette Eglise, la vraie Tradition, qui est venuë des Apôtres, & nulle autre. De faire dire cela à St. *Irénée*, c'est donner à ses paroles un sens raisonnable & intelligible; au lieu qu'on renverse tout quand on traduit, *convenire* par *se conformer*. Ici donc nous avons lieu de nous louer de votre bonne foi, & c'est-ce qui me fait croire, que ce n'est pas par une falsification affectée, mais par pure méprise, que vous avez pris deux fois dans la même Sentence, *ubique* pour *undique*, & que vous avez traduit, *par tout*, où il falloit traduire *de tous les lieux d'alentour*; car il n'est pas vrai *que tous les Fidèles* de par tout *fussent obligez de se rendre à Rome*. Et il n'y auroit pas de sens à dire, *que la Tradition Apostolique a toûjours été conservée-là* [à Rome] *par ceux*

qui

qui sont par tout. Maintenant au lieu de *conservata*, lisez *observata*, comme il est tout-à-fait probable qu'on doit lire; & traduisez, comme cela se doit, *undique*, *de tous les endroits d'alentour*; & vous trouverez un sens juste & raisonnable; car alors il faudra traduire ainsi: *Car dans cette Eglise, à cause de son éminente Primauté, il se fait de nécessité un concours de toutes les Eglises, c'est à dire de tous les Fidèles* de tous les lieux d'alentour; *qui s'y rendent*; *& qui ont toûjours eu occasion d'y* observer *la Tradition Apostolique.* Si quelqu'un dit que c'est une Critique un peu bien hardie de substituer *observata* à *conservata*; j'ai à répondre que la conjecture n'est pas de moi; & que comme je n'attends pas qu'on m'en louë, aussi ne doit-on pas m'en blâmer. Mais en même tems, je prie ce quelqu'un de considerer, si n'est pas assez probable, que le même mot qui signifie dans le Grec, *conservo*, signifiant aussi *observo*, le Traducteur d'*Irénée*, qui savoit à peine le Latin, ait pû s'y méprendre; & qu'il ait rendu, διατήρηται *conservata est*, au lieu d'*observata est*; ou, s'il n'est pas probable que ceux qui copioient anciennement des Livres, qu'ils n'entendoient pas, ayent souvent fait de ces sortes de fautes; ou, enfin s'il y a d'autre moyen de sauver le sens du passage; s'il y en a, à la bonne heure, qu'on s'en serve: sinon, je ne croi pas qu'on doive condamner, celui, qui avec un si petit changement, a rendu intelligible, ce qui ne l'étoit pas auparavant.

XXX. MAIS soit que vous lisiez *obser-*

vata, ou *conservata*; soit que vous gardiez le nouveau *sumpsimus*, ou le vieux *mumpsimus*; cela fait bien quelque différence pour le Texte d'*Irénée*; mais cela n'en fait point, pour notre cause. Car si on traduit bien le reste du passage, ni le *conservata*, ne sauroit vous fournir une preuve contre nous; ni l'*observata*, nous fournir une défaite pour éluder votre preuve. A la vérité, dès qu'on entend les glorieux Titres qui sont ici donnez, & à bon droit, à l'Eglise de *Rome*; *qu'elle confond les Hérétiques par sa Tradition*; *& qu'il est nécessaire que toutes les Eglises se rendent à cette Eglise*; on peut prendre d'abord ces Eloges pour des preuves qui favorisent vos prétensions: mais, si l'on y fait un peu plus d'attention, on verra aisément, 1. qu'*Irénée*, qui avoit à faire à des Hérétiques, qui récusoient l'Ecriture comme imparfaite, & peu propre à décider les Controverses sans la Tradition, avoit beaucoup de raison, de leur opposer une Tradition, sans comparaison plus croyable que la leur, & qui d'ailleurs étoit conforme à l'Ecriture & contenuë même dans l'Ecriture; au lieu que vous n'avez nulle raison de nous opposer, à nous qui loin de decliner le jugement de l'Ecriture, en appellons à l'Ecriture, comme à la Règle parfaite de la Foi; de nous opposer, dis-je, une Tradition, que nous prétendons qui repugne à plusieurs égards à l'Ecriture, qui répugne à une autre Tradition beaucoup plus générale qu'elle n'est elle-même, & qui de plus est contraire à elle-même, en ce qu'el-

le rend témoignage à l'Ecriture, dans le même tems, qu'elle maintient des Doctrines, combattuës visiblement par l'Ecriture. 2. Que l'Autorité de l'Eglise Romaine, étoit alors un bien meilleur Argument pour la vérité de sa Tradition, lorsqu'elle étoit unie avec toutes les autres Eglises Apostoliques, qu'elle n'est aujourd'hui, qu'elle en est divisée, suivant cette Sentence de *Tertullien*: *Si les Eglises avoient erré, il y auroit eu de la varieté dans leurs Erreurs; mais ce qui est par tout le même, ne peut venir de l'Erreur, mais de la Tradition*; Ainsi la preuve d'*Irénée*, étoit alors fort probable, au lieu qu'aujourd'hui la vôtre peut fort bien ne rien valoir. 3. Que quatorze cens ans ont pû faire un grand changement dans l'Eglise Romaine. Il en est à cet égard comme des ruisseaux, dont les eaux sont toûjours assez pures près de leur source; mais qui se chargent d'impuretez & de limon à mesure qu'elles s'en éloignent. De même la Tradition de l'Eglise Romaine, bien que pure alors, peut être aujourd'hui impure & corrompuë. Ainsi votre Argument, étant de la nature des choses qui s'usent avec le tems, pouvoit être bon & valable du tems d'*Irénée* & être aujourd'hui usé, & de nulle force. Sur tout si l'on considere, qu'*Irénée* n'écrit pas en *Prophète*, mais en *Historien*; & s'il rapporte, *que la Tradition Apostolique avoit toujours été observée*, dirai-je? ou *conservée*: Je vous en laisse le choix: il ne prédit pas, *que cela seroit toûjours ainsi*, & il n'avoit pas autorité pour cela. Il n'ignoroit pas

qu'il étoit prédit que les Eglises de J. C. *devoient se ranger du parti de l'Antechrist*; & qu'on avoit menacé l'Eglise Romaine, en particulier, & qui plus est *toute l'Eglise des* (a) *Gentils*, *d'une chute funeste*, si elles ne veilloient sur elles-mêmes: Ainsi *Irénée* n'avoit ni commission, ni raison de promettre à l'Eglise Romaine, qu'elle seroit à perpetuité, à couvert du danger de *tomber*. 4. Qu'il paroît évidemment, par *Irénée*, dans le même Livre d'où votre citation est extraite, qu'il croyoit la Doctrine des *Millenaires* de Tradition Apostolique. Il y a même apparence que c'étoit l'opinion commune de tous les Docteurs, de tous les Saints, de tous les Martyrs, qui vécurent environ ce tems-là; puisque tous ceux qui en parlent, & dont nous avons les Ecrits, s'accordent dans ce sentiment. *Justin* (b) *Martyr* dit nettement, *que tous les Chrétiens de son tems croioient cette Doctrine*, & il met au rang des Hérétiques ceux qui ne la croyent pas. Ce fait étant certain, je demande: Cette Tradition étoit-elle du nombre de celles qui s'étoient *conservées* ou *observées* dans l'Eglise de Rome, ou n'en étoit-elle pas? Si elle n'en étoit pas; & qu'*Irénée* l'eût sû, il auroit dû retracter les éloges qu'il avoit donnez à cette Eglise. Si elle en étoit, il est donc vrai que la Tradition de l'Eglise Romaine d'à présent contredit la Tradition de l'ancienne Eglise de Rome, qu'elle regarde même comme Hérétique; Il est donc vrai aussi, que ce n'est pas une marque certaine d'Hérésie, de se séparer d'avec ceux

(a) Rom. II.

(b) *In Dial. cum Tryph.*

qui

qui ne sont pas d'accord avec eux-mêmes; & qui prennent soin de prouver qu'ils sont eux-mêmes capables d'errer, en embrassant successivement des opinions contradictoires. 5. En dernier lieu, qu'il est aussi clair, que le Soleil en plein midi, par l'Histoire de l'Eglise, que, bien qu'*Irénée* regardât la Tradition Romaine, comme un bon Argument, pour établir la Doctrine qu'il enseigne, & qu'il maintient dans cet endroit, contre les Hérétiques de ce tems-là; savoir, *Qu'il n'y a qu'un Dieu*; il ne laissoit pas d'être bien éloigné de penser, que cette Eglise fût, ou dût jamais être, une Gardienne fidèle, & un témoin infaillible de la Tradition en général; comme il est constant par l'histoire de sa Vie. Tout le monde sait que, quand le Pape *Victor* prétendît faire valoir la Tradition Romaine, sur le temps de la Célébration de la Pâque, contre les Evêques d'Asie, sous peine d'excommunication, & de damnation: *Irénée*, & tous les autres Evêques d'Occident, bien que d'accord avec lui dans cette Pratique, le reprirent néanmoins très-vivement, d'avoir excommunié les Evêques d'*Asie* pour ce léger *dissentiment*; faisant voir très-clairement par là, qu'ils ne regardoient pas comme un fondement suffisant d'excommunication, ce que le Pape & ses Adhérens regardoient comme tel. Autrement l'auroient-ils repris d'avoir excommunié ces Evêques; s'ils avoient crû la cause de leur excommunication juste & légitime? Il s'ensuit aussi qu'ils ne regardoient pas la séparation d'avec l'Eglise Ro-

maine comme une marque certaine d'Hérésie; puisqu'ils ne regardoient pas comme Hérétiques les Evêques d'Asie, quoi que séparez & retranchez de l'Eglise Romaine.

Le Cardinal Du Perron, pour éluder la force de cet Argument, l'enveloppe d'un nuage de paroles éloquentes; & comme vous les empruntez de lui dans votre seconde partie, je vais les insérer, avec de courtes notes qui les refutent. J'espére que ceux qui font leur Idole de ce grand Génie, verront par cet échantillon, que la Vérité n'a point peur des Géans. Voici ses paroles:

*Le premier exemple que Calvin allégue contre les Censures du Pape est pris d'*Eusébe (a) *Auteur Arien, & de son Traducteur Rufin* (b) *Ennemi de l'Eglise de Rome, qui* (c) *rapportent que St. Irénée reprit le Pape Victor, pour avoir excommunié les Eglises d'Asie, à l'occasion de leur dissentiment, sur le jour de la Pâque, qu'ils observoient selon une Tradition particuliere, que St. Jean avoit* (d) *introduite pour un tems dans leurs Provinces, à cause des Juifs voisins, & afin d'ensévelir la Synagogue avec honneur: & non, selon la Tradition universelle des Apôtres.* Irénée, *dit* Calvin, *reprit sévérement le Pape* Victor, *d'avoir, pour une cause si légere, excité dans l'Eglise, une si grande & si dangereuse dissension. Voici ce qu'il y a dans le Texte produit par* (1) Calvin: *Il* le reprit de ce qu'il n'avoit pas bien fait de retrancher du Corps de l'Unité tant, & de si grandes Eglises. *Mais con-*

(1) Rufin in Vers. Eccl. Hist. Euseb L. 5. c. 24.

contre qui est-ce que (e) *fait cette Objection, si ce n'est contre ceux qui la font? Car qui ne voit que St.* Irénée *ne reprend pas le Pape, de manque* (f) *de pouvoir, mais d'abus de son pouvoir? Il ne lui dit pas qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'excommunier les Evêques d'Asie; mais il se plaint que pour un si léger* (g) *sujet il avoit retranché tant de Provinces du Corps de l'Eglise.* Irénée, *dit* Eusébe (1), *exhorte fort à propos le Pape* Victor, *à ne pas excommunier toutes les Eglises de Dieu, qui suivoient cette ancienne Tradition; & Rufin* (2), *qui corrompt le Texte d'*Eusébe *en le traduisant dit*: Il reprit Victor de n'avoir pas bien fait, en retranchant du Corps de l'Unité tant & de si grandes Eglises de Dieu. *Et en vérité, comment St.* Irénée *auroit-il pû reprendre le Pape de manque de pouvoir? lui qui dit,* qu'il est nécessaire que toutes les Eglises se conforment à l'Eglise Romaine (h), à cause de sa plus puissante Principauté; *c'est à dire, comme il paroît par ce que nous avons dit ci-dessus, à cause de sa Principauté qui est plus* (i) *puissante que la Temporelle: ou, comme nous l'avons expliqué ailleurs, à cause de sa plus puissante Origine.* (k) *Aussi* Irénée *n'allégue-t-il à* Victor, *ni son propre exemple, ni celui des autres Evêques des Gaules, qui s'étant assemblez en Concile* (3) *sur cette Question n'avoient point excommunié les Evêques d'Asie, ni celui de* Narcisse *Evêque de* Jerusalem, *& des Evêques de Palestine, qui dans un Concile assemblé sur le même sujet, ne les avoient pas non plus excommuniez; ni celui de* Pal-

(1) Eusèb. Hist. Eccl. L. 5. C. 24.

(2) Ruffin. in Vers. Hist. Eccl. C. 24.

(3) Euséb. Hist. Eccl. L. 5. C. 23.

Palmas *& des Evêques du* Pont, *assemblez dans le* Pont, *de la même maniere & pour la même cause qui ne les avoient pas non plus excommuniez; Tout ce qu'*Irénée *lui allégue c'est l'exemple des Papes ses Prédécesseurs.* Les Prélats, lui *dit-il* (1), qui ont présidé avant *Soter* dans l'Eglise où vous présidez, *Anisius, Pie, Hygin, Telesphore* & *Sixte*, n'observerent point cette coûtume &c. Et cependant aucuns de ceux qui l'observerent ne furent excommuniez. *Et de plus, ô Providence admirable! Ce qui arriva dans les siécles suivans fit* (l) *bien voir que le Pape en usant, comme il fit, de son pouvoir, n'en abusa point; Car, après la mort de* Victor, *les Conciles de* Nicée, *de* Constantinople, *& d'*Ephese *excommunierent derechef ceux qui se conformerent à cet égard, aux Provinces que le Pape avoit excommuniées, & les mirent dans le Catalogue des Hérétiques, sous le nom de* Quartodecimans.

(1) *Iren. ap. d Eusib.* Hist. Eccl. L. 5. C. 26.

Mais la Secte de Calvin *joint à cet exemple deux Observations nouvelles. La premiere, que le Pape ayant menacé les Evêques d'Asie de les excommunier,* Polycrate *Evêque d'*Ephese, *& Métropolitain d'*Asie, *méprisa les menaces du Pape, comme cela paroît par la réponse du même* Polycrate *au Pape* Victor, *inserée dans* Eusébe (2), *& dans St.* Jerôme (3); *& que* Jerôme *paroît approuver, quand il dit, qu'il rapporte ce fait*, pour faire voir le courage & l'autorité de *Polycrate. La seconde est que, quand le Pape excommunioit anciennement quelqu'un, il ne faisoit autre chose que de se séparer*

(2) *Eusèb. Hist. Eccl.* L. 5. C. 24.
(3) *Hier. in Scrip. Eccl. in P..yc.*

parer de sa Communion, sans le séparer de la Communion Universelle de l'Eglise. Nous répondons à la premiere, que tant s'en faut que Polycrate, *dans cette Epitre rabaisse & diminuë l'Autorité du Pape, qu'au contraire il l'y exalte, & l'y réleve beaucoup. Car, encore que* Polycrate *aveuglé par le préjugé où il étoit pour la coûtume de sa Nation, qu'il croyoit fondée sur la Parole de Dieu, qui avoit assigné pour la Célébration de la Pâque le quatorzième du Mois de* (1) Mars, *& sur l'exemple de la Tradition de S. Jean* (2), *maintint cette coûtume avec beaucoup d'obstination; cependant ce qu'il répond parlant en son nom, & en celui du Concile des Evêques d'Asie auquel il présidoit*: Je ne crains pas ceux qui nous menacent; car mes Prédécesseurs ont dit; Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; *ne fait-il pas voir assez clairement, que n'étoit qu'il étoit persuadé que les menaces du Pape étoient contraires à la Parole de Dieu, il auroit eu raison de les craindre; & il se seroit crû obligé de lui* obéir. *Car qui ne sait que cette réponse*: il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, *ne doit se faire qu'à ceux* (m) *à qui on seroit obligé d'obéir si leurs commandemens n'étoient pas contraires à ceux de Dieu? Et ce qu'il ajoûte qu'il avoit assemblé en Concile National, les Evêques d'Asie, après avoir été sommez* (n) *par le Pape de s'y rendre, n'insinuë-t-il pas assez, que les autres Conciles dont parle* Eusébe (3), *qui se tinrent sur la même matiere par toutes les Provinces du monde, & particulierement celui de la* Palestine, *que vous prenez pour l'Acte que* Béde *dit* (4) *qui lui*

(1) Exod. XII.

(2) Hieron. ubi suprà.

(3) Hist. Eccl. L. 5. Cap. 23.

(4) Beda in Fragm. de Æquinoct. Vernali.

tomba entre les mains, & que Théophile *Archevêque de* Césarée *avoit convoqué par l'autorité de* Victor; *furent tenus aux instances du Pape, qui étoit par conséquent, le Moteur de l'Eglise Universelle? Et que les Conciles de* Nicée, *de* Constantinople *& d'*Ephese, *approuverent la Censure de* Victor, *& excommunierent ceux qui observoient la coûtume de* Polycrate, (o) *qui se trompa à croire que le commandement du Pape fût contraire au Commandement de Dieu? Et St.* Jerôme *en faisant l'éloge des Homélies de* Théophile, *Patriarche d'*Alexandrie, *qui se conformoit au Décret de* Nicée *touchant la Pâque, ne justifie-t-il pas; que, quand il dit qu'*il rapporte l'Epitre de Polycrate pour faire voir le courage & l'autorité du personnage; *il entend par Autorité, non une Autorité de Droit, mais une Autorité de Fait: par où il n'entend autre chose que le grand credit que* Polycrate *avoit parmi les Asiatiques, & les autres Quartodecimans.*

Ce sont les paroles de ce Cardinal, dont j'ai marqué par des lettres de l'alphabet les principaux passages, à quoi suivent mes réponses, distinguées par les mêmes lettres.

(a) Si *Eusébe* étoit un Auteur *Arien*, cela ne fait rien au sujet, ce qu'il dit n'étant ni l'*Arianisme*, ni rien qui y tende. On n'imputa jamais aux *Ariens*, comme une de leurs erreurs, de nier l'Autorité & l'infaillibilité de l'Evêque & de l'Eglise de *Rome*. De plus ce que dit *Eusébe*, il le cite d'*Irénée*: & le Cardinal ne nie pas, ni ne sauroit nier la vérité de ce fait; & c'est pour-

pourquoi il se sert d'une réponse artificieuse, & détournée, pour le déguiser. Enfin, toutes les fois qu'*Eusébe* dit quelque chose qui paroît favoriser la cause du Cardinal, il n'est plus *Arien*; ou du moins, il ne regarderoit pas comme une bonne réponse aux Argumens qu'il tire de lui, si on disoit qu'il étoit *Arien*.

(b) Il dit bien que *Ruffin* étoit ennemi de l'Eglise de Rome; mais il ne le prouve pa, & il ne sauroit le prouver.

(c) *Eusébe* dit aussi la même chose de, tous les autres Evêques, (*cæteri omnes Episcopi*) qu'ils conseillerent à *Victor*, de s'attacher à ce qui pouvoit contribuer à conserver la Paix & l'Unité; & qu'ils le reprirent sévérement d'en avoir usé autrement.

(d) C'est ce qu'on dit encore, sans en donner la moindre preuve; Le Cardinal nous croit-il d'obligation de recevoir tout ce qu'il dit sur sa parole? Ceux qui avoient reçû cette Tradition, *Polycrate* & les Evêques d'Asie, ne disent rien de semblable, mais ils disent tout le contraire. Et qui croira-t-on davantage sur un fait de cette nature, ou des Auteurs qui n'ont vécu que deux siécles après qu'il s'est passé, ou le Cardinal qui en a vécu seize?

(e) Comment est-ce que cette Objection peut faire contre ceux qui la font, puis qu'il paroît par la repréhension d'*Irénée*, qu'il ne croyoit ni *Victor*, ni l'Eglise de *Rome*, Juges infaillibles, de ce qu'il falloit nécessairement croire ou faire; de ce qui étoit, ou n'étoit pas une raison légitime

me & ſuffiſante d'Excommunication ni par conſéquent qu'il y eût une auſſi grande neceſſité qu'on le pretend, à ce que toutes les autres Egliſes ſe conformaſſent en matiere de Foi, à l'Egliſe de *Rome*.

(f) C'eſt ſuppoſer que l'Excommunication eſt un Acte, une preuve, une marque du Pouvoir & de l'autorité, qu'a le Parti qui excommunie, ſur celui qui eſt excommunié; au lieu qu'il eſt inconteſtablement évident, par l'Hiſtoire de l'Egliſe, que ſouvent, des Egaux excommuniérent leurs Egaux, des Inferieurs leurs Supérieurs, quand ces Egaux ou ces Inferieurs jugerent que leurs Egaux & leurs Superieurs, avoient fait quelque choſe qui meritât l'excommunication.

(g) N'eſt-ce pas là avouer nettement, que ce que *Victor* crût une cauſe grave, & ſuffiſante d'Excommunication, des Evêques d'*Aſie* le crûrent une cauſe legere & inſuffiſante: & conſequemment que *Victor* & ſon Parti, déclara comme une matiere de Foi, & de neceſſité, ce que ces Evêques ne jugerent pas tel? Et où étoit donc, je vous prie, leur pretendue Conformité avec l'Egliſe de Rome.

(h) Cela eſt mal traduit: tout le monde ſait, que *convenire ad Romanam Eccleſiam*, ne ſignifie autre choſe que *ſe rendre à l'Egliſe de Rome*; ce qu'on ne pouvoit alors ſe diſpenſer de faire; parce que toutes les affaires de l'Empire ſe faiſoient dans cette ville-là. De plus *Irénée* ne dit pas ſimplement que toutes les Egliſes duſſent s'y rendre, ce qui n'auroit pas été vrai; mais

toutes

toutes les Eglises c'est à dire *tous les Fideles d'alentour*. Nous avons donc bien plus de raison de retorquer contre vous cet Argument, de cette maniere. Si *Irénée* avoit cru toutes les Eglises obligées *à se conformer* à l'Eglise de Rome: comment auroit-il déclaré lui-même, & tous les autres Evêques avec lui, qu'ils ne regardoient ni comme matiere de Foi, ni comme une raison suffisante d'excommunication; ce que *Victor* & ses Adhérens regardoient comme tel? Comment auroient-ils repris si fortement *Victor*, de l'abus qu'il faisoit de son pouvoir, comme le Cardinal avoue qu'ils le firent? Car enfin si ce que l'on pretend est vrai; ils auroient dû en cela, comme en toute autre chose, se conformer à l'Eglise Romaine? Il y a des gens qui disent, plus spirituellement que veritablement, que tous les Ouvrages du Cardinal *du Perron* sont aussi liez ensemble, que s'il les avoit tous composez en deux heures de temps: mais s'il avoit écrit son Livre en deux heures de temps; il n'auroit pas fait au milieu de son Livre, ce qu'il condamne lui-même au commencement. Car dans cet endroit de son Livre il desapprouve une Conséquence tirée de quelques paroles mal entendues d'*Irénée*, contre la Pratique constante & averée de ce Pere; & taxe cette maniere de raisonner d'une injustice manifeste; ce qui est précisément la faute où il tombe ici. Voici ses paroles: (a) *Qui ne sait que c'est une injustice criante, d'alléguer des Conséquences, tirées captieusement de certains passages,*

(a) *Dans sa Lettre à* Casaubon *vers la fin.*

ſages, ſouvent mal entendus & mal expliquez ; des Conſéquences, dis-je, contraires aux paroles expreſſes & à la pratique actuelle des Peres, de qui on prétend qu'elles ſont tirées. Cela ſeroit bon ſi on vouloit prendre les Peres à partie, & les accuſer de manque de raiſon, ou de memoire ; mais ce n'eſt pas la même choſe quand on les prend pour Juges, en vûe de ſe ſoumettre à obſerver ce qu'ils ont ou cru ou pratiqué.

(i) Il eſt vrai ; c'eſt ainſi que vous l'avez expliqué ; mais vous n'avez appuié votre explication d'aucune preuve. Faut-il donc vous en croire encore ſur votre parole ? *Irénée* ne dit pas un mot d'aucune autre puiſſance, à laquelle il compare, ou à laquelle il prefére la puiſſance de l'Egliſe Romaine. Et il eſt évident, par le Concile de *Chalcedoine* que toute la *Principauté qu'avoit l'Egliſe Romaine, elle la tenoit*, non de Dieu, *mais de l'Egliſe, par la raiſon qu'elle étoit placée dans la Cité Impériale*. C'eſt pourquoi après que *Conſtantinople* fût devenue la Cité Imperiale, il fut ordonné, *que cette Egliſe joüiroit des mêmes Privilèges, Dignité, Prééminence, dont l'Egliſe Romaine joüiſſoit.* Tous les Peres d'un commun conſentement, approuverent ce Decret, excepté les ſeuls Legats de l'Evêque de *Rome* : preuve évidente, qu'ils ne penſerent jamais à aucune Suprémacie, donnée à l'Egliſe Romaine de Droit divin, ou fondée ſur l'Ecriture ; mais ſeulement de Droit Eccleſiaſtique, & que l'Egliſe pouvoit revoquer quand elle le jugeroit à propos.

(k)

(k) Cela ne fait rien au sujet. Il pût faire choix de ces exemples, non qu'il les crût de plus grande force, & de plus grande autorité en eux-mêmes; mais parce qu'ils lui semblerent plus propres contre *Victor* parce que c'étoient des exemples domestiques, qui sont ordinairement plus efficaces que les étrangers. Et s'il n'employa pas à cette occasion, son propre exemple & celui des autres; il pouvoit bien juger, qu'il l'auroit fait assez inutilement; puisque les Lettres que reçût *Victor* de tous les endroits, où l'on blâmoit sa presomption, devoient assez le convaincre, que tous ces exemples étoient contre lui. Mais de plus, ceux qui liront la Lettre d'*Irénée*, verront, qu'à l'égard du Jeûne de Carême, & de l'extrême varieté de son observance, qu'il compare avec celle de la Pâque, il presse *Victor* par son exemple, & par celui des autres Evêques, sans faire mention de ceux de *Rome*: Les uns & les autres (dit-il parlant des autres Evêques) malgré cette différence ont conservé entre eux la Paix; & nous-mêmes la conservons aussi parmi nous; Inférant de son propre exemple, que *Victor* devoit en user de la même maniere.

(l) Si les Censures du Pape furent justes, les Eglises d'Asie furent vraiment, & aux yeux de Dieu excommuniées, & hors d'état de salut, ce qu'*Irénée*, & les autres Evêques étoient bien éloignez de croire. Si cela étoit en effet, pourquoi les mettez-vous au rang des Saints & des Martyrs?

Mais

Mais la vérité est que ces différens Conciles au lieu de regarder le procédé du Pape, comme juste, en jugerent tout autrement. Car, encore que dans la suite ils établirent l'Uniformité dans cette pratique, ils l'établirent comme une chose indifférente, & non comme une chose de Foi, & de necessité, comme cela paroit par St. *Athanase*; (1) par conséquent ils déclarent plûtôt que le procédé de *Victor* étoit injuste, quand il excommunia tant d'Eglises, qui ne différoient d'avec lui que dans une matiere indifférente.

(m) Il paroit donc que *Polycrate* a pû être Saint & Martyr, & avoir crû que ce qu'enjoignoit l'Eglise de *Rome* sous peine de damnation, étoit contraire aux Commandemens de Dieu. De plus St. *Pierre* luimême, le Chef de l'Eglise, & le Vicaire de J. C. à ce que vous prétendez, fit cette même réponse au Souverain Sacrificateur; & cependant il n'y a pas d'apparence que vous disiez, qu'il étoit son Inferieur, & dans l'obligation de lui obéir. Enfin, qui ne voit, que lorsque le Pape nous commande quelque chose d'injuste, comme de donner aux Laïques la Communion sous un seul Symbole, de faire le service public en Latin &c. nous pouvons lui

(1) *Atha. in Ep. ad Episc. in Africa*; où il fait voir clairement que cette Question n'étoit pas une question de Foi; en disant: *le Concile de* Nicée *fut célébré à l'occasion de l'Hérésie ancienne, & des differens sur la Pâque; car ceux de* Syrie, *de* Cilicie, *de* Mesopotamie *differoient de nous en ce qu'ils célébraient cette Fête le même jour que les Juifs: mais graces à Dieu, on en vint à un Agrement, non seulement touchant* la Foi; *mais encore touchant cette* sainte Fête.

lui dire fort à propos: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes*; ſans néanmoins lui attribuer aucune autorité ſur nous.

(n) Entre *ſommer*, & *prier*, il y a certainement uue grande différence. Or *Polycrate* ne dit rien de plus ſinon, *qu'il avoit été prié par l'Egliſe de Rome* de les convoquer & qu'il l'avoit fait. Ici, donc, comme en pluſieurs autres endroits, le Cardinal s'aide un peu aux dépens du Texte qu'il traduit fauſſement. Et comme ſa prétenſion eſt fauſſe; on peut voir aiſément, que ce qu'il prétend inſinuer par là, n'a nul fondement.

(o) *Polycrate* ſe trompa s'il crût cette Pratique contraire au Commandement de Dieu; & le Pape ne ſe trompa pas moins en la croyant un Commandement de Dieu: car la verité eſt qu'elle n'étoit ni l'un ni l'autre, mais une matiere ſimplement indifférente, & dans laquelle Dieu n'avoit pas interpoſé ſon autorité. Le Concile de *Nicée* n'approuva pas non plus la cenſure de *Victor*, en reconnoiſſant, que ſon Excommunication avoit été juſte & bien fondée; de quoi le Cardinal n'apporte, ni ne peut apporter aucune preuve comparable au paſſage d'*Athanaſe* que nous venons de citer, & qui temoigne le contraire, quoi que peut-être, après avoir établi l'Uniformité dans cette pratique, ils ayent pû excommunier ceux qui dans la ſuite, troubleroient la Paix des Egliſes pour une matiere indifférente. C'en eſt aſſez pour le paſſage d'*Irénée*.

XXXI. VENONS à St. *Auguſtin*, & com-

commençons par le 1. passage, où il semble dire: *que la Succession dans le Siege de Pierre étoit la pierre que J. C. entendoit; quand il dit:* Et sur cette pierre &c. Je réponds que nous n'avons point de raison qui nous assûre de la vérité de ce qu'il dit en cet endroit; puisque St. *Augustin* n'en avoit point lui-même; & qu'il le retracte comme incertain, *laissant au Lecteur la liberté de recevoir ce sens-là, ou quelque autre comme plus probable* (Retrac. l. 1. Cap. 26.) 2. Ce qu'il dit ici de la Succession dans l'Eglise Romaine, il le dit ailleurs des Successions dans toutes les autres Eglises Apostoliques. 3. Que comme en cet endroit il objecte aux *Donatistes* leur séparation d'avec l'Eglise Romaine, comme une preuve de leur erreur; il leur objecte aussi ailleurs leur séparation d'avec les autres Eglises Apostoliques, & plus encore d'avec celles-ci que d'avec celle-là; parce que les *Donatistes* avoient un Evêque à *Rome*, quoi que sans Succession; mais ils n'avoient ni l'un ni l'autre dans les autres Eglises Apostoliques. *Ces gens dispersez* (dit-il des *Donatistes* Ep. 165.) *lisent les Saints Livres dans les Eglises auxquelles les Apôtres ont écrit, & ils n'y ont nul Evêque: mais quoi de plus mechant & de plus extravagant que de dire aux Lecteurs qui lisent ces Epîtres: Paix vous soit; & de se séparer en même temps de la Paix de ces Eglises auxquelles ces Epîtres ont été écrites? Optat* de même après vous avoir, à ce qui vous semble, rendu un grand service en reprochant aux *Donatistes* leur

Schis-

Schisme, parce qu'ils n'avoient point de Communion avec l'Eglise Romaine, défait aussi tôt ce qu'il avoit fait, & effacé, pour ainsi dire, d'un coup d'éponge, tout ce qu'il avoit dit en votre faveur, en ajoûtant; qu'ils étoient Schismatiques *parce qu'ils n'avoient point de Communion avec les sept Eglises d'Asie, à qui St. Jean écrit*: après quoi il prononce décisivement (je ne sai pas sur quel fondement) *Extrà septem Ecclesias quidquid foris est, alienum est; que tout ce qui est hors des sept Eglises, n'appartient point à l'Eglise.* Maintenant, dites-le moi ingenument, croyez-vous l'Autorité de ces Péres une preuve convainquante que la séparation de ces autres Eglises Apostoliques, étoit une marque certaine d'Hérésie, ou ne le croyez-vous pas? Si vous le croyez; vous voilà dans la necessité d'avouer que votre Eglise a été durant plusieurs Siecles dans l'Hérésie. Si vous ne le croyez pas; pourquoi leur Autorité sera-t-elle d'un plus grand poids; quand on l'allégue en faveur de l'Eglise Romaine, que quand on l'allégue en faveur des autres Eglises. Si vous dites qu'ils ne crurent la séparation d'avec ces Eglises-là, une marque de Schisme, que lors qu'elles étoient unies avec l'Eglise Romaine on dira la même chose de l'Eglise Romaine, qu'ils ne crurent la separation d'avec cette Eglise une marque de Schisme, que quand elle étoit unie avec ces autres Eglises. En un mot quelque réponse que vous puissiez imaginer pour faire voir, que ces Péres, ne crurent pas la séparation d'avec ces E-

glises

glises une marque d'Héréfie, appliquez-la à votre argument ; & vous en aurez la solution.

XXXII. Le 2. Passage est evidemment étranger à la Question ; & voici tout ce qui y est dit: que *Cecilien pouvoit condamner le nombre de ses Adversaires, parce que ceux qui étoient unis avec lui étoient en plus grand nombre, que ceux qui étoient contre lui.* S'il avoit préféré l'Eglise Romaine toute seule aux Ennemis de *Cecilien*, ç'auroit été peu de chose, mais ç'auroit été pourtant quelque chose ; mais quand les autres Païs, d'où l'Evangile passa premierement en *Afrique*, se trouvent joints dans la même *Patente* avec l'Eglise de *Rome*, je ne voi pas de quel droit, elle peut s'attribuer sur ce fondement un privilége particulier. Tout ce qu'on en peut conclûre, c'est qu'il y avoit dans l'Eglise Romaine la *Principauté* (1) [la Primacie] *d'un Siege Apostolique*, de quoi il n'y a personne qui doute : & que l'Eglise Romaine n'étoit pas la Mére Eglise ; parce que ce ne fut pas d'elle, mais d'autres Eglises que l'Evangile passa premierement en Afrique.

XXXIII. Vous voyez donc bien que ces paroles de St. *Augustin* ne font que peu, ou point pour vous : mais si l'on considére sa conduite, & les actions, qui, selon le Cardinal *Du Perron*, sont une Régle d'autant

(1) Vous traduisez mal la Principauté du Siege Apostolique, comme s'il n'y en avoit qu'un ; au lieu que S. Augustin parle aussi tôt après des Eglises Apostoliques, au nombre pluriel ; & qu'il fait les Evêques de ces Eglises juges des causes Ecclesiastiques conjointement,

tant plus sûre que les paroles, qu'elles sont moins sujettes à être mal entenduës, bien loin que ce Pére vous soit favorable, on verra, qu'il vous est autant opposé qu'il est possible. On sait avec quelle fermeté il s'opposa à trois Evêques de Rome consécutifs dans la grande affaire des Appels, *que lui*, & les Evêques d'Afrique porterent, dans le 1. & 2. Concile de *Miléve*, jusqu'à faire un Décret, (1) qui portoit; *que tout Africain qui appelleroit à aucun Siege hors de l'Afrique seroit excommunié; & qu'il persista dans cette* résolution jusqu'à la mort. En effet, si *Boniface* & les autres Evêques Africains, dont la plûpart furent saints & Martyrs, croyoient, comme Article de Foi, que l'Union & la Conformité avec l'Eglise Romaine, dans toutes les choses qu'elle croyoit nécessaires, étoit une marque certaine de Catholicité, & d'une necessité indispensable pour le Salut, par le commandement de Dieu; comment est-ce qu'ils s'opposerent, avec tant de vigueur à cette Eglise, dans ce point-ci? A moins que vous ne veuilliez dire qu'ils étoient tous des gens si simples, qu'ils croyoient

(1) Voici en quels termes étoit conçu ce Decret (qui fut formé par S. *Augustin* lui-même, á ce que croit *Bellarmin Lib. 1. de Matrim.* Cap. 17.) *Si qui (Africani) ab Episcopis provocandum putaverint, non nisi ad Africana provocent Concilia, vel ad Primates Provinciarum suarum. Ad transmarina autem qui putaverit appellandum, à nullo intrà Africam ad Communionem suscipiatur.* Ce Decret a été corrompu, d'une maniere impudente, par *Gratien*. Car au lieu que l'intention des Peres étoit principalement d'empêcher les *Appels* à l'Eglise de Rome; il dit *qu'ils defendirent les Appels aux Eglises d'Outremer, excepté à la seule Eglise de Rome.*

croyoient ſans peine des Contradictions ; que la Conformité, par exemple, avec l'Egliſe Romaine étoit néceſſaire dans tous les Points ; mais qu'elle ne l'étoit pas dans celui-ci ; ou qu'ils étoient ſi horriblement impies, que de recevoir la Doctrine de l'Egliſe Romaine, comme vraye dans tous les points, & de reconnoitre le Pouvoir qu'elle avoit de recevoir les Appels de par tout le monde Chrétien, comme fondé en Autorité divine ; & de s'oppoſer en même temps à elle, de la condamner, d'anathématiſer tous les Africains, *de quelque rang qu'ils fuſſent*, qui oſeroient y porter des Appels. Je dis de quelque rang qu'ils fuſſent, car il eſt évident, qu'ils comprirent dans leur Décret les Evêques, auſſi bien que le bas Clergé, & les Laïques. Et la prétention du Cardinal *du Perron* au contraire, eſt une fauſſeté impudente, qui contredit les paroles (1) formelles de la Remontrance des Evêques Africains, à *Celeſtin* Evêque de Rome.

XXXIV. VOTRE Allegation de *Tertullien* eſt une preuve manifeſte de votre manque de ſincérité ; car vous étalez avec beaucoup de pompe & d'oſtentation ce qu'il dit de l'Egliſe de *Rome*, en même temps que vous, & vos ſemblables ſupprimez ce qui précéde, où il attribuë la même

(1) Voici ce que porte la Remontrance des Africains : *Præfato debitæ ſalutationis officio impendiò deprecamur, ut deinceps, ad aures veſtras hinc venientes, non faciliùs admittatis ; nec à nobis excommunicatos ultrà in Communionem velitis recipere ; quia hoc etiam Nicæno Concilio definitum facilè advertet Venerabilitas tua. Nam ſi de inferioribus Clericis vel Laïcis videtur id præcaveri, quantò magis hoc de Epiſcopis voluit obſervari ?*

même direction aux autres Eglises Apostoliques. Comme il envoye à *Rome* ceux qui étoient voisins de l'*Italie*, il envoye de même à *Corinthe* ceux qui étoient voisins de l'*Achaïe*; à *Philippe*, & à *Thessalonique* ceux qui étoient voisins de la *Macedoine*; à *Ephese*, ceux d'*Asie*. Voici ses paroles: *Allez, vous qui aimez mieux employer votre curiosité dans l'affaire de votre Salut; parcourez les Eglises Apostoliques, où les Chaires des Apôtres sont encore placées chacune en leur lieu; où dans la récitation des Epîtres Authentiques, on entend encore le son de leurs voix, & où l'on se represente encore les traits du visage de chacun d'eux. Etes-vous Voisins de l'*Achaïe*? Vous avez près de vous* Corinthe: *Si vous n'êtes pas loin de la* Macedoine, *vous avez* Philippes, *vous avez* Thessalonique: *Si vous pouvez aller dans l'*Asie; *vous avez* Ephese: *Si vous êtes dans le Voisinage d'*Italie, *vous avez* Rome: *dont l'Autorité est la plus voisine de nous [autres Africains]. Heureuse l'Eglise dans laquelle les Apôtres ont répandu toute la vraye Doctrine avec leur sang &c.* Maintenant, Mr, dites-moi je vous prie, si la pudeur vous le permet, pourquoi un Corinthien, ou un Philippien, ou un Thessalonicien, ou un Ephésien, ne pourroit pas citer ce passage de *Tertullien* comme une preuve, que la séparation d'avec quelqu'une de ces Eglises, est une marque certaine d'Heresie, avec autant de raison que vous le citez, pour prouver que la séparation d'avec l'Eglise Romaine, en est une à l'exclusion de celles-là. En vérité, si vous voulez

vous en tenir au Jugement de *Tertullien* ; il faut que vous accordiez que l'Autorité de l'Eglise de *Rome* (quoi qu'en ce temps-là ce fût un bon Argument Topique, & peut-être meilleur qu'aucun de ceux dont les Hérétiques se servoient, sur tout quand on la considere conjointement avec les autres Eglises) il faut, dis-je, que vous accordiez que son Autorité n'étoit que faillible, non plus que celle des Eglises d'*Ephese*, de *Thessalonique*, de *Philippes*, de *Corinthe*; ou que vous conveniez qu'elles étoient toutes & chacune d'une Autorité infaillible, aussi bien que celle de *Rome*. Car quoi qu'il fasse en particulier l'éloge de l'Eglise de Rome, & qu'il ne parle des autres qu'en général; cependant, en fait de direction, il les égale toutes & les rend toutes également, ou faillibles, ou infaillibles, de quoi je vous laisse le choix. Or si vous soutenez, & vous le devez dans vos principes, qu'il n'eut jamais intention d'attribuer l'Infaillibilité aux Eglises d'*Ephese*, ou de *Corinthe*, ou que s'il l'eut il se trompa en cela, comme l'expérience le fait voir; pourquoi ne dira-t-on pas aussi qu'il n'eut jamais intention d'attribuer l'Infaillibilité à l'Eglise de *Rome*, & que s'il l'eut il se trompa aussi en cela.

XXXV. TOUT ce qu'on peut conclure de l'Autorité de St. *Basile*, c'est que l'*Evêque de Rome peut discerner ce qui est contrefait, d'avec ce qui est pur & légitime; & qu'il peut prêcher la Foi de ses Prédécesseurs, sans en rien diminuer*: Et il est hors de doute qu'il le pouvoit, & qu'il n'y a

que

que l'Avarice & l'Ambition qui l'en ont empêché; ſans quoi je ne le condamnerois pas d'avoir fait autrement. Mais n'y a-t-il donc point de difference, entre *il peut le faire* & *il faut de neceſſité qu'il le faſſe?* Entre *il peut en uſer ainſi*; & *il ne peut en aucune maniere en uſer autrement?* S'enſuit-il, de ce qu'il le peut faire qu'il le voudra toûjours; qu'il le fera toûjours neceſſairement? A mon ſens le contraire s'enſuit bien plûtôt; car quand on dit; vous pouvez faire cela, on inſinue par cela même, ſelon la maniere ordinaire de parler; que celui, à qui on parle, peut auſſi, s'il veut, ne le pas faire. Vous pouvez, par exemple, ſi vous le voulez, ne plus amuſer le monde, avec votre Sophiſme; mais que vous le vouliez ou non; c'eſt de quoi je n'ai nulle certitude.

XXXVI. J'AUROIS volontiers examiné le temoignage qui ſuit; mais il ſemble que vous ne vous ſouciez pas qu'on le trouve: autrement vous auriez cité l'endroit d'où vous l'avez pris. Je ne trouve rien de tel, dans les Conciles, touchant *Maximien*, Succeſſeur de *Neſtorius*; & j'ai peine à croire qu'il y eût il y a douze cens ans, un Patriarche de Conſtantinople, auſſi lâche Adulateur du Siege de *Rome*, que celui que vous citez.

XXXVII. VOTRE dernier temoin eſt *Jean* de *Conſtantinople*; j'avoue que ſa depoſition vous eſt tout-à-fait favorable, & qu'il exalte l'Egliſe Romaine juſqu'aux nues; mais je ſoupçonne que c'eſt en vue

d'y élever aussi la sienne, qu'il déclare, dans cet endroit même, ne faire qu'un seul Siége avec celle de *Rome*; & comme il parle dans sa propre cause, on ne doit pas avoir beaucoup d'égard à son témoignage. Mais de plus, vous n'avez pas beaucoup de raison de croire cette Epître vraie; au moins est-il certain que *Binius*, qui l'a recueillie, en a plusieurs centaines de supposées. Celle-ci, bien qu'écrite par un Grec, ne se trouve point en Grec, mais seulement en Latin. Enfin elle nous vient d'un endroit bien suspect, de la *Bibliotheque du Vatican;* Et tout le monde sait que de cette Boutique sont sorties maintes & maintes pièces supposées.

Réponse aux § 20. 21. 22. & 23.

XXXVIII. Le précis du contenu des quatre Sections suivantes, s'il a quelque rapport à notre Dispute, revient à ceci: *Le défaut de Succession d'Evêques & de Pasteurs, qui ayent enseigné la même Doctrine; & le manque d'un Formulaire d'Ordination, pour les Evêques & les Prêtres, usité dans l'Eglise Romaine, sont une marque certaine d'Hérésie: Or les Protestans manquent de toutes ces choses; Donc ils sont Hérétiques.* A quoi je réponds, qu'il n'y a que le manque de Vérité, & la Profession des Erreurs, qui puissent rendre, ou prouver, un Particulier, ou une Eglise Hérétique. Car comme, afin d'être bon *Aristotelicien*, bon *Platonicien*, bon *Epicurien*, bon *Pyrrhonien*, il ne faut que maintenir les sentimens d'*Aristote*, de *Platon*, de *Pyrrhon*, d'*Epicure*; encore qu'on ne fût pas en état de nommer des gens qui les eussent maintenus durant

rant plusieurs siécles : de même afin d'être Chrétien Orthodoxe, il me suffit de croire toute la Doctrine de J. C. ne pussai-je prouver, que je la tinsse par une Succession non interrompuë de ceux qui l'ont cruë avant moi. Par la même raison, vous devriez dire aussi, qu'il n'y a personne qui puisse être un bon Evêque, un bon Pasteur, un bon Roi, un bon Magistrat, un bon Pére, s'il succéde à un méchant. Car, si je puis conformer ma volonté & mes actions aux Commandemens de Dieu, quoi que mon Prédécesseur n'y ait pas conformé la sienne, pourquoi ne pourrois-je pas soumettre mon Entendement à sa Doctrine, quoique mon Prédécesseur ne l'ait pas fait? Vous avez défini la Foi au commencement de ce Chapitre: *Un consentement libre, infaillible, surnaturel, obscur aux Véritez Divines, parce qu'elles sont révélées de Dieu, & suffisamment proposées.* Cette Définition est fort arbitraire, & fort chimerique ; mais je la laisse passer pour le présent; & je vous prie de me donner quelque raison apparente, pourquoi je ne puis pas faire ce que cette Définition emporte, sans Succession perpétuelle d'Evêques & de Pasteurs, qui l'ayent fait avant moi? Vous pouvez penser ou dire de moi tout le mal, que votre zéle aveugle, & votre superstition peut vous suggérer; mais je sai, malgré cela, certainement (& tous vos sophismes ne sauroient m'en faire douter) je sai que je croi l'Evangile de J. C., tel qu'il est enseigné, dans les Livres de l'Ecriture indubitablement Canoniques; je

tre définition de l'Héréſie, eſt une réfutation, de cette opinion chimerique. Car enfin, il eſt indubitable, qu'il ne peut y avoir d'Hérétique, que celui qui maintient une Héréſie; Or l'Héréſie, ſelon vous, eſt une *Erreur volontaire*; Donc il n'y a perſonne, qui puiſſe bon gré malgré être Hérétique, manque d'une choſe qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'avoir. Maintenant, qu'il y ait toûjours eu une Succeſſion perpétuelle de Chrétiens orthodoxes dans tous les Points, cela ne dépend pas de nous; Donc notre Orthodoxie, ou notre Hétérodoxie n'en dépend pas non plus. De plus qu'y a-t-il de plus certain que ceci, qu'un homme qui a une Règle peut s'en ſervir à tirer une ligne droite; quand il n'y auroit jamais eu d'homme au monde qui en eût tiré une avant lui? Et pourquoi donc, je vous prie, un homme qui a l'Ecriture, & qui croit qu'elle eſt la Parole de Dieu, & la Règle de la Foi, ne pourroit-il pas règler ſa Foi par elle, & conſéquemment croire comme il faut; ſans ſe mettre beaucoup en peine de ce que les autres ont, ou n'ont pas fait avant lui? J'avouë bien qu'il eſt néceſſaire, ſi Dieu veut que ſa Parole ſoit cruë, qu'il faſſe en ſorte par ſa Providence, que par une Succeſſion d'hommes, ou par quelque autre moyen, naturel, ſurnaturel, elle ſoit conſervée, tranſmiſe, & ſuffiſamment notifiée, comme ſa Parole: mais que cela ſe doive néceſſairement faire par une ſucceſſion d'hommes abſolument exempts d'erreur contre cette Parole; il n'y a non plus de néceſſité à cela qu'il y

en a que cela se fasse par une succession d'hommes absolument exempts de tout péché contre elle. Car si des hommes peuvent garder le Code où les Loix sont écrites, & transgresser ces mêmes Loix, ils peuvent aussi conserver la Règle de la Foi, sans y conformer en tout & par tout la leur. Je ne doute pas que les Avocats ne sachent par leur expérience, qu'on peut souvent conserver & produire des preuves, qui étant bien examinées font contre soi-même. Quand cela arrive c'est par ignorance, parce qu'il dépend d'eux de les supprimer ou de les alterer. Et pourquoi regarde-t-on donc, comme une chose si étrange, qu'une Eglise corrompuë & erronée, ait transmis & conservé entieres les Ecritures; lorsqu'il se trouve, par un grand nombre de raisons que j'ai déja alléguées, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de les corrompre? Puisque c'est là toute la nécessité qu'on prétend pour une Succession perpétuelle d'hommes orthodoxes généralement dans tous les Points; concluons donc qu'il n'y en a aucune; & que le défaut d'une semblable Succession, n'est pas une preuve de l'Héréſie, ni d'un Particulier, ni d'une Eglise.

XXXIX. QUAND donc vous aurez prouvé cette Proposition, qui est la Majeure de votre Syllogisme, que *le défaut de Succession est une marque certaine d'Héréſie*, alors je vous promets de répondre, d'une maniere pertinente, à votre Mineure; Et nous verrons si votre Caractère indélebile est quelque chose de réel, ou une

pro-

production de votre imagination ; & supposé que ce soit une chose, & non pas un simple son, si nos Evêques & nos Prêtres ne l'ont pas aussi bien que les vôtres ; & si la persuasion où sont quelques personnes, qu'il n'y a pas telle chose, peut les empêcher de l'avoir, ou être une preuve qu'ils ne l'ont pas, supposé qu'il y ait telle chose. Non plus que la persuasion où est un homme, qu'il n'a pas pris Médecine, ou du Poison, ne l'empêche pas de l'avoir pris, si effectivement il l'a pris ; & ne suspend pas l'operation de ce poison, ou de cette Médecine ? Nous verrons si *Tertullien*, dans l'endroit que vous citez de lui, parle d'un Prêtre devenu Laïque par une juste déposition ou dégradation, & non par une Desertion volontaire de son Ordre ? Si dans le même endroit, il n'assigne pas comme un Caractère des Hérétiques, une marque qui convient à votre Eglise ? Si toute l'Autorité qu'avoient nos Evêques d'*Angleterre*, avant la Réformation, leur étoit conferée par le Pape ? Supposé que cela fût, si c'étoit un Droit, ou une Usurpation du Pape ? Supposé que ce fût un Droit, s'il lui appartenoit par une Loi Divine, ou par une Loi Ecclesiastique ? Supposé qu'il ne lui appartînt qu'en vertu d'une Loi Ecclesiastique, s'il ne pouvoit pas mériter d'en décheoir, par l'abus qu'il en feroit ? Si le Pape n'en avoit pas abusé *de facto* ? Si dans la supposition qu'il eût mérité de perdre ce Droit, ceux qui l'en ont privé, ont pû légitimement l'en priver ? Sinon ; s'ils

n'ont pas eu au moins le pouvoir de suspendre l'usage de ce Droit, jusqu'à ce qu'on eût pris de bonnes mesures, & qu'on eût de bonnes assurances que quand il y seroit rétabli, il n'en abuseroit pas comme il avoit fait auparavant? Si, en cas que ceux qui l'en ont privé, eussent en cela, mal fait; ce ne seroit pas aussi mal fait, aujourd'hui que les choses sont établies, & le Gouvernement fixé, de penser à le lui rendre? Si ce n'est pas un sophisme de conclure, que, parce que nous croyons que le Pape n'a nul pouvoir en Angleterre, aujourd'hui que le Roi, l'Etat, & l'Eglise l'en ont dépouillé; nous ne pouvons croire qu'il en eût aucun avant sa destitution? Si on peut, sans faire Schisme, se soustraire à une Autorité usurpée, qui commande des choses illicites? Si l'Eglise Romaine ne peut pas donner aux Evêques & aux Prêtres le pouvoir de s'opposer à ses Erreurs, comme un Roi donne à un Juge, celui de prononcer contre lui, si sa cause est mauvaise; & comme fit *Trajan*, qui donnant à un Préfet, son épée, avec sa commission., lui dit: *si je gouverne justement, servez-vous-en pour moi; sinon servez-vous-en contre moi.* Si l'Eglise Romaine ne donne pas à ses Evêques & à ses Prêtres l'autorité de prêcher contre ses abus en matiere de Mœurs? & supposé qu'elle l'eut fait; pourquoi pas l'Autorité de prêcher contre ses Erreurs en matiere de Doctrine, si elle en avoit? Si elle ne leur donna pas plein pouvoir de prêcher tout l'Evangile de J. C.; & conséquemment,

ment, contre sa propre Doctrine, supposé qu'elle contredisît en quelque chose l'Evangile de J. C.? Si on ne reconnoît pas dans l'Eglise Romaine, qu'il est licite à un Laïque homme ou femme, qui en a la capacité, de dissuader les autres d'une Erreur, & de leur persuader la Vérité? Et pourquoi cela ne se pourroit-il pas pratiquer contre leur Religion, si elle est fausse, aussi bien que pour leur Religion, si elle est vraie? Si un homme a besoin d'une autre vocation que de celle de Chrétien, pour faire une œuvre de Charité? & si ce n'est pas une des plus grandes œuvres de Charité (pourvû qu'on le fasse d'une maniere paisible, & en évitant, autant qu'il est possible, de troubler l'ordre) de détourner les autres d'un méchant chemin, pour les faire entrer dans celui qui conduit à la felicité éternelle? Sur tout l'Apôtre nous assurant que *celui qui aura ramené un pécheur de l'erreur de sa voye, sauvera son ame de la mort, & couvrira un grand nombre de péchez?* Si les premiers Evêques qui se réformerent moururent tous en un jour; de sorte qu'il n'en resta pas suffisamment, pour ordonner des Successeurs aux Siéges vacans? Si les Evêques d'Angleterre n'ont pas aussi bien le pouvoir de consacrer un Métropolitain d'Angleterre, que les Cardinaux celui de faire un Pape? Si le Roi, ou la Reine d'Angleterre, ou ceux qui tiennent les Rênes du Gouvernement durant la minorité du Prince, ne peuvent pas légitimement recommander pour l'Ordination Episcopale, un Sujet contre lequel

quel il n'y a point d'exception Canonique? Si cette Doctrine, que le Roi est le Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, comme les Rois de *Juda* & les premiers Empereurs Chrétiens, l'étoient de l'Eglise Judaïque & Chrétienne, est une Doctrine nouvellement inventée? S'il ne peut pas être vrai, que des Evêques étant faits Evêques, tiennent immédiatement leur Autorité de J. C.; & que néanmoins tel ou tel Sujet ne peut être fait Evêque, sans que l'Autorité du Roi intervienne: de même que, selon vous, le Pape étant Pape, tient immédiatement son Autorité de J. C.; & que néanmoins, tel ou tel homme, ne peut être fait Pape, sans l'intervention de l'Autorité des Cardinaux? Si vous faites bien, de supposer que des Rois Chrétiens n'ont pas plus d'Autorité, pour règler les affaires de l'Eglise, que le Grand Turc, ou les Empereurs Payens? Si le Roi ne peut pas donner à un Evêque l'Autorité d'exercer ses Fonctions, dans quelque partie de son Royaume, sans être pour cela capable de les exercer lui-même, de même qu'un Evêque, peut donner à un Médecin, l'Autorité d'exercer la Médecine, dans son Diocèse; ce que l'Evêque ne peut pas faire lui-même? Si l'Empereur *Neron* avoit commandé à St. *Pierre*, ou à St. *Paul*, de prêcher l'Evangile de J. C.; & d'exercer l'Office d'Evêque dans Rome; si ces Sts. Apôtres auroient contesté à *Neron* ce Pouvoir? S'il y avoit quelque Loi Divine, ou Humaine qui défendît au Roi *Jacques* de donner commission à des Evêques,

&

& même de leur enjoindre de faire ce qu'ils pouvoient légitimement faire, si on ne peut pas dispenser légitimement d'une irrégularité casuelle ? Si ce que vous supposez comme certain, l'est effectivement ; *que votre Ordination* imprime Caractère, & que la nôtre ne l'imprime pas ? Si le Pouvoir de consacrer & d'ordonner par l'Imposition des mains, ne peut pas resider dans les Evêques, & leur venir, non du Roi, mais de Dieu ; encore que le Roi ait l'Autorité de leur ordonner d'appliquer ce Pouvoir à des Sujets qualifiez, qu'il leur recommande : de même que si des Architectes ne savoient que l'Architecture, & qu'ils eussent cet Art par une Inspiration immédiate ; le Roi pourroit de son Autorité leur commander de lui bâtir un Palais pour son usage, & une Forteresse pour son service ? Si le Roi de France, qui ne prétend pas avoir lui-même le pouvoir de faire des Prêtres, ne peut pas commander à quelqu'un de ses Sujets qui a ce pouvoir, d'ordonner Prêtre, une personne qualifiée pour cet emploi ? S'il ne s'ensuit pas que toutes les fois que le Roi ordonne qu'on éleve un bâtiment, qu'on fasse un certain Message, qu'on exécute un criminel, tout cela se fait, par cela même, sans l'intervention de l'Architecte, du Messager, de l'Exécuteur ; de même que ceux qui sont recommandez par le Roi pour être faits Evêques, sont par cela même, *ipso facto* ordonnez & consacrez. Sur tout le Roi lui-même ne niant pas, que les Evêques qui ordonnent, peuvent refuser de faire

ce

ce que le Roi demande d'eux ; légitimement, si le sujet est indigne ; *illégitimement*, s'il est digne : mais enfin, ils peuvent le refuser *de facto* ; & soit que ce refus soit juste, soit qu'il soit injuste, ni le Roi ni personne, ne regardera ce Sujet comme Evêque, sur la simple nomination du Roi ? S'il n'est pas vrai que plusieurs Papes, sans avoir été consacrez Evêques par aucun Prince Temporel, ont pû recevoir, & ont actuellement reçû de l'Empereur, le pouvoir d'exercer leurs fonctions Episcopales, en tel ou tel endroit ? Si les Empereurs n'avoient pas l'autorité, lorsque le cas le demandoit, de les priver de leur Jurisdiction, en les emprisonnant ou en les bannissant ? S'il est bien vrai que les Protestans prétendent que leur Réformation est universelle ? Si, en disant que la *Secte des Donatistes étoit confinée à l'Afrique*, vous ne vous oubliez pas vous-même, & ne contredisez pas ce que vous aviez dit dans la 17. Section de ce Chapitre ; qu'*ils avoient des gens de leur Secte qui résidoient à Rome ?* S'il est bien certain qu'il n'y a que ceux qui croyent l'Episcopat de Droit Divin, qui puissent recevoir volontiers des Evêques ? Si ceux qui croyent ce Gouvernement le meilleur, mais non simplement nécessaire, ne peuvent pas en recevoir volontiers ? Si tous ceux d'entre les Protestans qui ne croyent pas que la distinction d'entre les Prêtres & les Evêques soit d'institution Divine, sont Schismatiques, ou Herétiques ? Si votre forme d'ordonner les Evêques & les Prêtres est essentielle à

la

la constitution d'une vraie Eglise ? Si le Formulaire de l'Eglise d'Angleterre différe essentiellement du vôtre ? Si en disant que la *vraie Eglise ne peut subsister, sans avoir des Evêques & des Prêtres indubitablement vrais*; vous ne ruinez pas la vérité de votre propre Eglise ? Au moins croi-je avoir bien prouvé, qu'il est tout-à-fait impossible, que qui que ce soit, ait seulement une certitude morale, ou de sa propre Prêtrise, ou de celle d'un autre. Enfin, s'il y a certain Formulaire, certain Ordre, certain Gouvernement, tellement nécessaire à la Constitution essentielle d'une Eglise; que tout cela ne puisse être différent en différens lieux, & qu'un bon Chrétien, qui aime la Paix, ne puisse & ne doive se conformer au Gouvernement établi dans l'endroit où il se trouve, quel qu'il soit ? Voilà les Questions qu'il sera nécessaire de discuter afin d'éclaircir la vérité de la Proposition *Mineure* de votre Syllogisme précédent, & les preuves que vous en apportez: & je vous promets d'entrer avec vous dans cette discussion, dès que vous aurez apporté de meilleures preuves de *votre Majeure; Que le défaut de Succession est une marque certaine d'Hérésie:* mais c'est ce que je ne croi pas possible de faire.

XL. LES *Péres*, dites-vous, *parlent de la Succession, comme d'une des marques de la vraie Eglise*. J'avouë qu'ils se sont servis de la Tradition comme d'une preuve de la vérité de leur Doctrine, & de la fausseté de la Doctrine contraire; en quoi ils s'accordent avec vous. Mais remar- Réponse au § 23.

quez,

quez, je vous prie, la différence: Ils ne s'en ſont pas ſervis contre toutes ſortes d'Hérétiques qui s'élévoient dans l'Egliſe; mais contre ceux qui rejettoient une grande partie de l'Ecriture, ſans autre raiſon, *que parce qu'elle répugnoit à leur Doctrine; Ils corrompoient d'autres parties de l'Ecriture, en y ajoutant, & en y diminuant; & ils en tordoient le reſte, par diverſes interprétations abſurdes.* C'eſt ainſi que *Tertullien* s'en explique un peu devant l'endroit que vous citez de lui. Ils s'en ſont ſervis contre ceux, *qui, quand on les réfutoit par l'Ecriture, s'en prenoient à l'Ecriture elle-même, qu'ils accuſoient de n'être pas exacte; de n'être pas fondée ſur une autorité valable; & de n'être pas d'accord avec elle-même: de ſorte qu'il n'étoit pas poſſible, que ceux, qui ignoroient la Tradition, puſſent découvrir la Vérité par l'Ecriture; Car ils ne croyoient pas que la Tradition* [toute entiere] *eût été écrite, mais qu'elle avoit été enſeignée principalement de vive voix; & que c'eſt à cette occaſion que St.* Paul *avoit dit: Nous enſeignons la Sageſſe parmi les parfaits.* C'eſt ainſi que s'en explique St. *Irénée*, dans le Chapitre qui précéde immédiatement celui que vous cottez. Voilà quels étoient les Hérétiques, contre qui ils furent d'obligation, de ſe ſervir de la Tradition. Mais de quelle Tradition? De la Tradition de toutes les Egliſes Apoſtoliques, qui, d'une ſeule bouche, & d'une ſeule voix, enſeignoient la même Doctrine. Ou, ſi, pour abréger, ils ſe contentérent de produire la Tradition d'une ſeule Egli-

Eglise; il est pourtant évident, que cette Eglise étoit unie avec toutes les autres. *Irénée*, *Tertullien*, *Origéne* le témoignent dans les endroits qu'on a citez; & St. *Augustin*, dans le passage que j'ai ci-dessus allégué. Ils se servirent de cette Tradition contre ces Hérétiques-là dans un tems, qui, par comparaison, avec le nôtre, étoit presque contigu à celui des Apôtres. *Irénée* avoit été Disciple d'un des Disciples de l'Apôtre St. *Jean*. *Tertullien* & *Origéne*, n'étoient pas éloignez d'un siécle du tems d'*Irénée*; & le dernier d'eux tous, vécut un peu plus d'un siécle après ceux-ci. Encore est-il certain, qu'ils ne crûrent pas cet Argument démonstratif; mais seulement fort probable, & d'un beaucoup plus grand poids qu'aucun de ceux que leurs Adversaires pûssent y opposer; c'est ce qui paroît par ce qui est cité de *Tertullien* dans la cinquiéme *Section*: *Est-il probable, que tant & de si grandes Eglises se fussent trouvées dans une Erreur uniforme, touchant la Foi?* Telle étoit la nature de cet Argument. Mais si aujourd'hui, ayant à faire à des Adversaires, qui ne doutent d'aucun des Livres de l'Ecriture, dont quelques-uns de ceux, que vous regardez comme bons Catholiques, n'ayent anciennement douté; qui même, ne refusent pas d'être jugez par votre propre Canon, & par vos propres Versions; qui veulent bien se soumettre à suivre, pour interpréter l'Ecriture, toutes les Règles que vous proposez vous-mêmes; en un mot, qui consentent à tout, excepté à vous avoir

pour

pour Juges. Si aujourd'hui quinze cens ans après les Apôtres, espace suffisamment long, pour que l'Eglise la plus pure ait eu le tems d'amasser bien des ordures, & des impuretez; & pour que *le Mystère d'Iniquité* qui commençoit dès *le tems des Apôtres à se mettre en train*, ait pû faire de très-grands progrès: si, après un si long-tems, il vous plaît de nous objecter la Tradition d'une seule de ces Eglises, qui n'est Catholique, que dans sa propre opinion, & qui est Hérétique, dans l'opinion de toutes les autres: de nous objecter non seulement les Traditions anciennes & originaires de cette Eglise; mais encore ses Définitions de plus fraîche date, & contraires non seulement à l'Ecriture, mais encore à l'ancienne Tradition; & cela pour empêcher qu'on ne remette la decision de nos Disputes à l'Ecriture, sous prétexte, *que toutes les Véritez nécessaires ne sauroient s'y trouver, sans qu'on ait recours à la Tradition*; Ce qui est la même calomnie de ces anciens Hérétiques contre l'Ecriture: Si, dis-je, malgré toutes ces différences, vous ne cessez point de nous presser, par cet Argument, comme s'il étoit encore le même, & s'il avoit encore la même force, que lorsque les Péres, dont nous avons fait mention, l'employerent contre les anciens Hérétiques, en vérité cela ne peut venir que de la persuasion où vous êtes, non seulement que nous n'entendons pas la *Théologie de l'Ecôle & la Métaphysique*; mais encore que nous n'avons ni Logique ni sens commun; & que nous ne som-

sommes que des hommes en peinture, à qui la définition de Créatures raisonnables ne convient que fort improprement.

XLI. MAIS supposé, que de notre grace, nous vous accordassions ce que vous ne sauriez prouver; *que les Peres ayent assigné la succession, comme une marque certaine, & perpétuelle de la vraye Eglise*, Qu'en voulez vous conclure? Que le défaut de Succession est une marque certaine de l'Hérésie. Si c'est là la conséquence que vous en voulez tirer; il faut ou que vous ne sachiez guere de Logique, ce qui est un grand défaut dans un homme qui se mêle de disputer; ou que vous ne vous souciez pas d'en faire usage; ce qui est encore pis. La Faculté de parler, par exemple, est un signe certain qu'un homme est vivant, & le manque de cette Faculté, n'est pas pourtant une preuve certaine, qu'il est mort; car il peut être muet & être vivant, & on peut avoir beaucoup d'autres signes qu'il est en effet vivant; s'il mange, par exemple, s'il boit, s'il respire, s'il se meut. De même, quoi que ce soit une bonne preuve qu'une Doctrine est veritable, quand elle a été universellement, & constamment enseignée par les Eglises Apostoliques: Cependant il n'y a point de certitude que la Verité, j'entends une Verité divine, ne puisse, par la malice des hommes, se trouver avec le temps restrainte, & perdre de son universalité interrompue, & perdre de sa perpetuité; en ce cas cet Argument lui manquera; mais elle en aura bon nombre d'autres, pour sa défense & sa justification.

cation. Cette vérité sera peut-être, un de ces premiers principes écrits du doigt même de Dieu dans le cœur de tous les hommes: ou une de ces conséquences qui s'en deduisent avec beaucoup d'évidence: Peut-être sera-t-elle contenuë dans l'Ecriture en termes exprès, ou au moins, par conséquence & une conséquence très-manifeste. Si donc vous avez dessein de prouver *que le défaut d'une Succession perpetuelle d'hommes faisant profession de la même Doctrine est une marque certaine d'Héréfie*, il ne doit pas vous suffire de faire voir, que d'avoir cette marque c'est un des signes qu'on a la Vérité; mais vous devez encore faire voir, que c'en est le seul signe, & qu'il est absolument inséparable de la Vérité. Mais c'est ce que vous n'entreprendrez jamais de faire, si vous êtes bien conseillé, 1. parce que ce seroit entreprendre l'impossible; 2. parce que si vous en veniez à bout, vous gâteriez tout: car en prouvant que ce signe est inséparable de la Doctrine Catholique, vous prouveriez en même temps, que votre propre Eglise à qui ce signe manque visiblement en plusieurs points, n'est pas l'Eglise Catholique. Quand vous dites, par exemple, *Que cette Succession emporte deux choses, sa conformité avec la Doctrine des Apôtres; & sa descente non interrompue jusqu'à ceux qui pretendent en être en possession*: il ne sera pas difficile de prouver contre vous, que ces deux choses vous manquent, & que de certaines choses, en quoi vous êtes conformes aux Apôtres, n'ont pas toûjours été crues, comme votre con-

condamnation de la doctrine des *Millenaires*, & de la necessité de l'Eucharistie pour les Enfans; enfin qu'en beaucoup d'autres choses, vous n'êtes ni conformes aux Apôtres, ni à l'Eglise, qui a continué plusieurs siecles après les Apôtres; par exemple, dans votre mutilation de la Communion, dans votre usage d'un service généralement inintelligible à ceux qui y assistent, dans vos Offrandes aux Saints, dans vos Peintures de la Divinité, & votre culte d'Images &c.

XLII. POUR *ce qui est du manque d'Universalité Topique*, ou du lieu, *que vous objectez aux Protestans comme une marque d'Héréfie*, vous ne vous êtes pas expliqué bien clairement. Vous ne dites pas si c'est d'une Universalité de Fait, que vous entendez parler ou d'une Universalité de Droit; si d'une Universalité de Fait, si c'est d'une Universalité absolue, ou comparative; si c'est d'une Universalité de Fait comparative, est-ce avec toute autre Religion que vous comparez l'Eglise, ou avec les Chrétiens Hérétiques seulement? Si c'est avec les Chrétiens Hérétiques seulement, est-ce avec ceux de toutes les Sectes ensemble, ou avec ceux d'une certaine Secte en particulier? Vous n'avez pas non plus prouvé, que ce défaut dans aucun sens fût une marque certaine d'Héréfie; car les passages de St. Augustin que vous alléguez ne méritent pas le nom de preuves, & à mon avis vous n'avez pas fait prudemment de n'en pas apporter de meilleures. A l'égard de l'Universalité de Droit, ou du Droit à l'Universalité Réponse au §. 24.

verſalité toutes les Religions y prétendent, quoi qu'il n'appartienne qu'à la veritable ; & on ne ſauroit décider à laquelle il appartient, qu'on n'ait auparavant décidé, laquelle eſt la veritable. A l'égard de l'Univerſalité abſolue, qui comprend toutes les différentes Parties du Monde ; vous vous feriez mocquer de vous ſi vous y prétendiez. Si même vous diſputiez d'étenduë, avec une ſeule des Religions établies, le *Mahométiſme* l'emporteroit ſur la vôtre. Si vous vous mettiez en oppoſition, avec tous les autres Chrétiens enſemble ; vous perdriez encore votre procès. Enfin, ſi pour derniere reſſource, vous vous ſaviez bongré d'être, de toutes les Sectes Chrétiennes, la plus nombreuſe ; on vous répliqueroit ſur le champ qu'il n'eſt pas fort certain, que cela ſoit ainſi de notre temps, mais que certainement il y a eu un temps où cela n'étoit pas. *Quand tout le Monde par exemple s'étonna de ce qu'il étoit devenu* (a) *Arien* ; Quand votre Pape Libere, à qui on objectoit, comme une preuve qu'il erroit, le petit nombre de ſes Adhérens, répondit pour lui-même : *Il y a eu un temps, où il n'y eut que trois Perſonnes* (b) *qui s'oppoſaſſent au Décret d'un Grand Roi : & ces trois perſonnes étoient dans le Droit, & tous les autres dans le tort* ; *Quand ceux qui profeſſoient l'Erreur, ſurpaſſoient le nombre de ceux qui profeſſoient la Verité ; autant que les grains de ſable de la mer ſurpaſſent en nombre les Etoiles du Firmament*, (c) comme parle St. Auguſtin ; Quand *Vincent de Lerins* (d) avouoit, que *le Venin de*

(a) *Hieron. contra Luciferianos.*

(b) *Theod. Hiſt. l.* 16. *c.* 2.

(c) *Ad Vincentium Ep.* 48. *Vet. Edit.*

(d) Common. l. 1. c. 4.

de l'Arianisme avoit infecté, non-pas une partie du Monde seulement; mais le Monde entier; Quand l'Auteur de la Vie de *Gregoire* de *Nazianze* témoignoit *que l'Hérésie d'Arius* (a) *s'étendoit aussi loin que le Monde*; Et quand *Gregoire* de *Nazianze* lui-même s'écrioit: *Où sont ceux* (b) *qui nous reprochent notre pauvreté, qui définissent l'Eglise par la Multitude, & qui méprisent le petit troupeau? Ils ont le grand nombre, mais nous avons la Foi*; Enfin quand *Athanase* voyant que le Torrent de l'Arianisme entrainoit tout, se trouva obligé d'écrire un Traité, contre ceux qui *ne jugent de la verité*, (c) *que par la Multitude de ses Adhérens*. De sorte que si vous aviez prouvé que le défaut d'Universalité, même ainsi restrainte, est une marque infaillible d'Hérésie; il n'y a pas de milieu; vous auriez été forcé d'avouer qu'il y a eu un temps, que vous étiez Hérétiques. De plus, je ne voi pas comment vous auriez pû éviter cet autre inconvenient de poser des principes, & de faire provision d'Argumens pour l'Antechrist, afin que quand il sera venu, il s'en serve pour prouver, que la societé de ses Partisans est la vraye Eglise. Car il est clair par l'Ecriture, & vous en tombez d'accord, qu'encore que son temps ne doive pas être long, son Empire doit avoir une très-grande étenduë; & qu'alors la vraye Eglise sera *la Femme qui s'enfuit dans le desert*.

(a) *In Vita Nazianz.*

(b) *Orat. cont. Arian. & pro se ipso.*

(b) *Tom. 2. Op. Athan.*

XLIII. SI je voulois agir à la rigueur, je pourrois laisser le reste de ce Chapitre sans réponse, comme ne faisant rien à la

Réponse aux §. 25. & 26.

Queſtion. Car, au lieu que vous promettez dans le titre de l'employer tout entier à prouver que *Luther*, & les autres Proteſtans, ſont coupables d'Héréſie; ici vous abandonnez la Queſtion, & intentez contre eux une autre Accuſation; ſavoir *que leur Foi, même à l'égard des veritez qu'ils croyent, n'eſt pas une vraye Foi.* Mais poſé le cas qu'elle ne le fût pas; s'enſuivroit-il que d'avoir cette Foi les rendît Hérétiques, ou qu'ils ſont Hérétiques parce qu'ils ont cette Foi? *Ariſtote* crût qu'il y avoit trois Intelligences qui mouvoient les Sphéres Céleſtes; il crut cela d'une Opinion humaine, & non d'une Foi certaine, obſcure, prudente, & ſurnaturelle; direz-vous donc qu'*Ariſtote* fut Hérétique pour avoir eu cette Opinion? Vous croyez qu'il y a eu anciennement un tel homme que *Jule Ceſar*, & qu'il y a maintenant une grande ville qu'on nomme *Conſtantinople*; & votre croyance touchant ces faits, n'a pas aſſurément toutes les qualitez qui vous paroiſſent eſſentielles à la Foi divine: trouveriez-vous bon qu'on prît ce défaut pour une preuve ſuffiſante que vous êtes Hérétique? Vous avez défini l'Héréſie une *erreur volontaire*; mais celui qui croit la verité, quoique ſa croyance ne ſoit pas qualifiée comme vous le ſouhaitteriez, n'embraſſe pourtant pas une erreur en embraſſant la Vérité: d'où il s'enſuit, au moins ſelon les Régles de la Logique ordinaire, qu'un tel homme ne ſauroit, en cela, être coupable d'Héréſie.

XLIV. MAIS direz-vous, encore qu'il ne

ne soit pas coupable d'Héréſie pour croire ces véritez ; cependant ſi ſa Foi ne le ſauve pas ; de quoi lui ſert-elle ? Elle ne lui ſert de rien par rapport au ſalut, cela eſt vrai ; tout auſſi peu, qu'elle vous ſert pour prouver les Proteſtans coupables d'Héréſie. Mais nous voulons bien vous paſſer cela ; & vous faire la faveur d'entendre ce que vous avez à nous dire, pour nous faire croire que nous n'avons pas la Foi, ou au moins, cette Foi, *ſans laquelle il eſt impoſſible de plaire à Dieu.* Vous avez coupé en deux le Raiſonnement que vous faites ſur ce point-là, & par je ne ſai quelle Politique, vous en débitez les principes, au commencement de ce Chapitre, reſervant les conſéquences pour la fin. Je les ai déja examinez ces Principes ; & fait voir, qu'ils ſont vains & trompeurs. J'ai fait voir par un grand nombre de preuves certaines, qu'encore que l'Objet de la Foi, ſoit en lui-même très-certain ; il n'eſt pas neanmoins néceſſaire pour l'eſſence de la Foi, ni pour qu'elle ſoit agréable à Dieu, qu'on ait une certitude abſolue d'adhérence ; mais qu'il ſuffit, pour l'une & l'autre de ces fins, qu'elle ſoit aſſez ferme, pour produire l'obéiſſance & la Charité. J'ai fait voir de plus que la Prudence eſt bien une qualité louable de la Foi ; mais qu'elle ne lui eſt pas eſſentielle. De ſorte que j'ai déja répondu, par anticipation, aux Objections que vous faites ici, pour prouver que la Foi des Proteſtans n'eſt pas une vraie Foi par le défaut de Certitude, ou par le défaut de

Prudence : car par cela-même, que le Fondement est renversé, ce qui portoit dessus l'est aussi. Néanmoins, afin de refuter plus pleinement encore toutes vos prétensions, je vais montrer ici, qu'afin de prouver que notre Foi est destituée de ces qualitez, vous n'avez produit que de vains Sophismes; & des Objections qui pour la plûpart, réfléchissent, avec grande force contre vous. Voici donc ce que vous dites.

XLV. 1. QUE *la Certitude manque à leur croyance, je le prouve; parce que niant l'Infaillibilité universelle de l'Eglise, ils ne peuvent avoir de fondement certain, pour connoître quels Objets sont attestez, ou révélez de Dieu.* Mais s'il ne peut y avoir de fondement certain, que l'Infaillibilité de votre Eglise; sur quel fondement certain, connoissez-vous, que votre Eglise est infaillible? Sur quel fondement certain, connoissez-vous toutes les choses, qu'il faut absolument que vous connoissiez avant que vous puissiez connoître que votre Eglise est infaillible? Qu'il y a un Dieu, par exemple; Que Dieu a promis son assistance à l'Eglise, dans tous les Décrets qu'elle feroit; Que l'Ecriture, où cette promesse est contenue, est la Parole de Dieu; Que les Textes, que vous alléguez pour prouver l'Infaillibilité de votre Eglise, n'ont point été corrompus; que le sens, dans lequel vous les entendez, est le vrai sens? Quand vous aurez produit les fondemens certains, que vous avez, pour connoître toutes ces choses; je ne doute pas qu'il ne paroisse évidemment, que nous

nous pouvons aussi avoir des fondemens suffisamment certains, pour croire notre Religion; qui n'est autre que la Bible sans aucune dépendance de l'Infaillibilité de votre Eglise. Je suppose que vous rencontrassiez un homme qui ne crût encore ni Eglise ni Ecriture, ni un Dieu; mais qui fût disposé à les croire, dès que vous lui auriez fourni des fondemens suffisans sur quoi il pût appuyer sa Foi; diriez-vous à un tel homme, qu'il n'y a point de Fondemens certains, sur quoi il puisse croire & se convertir, ou lui diriez-vous qu'il y en a? Si vous lui disiez qu'il n'y en a point; vous feriez de toute Religion une chose incertaine; Et si vous lui disiez qu'il y en a, alors vous seriez réduit, ou à lui persuader, que votre Eglise est infaillible, par cette ridicule raison, qu'elle est infaillible, ou à lui produire d'autres fondemens certains outre l'Infaillibilité de votre Eglise.

XLVI. VOUS nous dites ensuite: *Que la Sainte Ecriture est en elle-même très-vraie & très-infaillible; mais que sans la Direction & la Déclaration de l'Eglise, nous n'avons nul moyen de connoitre avec certitude ni quelles Ecritures sont Canoniques, ni quelles Versions sont fidèles, ni quel sens de l'Ecriture est le veritable.* REPONSE. Il faut pourtant que vous sachiez tout cela avant de pouvoir savoir que la Direction de votre Eglise est infaillible car toutes les preuves que vous pouvez en avoir se réduisent à quelques Textes de l'Ecriture Canonique: Ainsi il faut de nécessité ou que vous vous trompiez, en pensant qu'il n'y a

point d'autre moyen de connoitre ces choses, avec certitude, que la direction infaillible de votre Eglise; ou nous voilà tous dans l'impossibilité, de savoir que votre Eglise est infaillible.

XLVII. MAIS *les Protestans, encore qu'on les suppose persuadez de la verité de leurs Opinions; encore qu'ils se soient, si l'on veut, servis des moyens, qu'on a coûtume de prescrire pour l'intelligence de l'Ecriture, comme la Priere, la comparaison des Textes parallêles &c. Les Protestans, font assez voir par leurs différences mutuelles, qu'il y en a quelques-uns d'eux qui se trompent. Maintenant ils ne croyent tous les Articles de Foi, que sur le fondement unique de l'Ecriture, interprétée selon ces Régles; Il est clair par conséquent, que le Fondement de leur Foi n'est infaillible dans nulle sorte de Points.* La 1. de ces suppositions est certainement vraie; mais la seconde est visiblement fausse; je veux dire, que chaque Protestant est persuadé qu'il s'est servi des moyens qu'on a coûtume de prescrire pour l'intelligence de l'Ecriture. Mais la conséquence que vous tirez de ces suppositions, ne vaut rien. Vous pourriez conclure tout aussi conséquemment, que la Logique & la Géometrie ne sont appuiées sur aucun fondement certain; & que les Regles de l'une, & les Principes de l'autre sont quelquefois fautifs: parce que les *dissentimens* des Logiciens, & des Géométres, font assez voir qu'il y en a quelques-uns d'eux qui se trompent. Un *Juif*, par la même raison, ne

ne pourroit-il pas conclure contre tous les Chrétiens, qu'ils n'ont nul principe certain, pour bien entendre l'Ecriture, parce que leurs dissentimens prouvent assez ; qu'il y en a quelques-uns d'eux dans l'erreur ; les uns trouvant l'Infaillibilité de l'Eglise dans l'Ecriture ; & les autres n'y trouvant rien de tel. Un *Turc* pourra de même se servir de cet Argument, contre les *Juifs* & les *Chrétiens* ; un *Athée*, contre toutes les Religions ; un *Sceptique* contre toute sorte de certitude de Raison. L'*Athée* ne pourra-t-il pas dire, que les differens des hommes, en matiere de Religion, font assez voir qu'il n'y a nulle certitude dans aucune ? Et le *Sceptique*, que l'experience de leurs contradictions est une preuve que les Règles du raisonnement sont fautives ? Voyez-vous maintenant, sentez-vous, combien votre Sophistiquerie est vuide de raison, & pleine d'Impieté ? Voilà où votre zèle contre les Protestans vous transporte, vous leur faites des Objections, lesquelles, si elles étoient insolubles, renverseroient non seulement votre Religion, mais absolument toute Religion ? Mais graces à Dieu, elles ne sont rien moins, qu'insolubles ; & qui plus est la solution en est aisée. Qu'on se souvienne seulement de n'imputer les fautes des hommes, qu'aux hommes seuls ; & on ne sera pas long-temps à voir qu'il peut y avoir dans la Raison, dans la Religion, & dans les Règles d'Interprétation de l'Ecriture, une certitude suffisante ; quoi que les hommes par leur propre faute, n'ayent pas soin de les bien appliquer ;

& tombent par là dans diverſes erreurs, qui cauſent leurs diſſenſions.

XLVIII. MAIS *les Proteſtans ne ſauroient determiner quels Points ſont fondamentaux; par conſequent ils doivent demeurer incertains s'ils ont, ou n'ont pas, quelque erreur fondamentale.* REPONSE. Par la même raiſon, comme vous reconnoiſſez que toute erreur dans les Points définis & déclarez par votre Egliſe détruit la ſubſtance de la Foi; & que vous ne ſauriez déterminer quels Points ſont definis; il s'enſuit auſſi que vous demeurez incertains; ſi vous avez, ou n'avez pas quelque erreur fondamentale, qui détruiſe la ſubſtance de votre Foi, & vous excluë de l'eſperance du ſalut. Or que vous ſoyez incertains quels Points ſont définis, cela paroit par vos propres paroles (Ch. IV. §. 3. de votre 2. Partie) *Ce que vous dites touchant la difficulté qu'il y a à connoitre ce qui eſt une Héréſie, n'eſt pas plus à propos: car nous accordons qu'il n'eſt pas toûjours aiſé de déterminer, dans des occaſions particulieres, ſi telle ou telle Doctrine en eſt une, parce qu'il peut être douteux, ſi elle eſt contraire à l'Ecriture, à la Tradition divine, ou à la définition de l'Egliſe.* Il ne ſeroit pas difficile de vous extorquer cette Confeſſion, en vous nommant divers Points, que quelques-uns de vous croyent définis, d'autres non & d'autres enfin ſuſpendent, ſur cela, leur Jugement, ne ſachant quel parti prendre; mais c'eſt-ce que j'ai déja fait ailleurs. J'ai auſſi fait voir avec aſſez d'évidence; qu'encore que nous ne puiſſions

sions peut-être pas dire positivement. Voilà ce qu'il y a de fondamental & rien de plus; neanmoins, croyant la Bible tout entiere comme nous la croyons, nous avons une certitude suffisante, que nous croyons tout ce qu'il y a de fondamental. De même qu'un malade, qui dans une Médecine prendroit vingt Drogues différentes, dont il n'y en auroit que dix de nécessaires, pourroit bien ne pas pouvoir dire quelles sont ces dix: mais prenant les vingt ensemble, il seroit suffisamment certain, qu'il auroit pris tout ce qu'il y auroit de nécessaire.

XLIX. QUE *quiconque erre, contre quelque vérité révélée, perd la Foi divine; c'est une Doctrine fort vraie; & enseignée si unanimement par les Théologiens Catholiques,* (vous entendez ceux de votre Parti) *qu'on a coutume de censurer l'Opinion contraire comme téméraire: Maintenant, c'est ce qu'il faut de toute nécessité que quelques Protestans fassent; parce qu'ils ont des sentimens contradictoires, donc il y en a du moins quelques-uns d'eux qui n'ont pas la Foi divine.* REPONSE. Je ne releve point le ridicule qu'il y a, à opposer à des Protestans l'autorité de vos Théologiens, quoi que vous mériteriez bien que je le fisse. Car quand le Dr. *Potter*, pour prouver les dissentimens actuels des Docteurs Papistes, malgré leur unité *Potentielle*, dont ils se vantent, cite *Pappus*, qui a recueilli de *Bellarmin*, & dans les propres termes de ce Cardinal, leurs Contradictions, au nombre de 237. & *Flaccius*, *de Sectis & Controversiis Religionis Papisticæ*: Vous, qui

Réponse au §. 29.

 fai-

faites tout le même uſage de Mr. *Brerely*, contre les Proteſtans, vous, dis-je, raillez le Dr. *Potter*, avec un air de mépris; comme s'il vous objectoit, comme une preuve, la ſimple Autorité de *Pappus* & de *Flacius*, & vous lui dites pour toute réponſe: *C'eſt quelque choſe d'aſſez plaiſant de lui voir citer, pour prouver la multitude de nos contradictions*, Pappus *&* Flacius, *deux vrais Hérétiques*. Comme s'il avoit apporté pour preuve, la ſeule autorité, le ſeul jugement de ces deux Auteurs, & non plûtôt les termes formels de *Bellarmin* extraits par *Pappus* avec beaucoup de fidélité. Et pourquoi ne pourrions-nous pas vous dire auſſi: N'eſt-ce pas quelque choſe d'aſſez plaiſant de vous voir citer *Brerely*, auſſi vrai Herétique que *Pappus* & *Flacius*, pour prouver les contradictions des Proteſtans? Mais le Dr. ne penſa jamais à s'appuyer de l'autorité de ces Auteurs-là comme d'une preuve, & quand il auroit eu cette foibleſſe; & qu'en quelque Point, il ſe feroit ſervi de la ſimple autorité de quelques Théologiens Proteſtans; vous auriez bien dû ne lui pas faire ſur cela de procès, vous qui dans cet endroit ici, & dans pluſieurs autres, vous ſervez contre nous de l'autorité de vos Théologiens, comme d'un Argument d'un grand poids. Bien plus, quand l'autorité de vos Théologiens feroit une Autorité Canonique; vous n'en pourriez rien conclure ſur le ſujet en queſtion; car je poſe en fait qu'il n'y en a pas un ſeul d'entre eux, qui enſeigne, comme une Doctrine vraie, cet-

te

te Thése toute cruë, comme vous l'avez posée: *Que toute Erreur, contre toute Vérité révélée, détruit toute Foi Divine.* Car il n'y en a point, (Je ne vous excepte pas vous-même) qui n'exige, que cette Vérité non seulement soit révélée, mais encore publiquement revélée, & suffisamment proposée au Parti qui erre, comme une des Véritez, que Dieu commande de croire sous peine de damnation. Ainsi les contradictions des Protestans, (quand ce que vous dites de la Doctrine de vos Théologiens seroit vrai) seroient une méchante preuve, que les Véritez, en quoi ils différent, fussent de cette qualité. Mais si l'on peut, de pure grace, vous permettre de prendre cette Doctrine pour vraie, nous n'avons nulle raison de vous accorder qu'elle le soit: Ce n'est qu'une vaine opinion, qui n'a d'appui que le vain raisonnement, que vous fondez sur l'Autorité de vos Théologiens. Vous alléguez deux raisons prises de St. *Thomas*, dont la premiere renferme cette supposition, combattuë par la Raison & par l'expérience, savoir: que *tout péché mortel détruit entierement l'habitude de la Charité.* Et pour la seconde raison, que vous croyez invincible; & capable, comme autrefois la Tête de *Meduse*, de pétrifier tout ce qui se présente, & vous fait insulter au Dr. *Potter*, comme s'il n'osoit en approcher; J'ai, après un sérieux examen, trouvé, qu'elle n'étoit qu'une sérieuse, grave, prolixe, & profonde bagatelle. Je pourrois y répondre en deux mots, & vous dire, qu'elle n'est qu'une

pure *pétition de Principe*; & qu'elle suppose, sans la moindre ombre de preuve, une des principales questions agitées entre nous, savoir, que l'Infaillibilité de votre Eglise, est ou l'Objet formel, ou la Règle, ou une condition nécessaire de la Foi; ce que vous n'ignorez pas que nous nions formellement, ainsi tout ce que vous avez crû bâtir-là-dessus s'en va par terre; & n'a que du vent pour fondement. Mais j'ajoute à cette courte réponse une réfutation fort étenduë, extraite d'un des plus raisonnables & des plus profonds Théologiens qu'ait eu *votre Eglise*. C'est *Estius*, qui, sur 3. *Sentent. Distinc.* 23. § 13. s'explique en ces termes. „ On dispute, „ si celui qui croit quelques Articles de „ notre Foi, & rejette les autres, ou même un seul, conserve la Foi proprement „ dite, par rapport à ce qu'il croit? Dans „ cette question, il faut avant toutes choses bien distinguer, entre ceux, qui, „ conservant une disposition générale à „ croire, tout ce que l'Eglise croit, ne „ laissent pas d'errer par ignorance, en „ quelque Point de Foi, parce qu'on ne „ leur a pas encore suffisamment déclaré; „ que l'Eglise le croit: & ceux qui, après une suffisante Déclaration, que la „ Doctrine dont il s'agit est la Doctrine „ de l'Eglise, s'en écartent volontairement, „ soit en doutant de la Vérité de cette „ Doctrine, soit en embrassant la Doctrine „ contraire. A l'égard des premiers, la „ réponse n'est pas difficile; mais à l'égard „ des autres, c'est à dire des Hérétiques, „ qui

„ qui retiennent quelque partie de la ſaine
„ doctrine, la queſtion eſt plus embaraſſante;
„ & les Docteurs diſputent probablement
„ pour le pour & le contre. 1. Qu'ils
„ conſervent la vraie Foi, à l'égard des
„ Articles dans leſquels ils n'errent pas,
„ l'expérience ſemble en convaincre; car
„ il y en a aujourd'hui pluſieurs, qui niant,
„ par exemple, le Purgatoire, ou l'Invo-
„ cation des Saints, croyent pourtant fer-
„ mement; qu'il y a trois Perſonnes & un
„ Dieu; que le Fils de Dieu s'eſt incarné;
„ qu'il a ſouffert, & autres choſes ſem-
„ blables. Comme anciennement les No-
„ vatiens, à l'exception de leur erreur par-
„ ticuliere, qui étoit de refuſer la recon-
„ ciliation, à ceux qui étoient tombez du-
„ rant la Perſécution, avoient en tout le
„ reſte même Foi que les Catholiques; &
„ leur furent d'un grand ſecours contre
„ les Ariens, comme *Socrate* le rapporte
„ dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique. De plus
„ cela ſe prouve encore, par l'exemple des
„ Apôtres, à qui la Paſſion de J. C. fut
„ une occaſion de chute, & de perdre la
„ Foi qu'ils avoient en lui: Auſſi J. C. a-
„ près ſa Réſurrection, leur reproche-t-il
„ leur incredulité; & il appelle *Thomas*
„ incredule, pour n'avoir pas crû qu'il fût
„ reſuſcité *Jean* XX. Ce qui fait dire à
„ St. *Auguſtin*, dans ſa Préface ſur le
„ Pſeaume XCVI. qu'après la Réſurrec-
„ tion de J. C.; ceux qui étoient tombez
„ recouvrerent la Foi. Et néanmoins nous
„ ne devons pas dire que les Apôtres per-
„ dirent alors la Foi de la Trinité, de la

„ Création du Monde, de la Vie éternel-
„ le, & d'autres semblables Articles. Les
„ Juifs aussi avant la venuë de J. C. cro-
„ yoient en un seul Dieu Créateur du Ciel
„ & de la Terre; & s'ils perdirent la vraie
„ Foi du Messie, en ne recevant pas J.
„ C.; on ne peut pas dire néanmoins qu'ils
„ perdirent la Foi en un seul Dieu: puis-
„ qu'ils retinrent cet Article aussi ferme-
„ ment qu'auparavant.

„ Ajoûtez à cela qu'il ne semble pas que
„ les Juifs, ni les Hérétiques mentent,
„ quand ils disent qu'ils croyent, ceux-là
„ les Livres des Prophètes, & ceux-ci, les
„ quatre Evangiles. Il est en effet assez é-
„ vident, qu'ils reconnoissent en eux une
„ Autorité Divine, quoi qu'ils ne l'enten-
„ dent pas dans le vrai sens. C'est à quoi
„ peut se rapporter ce qui est dit au Livre
„ des Actes Chapitre XX. *Crois-tu aux Pro-*
„ *phètes? Je sai que tu y crois.* Enfin il
„ est manifeste, qu'il se trouve même dans
„ de méchans hommes, & qui sont hors de
„ l'Eglise, plusieurs dons de Dieu: ainsi
„ rien n'empêche que les Juifs & les Hé-
„ rétiques, bien que dans l'erreur à l'é-
„ gard de plusieurs Points, ne puissent dans
„ les autres, être éclairez de la Lumiere
„ Divine, & croire comme il faut. C'est
„ ce que St. *Augustin* paroît enseigner dans
„ son Livre *De unico Baptismo*, contre *Pe-*
„ *tilien Cap.* 3. dans ces paroles: *Quand un*
„ *Juif vient à nous pour se faire Chrétien,*
„ *nous ne détruisons pas ce que Dieu a mis*
„ *de bon en lui, mais ce qu'il a de mauvais*
„ *de lui-meme.. Nous le louons de ce qu'il*
„ *croit*

„ *croit qu'on ne doit adorer qu'un ſeul Dieu*,
„ *de ce qu'il eſpére une Vie éternelle*; *de ce*
„ *qu'il ne doute pas d'une Réſurrection*; *nous*
„ *lui déclarons*, *que comme il a toûjours crû*
„ *ces Véritez*, *il doit encore les croire*, *&*
„ *que comme il les a toûjours maintenuës*,
„ *il doit encore les maintenir*. C'eſt ainſi
„ que parle St. *Auguſtin*, répétant à peu
„ près les mêmes choſes dans le Chapitre
„ ſuivant & dans le Chapitre 26. & dans
„ ſon 3. Livre *De Bapt. contra Donat. Cap.*
„ *ultimo*, & ſur le LXIV. *Pſeaume*. Mais
„ voici une raiſon, qui ſemble perſuader
„ le contraire; c'eſt que l'Objet formel de
„ la Foi, paroît être la premiere Vérité,
„ entant que manifeſtée par la Doctrine de
„ l'Egliſe, comme une Règle Divine &
„ infaillible; Par conſéquent, quiconque
„ n'adhére pas à cette Règle, quoi qu'il
„ croye d'autre matiere de Foi, ce n'eſt
„ pas par la Foi qu'il les croit, mais par
„ quelque conſentement d'une autre natu-
„ re: de même qu'un homme qui conſent
„ à une concluſion, ſans pénétrer la rai-
„ ſon qui la démontre, n'a pas une vraie
„ Science, de cette concluſion, mais une
„ ſimple Opinion. Or qu'un Hérétique
„ n'adhére pas à la Règle ſuſdite, cela eſt
„ indubitable: parce que s'il y adhéroit
„ comme à une Règle Divine & infailli-
„ ble; il embraſſeroit ſans exception, gé-
„ néralement tout ce que l'Egliſe enſei-
„ gne; & il ne ſeroit plus Hérétique.
„ C'eſt de cette maniere que raiſonne St.
„ *Thomas* 2. 2. Q. 5. *Art.* 3. *Durand* s'écarte
„ du ſentiment de St. *Thomas*, & penſe
„ qu'il

„ qu'il peut y avoir une vraie Foi même „ dans un Hérétique, par rapport aux Vé- „ ritez dans lesquelles il n'erre pas. D'au- „ tres, comme *Scot*, & *Bonaventure*, ne „ décident pas nettement la question, & „ semblent avoir un sentiment mitoyen.

„ On peut ajoûter ceci à l'Autorité de „ St. *Augustin* & des Scholastiques, c'est „ que les bons Chrétiens ont coûtume de „ dire, que les Hérétiques n'ont pas une „ Foi entiere ; par où ils semblent in- „ sinuer, qu'ils la retiennent en partie. Voi- „ ci encore une autre raison, c'est que si „ les Véritez qu'un Juif, ou un Héréti- „ que croyent, ils ne les croyoient pas, par „ une vraie Foi, mais de quelque autre „ maniere ; par leur propre jugement, par „ exemple, & un choix arbitraire ; il s'en- „ suivroit que la connoissance excellente „ qu'ils ont de Dieu & des choses Divi- „ nes, ne devroit pas être attribuée à la „ grace de Dieu, mais aux seules forces „ de leur Libre Arbitre : ce qui est con- „ traire à la Doctrine de St. *Augustin*, à „ la fin de son Livre *de Potentiâ*, & ail- „ leurs.

„ Pour ce qui est de la raison qu'on al- „ légue au contraire, voici ce que nous „ répondons. Il n'importe, pour la Foi, „ par quels moyens on croye la premiere „ Vérité, c'est à dire par quels moyens, „ Dieu confére aux hommes le Don de la „ Foi. Car encore que le moyen ordinai- „ re dont il se sert soit le témoignage & „ l'instruction de l'Eglise ; il est néanmoins „ certain que la Foi a été autrefois, & est

„ en-

„ encore aujourd'hui, donnée, par d'au-
„ tres moyens. Plusieurs des Anciens,
„ comme *Adam*, *Abraham*, *Melchisedek*,
„ *Job*, reçûrent la Foi, par une Révéla-
„ tion particuliere ; Les Apôtres, par les
„ Miracles, & par la Prédication de J. C. ;
„ enfin d'autres par d'autres moyens, &
„ même avant qu'ils eussent entendu par-
„ ler de l'Infaillibilité de l'Eglise. Aux
„ petits Enfans, la Foi est donnée, dans le
„ Baptême, par infusion, sans aucun autre
„ secours. Il n'est donc pas impossible,
„ que, sans adhérer à la Doctrine de l'E-
„ glise, comme à une Règle infaillible, on
„ ne puisse recevoir, comme Parole de
„ Dieu, certaines Véritez, qui appartien-
„ nent véritablement à la Foi ; soit parce
„ qu'elles sont maintenant, ou qu'elles ont
„ autrefois été, confirmées par des Mira-
„ cles ; soit parce qu'on voit manifestement
„ qu'elles ont été enseignées par l'Eglise
„ ancienne, ou enfin par quelque autre
„ motif. Cependant on ne doit pas dire
„ non plus, que les Hérétiques & les Juifs
„ ayent la Foi, absolument parlant, mais
„ seulement quelque partie de la Foi. Car
„ *la Foi* signifie quelque chose d'entier
„ & de complet ; au lieu que l'on peut
„ dire de l'Hérétique qu'il est simplement
„ infidèle, qu'il a perdu la Foi, ou, com-
„ me parle l'Apôtre, 1. *Tim.* I. *Qu'il a*
„ *fait naufrage quant à la Foi* ; encore qu'il
„ retienne certains Points de Foi, avec la
„ même fermeté & la même adhérence,
„ que d'autres croyent tous les Points qui
„ appartiennent à la Foi. „ Jusqu'ici ce
sont

ſont les paroles d'*Eſtius*, dont le raiſonnement peut à mon avis paſſer pour une bonne refutation de celui que vous avez emprunté de *Thomas d'Aquin*. Ainſi les Corollaires que vous en tirez; qúe *toute Erreur contre la Foi, emporte oppoſition au témoignage de Dieu*; que *les Proteſtans n'ont ni Foi, ni certitude;* & que *vous avez toute la Foi*; tombent avec la raiſon, qui les appuyoit

L. SI *les Proteſtans ont la certitude, ils n'ont pas l'obſcurité, ainſi ils n'ont pas la Foi, dont parle l'Apôtre, qui a pour objet* des choſes qui ne ſe voyent point. Vous pouſſez cet Argument dans le Paragraphe ſuivant; mais il n'a rien, qui me puiſſe convaincre, ou me perſuader, que les Proteſtans ne puiſſent avoir autant de certitude qu'il en faut pour la Foi, dont l'Objet n'eſt pas aſſez évident pour produire la Science. Si l'obſcurité eſt incompatible avec la certitude dans le ſuprême dégré; c'eſt vous qui êtes à blâmer, d'exiger, pour la Foi, des conditions contradictoires. Si la certitude & l'obſcurité peuvent compatir enſemble; Quelle raiſon pouvez-vous donner, pourquoi elles ne ſe trouveroient pas dans un Proteſtant auſſi bien que dans un Papiſte? Vos Corps, vos Ames, vos Entendemens, vos Volontez, ſont, à ce que je croi, de même condition que les nôtres. Et pourquoi donc, je vous prie, ne pourrions-nous pas être certains d'une choſe obſcure, auſſi bien que vous? Ainſi rien n'empêche, qu'en mettant l'*Egliſe* à la place de l'*Ecriture*, nous ne puiſſions

vous

vous renvoyer le long raisonnement que vous faites contre les Protestans. Voici comment: *Si les Papistes ont la certitude, ils n'ont pas l'obscurité: & par conséquent ils n'ont pas la Foi, dont parle l'Apôtre, qui a pour Objet des choses* qui n'apparoissent point. *Car tout l'édifice de la Foi des Papistes porte sur ces deux Principes, l'un que telles & telles Déclarations sont des Déclarations de l'Eglise; l'autre, que le sens de ces Déclarations est clair & évident, au moins dans tous les Points nécessaires à salut. Or ces Principes une fois posez, il s'ensuit avec la derniere évidence que ce que les Papistes croyent comme nécessaire à salut, leur est évidemment connu, comme vrai. En voici la preuve. Il est certain & évident, que tout ce qui est Parole de Dieu, & Révélation Divine, est vrai; Or il est certain & évident, que telles & telles Déclarations de l'Eglise, sont Parole de Dieu & Révélations Divines; Donc il est certain & évident que telles & telles Déclarations de l'Eglise sont vraies. Cette conclusion me servira de Majeure pour le Syllogisme suivant, que voici. Il est certain & évident que toutes les Déclarations de l'Eglise sont vraies; Or il est certain & évident que telles & telles Déclarations, par exemple, celle qui regarde la Demi-communion, celle qui regarde le Service en Latin, la Doctrine de la Transsubstantiation, les Indulgences &c. sont les Déclarations de l'Eglise; Donc il est certain & évident que tous ces Objets particuliers sont vrais. Il ne vous servira de rien de dire que ces Principes ne sont pas évidens à la Raison naturelle; mais*

à la

à la Raison éclairée de la Lumiere de la Grace; car l'évidence surnaturelle n'exclud pas moins, ou plutôt, exclud davantage, l'obscurité; que ne fait l'évidence naturelle. On ne peut pas dire non plus qu'un homme ainsi éclairé, captive volontairement son entendement à cette Lumiere; c'est plûtôt son entendement, qui est captivé par elle, & nécessité à ne pas rejetter ce qui lui est présenté par une lumiere si claire. Donc cette Foi imaginaire n'est point celle que l'Apôtre définit; mais une autre de votre invention.

LI. AINSI nous voilà but à but vous & moi; & je vous prie, bien sérieusement de chercher, (car pour moi, je l'ai déja fait inutilement) de chercher quelque réponse à cet Argument, qui ne puisse aussi servir au vôtre. Car vous ne direz pas, j'espére, que je vous aie fait tort, en établissant votre Foi, sur des Principes que vous desavouez. Si vous alléguez, pour disparité, que vous êtes plus certains de vos Principes, que nous ne le sommes des nôtres; en même tems que vous niez que vos Principes soient aussi évidens, que nous prétendons que les nôtres le soient; ce seroit dire que vous avez plus d'assurance que nous, bien que vous ayiez moins de raison d'en avoir: car enfin l'évidence de la chose à laquelle on consent, dans quelque dégré qu'elle soit, est la raison & la cause de ce consentement. Mais de plus permettez-moi, de vous dire, qu'ici, & par tout ailleurs vous entendez mal, ou vous affectez de mal entendre, la Doctrice des Protestans. Ils reconnoissent à la vérité,

vérité, que les choses qu'ils croyent sont aussi certaines, que les Véritez démonstratives ou sensibles; mais ils ne prétendent pas, pour cela, que la certitude d'adhérence qu'ils en ont, soit absoluë & très-parfaite; Elle est selon eux susceptible de divers dégrez, & peut se perfectionner & augmenter, tout aussi long tems, qu'*ils cheminent par Foi, & non par vuë.* C'est à quoi s'accorde leur Doctrine touchant l'évidence des Objets à quoi ils adhérent. Car vous vous mocquez d'eux & du monde, si vous prétendez qu'ils avouent le premier de vos deux Principes; *Que tels & tels Livres de l'Ecriture sont la Parole de Dieu*, comme un Principe certain, en lui-même & de lui-même, bien que dépouillé de ses motifs de credibilité; (car je croi, que c'est ainsi que vous l'entendez). Ils ne sont pas assurément ni assez simples, pour s'imaginer, ni assez vains pour prétendre, que tous les hommes le reçoivent; ce qu'ils ne pourroient se dispenser de faire, s'il étoit évidemment croyable. Mais que disent-ils donc sur cela? Rien autre chose, sinon ceci: que tout homme qui n'aura pas le cœur gâté, &, qui pésera sérieusement, les grandes & fortes raisons, qui rendent l'Autorité Divine de l'Ecriture croyable, avec les petites & foibles Objections, que la prudence humaine peut leur opposer, aura des motifs suffisans & plus que suffisans, de se porter à la croire & à lui obéir. Que le savant *Grotius* parle pour tous les autres. Il suffit de lire avec attention, son Livre *de la Vérité de la*

Re-

Religion Chrétienne, pour se convaincre, qu'on peut avoir de grandes raisons d'être Chrétien, indépendamment de votre Eglise; & que votre Religion, loin d'être le Fondement du Christianisme, en est plûtôt le scandale. Voici ce que dit ce grand homme dans le dernier Chapitre du Livre 2. *S'il y avoit encore quelqu'un que les Argumens que nous avons déja proposez, ne satisfissent pas, & qui demandât des preuves plus convainquantes de l'excellence de la Religion Chrétienne; Je le prie de considerer que comme il y a de différentes Véritez, il y a aussi de différentes voyes de les faire connoître & de les prouver. Il y en a une pour les véritez Mathématiques; une autre pour celles de Physique; une troisiéme pour celles de Morale; & enfin une quatriéme pour les Véritez de fait. A ce dernier égard, il faut nécessairement se contenter de témoignages, qui ne soient pas suspects de fausseté: Autrement c'en seroit fait de l'Histoire & de ses usages; une grande partie de la Physique n'auroit plus de lieu; & les devoirs reciproques d'entre les Péres & les Méres, & les Enfans, cesseroient: car les matieres de Pratique ne sont connoissables que par de tels témoignages. Or le bon plaisir de Dieu a été que les choses qu'il veut que nous croyions, (de sorte que leur croyance nous soit imputée à obéissance) ne nous fûssent pas si évidemment connuës, que celles que nous connoissons ou par nos Sens, ou par des Démonstrations claires: mais qu'elles ne nous fussent révélées que dans un dégré suffisant, pour produire la Foi, ou la persuasion de leur Vérité, dans*

le

le cœur, & dans l'esprit de ceux qui ne sont pas opiniâtres; afin que l'Evangile fût pour ainsi dire la pierre de touche qui fît connoître si les cœurs des hommes sont sains, ou corrompus. Car puisque les preuves que nous avons rapportées, ont suffi pour faire approuver & embrasser cette Religion, à un si grand nombre d'hommes sages, pieux, gens de bien; il n'en faut pas davantage pour faire voir, que l'Infidelité des autres ne vient pas du manque d'un témoignage suffisant; mais de la répugnance qu'ils ont à reconnoitre & embrasser, comme vraye, une Religion contraire à leurs Passions. Ils ne sauroient se resoudre à renoncer à leurs vains honneurs, & à mépriser leurs aises & leurs commoditez; ce qu'ils savent bien qu'il faudroit de necessité qu'ils fissent, s'ils recevoient la Doctrine Chretienne, dans la résolution de lui obéir. Et ce qui est bien remarquable à leur égard; c'est qu'ils reçoivent comme indubitables quantité d'Histoires, qui n'ont d'appui qu'une simple Autorité; & qui n'ont pas à beaucoup près pour elles d'aussi fortes preuves, & d'aussi puissans motifs de credibilité que ceux qui persuadent la Vérité de l'Histoire de J. C.

LII. VOUS voyez à present, j'espére, que les Protestans ne prétendent pas avoir, pour la Doctrine qu'ils croyent, des preuves qui ne puissent bien compatir avec l'Essence de la Foi, & avec l'Obéïssance. Venons à la derniere Nullité, que vous trouvez dans la Foi des Protestans, je veux dire *le manque de Prudence.* J'ai déja fait voir que la Prudence n'est pas essentielle à

la

la Foi ; & qu'on ne laisse pas de croire la Vérité, lors même qu'on la croit par des motifs insuffisans ; & je me fais fort de faire voir de plus que si cette vertu étoit nécessaire pour la Foi, nous pourrions y prétendre à meilleur Titre que vous ; & que s'il y avoit ici un second *Salomon* qui eût à faire un choix de Religion, il préféreroit celles des Protestans à la Papiste ; la Bible, au Concile de Trente. Mais voyons ce que vous avez à dire.

Réponse au §. 31.1. LIII. QUELLE *Prudence, y avoit-il* (c'est votre 1. demande) *à abandonner une Eglise très-ancienne sans contredit, & outre laquelle, il n'étoit pas possible d'en indiquer une autre, qui fut l'Eglise visible de J. C.* Je reponds: Contre Dieu, & la Vérité, il n'y a point de prescription ; ainsi il pouvoit y avoir beaucoup de sagesse à abandonner d'anciennes erreurs, pour des veritez beaucoup plus anciennes encore. Il vaut mieux suivre Dieu tout seul, que des Mondes innombrables d'hommes ; ainsi il pouvoit y avoir beaucoup de sagesse, ou pour toute l'Eglise visible, & même pour tous les hommes du monde, de retourner à la Vérité, dont ils étoient écartez ; ou pour une partie de l'Eglise, je dis bien plus pour un seul homme de prendre ce parti ; quand tout le monde ensemble s'y seroit opposé? Il pouvoit y avoir beaucoup de sagesse à abandonner les Erreurs même de l'Eglise visible toute entiere, & combien plus de l'Eglise Romaine, qui en se croyant l'Eglise visible toute entiere ressemble assez bien à la Grenouille de la Fable, qui pre-
noit,

noit, le Fossé dans lequel elle habitoit, pour le Monde entier.

LIV. QUELLE *Sagesse y avoit-il*, (demandez-vous encore) *à abandonner une Eglise, qu'on avoue ne manquer de rien de ce qui est nécessaire pour le Salut, & qui avec la Succession des Evêques à la Visibilité, à la Perpetuité* &c. jusqu'à l'*Election ou Choix*. Je réponds; il pourroit pourtant y avoir beaucoup de sagesse à abandonner une Eglise, qu'on n'avoueroit pas ne manquer de rien de nécessaire pour le salut, mais qui seroit au contraire accusée & convaincuë de plusieurs erreurs damnables; certainement damnables, pour ceux qui en seroient convaincus, s'ils y persistoient après leur conviction; quoique peut-être pardonnables (qui est tout ce que l'on avoué) pour ceux qui y persisteroient par ignorance. Une Eglise, qui s'attribuë vainement, sans qu'elle en puisse produire de preuve, une Succession perpetuelle d'Evêques, qui ont toûjours enseigné la même Doctrine; & qui par une impudence ridicule, se vante d'avoir toûjours été répanduë par tout le monde; au lieu que tout le monde sait, qu'un peu devant *Luther*, elle étoit confinée, dans une partie d'une partie du Monde. Une Eglise enfin, qui se glorifie vainement de la dépendance où les autres Eglises sont d'elle; quoi qu'elle ne les supporte non plus que ces Antiques qu'on voit courbez sous de grands Edifices, en supportent le poids. Car une Eglise fausse & corrompuë, peut donner le pouvoir de prêcher la Vérité, & par conséquent

de prêcher contre ses propres erreurs & sa propre corruption. De plus une fausse Eglise peut conserver l'Ecriture dans toute sa pureté, (comme on voit les Juifs conserver, l'Ancien Testament) soit parce qu'elle n'en est pas encore venuë à ce point d'Impieté, d'entreprendre de la corrompre, soit parce-qu'elle ne s'apperçoit pas de la contrarieté que ses corruptions ont avec elle. Ainsi votre Eglise fût-elle une fausse Eglise, rien n'empêche que nous n'ayons pu recevoir d'elle, l'Ordination légitime, & les veritables Ecritures; or en recevant de vous, (quoi que non uniquement de vous) les véritables Ecritures, il n'est pas besoin, j'espere, que nous attendions aussi de vous la permission de les croire, & d'y conformer notre vie. Votre Eglise toute fausse qu'elle est, peut donc bien nous aider à nous en faire une veritable. Pour ce qui est d'une Succession d'hommes, qui ayent toûjours été d'acoord avec nous généralement dans tous les Points de Foi; c'est une chose qui ne nous est pas nécessaire, & qui vous manque aussi bien qu'à nous. Si donc nous reconnoissons, que votre Eglise, avant *Luther*, étoit une vraye Eglise, ce n'est ni parce que nous avons en cela nos vuës, ni par aucune dépendance où nous soyons de vous, mais uniquement parce que nous croyons que la Charité nous oblige à faire de vous ce Jugement. Nous reconnoissons votre Eglise pour vraye, dans le même sens, & avec les mêmes restrictions, que vous reconnoissez quelquefois la nôtre pour

pour telle, c'est-à-dire pour une societé de Chrétiens, où il y a quelques Ignorans qui peuvent se sauver; de sorte qu'en mettant dans une balance égale les deux Religions & les deux Eglises, il est visible, que vous n'avez pas un seul grain de raison solide qui puisse l'incliner en votre faveur; mais seulement du vent, de la fumée, de vaines & de chimeriques prétensions. D'autre part, si la Religion Protestante n'avoit rien pour elle que les louanges à rebours que vous lui donnez; des négations & des privations; le défaut d'unité, & de moyens de se la procurer; une étendue, qui quand *Luther* parut, n'excedoit pas celle du Corps de *Luther*; le défaut d'Universalité de temps & de lieu; le manque de visibilité ou d'existence, horsmis celle qu'elle avoit dans votre Eglise; la privation d'une Succession personnelle, ou doctrinale; le manque de chefs, horsmis *Luther*, dans une querelle que les seules Passions humaines élévérent; le manque d'Eglise, d'Ordination, d'Ecritures, horsmis celles qu'elle tient de vous; si tout cela étoit vrai; & si c'étoit là tout ce qu'on pût alleguer en faveur de la Réligion Protestante; peut-être avec trois grains de partialité en votre faveur, se trouveroit-elle legere en comparaison de la vôtre. Mais aussi si l'on peut faire voir qu'une partie de ces Objections sont fausses & que les autres sont tout à fait vaines; que tout ce qu'il y a de vrai dans ces imputations ne fait rien à la question & que tout ce qui fait à la question, n'est pas vrai; &

 que

que de plus vous avez supprimé bon nombre de bonnes raisons qu'on peut alléguer en faveur des Protestans; alors je ne desespére pas, que malgré vos vaines prétensions notre cause ne se puisse trouver bonne.

LV. VOICI donc ce que je dis; que le défaut d'Universalité de temps & de lieu; que l'Invisibilité, ou la Non-existence de gens qui professassent la Doctrine Protestante avant *Luther;* que *Luther* fût seul, quand il commença à s'oppoſer à votre Eglise; que nous n'avons d'Eglise, d'Ordination, d'Ecriture, de Succession personnelle & doctrinale, que de vous, sont des allegations vaines, & qui n'intéressent en rien nôtre doctrine & notre Eglise. Que la Vérité Chrétienne toute entiere, & sans aucun mélange d'erreur, dût être professée ou crue, dans tous les lieux du monde, en même temps; c'est-ce que la Raison ne nous découvre point; & ce que je ne sache pas non plus que la Révélation nous apprenne. Ainsi en vous appuyant avec tant de sécurité sur ce fondement, vous bâtissez sur du sable. Je ne voi pas non plus, que nous fussions obligez d'être d'assez mauvaise humeur, pour ne rien prendre de vous, ou d'assez mauvais goût pour prendre tout de vous: car quand vous dites, qu'en cela nous verifions jusqu'au nom même d'Hérésie, qui signifie originairement *Choix*, ou *Election*; sachez qu'encore que tous les Hérétiques fassent un choix, tous ceux qui font un choix, ne sont pas pour cela Hérétiques. Et quand vous ajoûtez, *que*

nous

nous n'avons ni Unité, ni moyens de nous la procurer; que Luther *ne s'opposa à votre Eglise que par pur dépit; que nous suivons des particuliers plûtôt que l'Eglise Catholique.* La 1. & la derniere de ces imputations sont de pures Faussetez; car nous ne manquons ni d'Unité, ni de moyens de nous la procurer dans les choses nécessaires. Les passages clairs de l'Ecriture, qui n'ont pas besoin d'interpretation sont les moyens que nous avons pour cela. Il n'est pas vrai non plus que nous suivions des particuliers; nous n'avons que l'Ecriture, & la Parole de Dieu pour notre Regle, avec la Raison, que Dieu a donnée aux hommes pour les guider dans toutes leurs actions, qni nous sert de guide dans l'Usage & l'application de notre Régle. Que *Luther* se soit opposé à votre Eglise par pure passion, c'est-ce que je ne saurois nier positivement, parce que je ne sai pas quel étoit le fond de son cœur; & c'est-ce que vous ne devriez pas affirmer positivement, par la même raison. Une chose sai-je bien; c'est que si ce ne fut pas par raison qu'il s'opposa à votre Eglise, il ne manquoit pas de raison de le faire: ainsi s'il le fit par passion, pour nous, nous ne l'imitons que dans son action, & nullement dans sa passion; nous l'imitons dans son opposition, mais nullement, dans la maniere de cette opposition: & celà étant, vous n'avez nulle raison de nous condamner, à moins que vous ne disiez, qu'on ne peut pas faire une bonne action avec raison; parce qu'il s'est trouvé quelqu'un

qui a fait cette même action par passion. Convenez donc que la Prudence vous a manqué dans le choix des preuves, par où vous prétendiez prouver, que les Protestans étoient imprudens dans le choix de leur Religion.

LVI. Il me reste maintenant à faire voir, qu'il y a bon nombre de raisons d'un grand poids, qu'on peut alléguer pour la justification des Protestans, que vous avez jugé à propos de laisser à l'écart, & de ne pas mettre dans la balance. Sachez donc, Monsieur, que quand je dis, que la Prudence voudroit, qu'on préférât la Religion Protestante à la vôtre; comme je ne prends pas, d'une part, pour votre Religion, la Doctrine de *Bellarmin*, celle de *Baronius*, ou de quelque autre particulier d'entre vous, non pas-même celle de la *Sorbonne*, des *Jesuites*, des *Dominicains*, ou de quelque autre de vos Societez particulieres: mais celle dans laquelle vous vous accordez ou vous faites au moins profession de vous accorder tous, savoir, *la Doctrine du Concile de Trente*: aussi, d'autre part, n'entends-je pas par la *Religion* des *Protestans* la Doctrine de *Luther*, celle de *Calvin*, celle de *Melanchthon*, j'entends tout aussi peu la Confession d'*Ausbourg*, celle de *Genéve*, le Catechisme d'*Heidelberg*, les Articles de *l'Eglise Anglicane*; ni même l'*Harmonie des Confessions de Foi Protestantes*: mais ce en quoi tous les Protestans sont d'accord, & qu'ils souscrivent, avec une harmonie plus grande encore, comme la Regle parfaite de leur Foi & de leurs

leurs Mœurs; je veux dire LA BIBLE. La Bible, la Bible, voilà la ſeule Religion des Proteſtans. Tout ce qu'ils croyent au delà de la Bible, & des conſéquences claires, irréfragables, indubitables qui s'en déduiſent, ils peuvent bien le ſoutenir, comme *matiere* d'*Opinion*, mais comme *matiere de Foi & de Religion*, c'eſt-ce qu'ils ne peuvent ni croire eux-mêmes s'ils veulent s'en tenir à leurs principes, ni exiger que les autres croyent, ſans la plus coupable, & la plus Schiſmatique préſomption. Pour moi, je proteſte hautement qu'après avoir cherché long-temps, & par un examen conſcientieux, & desintereſſé, (comme je l'eſpere, & que j'en ſuis très-perſuadé) *le vrai Chemin qui mene à la Félicité éternelle*; je n'ai pû trouver où aſſeoir mon pied, que ſur ce Roc-là. Je voi clairement, & de mes propres yeux, qu'il y a des Papes, contre des Papes, des Conciles, contre des Conciles, des Peres, contre d'autres Peres, & quelquefois les mêmes Peres, contre eux-mêmes; le conſentement des Peres d'un ſiécle, contre le conſentement des Peres d'un autre ſiécle, l'Egliſe d'un ſiécle, contre l'Egliſe d'un autre ſiécle: On prétend qu'il y a des Interprétations Traditionnelles de l'Ecriture; mais on n'en trouve que peu, ou point. Il n'y a point de Tradition, que celle de l'Ecriture, qu'on puiſſe faire remonter juſqu'à la premiere ſource; & dont on ne prouve au contraire ou qu'elle s'eſt introduite dans tel ou tel ſiécle, après J. C. ou

que dans tel ou tel ſiécle, il n'y avoit pas telle choſe. En un mot il n'y a rien de certain que l'Ecriture ſeule, & ſur quoi un homme ſage puiſſe bâtir avec quelque confiance, & quelque ſolidité. Il n'y a donc que l'Ecriture, & l'Ecriture ſeule que j'aie raiſon de croire. C'eſt-là ma profeſſion de Foi, ſelon laquelle je veux vivre, & pour laquelle, ſi l'occaſion s'en preſente, je ſuis diſpoſé à donner non ſeulement volontiers, mais encore avec joye ma vie, quoi que je fuſſe faché que ce fuſſent des Chrétiens qui me l'ôtaſſent. Propoſez-moi quoi que ce ſoit, qui ſoit extrait de ce Livre, & demandez-moi ſi je le croi ou non? Je n'heſiterai pas un moment, quelque incomprehenſible qu'il ſemble être à la Raiſon humaine; je le ſouſcrirai du cœur & de la main; perſuadé qu'il ne peut y avoir de Demonſtration plus forte que celle-ci: *Dieu l'a dit, donc cela eſt vrai.* En d'autres choſes, je ne veux ôter à qui que ce ſoit la liberté de ſon Jugement; mais auſſi perſonne ne peut m'ôter la liberté du mien. Je ne croirai pas qu'un homme en ſoit plus méchant homme ni plus méchant Chrétien; je ne l'en aimerai pas moins, pour être d'une opinion differente de la mienne: Et *de la méſure dont je méſure autrui, j'attends qu'on me méſurera reciproquement.* Je ſuis pleinement aſſuré que c'eſt-là, tout ce que Dieu demande de nous (& les hommes ne doivent pas en demander davantage) de croire que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu;
de

de faire tous nos efforts pour l'entendre dans le vrai sens, & pour vivre d'une maniere qui y soit conforme.

LVII. VOILA la Religion dont j'ai fait choix après la plus mure déliberation; & je suis très-persuadé, que mon choix a été sage, beaucoup plus sage sans comparaison, que si je m'étois guidé, pour le faire, par l'Autorité de votre Eglise. Car l'Ecriture étant toute entiere vraie, je suis sûr qu'en ne croyant rien autre chose, je ne croirai rien de faux, comme matiere de Foi. Et si je me méprends dans le sens que je donne à l'Ecriture; & que je tombe ainsi dans quelque erreur; je ne risque point en cela mon Salut, même selon vos principes: parce que tâchant d'en découvrir le vrai sens, je ne saurois être attaché opiniâtrement à mon erreur, & n'être pas disposé à y renoncer, dès qu'on me fera voir qu'il y a un autre sens, plus vrai, & plus probable. Et à l'égard des véritez nécessaires, comme elles sont, ainsi que je l'ai prouvé, enseignées clairement dans l'Ecriture, je suis bien sûr, qu'en croyant l'Ecriture, je croirai toutes les véritez nécessaires. Et en les croyant, si ma vie répond à ma Croyance, conçoit-on bien que je puisse ne pas arriver au Salut?

LVIII. DE plus tout ce qu'on peut alléguer, pour établir votre Eglise sur le pied de Guide de la Foi; on peut aussi l'alléguer, & beaucoup plus encore en faveur de l'Ecriture. Votre Eglise est-elle ancienne? L'Ecriture l'est beaucoup plus. Votre Eglise est-elle un moyen de

 rap-

rappeller les Chrétiens à l'Unité. L'Ecriture peut aussi retenir ceux qui la croyent, & qui lui obéissent, dans l'Unité d'une même croyance, à l'égard des Points nécessaires ou fort profitables; & dans l'Unité d'une Charité mutuelle, à l'égard des Points non nécessaires. Votre Eglise est-elle Universelle, quant à la perpetuité, & à l'étenduë? Certainement l'Ecriture l'est beaucoup plus. Car tous les Chrétiens du monde (j'entends ceux, qui sont en droit d'en prendre le nom) croyent aujourd'hui, & ont toûjours crû que l'Ecriture étoit la Parole de Dieu; au lieu qu'il n'y a que vous qui disiez que vous êtes l'Eglise, & que tous les autres Chrétiens, excepté vous, le nient.

LIX. En m'attachant à l'Ecriture, je m'attache à une chose, par où vous prouvez l'Infaillibilité de votre Eglise; (car sans l'Ecriture, sur quoi fonderiez-vous cette Infaillibilité, & quelle notion en auriez-vous? Ce qui est une Confession tacite, que vous-mêmes êtes d'autant plus certains de la vérité de l'Ecriture, que de l'Infaillibilité de votre Eglise, que la Preuve doit être plus certaine, que la chose prouvée; sans quoi elle ne mériteroit pas le nom de preuve.

LX. En m'attachant à l'Ecriture, je m'attache à une chose qui doit être vraie, si votre Eglise est vraie; car votre Eglise donne son attestation à l'Ecriture. Au lieu qu'en m'attachant à votre Eglise, je m'attache à ce qui peut être faux, quand bien l'Ecriture seroit vraie; je dis plus, je m'at-

m'attache à ce qui ne peut pas n'être pas faux, si l'Ecriture est vraie; parce que l'Ecriture dépose contre elle.

LXI. QUAND je m'attache à l'Ecriture, je suis autorisé à le faire, par un Commandement exprès de Dieu; sans qu'il y ait seulement l'ombre de défense au contraire, mais il n'y a aucun Commandement, moins encore un Commandement exprès, qui m'autorise à croire votre Eglise infaillible. Bien plus, j'ai tout lieu de juger qu'on me défend de la croire telle dans ces paroles. *N'appellez qui que ce soit sur la terre, votre Maître. Elles sont tombées à cause de l'incredulité; mais vous, vous vous tenez fermes par la Foi. Ne vous enorgueillissez pas; mais soyez dans la crainte. L'Esprit de Vérité, que le monde ne peut recevoir.*

LXII. EN m'attachant à votre Eglise, je dois croire plusieurs choses, non seulement au dessus de la Raison; mais encore contre la Raison, si tant est qu'il y ait quelque chose contre la Raison; en m'attachant à l'Ecriture, je croirai plusieurs Mystères: mais je ne croirai point d'impossibilitez. Je croirai beaucoup de choses au dessus de la Raison; mais je ne croirai rien contre la Raison. Je croirai beaucoup de choses, lesquelles, si elles n'avoient été révélées, la Raison n'auroit jamais pû découvrir; mais je n'en croirai aucune, qui puisse être réfutée par la droite Raison: Beaucoup de choses, dont la Raison ne sauroit comprendre le *comment*; mais aucune, dont la Raison puisse com-

prendre, qu'elle est impossible. Il y a plus ; je ne croirai rien, que la Raison ne puisse me convaincre que je suis d'obligation de croire ; car il n'y a point d'homme s'il n'a l'Esprit renversé ou le Cœur gâté, que la Raison ne convainque que l'Ecriture est la Parole de Dieu ; après quoi, quelle raison peut-on demander plus convainquante que celle-ci : *Dieu l'a dit ; Donc cela est vrai ?*

LXIII. En m'attachant à votre Eglise, je suis d'obligation de croire plusieurs choses, qui paroîtront, à tout homme de bon sens qui se reserve la liberté de son Jugement, contredites dans l'Ecriture, plus clairement, que l'Infaillibilité de votre Eglise n'y est attestée ; & conséquemment d'obligation, d'être assez peu raisonnable, pour croire plûtôt votre Eglise exempte d'erreur, sur des preuves légeres, que sujette à la condition commune de l'Humanité, sur des preuves d'un beaucoup plus grand poids. En m'attachant à l'Ecriture, je ne serai point d'obligation de dévorer de pareilles absurditez.

LXIV. En m'attachant à votre Eglise, il faut que je croie des impossibilitez, & que je les croie avec une certitude absolue, sans en avoir d'autres motifs, que des raisons de Prudence, (comme on l'avoüe) de pures probabilitez ; c'est-à-dire, que sur un fondement, d'une fort petite assiette je pose un Edifice monstrueux, & d'une énorme pesanteur. En m'attachant à l'Ecriture, il ne sera pas necessaire que je fasse rien de si contrai-

re

re à la droite Raison, & au Bon Sens.

LXV. En m'attachant à votre Eglise, je ne suis bon serviteur de J. C., & bon sujet du Roi, que sous le bon plaisir du Pape. Je dois être toûjours disposé à me soustraire à l'obéissance que je dois à mon Roi, quand le Pape le déclarera Hérétique, & me défendra de lui obéir; toûjours disposé *à prendre la Vertu pour le Vice, & le Vice pour la Vertu, quand il plaira au Pape d'en ordonner ainsi.* Il est vrai, que vous soutenez la derniere de ces choses impossible; mais vous n'ignorez pas que la premiere est chez vous une grande question; & il n'est pas à propos que la fidélité que je dois à Dieu & au Roi, porte sur un Fondement douteux. Quoi qu'il en soit, il faut que vous accordiez, que si, par une supposition impossible, les Commandemens du Pape se trouvoient contraires, aux Loix de J. C., ceux de votre Religion devroient plûtôt se resoudre, à obéir aux Commandemens du Pape, qu'aux Loix de J. C. En m'attachant à l'Ecriture, je puis, je dois obéir à mon Souverain, soit-il Tyran, soit-il Hérétique, dans toutes les choses légitimes; & quand, je ne dis pas le Pape, mais *un Ange du Ciel, m'enseigneroit quelque chose de contraire à l'Evangile de J. C.; je puis, je dois même lui dire Anathême.*

LXVI. En m'attachant à l'Ecriture, je croirai une Religion, qui toute contraire qu'elle est à la chair & au sang, a prévalu, & s'est répanduë en très-peu de tems par tout le monde, sans s'aider de la Puis-

fance mondaine, de l'induſtrie humaine, de la Politique; même malgré l'oppoſition de toute la Grandeur, & de toute la Politique mondaine. Au lieu qu'il n'eſt que trop viſible que votre Egliſe ne s'eſt acquis, & ne conſerve ſon autorité ſur les conſciences, qu'en contrefaiſant de faux Miracles; qu'en forgeant de fauſſes Hiſtoires, qe'en ſuppoſant de faux Ecrits; qu'en corrompant les anciens Monumens, & en y effaçant tout ce qui vous étoit tant ſoit peu contraire, par des Guerres; par des Perſécutions; par des Maſſacres; par des Trahiſons; par des Rebellions; en un mot, par toutes ſortes de moyens charnels, ou violens, ou frauduleux.

LXVII. En m'attachant à l'Ecriture, je croirai une Religion, qui fut prêchée & profeſſée par des hommes qui ne pûrent avoir aucune vuë mondaine en la prêchant & en la profeſſant; qui ne pûrent ſe propoſer ni les Richeſſes, ni les Honneurs, ni les Plaiſirs du monde; qui dûrent s'attendre au contraire, à tous les maux, que le Monde étoit capable de leur faire. D'autre part, il eſt d'une évidence palpable, que le Chef de votre Egliſe, ce prétendu Succeſſeur des Apôtres, ce Guide de la Foi, fait de votre Religion, l'Inſtrument de ſon Ambition, & tâche à parvenir, ſous ce prétexte, *directement ou indirectement, à la Monarchie du Monde*. De plus il faut ne point avoir d'yeux pour ne pas voir, que la plûpart des Doctrines, que vous avez ajoûtées à l'Ecriture, contribuent, de maniere ou d'autre, à l'honneur, & au profit.

profit temporel de ceux qui les enseignent.

LXVIII. En ne m'attachant qu'à l'Ecriture seule, j'embrasserai une Religion d'une simplicité admirable; une Religion, qui consiste, en quelque façon, tout entiere à servir Dieu en Esprit & en Vérité; Au lieu que votre Eglise & votre Doctrine est chargée d'une infinité de superstitions, & de cérémonies, foibles, pueriles, ridicules, insipides; & toute remplie de cette *Justice* pour laquelle *J. C. jugera le Monde*.

LXIX. En m'attachant à l'Ecriture, je croirai ce que la Tradition Universelle, & perpétuelle m'enseigne avoir été scellé & confirmé, par une infinité d'œuvres merveilleuses & surnaturelles de Dieu: au lieu qu'il n'y a jamais eu le moindre Miracle de fait pour la confirmation de l'Autorité de votre Eglise, & de son infaillibilité. Et s'il s'est jamais fait quelque chose d'étrange, qui paroisse attester quelque partie de votre Doctrine; cela ne prouve rien, sinon la Vérité de l'Ecriture, qui a prédit qu'*il se feroit des signes & des prodiges pour confirmer la fausse Doctrine afin que ceux qui n'aiment pas la Vérité s'abandonnent à l'Erreur*. Car j'avouë qu'il ne me paroît pas étrange que Dieu permette que Dieu fasse de vrais Miracles, qui soient une occasion d'erreur, à ceux-mêmes, qui en ont tant forgé pour séduire le monde.

LXX. Si je suis l'Ecriture, je ne dois pas me promettre d'être sauvé, sans un aban-

bandon, & une mortification actuelle de tous mes Vices; & sans une pratique sérieuse de toutes les Vertus Chrétiennes: Mais votre Eglise élargit, & rend tout autrement aisé, le chemin du Ciel; & quoi que je continuë toute ma vie dans l'habitude du crime, & sans la pratique d'aucune Vertu, elle ne laisse pas de m'assurer que je puis entrer dans le Ciel; par une porte de derriere, savoir, par un acte d'attrition, à l'heure de la mort, s'il est joint avec la Confession; ou par un acte de contrition, sans la Confession.

LXXI. LES Préceptes de Pieté & d'Humilité, d'Innocence & de Patience, de Libéralité, de Frugalité, de Temperance, de Justice, de Douceur, de Force, de Constance & de Gravité, de Mépris du monde, d'Amour de Dieu, & d'Amour du Prochain, en un mot de toutes les Vertus, que l'Ecriture nous donne, sont tout-à-fait admirables, & il y va pour nous de la damnation éternelle d'y contrevenir. Le précis s'en trouve, en quelque sorte, dans le Sermon de notre Seigneur sur la Montagne, rapporté dans les V. VI. & VII. Chapitres de St. *Matthieu*; & si les hommes s'y conformoient, ils ne pourroient que ramener la félicité sur la terre. La bonté de ces Préceptes toute seule suffiroit, pour convaincre tout homme sage, & de probité, que cette Religion, plûtôt qu'aucune autre, vient de Dieu, la source de toute Bonté. Afin que tous généralement, s'y conformassent, J. C. les a tous ratifiez à la fin de ce Sermon, par cette *Sanction*

uni-

universelle: *Tous ceux qui me disent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume des Cieux; mais ceux-là* seulement, *qui font la volonté de mon Pére qui est dans le Ciel.* Et encore: *Mais il en sera de celui qui entend ces instructions, que je viens de vous donner, & qui ne les met point en pratique, comme d'un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable, la pluye est tombée, les rivieres se sont débordées, les vents ont soufflé, & sont venus fondre sur cette maison, elle est tombée, & la ruine en a été grande.* Mais votre Eglise, sans avoir égard à cela, énerve, & en quelque maniere, annulle & abroge plusieurs de ces Preceptes; quand elle enseigne, que ce ne sont pas des Loix données pour tous les Chrétiens, mais des Conseils de perfection, & des œuvres de surérogation; quand elle enseigne, que c'est bien fait de les observer; mais que ce n'est pas péché que de ne les observer pas; quand elle enseigne, qu'ils ne sont que pour ceux, qui tendent aux premieres places du Ciel, & qui, comme les deux fils de Zebédée, aspirent à s'asseoir à la droite, ou à la gauche de J. C.: mais que si quelqu'un veut bien se contenter d'aller au Ciel purement & simplement, d'être, pour ainsi dire, Portier dans la Maison de Dieu, sur tout s'il consent, à passer, chemin faisant, par le Purgatoire; il peut en être quitte à meilleur marché. D'où je concluds que la Religion de votre Eglise, n'est ni si sainte, ni si bonne que la Doctrine de J. C. enseignée dans l'Ecriture; & qu'il n'est pas, par conséquent, si pro-

probable qu'elle vienne de la ſource de la Sainteté & de la Bonté.

LXXII. En prenant votre Egliſe pour mon Guide, je ſerois comme un homme, qui, quand il s'agit, de choiſir un chemin, ou de juger des couleurs, s'en rapporteroit à une troupe d'aveugles. Car tout homme qui ne conſidére point, eſt aveugle, dans les choſes qu'il ne conſidére point. Or qu'eſt votre Egliſe, qu'un aſſemblage d'hommes inconſidérez ; qui ſe ſavent bon gré de leur multitude ; &, qui tous enſemble, ou par pure pareſſe, ne veulent pas ſe donner la peine d'examiner ſérieuſement leur Religion, comme ſi le Ciel n'en valoit pas la peine ; ou, par ſuperſtition, craignent les ſuites de cet examen, & veulent s'éviter du trouble, des ſcrupules, de l'inquietude ; & qui par cette raiſon ne le font jamais ? S'ils le font c'eſt avec négligence, d'une maniere hypocrite, par maniere d'acquit, plûtôt pour la ſatisfaction des autres, que pour la leur propre : mais toûjours, ſans deſintéreſſement, ſans liberté de jugement, ſans reſolution de douter de ſa Vérité, ſi, après l'examen, ils en trouvent les Principes douteux ; ou de l'abandonner, s'ils leur paroiſſent évidemment faux. Je ſuis convaincu par ma propre expérience, qu'en ce que je viens de dire, je ne vous fais pas la moindre injure ; & tout le monde en ſera convaincu comme moi, ſi on veut ſe ſouvenir, que, *de douter de quelque point de votre Doctrine*, c'eſt chez vous un péché mortel. En effet, comme il n'y a perſonne, qui

qui ne doive être fortement resolu, de ne jamais commettre de péché mortel; il s'ensuit qu'il n'y a personne, qui doive se donner la liberté d'examiner les fondemens de sa Religion; de crainte qu'il ne lui arrivât de douter de sa Vérité. Ou bien, s'il se la donne, il doit préalablement former la resolution, de ne point douter quelque fortes raisons qu'il en ait, & de se tenir ferme dans sa Croyance, quand il faudroit faire pour cela les dernieres violences à la Raison. S'il est donc vrai, que c'est-là l'état où sont généralement tous ceux que vous regardez comme bons Catholiques; qui peut nier que vous ne soyiez une Societé d'hommes, qui craignent de connoître le bien, de peur d'être obligez de le faire? Une Societé d'hommes qui ont des yeux pour voir, mais qui ne veulent pas voir; qui *n'aiment pas la Vérité*, qui ne se connoit que par un examen desinteressé; & qui par cette raison méritent, *que Dieu leur envoye efficace d'erreur; qui aiment mieux les tenèbres que la lumiere?* En un mot qui peut nier, que vous ne soyiez *des aveugles qui conduisez d'autres aveugles?* Et quelle Prudence y a-t-il, je vous prie, à se livrer à de tels Guides? J. C. lui-même nous l'apprend dans ces paroles: *Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous les deux dans la fosse.*

LXXIII. Il ne reste de cette Section, que quelques passages de St. *Augustin*; & quelques expressions de *Luther*, par où ce dernier reconnoit, qu'il y a dans le Papisme

me plusieurs bonnes choses. A l'égard des premiers, je les ai déja examinez, & retorqué contre vous l'Argument, que vous en avez tiré. Pour les expressions de *Luther*, je vous ai dit, n'aguéres, que nous ne prenons point de particuliers, pour nos Guides; & que nous n'avons pas grand égard à ce que *Luther* dit, pour, ou contre l'Eglise Romaine; mais seulement à ce qu'il prouve. C'étoit un homme d'un esprit véhément, & qui assez souvent ne se contentoit pas de faire ce qu'il avoit resolu, mais faisoit plus. Si quelqu'un entreprenoit de justifier tout ce qu'il a dit, sur tout dans la chaleur de la dispute, je croi qu'il se tailleroit bien de la besogne. Néanmoins, pour ce qu'il dit ici, quoi qu'il y ait un peu d'excès dans les exemples qu'il cite, ne laisse pas d'être vrai en général; Nous reconnoissons comme lui; qu'*il y a beaucoup de bonnes choses dans le Papisme*; mais en même tems nous soutenons qu'il y en a beaucoup de mauvaises; & nous ne croyons pas que nous puissions prudemment, ni rejetter le bon avec le mauvais, ni retenir le mauvais avec le bon. Au contraire il nous paroît que la souveraine Sagesse est de *séparer le précieux du vil, & le bon du mauvais, de mettre le bon en reserve, dans des vaisseaux, & de jetter dehors le mauvais: d'éprouver toutes choses, & de retenir ce qui est bon.*

LXXIV. VOTRE derniere Objection contre la Foi des Protestans, est; que, *manquant de certitude & de prudence, elle*

ne

ne sauroit, par conséquent, avoir la quatriéme condition de la Foi, qui est d'être surnaturelle. Car, comme elle n'est qu'une persuasion humaine, elle ne peut être surnaturelle dans son essence; & comme elle est imprudente & téméraire, elle ne peut proceder d'une motion Divine; & par conséquent, elle n'est pas non plus surnaturelle dans son principe. REPONSE. Ce petit raisonnement porte tout entier sur ce qui précéde, & doit tomber conséquemment avec ce qui précéde. J'ai prouvé que la Foi des Protestans étoit aussi certaine & aussi prudente que celle des Papistes; ainsi si cela suffit, pour rendre leur Foi surnaturelle; je ne voi pas pourquoi la nôtre ne le seroit pas tout aussi bien que la vôtre. Je voudrois bien aussi que vous m'apprissiez surquoi fondé vous pouvez nous assurer, que votre Foi n'est pas votre persuasion, ou votre opinion, (car vous les confondez) que la Doctrine de votre Eglise est vraie? Si vous accordez que votre Foi est votre persuasion; comment se peut-il faire, que par rapport à son *sujet* elle ne soit pas une persuasion humaine? Je voudrois bien savoir aussi où est le sens, de prétendre que votre persuasion est surnaturelle, non seulement eu égard à son objet & à sa cause; mais encore de sa nature & de son essence? Enfin quand vous dites que notre Foi *étant imprudente, elle ne peut procéder d'une motion Divine.* Certainement, par la même raison, tous ceux qui croyent votre Religion, sans savoir pour-

pourquoi (& il y en a des millions parmi vous) doivent être destituez de la Foi surnaturelle; sinon, sans contredit rien n'empêche que la Foi imprudente des Protestans ne puisse aussi bien procéder d'une motion Divine, que la Foi imprudente des Papistes.

LXXV. APRE'S avoir ainsi examiné & pesé toutes vos raisons; & après les avoir trouvées aussi légéres que la Vanité même; n'ai-je pas raison de renverser votre conclusion, & de vous dire: Puisque vous n'avez nullement prouvé, que, quiconque erre contre quelque Point de Foi que ce soit, perde toute Foi Divine; ni que toute erreur, touchant les Points que les différens Partis regardent comme matieres de Foi, soit un péché énorme: il ne s'ensuit point du tout, que de deux hommes qui ont des sentimens opposez touchant la Religion, il n'y ait que l'un ou l'autre qui puisse être sauvé. Ce n'est pas que je nie que la Sentence de St. *Chrysostome*, par où vous concluez ce Chapitre, ne puisse être vraie dans un bon sens; car souvent par la Foi, on n'entend que *la Doctrine nécessaire pour le salut*, exclusivement de tout le reste; or de dire, qu'on puisse se sauver, lorsqu'on manque de la moindre chose nécessaire pour le salut, il y a de la contradiction. De plus, de ne pas croire tous les Points nécessaires, ou de n'en croire aucun, c'est tout un par rapport au salut; par conséquent on peut bien dire que celui qui ne les croit pas tous, détruit l'E-

van-

vangile de J. C.; parce qu'il le rend inutile pour la fin, à laquelle il est destiné, savoir le salut des ames. Mais je ne voi pas pourquoi tous les différens de Religion, seroient sur des *matieres de Foi*, en prenant ce terme, dans le sens de rigueur, que nous venons d'expliquer.



LA



LA CHARITÉ RÉVENDIQUÉE.

CHAPITRE VII.

Qu'eu égard à la Charité, que chacun se doit à soi-même, les Protestans sont en état de péché, tout autant de tems qu'ils demeurent séparez de l'Eglise Romaine.

I. QU'IL y ait un ordre dans la Vertu Théologale de la *Charité*, selon lequel, nous sommes obligez de préférer certains Objets à d'autres; c'est une Vérité enseignée unanimement par tous les Théologiens, & énoncée dans ces paroles de l'Ecriture : *Ordinavit* (a) *in me Caritatem.* La raison en est, que la Bonté infinie de Dieu, qui est l'*Objet formel*, ou le *Motif de la Charité*, pour lequel on aime toutes les autres choses, est différemment participée par différens Objets; & par conséquent, l'Amour que nous leur portons, pour l'amour de Dieu, doit être inégal à proportion. Dans la Vertu de *la Foi*, le cas est tout autre; parce que tous les Objets, ou Points que nous croyons, participent également à la Véracité Divine, ou de la Révélation, par laquelle nous croyons également toutes les choses qui nous sont proposées comme révélées. Car il est impossible que Dieu révéle une fausseté, en quelque ma-

(a) Cant. II. 4.

matiere que ce soit petite ou grande. C'est aussi sur ce Fondement que nous avons dit si souvent, que la moindre erreur contre la *Foi* est injurieuse à Dieu, & destructive du salut.

II. CET ordre de la Charité peut être considéré, par rapport à Dieu, à notre propre Ame, à celle de notre Prochain, à notre propre Vie, ou à nos propres Biens, à la Vie, ou aux Biens du Prochain. Dieu doit être aimé par dessus toutes choses, soit *objectivement* (comme parlent les Théologiens) c'est à dire, que nous devons souhaiter & désirer à Dieu un bien plus grand, plus noble, plus parfait, qu'à aucune Créature; en un mot tout ce qu'il est, & tout ce qu'il a; une Nature infinie, indépendante, immense &c.; soit *appreciativement*, c'est à dire, qu'il n'y a point de Bien que nous ne devions consentir à perdre, plûtôt qu'à l'offenser, & à l'abandonner. Dans les autres objets de la Charité, dont j'ai parlé, voici l'ordre qn'on doit garder. Nous pouvons, mais nous n'y sommes pas obligez, préférer la vie, & les biens de notre Prochain, aux nôtres propres. Nous sommes obligez de préférer l'Ame de notre Prochain à nos biens temporels, & à notre vie, s'il arrive qu'il soit réduit à une extrême nécessité spirituelle, & que nous puissions l'assister, suivant cette Sentence de St. *Jean*; *En ceci* (a) *nous avons connu la Charité de Dieu; c'est qu'il a donné sa vie pour nous; & nous devons aussi donner notre vie pour nos fréres.* St. *Augustin* dit aussi, *qu'un Chrétien ne fera nulle difficulté de perdre sa vie* (b) *temporelle, pour sauver la vie éternelle de son Prochain.* En effet nous devons préférer le bien *spirituel* de notre propre Ame, au bien spirituel & temporel de notre Prochain; parce que, comme la Charité,

(a) 1 *Jean* III. 16.

(b) *De Mendac.* c. 6.

rité, de sa propre nature, incline celui en qui elle reside, à aimer Dieu, & à lui demeurer uni : aussi l'incline t-elle, à se procurer à soi-même plûtôt qu'aux autres, les choses qui contribuent à son Union avec Dieu. De là il s'ensuit, que dans les choses nécessaires à salut, personne ne doit, dans aucun cas, ni pour quelque consideration que ce soit, préférer le bien spirituel, de quelque personne particuliere que ce puisse être, ni même du monde entier, au salut de son Ame, suivant ces paroles de J. C.; *Que* (a) *sert-il à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd sa propre Ame?* Ainsi, pour appliquer ceci à notre sujet, ce seroit renverser l'ordre de la Charité, ou pécher contre la Charité, entant qu'elle se rapporte à nous-mêmes, & que les Théologiens appellent sous ce respect *Charitas propria*, que de se hazarder, ou à omettre quelques moyens nécessaires à salut, ou à commettre quelque chose qui y répugnât, pour quelque considération que ce pût être. Par conséquent, si en vivant séparez d'avec l'Eglise de Rome, nous nous mettons au hazard, ou de manquer de quelque chose de nécessaire pour le salut, ou de faire quelque action, qui y soit contraire; nous commettons un péché énorme contre la Vertu de la *Charité*, entant qu'elle nous regarde nous-mêmes; & nous ne pouvons, à moins que nous ne nous en repentions, espérer d'être sauvez.

(a) *Math.* XIX. 17.

III. MAINTENANT il y a de deux sortes de choses nécessaires à Salut, selon la Doctrine des Théologiens. Il y en a, disent-ils, de nécessaires à salut, *necessitate præcepti*, nécessaires seulement parce qu'elles sont commandées; *Si vous* (b) *voulez entrer dans la Vie gardez les Commandemens.* Dans les choses de cette espèce, comme l'ignorance probable de

(b) *Matth* XIX. 17.

de la Loi, ou des Commandemens excuse de péché celui qui ne les observe pas, aussi leur inobservation, en cas d'ignorance, n'exclud pas du salut. Il y en a d'autres qu'on dit être nécessaires à salut, *necessitate Medii*, *Finis*, ou *Salutis*; parce qu'elles sont établies de Dieu, comme des moyens, pour arriver au salut; de telle maniere, qu'il y auroit de la *présomption* à *espérer* de pouvoir se sauver sans elles. On dit communément des premieres qu'elles sont nécessaires, parce qu'elles sont commandées; & des secondes, qu'elles sont commandées parce qu'elles sont nécessaires; c'est à dire, que quand il n'y auroit point, touchant ces choses-là, de Précepte particulier; cependant, dès qu'on suppose qu'elles ont été établies, comme moyens nécessaires à salut; on est par cela même obligé de se les procurer, en vertu de ce Précepte universel de la Charité, qui oblige chaque particulier à se procurer le salut de sa propre ame. C'est de cette maniere que *la Foi divine & infaillible* est nécessaire à salut; comme aussi la Pénitence pour chaque péché mortel; &, selon la Doctrine des Catholiques, le Baptême *in re*, c'est à dire, *actuel*, pour les Enfans; & pour les adultes *in voto*, c'est à dire, *dans le desir*, quand ils ne peuvent se le procurer actuellement. Et comme le Baptême est nécessaire pour la rémission du péché originel, & des péchez actuels, commis avant qu'on l'ait reçu; aussi le Sacrement de *la Confession*, ou de *Pénitence* est nécessaire *in re*, ou *in voto*, dans *l'acte*, ou dans *le desir*, pour la rémission des péchez mortels, commis après le Baptême. Le Ministre du Sacrement de Pénitence devant nécessairement être un véritable Prêtre: il est aussi nécessaire qu'il y ait dans l'Eglise de Dieu, une véritable Ordination pour la ré-

rémission des péchez dans ce Sacrement, comme aussi pour d'autres fins, qui n'ont nul rapport au sujet dont il s'agit. De là il s'ensuit, qu'il n'y a ni ignorance, ni impossibilité, qui puissent suppléer au défaut des moyens absolument nécessaires à salut. Si un Pécheur, par exemple, sortoit de ce monde, sans se repentir de tous ses péchez mortels; mourût-il subitement; vint-il tout-à-coup à perdre l'esprit; Dans ces cas il ne commettroit pas un nouveau péché en différant sa Repentance; mais il ne laisseroit pas d'être puni éternellement pour les autres péchez qu'il auroit commis, & dont il ne se seroit jamais repenti. De même si un Enfant meurt sans Baptême; il n'y a point de salut pour lui: non qu'il ait commis aucun péché actuel, en ne recevant pas le Baptême; mais à cause du péché originel, qui n'est pas remis, faute du moyen établi de Dieu pour cet effet. Je ne doute pas que tous, ou la plûpart des Protestans (autant que je le puis savoir) ne reçoivent cette Doctrine comme vraie à l'égard des Enfans des Infidèles: au moins sai-je bien que non seulement les *Luthériens*, mais encore d'autres Protestans, comme Mr *Bilson*, & d'autres, la tiennent pour vraie, même à l'égard des Enfans des Fidèles. Et, si les Protestans en général différent des Catholiques dans ce point là, on ne peut nier, que ce *Dissentiment* ne soit un Point très-*Fondamental*. J'en dis autant du Sacrement de Pénitence, dont ils nient la nécessité, soit dans l'acte, soit dans le désir; ce qui est aussi une Erreur Fondamentale; parce qu'elle concerne, comme je l'ai dit, une chose nécessaire à salut. Par la même raison, si leur Prêtrise & leur Ordination est douteuse, comme elle l'est certainement, ils courent risque de manquer

quer d'un moyen, sans quoi on ne sauroit être sauvé. Et cette rigidité ne doit sembler ni étrange ni injuste; car Dieu ayant de sa pure grace & sans aucun mérite de notre part, 1. destiné l'homme à une Félicité surnaturelle & éternelle, & ensuite, après notre chute en Adam, formé le dessein de nous remettre en état d'arriver à cette Fin; si c'est son bon plaisir, d'attacher l'acquisition de cette Fin, à certains moyens, qui paroissent les plus propres à sa sagesse; qui peut lui dire: Pourquoi le fais-tu? ou qui peut *esperer* d'arriver à cette *Fin*, autrement que par ces *moyens*? Rendons graces à sa divine Majesté, de ce qu'il n'a pas dédaigné, de nous destiner, viles Créatures que nous sommes, à une Fin si sublime, même en nous assujettissant à des moyens.

IV. De la différence dont nous venons de parler, il s'en ensuit une autre: c'est que généralement parlant, dans les choses nécessaires seulement, parce qu'elles sont commandées, il suffit, pour éviter de pécher, de se conduire prudemment, & suivant une Opinion probable pésée murement, & approuvée par des hommes vertueux, sages, & savans. On n'est pas pas non plus toujours obligé de prendre le parti le plus rigide, le plus sévére & le plus sûr, pourvû que celui qu'on prend soit fondé sur des raisons, qui puissent le faire juger probable, quoi que le contraire ait aussi ses probabilitez. Car dans les affaires humaines, on ne doit pas s'attendre à avoir toûjours de la certitude & de l'évidence. Mais quand il s'agit non d'éviter précisément le péché, mais de se procurer de plus quelque chose, sans quoi on ne sauroit être sauvé; je suis obligé par la *Loi*, & l'*Ordre* de la *Charité* de me procurer la plus grande certitude morale, qu'il

est possible, & je ne dois pas suivre la premiere Opinion probable, mais l'Opinion la plus sûre; parce que si ma *probabilité* se trouvoit fausse, il est non seulement *probable*, mais *certain*, que je manquerois de me sauver. Bien plus, en ce cas je commets un nouveau péché contre la *Charité* que je me dois à moi-même, & qui m'oblige à ne pas exposer mon Ame au hazard de la perdition éternelle, lors qu'il est en mon pouvoir, avec l'assistance de la Grace de Dieu, d'assurer mon salut. C'est sur ce même fondement, qu'encore que quelques Théologiens soient d'opinion, que ce n'est pas un péché d'user dans les Sacremens d'une *Matiere*, ou d'une *Forme* seulement probable, si on n'a simplement égard qu'à la Revérence, & au Respect du aux Sacremens, entant qu'ils appartiennent à la vertu *morale & infuse* de la Religion; si néanmoins ce sont des Sacremens, dont l'invalidité puisse mettre en danger le salut de celui qui les reçoit; en ce cas tous s'accordent à dire, que c'est un grand péché de se servir d'une *Matiere*, ou d'une *Forme* douteuse ou seulement probable quand on peut s'en procurer une certaine. Par la même raison, quand il ne seroit pas certain que le Protestantisme, dont on ne se repent point détruisît le salut (au lieu que nous avons prouvé que le contraire est certain;) il suffit que cela soit probable; & qu'il y ait une autre voye plus sûre, pour aller au Ciel, pour être obligé par la Loi de la Charité, à entrer dans cette voye-là.

V. MAINTENANT, que les Protestans ayent raison de douter, au moins, de leur état; cela s'ensuit de ce que nous avons dit, & prouvé, touchant l'Infaillibilité Universelle de l'Eglise; & le Droit qu'elle a de décider

der les Controverſes ; & d'exiger que tous les Chrétiens ſe ſoumettent à ſon Jugement, (comme il y a des Proteſtans mêmes qui en conviennent) ce qu'ils ne peuvent refuſer de faire ſans commettre un grand péché. Cela s'enſuit auſſi de ce que nous avons dit touchant *l'Unité* , *l'Univerſalité* , la *Viſibilité* de l'Egliſe, & la *Succeſſion* des Perſonnes & de la Doctrine; touchant les Conditions de la Foi divine, la *Certitude*, l'*Obſcurité*, la *Prudence*, la *Surnaturalité*; Conditions qui manquent à la Foi des Proteſtans ; touchant la Diſtinction des Points de Foi en Fondamentaux & Non-fondamentaux , que nous avons réfutée , & dont la réfutation prouve que les Hérétiques qui différent entre eux, en quelque Point; ne ſauroient avoir une même Foi, ni compoſer une même Egliſe ; touchant le Schiſme, l'Héréſie, la Perſonne de ceux qui ſe révoltérent les premiers contre l'Egliſe de Rome, leurs Motifs; touchant la nature de la Foi, qui eſt détruite par la moindre erreur; & il eſt certain qu'il faut de néceſſité que quelques-uns ſoient dans l'erreur, & deſtituez de vraie Foi; de plus, comme tous prétendent avoir une égale certitude , il eſt clair, qu'ils n'en ont ni les uns ni les autres aucune; mais qu'ils manquent de la vraie Foi, qui eſt un moyen *abſolument néceſſaire* pour le ſalut. De plus comme je l'ai déjà dit , dès qu'on accorde , que toute erreur dans les Points Fondamentaux eſt damnable , & qu'ils ignorent quels Points ſont en particulier Fondamentaux , il s'enſuit que nul d'eux, ne ſait ſi lui-même ou ſes Freres n'ont point d'erreur damnable : étant indubitable que parmi tant de gens qui different de ſentimens, il y en a quelques-uns qui errent. De ce même principe ; qu'ils ne ſauroient déter-

miner quels Points sont Fondamentaux, je concluds, qu'ils ne peuvent pas être sûrs, si les différens qu'ils ont entre eux, ne roulent pas sur des Points Fondamentaux; ni par conséquent s'ils sont d'accord entre eux sur la substance de la Foi, & sur l'Esperance du salut. J'oublie de dire., qu'ils n'ont point de Sacrement de Pénitence, institué pour la Remission des péchez, ou du moins qu'ils sont obligez d'avouer qu'ils ne le croyent pas nécessaire & cependant vos propres Freres, les Centuriateurs, (a) par exemple, reconnoissent que du temps de *Cyprien* & de *Tertullien*, la *Confession privée* même des péchez de pensées, *étoit en usage*; & qu'alors elle étoit *commandée, & jugée nécessaire.* J'en dis autant de votre Ordination, qui est au moins fort douteuse, & conséquemment tout ce qui en depend.

(a) *Cent.* 3 *Cap.* 6. *Col.* 127.

VI. D'AUTRE part, pour vous convaincre, que l'Eglise Romaine est la voye la plus sûre pour aller au Ciel, sans répéter ce que j'ai déja dit en différentes occasions, il me suffira de vous faire souvenir, que si l'Eglise Romaine n'étoit pas la vraie Eglise, il n'y avoit point sur la terre de vraie Eglise. Cela est si évident que les Protestans eux-mêmes avouent, que durant plus de mille ans l'Eglise Romaine étoit en possession du Monde entier comme nous l'avons fait voir, par leurs propres Auteurs: (b) d'où il s'ensuit que si notre Eglise n'est pas la vraie Eglise, vous ne sauriez prétendre, que la vôtre ait eu une *Visibilité perpetuelle*: au lieu que la nôtre ne depend point de la vôtre, puisqu'elle existoit avant elle. Ici, je vous prie de considérer, en tremblant, que tous les Catholiques Romains, sans exception, c'est-à-dire ces mêmes hommes, que vous ne sauriez croire engagez dans aucune erreur damnable, sans détruire votre propre Eglise,

(b) *Voyez Chap.* 5. §. 9.

Eglise, & sans ruiner l'espérance que vous avez, d'être un jour sauvez:je vous prie, dis-je,de considérer, qu'ils croyent tous unanimement, & déclarent hautement que le *Protestantisme dont on ne se repent point, est destructif du salut* : & dites-moi, comme devant Dieu qui doit vous juger, s'il n'y a pas beaucoup plus de sureté à vivre & à mourir, dans cette Eglise, que vous-mêmes êtes forcez d'avouer, *qui n'est pas retranchée de l'Esperance du salut*, (ce sont vos termes) que de demeurer dans une Eglise, que cette Eglise, reconnue sans contredit, pour une vraie Eglise, croit fermement, & déclare hautement hors d'état de salut. Je conclus donc que par l'obligation la plus étroite de la Charité, que vous vous devez à vous-même, vous devez mettre votre Ame en lieu de sureté, en rentrant dans cette Eglise, d'où vos Péres sortirent par le Schisme, de crainte que vous ne trouviez, mais trop tard, cette parole du St. Esprit vérifiée à votre égard: *Celui qui aime le danger*, (a) *y périra.*

(a) Eccl. III. 27.

VII. CONTRE cet Argument; qu'il y a plus de sureté dans l'Eglise Romaine, fondé sur vos propres *Concessions*, vous faites une Objection, qui se trouvera à la fin faire contre vous-même. Elle est prise des paroles des *Donatistes*, qui parloient aux Catholiques de cette maniere; *Vous même recevez notre Baptême, nos Sacremens, notre Foi* (ici vous inserez une Explication de votre façon en ajoûtant *pour la meilleure partie*, comme si la moindre erreur en matiere de Foi, ne détruisoit pas toute la Foi;) *Mais il n'en est pas de même de nous, nous ne recevons ni votre Baptême ni vos Sacremens; & nous disons qu'il n'y a ni Eglise, ni salut chez vous; donc il y a bien plus de sureté pour vous, de vous joindre à nous.*

VIII. Avec votre permission notre Argument n'est pas, comme vous le dites, pour le simple peuple seulement; il est pour tous ceux qui ont quelque soin de leur Ame & de leur salut: Il n'est pas non plus fondé sur le *Jugement de Charité* que vous faites de nous (ce sont vos termes); mais sur la necessité inévitable où vous êtes ou de sauver notre Eglise, ou de damner la vôtre; parce que jusqu'à *Luther*, votre Eglise n'aura point existé, si on ne suppose pas que la nôtre étoit la vraie Eglise de Jesus-Christ, Et puisque vous appellez cet Argument un *Charme*, prenez garde que vous ne soyez du nombre de ceux dont parle David, *qui n'écoutent point la voix de l'Enchanteur quelque expert qu'il soit à charmer.* Mais pour venir au point dont il s'agit: les Catholiques n'accorderént jamais aux *Donatistes*, qu'ils eussent une vraie Eglise, & qu'ils pussent se sauver: & c'est pourquoi, après avoir cité de St. *Augustin* les Paroles des Catholiques, que les *Donatistes* avoient un vrai Baptême; quand vous citez la replique des *Donatistes*, vous ajoûtez: *ni Eglise ni Salut*; donnant ainsi à l'Argument *cinq termes*; & jugeant bien que sans cette Addition, il ne faisoit rien contre nous; car comme je l'ai déjà dit, les Catholiques n'accordérent jamais, qu'il y eût chez les *Donatistes* ni vraie Eglise, ni possibilité de se sauver. Et vous-même, quelques pages après, reconnoissez, que les Donatistes *soutenoient une Erreur, qui eu égard à sa matiere & à sa nature, étoit, à proprement parler, une Hérésie, contre l'Article du Symbole, dans lequel nous faisons profession de croire la Ste. Eglise Catholique*: Et conséquemment, vous ne pouvez leur accorder, comme vous êtes obligé de nous le faire, la possibilité de se sauver. Les *Donatistes* ne pouvoient

voient donc pas faire contre les Catholiques, le même Argument, que les Catholiques font contre vous; ceux-ci vous refusant le Salut, que vous leur accordez. Mais au moins, direz-vous, cet Argument, par rapport à la certitude de leur Baptême, ressemble au nôtre, par rapport à la sureté, & à la certitude du Salut; & ainsi les Catholiques auroient dû juger le Baptême des *Donatistes* plus certain que le leur, & souffrir qu'on rebaptizât ceux qui auroient été baptisez par des Hérétiques, ou des Pécheurs, tels que les *Donatistes* croyoient que les Catholiques étoient tous. Je réponds que non, parceque, comme c'est un Point de Foi, que le Baptême conféré par les Hérétiques, avec une *Matiere* & une *Forme* légitimes &c. est valide; de rebaptizer ceux qui auroient été ainsi baptisez, ç'auroit été tout à la fois commettre un Sacrilege; en reïterant un Sacrement qui n'est pas reïterable; & faire profession d'une erreur damnable: ainsi loin qu'il y eût à cela une plus grande sureté; ç'auroit été au contraire, une voye certaine de damnation. Mais vous confessez que dans la Doctrine & la Pratique de l'Eglise Romaine; il n'y a ni Erreur, ni abus damnable; sans quoi votre Eglise ne seroit certainement pas une Eglise. De pratiquer par conséquent ce que nous pratiquons, & de croire ce que nous croyons ne sauroit exclure du Salut, comme auroit fait la Rebaptization. Mais si les *Donatistes* avoient pû dire avec vérité, que dans l'opinion des Catholiques, & la leur propre; leur Baptême étoit bon, & tellement bon que s'il ne l'étoit pas, celui des Catholiques ne pourroit pas l'être; mais que quand celui des Catholiques ne seroit pas bon, le leur ne laisseroit pas de l'être: Et encore; que ce n'étoit pas une

erreur damnable de croire que le Baptême conféré par les Catholiques n'étoit pas bon ; ni un ſacrilege, de réïterer le Baptême conféré par les Catholiques. Si, dis-je, les Donatiſtes avoient pû dire tout cela, avec vérité, ils auroient dit quelque choſe d'à propos. Mais c'eſt-ce qu'ils ne pouvoient dire avec la moindre vraiſemblance ; ainſi leur raiſonnement étoit également vain & impie. Au contraire, c'eſt avec beaucoup de vérité que nous diſons aux Proteſtans ; Vous ne pouvez ne pas confeſſer, qu'il n'y a dans notre Doctrine nulle erreur damnable, & que notre Egliſe eſt ſi certainement une vraie Egliſe ; que ſi elle ne l'étoit, pas vous ne pourriez pas même prétendre avoir une Egliſe. Bien plus, vous accordez que vous feriez Schiſmatiques ſi vous retranchiez notre Egliſe du Corps de J. C. & ſi vous l'excluïez de l'Eſperance du Salut. Mais nous, nous ne vous accordons, ni ne pouvons vous accorder que votre Egliſe ſoit une vraie Egliſe, ou qu'on puiſſe s'y ſauver: Donc *il y a bien plus de ſureté pour vous, de vous joindre à nous.* Or je vous demande maintenant, contre qui eſt-ce que cette Objection a le plus de force ?

IX. MAIS je ſuis fort ſurpris, & tout le monde le ſera apparemment auſſi bien que moi, que vous ne répondiez point à l'Argument des *Donatiſtes*, qui eſt tout le même que le nôtre, à ce que vous dites ; mais que vous nous renvoyiez à St. *Auguſtin*, pour y trouver la Reponſe, comme ſi chaque Lecteur avoit auprès de ſoi une Bibliotheque, ou étoit en état d'examiner l'endroit dans St. *Auguſtin.* Vous ne pouviez douter que vos Lecteurs n'euſſent impatience de voir, comment vous répondriez à un Argument, que nous ne ceſſons point de vous faire, & lequel ſeul,

seul, si on n'y répond pertinemment, est capable de porter quiconque a son salut à cœur, à prendre la voie la plus sûre de se le procurer, en s'incorporant avec notre Eglise. Mais on peut aisément deviner la raison de votre silence ; c'est que la Réponse que St. *Augustin* donne aux *Donatistes*, fait directement contre vous, & est précisément la même que celle que je vous ai donnée, savoir ; que les Catholiques approuvent le Baptême des *Donatistes*, mais qu'ils détestent l'Heresie de la *Rebaptisation* : & que comme l'Or est bon, (c'est la similitude, (a) dont St. *Augustin* se sert) mais qu'on ne doit pas, pour cela, le chercher dans la Compagnie des Voleurs; de même le Baptême est bon, mais qu'on ne doit pas l'aller chercher dans les Conventicules des *Donatistes.* Mais vous nous exemptez d'Hérésie damnable, & nous accordez le Salut, qu'il doit bien être permis d'embrasser, dans quelque Compagnie qu'il se trouve; ou plûtôt, cette Compagnie doit être embrassée préférablement à toute autre, dans laquelle on convient de part & d'autre que le salut peut se trouver. Nous devons donc conclure de là que le plus sûr pour vous, c'est de venir chercher le Salut parmi nous. Avouez que vous aviez vos raisons, pour supprimer la Réponse de St. *Augustin* aux Donatistes.

(a) *Cont. Cresc. l.* 5. *c.* 21.

X. Vous faites un autre Argument en notre faveur, & vous nous faites dire : Si les Protestans *croyent la Religion des Catholiques une voye sure pour aller au Ciel, pourquoi ne la suivent-ils pas?* A cet Argument, qui est tout de vous, vous faites une ample réponse ; que vous confirmez par cette *instance* : *Les Jesuites & les Dominicains ont differens sentimens touchant la Prédestination, & l'immaculée Conception de la Vierge, cependant les Jésuites croyent les Dominicains*

dans une bonne voye, & ne jugent pas leurs erreurs damnables : Les Dominicains font à l'égard des Jésuites tout le même Jugement ; & cependant ni les uns ni les autres, n'ont d'obligation de se solliciter respectivement d'embrasser leur Opinion; parce qu'ils reconnoissent respectivement que leurs erreurs ne sont pas damnables.

XI. MAIS qui est le Catholique qui fasse la sage question que vous nous faites faire? Si notre Religion est une voie sure pour aller au Ciel, pourquoi ne la suivez-vous pas? Comme si tout ce qui est bon devoit de necessité être embrassé de tout le monde ! Mais que pensez-vous de l'Argument suivant ? Notre Religion est de votre propre aveu une voye qui conduit au Ciel; Donc vous devez convenir que tout le monde peut la suivre? ou du suivant: Parmi les différentes Religions ou les voyes contraires d'aller au Ciel, il n'y en a qu'une de sûre: Mais la nôtre de votre propre aveu est une voie sûre; au lieu que nous soutenons qu'il est impossible d'arriver au Salut par la vôtre: Donc vous *pouvez*, & vous devez même embrasser la nôtre. C'est-là précisément notre raisonnement. Et si les Dominicains, & les Jesuites, pouvoient se dire les uns aux autres ce que nous vous disons ; alors ils pourroient aussi fort conséquemment, *se presser reciproquement d'embrasser l'Opinion les uns des autres.* Vous avez encore ici le malheur de vous voir battu de vos propres Armes.

XII. RESTE donc, que par rapport à la *Foi* & à la *Charité*, les Protestans sont obligez de se réunir à l'Eglise Romaine. On en peut dire autant, par rapport à la Vertu Théologale de l'*Espérance*, sans laquelle nul ne peut espérer d'être sauvé; car cette Vertu vous manque encore, ou par excès, & par la *sécuri-*

curité, ou par défaut & par le *desespoir*. Il en est à cet égard comme de votre Foi, qui péche ou par défaut, étant destituée *de certitude*, ou par excès, étant accompagnée d'une trop grande *évidence*. Comme aussi, selon les rigides Calvinistes, elle est ou si forte, que quand on l'a une fois, il est impossible de la perdre; ou si foible au contraire, si exténuée, un si parfait rien, qu'on ne peut jamais se la procurer. Car la vraie *Espérance* Théologale des Chrétiens, tient le milieu entre la *présomption* & le *desespoir*. D'un côté elle nous fait travailler à notre propre salut, *avec crainte & tremblement*; & de l'autre elle nous porte à assurer notre salut par la pratique des bonnes œuvres, comme l'Ecriture nous y exhorte. Mais les Protestans au contraire ruinent l'*Espérance* par le *Desespoir*, en enseignant que J. C. n'est pas mort pour tous; & qu'il y a des hommes, qui n'ont pas une Grace suffisante pour se sauver: ou bien ils la font dégénérer dans une vaine *présomption*, fondée sur la persuasion chimérique, qu'ils sont prédestinez; ce qui exclud la *crainte* & le *tremblement*. Et comment pourroient-ils rendre leur *Vocation certaine* par de bonnes œuvres, eux qui croyent certainement, qu'antecédemment à toute bonne œuvre, ils sont justifiez, justifiez par la Foi seule; & par cette même Foi par laquelle ils croyent certainement qu'ils sont justifiez? Il y a des Protestans qui croyent cette Doctrine si essentielle, qu'ils la regardent comme l'*ame de l'Eglise, la principale source du salut, le Point de Doctrine, le plus important & le plus capital de tous*, comme je l'ai remarqué, *Chap.* 3. §. 19. Et s'il y en a d'autres qui se relâchent aujourdhui de cette rigidité; au moins pouvons-nous dire des autres, qu'ils n'ont pas la Vertu Théologale de l'Es-

l'Espérance; ou même, que ni les uns ni les autres, ne sauroient avoir de vraie Espérance, tandis qu'ils espérent de se sauver dans la Communion de ceux qui ont des sentimens, qui ruinent directement la véritable Espérance Chrétienne. Pour ce qui regarde la *Foi*, il s'ensuit aussi, que n'ayant point d'*Unité* dans cette Vertu, à cause de leurs *dissentimens*, dans une Doctrine qui est l'*ame de l'Eglise*, *la principale source du salut*, *le Point le plus important*, *& le plus capital de tous*; ils sont destituez de cette Vertu même. Or si vous n'avez point de vraie *Foi*, vous n'avez point non plus de vraie *Espérance*. Que si vous dites que la vérité de ce Point-là n'est pas de part & d'autre si indivisible, qu'il n'y ait une latitude suffisante, pour embrasser les deux Pa tis; sans que le salut y soit intéressé; Je prends occasion de là de répéter ce que j'ai déja dit, (& cet exemple en est une preuve évidente); que vous ne sauriez convenir entre vous, quels points sont, ou ne font pas, Fondamentaux. Ainsi de quelque côté que vous vous tourniez, vous vous trouverez également pressez; & il demeure certain, que vous n'avez point de certitude que vous soyiez d'accord dans les Points Fondamentaux, ou dans l'Unité & la substance de la Foi, qui ne sauroient subsister où il y a des dissentimens Fondamentaux. Tout cela bien consideré, je laisse à juger, si on doit nous accuser de *manquer de Charité*, pour dire, que des gens qui manquent de tout ce qu'il y a de moyens les plus nécessaires au salut, des trois Vertus Théologales, la *Foi*, l'*Espérance* & la *Charité* ne sauroient, en nulle maniere, être sauvez, sans Répentance.

XIII. ICI je mets fin à cette premiere Partie, après avoir, à ce qui me semble, exécuté

cuté mon premier dessein (autant que la briéveté du tems, le peu de commoditez que j'ai euës, le manque de Livres, & sur tout mon peu d'habileté & de talent, ont pû me le permettre) qui étoit de faire voir, qu'*entre des hommes de différentes Religions, il n'y a que ceux de l'un ou de l'autre Parti, qui puissent être sauvez*. Car puisqu'il doit nécessairement y avoir un moyen infaillible, pour décider toutes les Controverses de Religion, & pour proposer les Véritez révélées de Dieu; & que ce moyen ne peut être autre que l'Eglise visible de J. C.; laquelle, quand *Luther* parut, n'étoit autre que l'Eglise de Rome, & les autres Eglises, qui étoient d'accord avec elle; que reste-t-il, sinon de conclure, que quiconque s'oppose à ses Décrets, ou abandonne sa Communion, résiste à Dieu lui-même dont elle est l'Epouse, & dont elle propose la Vérité; & se rend par conséquent coupable de Schisme & d'Héréfie: ce que *Luther*, ses adhérens, & généralement tous les Protestans, ayant fait, & continuant encore de faire, ce n'est pas le défaut de Charité, mais c'est l'évidence de la Vérité, qui nous force à déclarer hautement cette Vérité nécessaire: QUE LE PROTESTANTISME, DONT ON NE SE REPENT POINT, DETRUIT LE SALUT.



RE-



REPONSE

AU SEPTIEME CHAPITRE.

Que les Proteſtans ne ſont point obligez, par la Charité qu'ils ſe doivent à eux-mêmes, de ſe réunir à l'Egliſe Romaine.

I. LES quatre premiers Paragraphes de ce Chapitre, ſont employez tout entiers à introduire une Vérité, que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu, ou qu'il puiſſe jamais y avoir quelqu'un de bien ſenſé, qui nie, ou qui revoque en doute; ſavoir: Qu'*un homme prudent, & qui a de la Charité pour ſoi-même, doit prendre la voye la plus ſûre pour parvenir au ſalut*.

II. LE 5. & le 6. ne ſont, pour ainſi dire, que des renvois à des objections, auxquelles j'ai déja répondu, en leur lieu.

III. LES 7. 8. 9. 10. & 11. n'ont d'autre fondement que cette fauſſe prétention, que *nous confeſſons que l'Egliſe Romaine eſt exempte de toute Erreur damnable*.

IV. DANS le 12. il y a quelque choſe qui a l'air de preuve, & qui pourroit tenter quelques Proteſtans d'abandonner quelques-uns de leurs ſentimens; & quelques autres Proteſtans, de renoncer à la Communion de ceux-là. Mais il n'y a pas l'ombre même de raiſon, pas un mot ni une ſyllabe, pour prouver que les Proteſtans en général ſont en état de péché, tout

tout le tems qu'ils demeurent séparez de l'Eglise Romaine. De plus, quelles que puissent être ces preuves, & à quelque usage qu'on les mette; elles ont tout autant de force, contre les Papistes, que contre les Protestans; parce qu'il n'y a point de Papistes, qui ne croyent la Doctrine de la Prédestination, & de l'Election absoluë, ou qui ne communiquent avec ceux qui la croyent. Or, quoi de plus naturel, pour un homme irrégénéré, & non prévenu d'une Grace speciale de Dieu; que de faire ce raisonnement pratique? Ou je suis élu; ou je ne le suis pas: si je le suis, il n'y a ni crime, ni impieté, qui puisse me damner: si je ne le suis pas, il n'y a ni travail ni industrie, qui puisse me sauver. Maintenant je demande, s'il n'est pas probable que cette alternative, de même que la Doctrine de certains Protestans, aura le mauvais effet, d'éteindre, dans les uns, l'Espérance Chrétienne & la Crainte Filiale, & de les jetter dans le desespoir: & de produire dans les autres la présomption; en un mot, de les engager tous dans une vie libertine & impie. Si vous répondez que non; attendez-vous à vous voir contredit & refuté par des gens de votre propre Religion, & de votre propre Societé; & peut-être qu'à la fin vous goûterez cette Doctrine charitable; que bien qu'on puisse s'en prendre aux Opinions des conséquences absurdes, qui s'en ensuivent naturellement, on ne doit pourtant pas s'en prendre à ceux qui maintiennent ces Opinions, lorsqu'ils ne voyent pas que ces conséquences absurdes

s'en

s'en ensuivent; & qu'en tout cas ils les desavouent & les détestent. C'est-là toute la réponse, que je serois obligé, en rigueur, de faire à cet Argument; Mais de peur que vous ne croyiez qu'on vous méprise, ou que ne vous plaigniez, qu'on élude vos raisons, je prie mes Lecteurs de me permettre de les faire passer, chacune en particulier, par l'examen, de censurer celles qui meritent d'être censurées, & de répondre à celles qui semblent mériter quelque réponse; après quoi, je ne doute pas que ce que j'ai déja dit en général, ne se vérifie dans le particulier.

Réponse au §. 1. V. Je dis donc d'abord 1. qu'il étoit inutile de prouver, qu'il y a en toutes choses un ordre à garder; & combien plus dans la Charité, qui étant une des choses les plus excellentes, pourroit se gâter, par le desordre? Mais si cela avoit besoin de preuve; Ce texte des Cantiques, *Ordinavit in me Charitatem*, n'étoit pas le plus propre du monde à le démontrer. 2. La raison par où vous prétendez prouver, *que nous devons aimer certains Objets plus que d'autres; parce qu'ils participent plus à la Bonté Divine,* est tout à fait chimérique, & contraire à ce que vous dites aussitôt après. Car, selon cette Règle, personne ne devroit s'aimer plus que le reste du monde, (ce que vous exigez pourtant qu'on fasse); à moins qu'on ne se persuadât faussement, qu'on participe plus à la Bonté Divine, que tout le reste du monde ensemble. La vraie raison pourquoi on doit aimer une chose plus qu'une autre, c'est qu'elle

qu'elle est meilleure, c'est-à-dire meilleure par rapport à nous; ou parce que Dieu nous le commande; ou parce qu'il le fait lui-même, & qu'il y a obligation pour nous, de conformer notre volonté à celle de Dieu. 3. Il n'est pas vrai, que *tous les Objets que nous croyons, participent également au Témoignage, ou à la Révélation Divine.* Car il y en a qui sont révélez plus clairement; & il y en a d'autres qui le sont plus obscurément; par conséquent, tout ce que vous avez bâti sur ce beau fondement tombe par terre. Voilà pour le 1. Paragraphe.

VI. DANS ce Paragraphe, il y a plusieurs Articles dignes de censure. 1. Il n'est pas vrai que *nous devions souhaiter, ou désirer à Dieu, une Nature infinie, indépendante, immense*; car il n'est pas possible qu'on soit obligé de souhaiter à quelqu'un ce qu'il a déja, quand on sait qu'il l'a déja; ni qu'il l'ait perpétuellement, quand on sait qu'il est impossible qu'il le perde jamais. Ainsi la *complaisance*, & la *joye*, & nullement les *souhaits* & *le désir*, sont en cette occasion, les propres effets de l'amour. 2. Quand vous dites *que dans les choses nécessaires à salut, nul ne peut, dans aucun cas, ni pour quelque considération que ce soit, préférer le bien spirituel de tout le Monde entier, au salut de sa propre ame*; il me semble, qu'en cela vous condamnez l'un des Actes les plus sublimes de Charité, de l'un des plus grands Saints qui ait jamais été, je veux dire de St. *Paul, qui souhaite d'être anathême, ou séparé de J. C., pour l'amour de ses Fréres.*

Réponse au § 2.

Pour

Pour le Texte que vous citez comme une confirmation de ce que vous avancez: *Que sert-il à l'homme de gagner tout le monde s'il perd sa propre ame?* Il ne fait rien au sujet; il n'y a pas de doute, qu'il ne sert de rien à l'homme d'en user de la sorte; mais ce n'est pas de quoi il est question: il s'agit de savoir, si un homme ne peut pas préférer légitimement à son avantage particulier l'intérêt universel, spirituel, & éternel du Prochain. 3. Quand vous dites, que *c'est agir directement contre la Charité que l'on se doit à soi-même, que de se hazarder à omettre quelques moyens nécessaires à salut.* Cela est vrai: mais il ne l'est pas moins, que c'est agir directement contre la même Charité, que de se hazarder à omettre quelque chose, qui peut de maniere ou d'autre contribuer à son salut; qui peut de maniere ou d'autre rendre le chemin qui y conduit, plus sûr, ou moins dangereux. Ainsi quand les Erreurs de l'Eglise Romaine ne feroient que me retarder tant soit peu dans le chemin du salut, ou le rendre tant soit peu dangereux; je devrois, par la Charité que je me dois à moi-même, renoncer à ces erreurs, bien que compatibles avec le salut. 4. Quand vous inférez, que *si en vivant séparez d'avec l'Eglise Romaine, nous nous mettons au hazard de manquer de quelque chose de nécessaire pour le salut; nous commettons un péché énorme contre la Vertu de la Charité, entant qu'elle se rapporte à nous-mêmes*; cette conséquence peut être bonne à l'égard de ceux qui, ayant cette opinion de l'Eglise Romaine, ne laissent

sent pas de vivre séparez d'avec elle: Mais la supposition d'où vous l'inférez est certainement fausse. Nous sommes persuadez que nous pouvons vivre, & mourir hors de l'Eglise Romaine, sans nous mettre à un pareil hazard: Bien plus, nous sommes persuadez qu'il y a autant de danger à y vivre & à y mourir, qu'à passer par dessus un Gouffre, ce que quelques gens peuvent faire à la vérité sans le savoir, & échapper le danger; quoi qu'il y ait lieu de craindre que de cent il n'y en a peut-être pas un qui n'y périsse.

VII. La premiere chose à quoi je m'arrête c'est l'aveu que vous faites; *que dans les choses, qui ne sont nécessaires, que parce qu'elles sont commandées, l'ignorance probable du Commandement excuse de péché, & n'exclud pas du salut.* A mon avis une des conséquences de cette Doctrine, est, que comme on ne prétend point que la soumission à l'Eglise Romaine soit nécessaire, sinon parce qu'elle est commandée, l'ignorance probable de ce prétendu Commandement, doit excuser de péché, & ne pas exclure du salut. Maintenant ce Commandement n'étant pas formel dans l'Ecriture; & comme il ne s'en déduit, que par des conséquences, qui ne sont rien moins que claires & évidentes; & qu'au contraire il y a une infinité de bonnes raisons, qui semblent prouver clairement, qu'il n'y a pas telle chose que ce Commandement; n'est-ce pas manquer de Charité que de supposer, que notre ignorance, à cet égard, n'est pas au moins probable, sinon, tout consideré, absolument invincible? Pour

Réponse au § 3.

ce

ce qui me regarde, je suis bien sûr que je n'ai rien oublié, pour le découvrir ce commandement, dans l'Ecriture; mais, plus je l'y ai cherché, & moins j'ai réussi à l'y trouver: ainsi s'il y est, je suis certainement fort excusable; & vous seriez fort peu charitable, si vous me jugiez à cette occasion en toute rigueur. 2. Vous dites qu'*outre les choses qui sont nécessaires, parce qu'elles sont commandées, il y en a d'autres qui sont commandées parce qu'elles sont nécessaires.* Vous mettez de ce nombre *la Foi divine & infaillible, le Baptême en acte pour les Enfans, & dans le désir, pour les Adultes; & le Sacrement de la Confession, pour quiconque a commis des péchez mortels.* Il me semble qu'il y a dans ces paroles, un étrange Paradoxe, savoir que la Foi, le Baptême, & la Confession, ne nous sont pas nécessaires parce que Dieu les a établies; mais qu'il les a établies, parce qu'elles nous étoient nécessaires antécedemment à son établissement. Si cela étoit vrai, il faudroit qu'il y eût outre Dieu, quelque chose qui les rendît nécessaires; & qui eût mis Dieu lui-même dans la nécessité de les établir. De plus en mettant la Foi au rang de ces moyens nécessaires, vous paroissez exclure les Enfans du Salut, car la Foi vient de l'*ouïe;* & ils en sont incapables. En exigeant que cette Foi soit *infaillible & divine*, vous jettez vos Croyans dans des perplexitez infinies; car le moyen qu'ils puissent discerner, si leur Foi est divine ou humaine; le moyen qu'ils puissent discerner, si c'est par une Foi di-

divine, ou simplement humaine, qu'ils croyent l'infaillibilité de votre Eglise. Si vous avez quelque marque, qui puisse leur servir à faire ce discernement, ayez la bonté de nous dire quelle elle est; car peut-être pourra-t-elle aussi nous servir à faire voir que notre Foi est divine aussi bien que la vôtre. Quand vous dites aussi que *le Baptême en acte est nécessaire pour les Enfans, & en désir seulement pour les Adultes*; je suis fort trompé si cette derniere clause ne détruit le fondement de la premiere. Car si le désir du Baptême peut tenir lieu aux adultes du Baptême même; il faudra dire que ces Paroles de J. C. *Si l'homme ne renaît d'eau &c.*, ne doivent pas s'entendre litteralement, & à la rigueur, du Baptême extérieur; car le desir du Baptême n'est pas le Baptême; & ainsi le fondement de votre Doctrine touchant la nécessité absoluë du Baptême, sera renversé. En effet si votre glose va, jusqu'à sauver les adultes, par un simple desir du Baptême, sans le Baptême actuel; pourquoi ne va-t-elle pas un peu plus loin? & pourquoi n'accorde-t-elle pas quelque espérance de Salut aux Enfans qui meurent sans Baptême, & à qui il est plus impossible d'avoir le desir du Baptême, qu'aux adultes d'avoir le Baptême même? Enfin pour ce qui regarde votre Sacrement de Confession, nous ne reconnoissons pas, & nous ne voyons pas qu'il puisse être si nécessaire. Certainement *ceux qui confessent leurs péchez & qui les abandonnent, trouveront Miséricorde*, bien que ce ne soit qu'à Dieu seul, & non aux hommes, qu'ils les confessent; au lieu

qu'il eſt ſûr, que ceux qui les confeſſent à Dieu & aux hommes, n'en obtiendront point le pardon, s'ils ne les abandonnent pas efficacement, & dans le temps. 3. Quand vous dites que *ſuppoſé que ces moyens ſoient établis, comme abſolument néceſſaires à Salut, on ne peut pas ne ſe pas croire d'obligation de ſe les procurer.* Il faut encore ſuppoſer que nous ſachions qu'éffectivement ils ſont établis comme tels, & qu'il ſoit de plus en notre pouvoir de nous les procurer ; autrement, bien que ce ſoit notre malheur de ne pas arriver à cette fin, faute de moyens, ce ne peut jamais être notre faute: & il ne peut jamais y avoir d'obligation pour nous de nous les procurer: car cette Regle de Droit eſt auſſi le dictamen de la droite Raiſon & de l'Equité: *Qu'à l'Impoſſible nul n'eſt tenu.* Nous ne ſaurions être obligez à rien qu'en vertu de quelque Commandement; or il eſt impoſſible que Dieu commande ſerieuſement une choſe qu'il ſait être impoſſible. Car commander ſérieuſement, c'eſt commander à intention d'être obéi ; ce qu'il n'eſt pas poſſible qu'il faſſe, s'il ſait que la choſe commandée eſt impoſſible à faire. Enfin quiconque eſt obligé à faire une choſe, & ne la fait pas, commet une faute, cela eſt certain; mais quelle faute eſt-ce que commettent les Enfans, en ne ſe procurant pas le Baptême ? Ils ne ſont donc pas obligez de ſe le procurer. 4. *Si les Proteſtans*, dites-vous, *different d'avec vous, ſur la néceſſité du Baptême des Enfans; on ne peut nier que cette différence ne ſoit dans*

dans un Point Fondamental : si vous l'entendez d'un Point qui vous paroit tel ; cela ne souffre pas de difficulté ; mais si vous l'entendez d'un Point, qui est tel dans la vérité ; cela se peut nier très-certainement. Preuve de cela ; c'est que je le nie : & je soutiens, qu'il ne me paroît, en nulle façon, nécessaire pour le Salut, de maintenir le vrai sentiment, ou de n'en avoir point d'erroné, sachant l'état de ces Enfans. Ce qu'il y a de certain, & ce que nous sommes obligez de croire, c'est que Dieu ne leur fera point d'injustice ; mais de quelle maniere il les traitera en particulier, c'est-ce qui ne nous regarde pas, & c'est par conséquent de quoi nous ne devons pas tant nous inquieter. 5. *Vous dites la même chose du Sacrement de Pénitence.* Cela est vrai, vous le dites ; mais les preuves en sont au bout de votre plume. Enfin, quand vous dites que cette rigueur ne doit paroître *ni étrange ni injuste en Dieu : mais que nous devons plûtôt lui rendre graces, de ce qu'il veut bien nous sauver, même par des moyens.* Je réponds que cela est très-vrai, que nous devons bien nous garder de taxer d'injustice la volonté de Dieu connue ; mais je ne croi pas qu'il soit illicite, ou qu'il y ait de la presomption, de douter, si ce que vous pretendez être la volonté de Dieu, l'est bien en effet, & non plutôt votre *présomption* : Et si le cas y echet, nous pouvons en toute sûreté vous faire souvenir de la menace d'Ezéchiel, contre ceux qui disent *Ainsi dit l'Eternel* ; lors

qu'ils n'ont ni Autorité ni commission certaine de lui, de s'expliquer de la sorte.

Réponse au §. 4. VIII. Vous enseignez dans ce Paragraphe cette fausse & pernicieuse Doctrine : *Que pour nous procurer le Salut, à nous-mêmes nous sommes toûjours obligez, sous peine de péché mortel, de prendre le parti le plus sûr ; mais que pour éviter le péché, nous n'y sommes pas obligez ; mais que nous pouvons suivre l'Opinion de quelques Docteurs graves*, encore que le Parti contraire soit certainement exempt de péché, & que celui qu'ils conseillent soit douteux. La 1. partie de cette assertion, est visiblement fausse ; car encore que la Prudence, & la Charité que nous nous devons à nous-mêmes, pussent nous engager à en user toûjours de la sorte ; il arrive souvent, que ce qui est le plus hazardeux pour nous-mêmes, & pour nôtre propre Salut ; est néanmoins, non seulement le plus légitime, mais encore le plus charitable, & le plus généreux. Par exemple, la fuite en temps de persécution, est la voye la moins exposée à la tentation, & la plus sûre, pour notre propre salut en particulier ; cependant, il n'y a, je croi, personne, qui osât condamner d'impiété, un homme qui prendroit la résolution de ne pas se servir de sa liberté à cet égard ; & qui pour la plus grande Gloire de Dieu, pour rendre un plus grand service à la vérité, pour confirmer ses Fréres dans la Foi, aimeroit mieux s'exposer à la dure & dangereuse épreuve de la persécution, que de l'éviter ; mettre son A-

me

me au hazard de la Tentation, dans l'esperance de la surmonter avec la Grace de Dieu, que de perdre l'occasion de faire un grand bien, & de rendre un signalé service à ses Fréres. Cette premiere partie est donc manifestement fausse ; la seconde est non seulement fausse, mais impie ; car vous nous y faites entendre clairement, que dans votre Opinion, la résolution d'éviter le péché de tout notre pouvoir n'est pas un moyen néceſſaire de Salut ; & que nous pouvons même nous résoudre à ne le pas faire, sans courir le risque de nous damner. En quoi vous enseignez que nous pouvons faire beaucoup plus pour l'amour de nous-mêmes, & en vuë de nous rendre heureux, que pour l'Amour de Dieu. qui contredit ce précepte de J. C. *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toutes tes forces ;* & cette Doctrine: que l'*Amour de Dieu consiste à éviter le Péché, & à garder ses Commandemens.* Vous êtes encore en cela, d'un sentiment directement contraire à celui de St. *Paul.* Ce grand Apôtre, étoit, sans contredit, un Docteur grave ; il avoit décidé *qu'il étoit permis de manger des viandes immolées aux Idoles :* cependant, il ne laisse pas d'enseigner, que celui qui feroit scrupule d'en manger, & qui par cette raison s'en abstiendroit, ne pécheroit pas en cela, & devroit être seulement regardé comme un *Frére infirme* ; au lieu que celui qui en mangeroit avec une conscience douteuse (quoi que St. *Paul* jugeât cettte action licite en elle-même) *pé-*

cheroit, & ſeroit condamné pour cette action-là. Vous vous donnez, j'en conviens, pour de rigides & zélez Défenſeurs de la néceſſité des bonnes Oeuvres ; mais dans le fond vous ne faites que *proférer des menſonges par Hypocriſie* & quand on y regarde de près, il paroit que pourvû que vous rendiez vous & vos fonctions néceſſaires, vous n'inſiſtez pas beaucoup ſur l'Obéïſſance que l'on doit à Dieu. Il n'y a pour s'en convaincre pleinement, qu'à réfléchir d'une part ſur l'obligation indiſpenſable, que l'Ecriture impoſe à tous les Chrétiens, de mortifier generalement toutes leurs habitudes vicieuſes, de ſe convertir, de changer de vie, en un mot d'obeïr pleinement à l'Evangile ; & à ſe ſouvenir de l'autre, qu'un acte d'attrition, lequel joint avec l'Abſolution du Prêtre ſuffit pour le Salut, n'eſt pas la Mortification, qui eſt une Oeuvre difficile, qui demande du temps, & ne ſe peut pas faire en un inſtant.. Mais pour le preſent, je n'en veux de preuve que cette Doctrine impie ; qu'il eſt néceſſaire de recevoir, en acte, ſi cela eſt poſſible, ſinon dans le deſir, le Baptême, & l'Abſolution de vous, & cela avec intention ; & qu'il ſuffit néanmoins, pour éviter le péché, de s'en rapporter à la direction d'un homme vain, qui peut ou par foibleſſe ſe tromper ſoi-même, ou par malice, tromper autrui ; & néglige d'ailleurs, la direction certaine de Dieu lui-même & de ſa propre Conſcience. Vous pouvez ſavoir par votre propre experience, beaucoup mieux que je ne pourrois

vous

vous l'apprendre, l'étrange abus qu'on fait tous les jours de cette Doctrine ; néanmoins le peu de temps que j'ai été parmi vous m'a donné lieu d'en connoître quelque choſe ; & voici un exemple dont je ſuis le témoin. J'ai connu un jeune Etudiant à *Douay* à qui un fameux Caſuiſte permit de jurer d'une choſe, comme en ayant une connoiſſance certaine, bien qu'il n'en eût aucune connoiſſance certaine, mais ſeulement une forte préſomption ; & cela par cette raiſon, parce que *c'étoit l'opinion d'un Docteur grave, qu'il pouvoit prêter ce ſerment.* Sur ce même principe, toutes & quantes-fois, que vous aurez un puiſſant parti dans ce Royaume, & une puiſſance ſuffiſante, pour y rétablir votre Religion, vous pouvez pour cela dépoſer, ou tuer le Roi s'il eſt neceſſaire, faire ſauter en l'air le Parlement, & exterminer tous ceux qui ont une Foi différente de la vôtre. Vous le pouvez, quand même dans votre Opinion, ces moyens vous paroîtroient illicites ; parce que Bellarmin, (1) qui paſſe parmi

(1) *Bellar. contr. Barclai. Cap. 7. in Cap. 7. in réfutare conatur Barclai. verba illa Romuli.* Veteres illos Imperatores Conſtantium, Valentem, & cæteros, non ideó toleravit Eccleſia, quod legitimè ſucceſſiſſent ; ſed quòd illos ſine Populi detrimento coercere non poterat. *Ei miratur hoc idem ſcripſiſſe Bellar. l. 5. de Pontif. cap. 7.* Sed, ut magis miretur ſciat hoc idem ſenſiſſe B. Thomam 2. 2. q. 2. a. 2. ad 1 ubi dicit Eccleſiam toleraſſe, ut fideles obedirent Juliano Apoſtatæ ; *quià ſui novitate nondum habebant poteſtatem, compeſcendi Principes terrenos. Et poſteà S. Greg. dicit* ; nullum adverſus Juliani perſecutionem, fuiſſe remedium, præter lacrymas ; *quoniam non habebat Eccleſia vires* quibus illius tyrannidi reſiſtere poſſet.

parmi vous, pour un homme d'une vertu approuvée, d'un rare ſavoir, a déclaré que ſon opinion étoit qu'ils étoient licites en diſant: *que le manque de pouvoir, pour ſoutenir leur Révolte, fut la ſeule raiſon, qui empêcha les premiers Chrétiens, de ſe révolter contre les Empereurs Perſécuteurs.* Par la même raiſon, les Sacrificateurs, les Scribes, & les Phariſiens, qui étoient renommez parmi les Juifs, pour leur vertu, leur ſavoir, & leur prudence, ayant décidé, que c'étoit non ſeulement une action permiſe, mais même louable, de perſecuter J. C. & ſes Apôtres; Les Peuples pûrent en toute ſûreté de Conſcience, ſe conformer à l'opinion de leurs Conducteurs; car en cela, ſelon votre Doctrine, ils agirent prudemment, & ne firent que ſuivre un ſentiment, peſé mûrement, & approuvé d'un grand nombre d'hommes qui, à ce qu'il leur ſembloit, étoient diſtinguez, par leur vertu, leur ſavoir; & leur prudence; bien plus qui étoient *aſſis ſur la Chaire de Moïſe*, & de qui il étoit dit, *faites ce qu'ils vous diſent de faire*; ce qui, ſelon vous, doit s'entendre univerſellement, & ſans aucune limitation ni reſtriction. Par la même raiſon, les Payens pouvoient légitimement perſécuter les premiers Chrétiens, parce que *Trajan* & *Pline*, Perſonnages d'une grande vertu, & d'une rare prudence, étoient de cette opinion. Enfin de ce même Principe s'enſuit cette impie & deteſtable maxime, (que vous m'imputez par une horrible Calomnie, bien que je la deteſte & l'abhorre) ſavoir

voir; *qu'on peut se sauver dans toutes les Religions*. Car il est bien certain, que la Religion est une de ces choses, qui ne sont nécessaires, que parce qu'elles sont commandées; car s'il n'y en avoit point, qui fût commandée, sous peine de damnation; comment pourroit-ce être une action damnable, de n'en point avoir? Ce ne seroit pas non plus une Action damnable d'être d'une fausse Religion, si ce n'étoit pas un péché d'en être. Car ce n'est pas par un heureux hazard que les hommes sont sauvez; mais uniquement par leur Obéissance; non plus que ce n'est pas par leur mauvaise fortune qu'ils sont damnez, mais à cause de leurs péchez & de leur desobéissance. Il n'y a que le péché, dont les Gages soient la Mort; & St. Jaques a certainement eu intention de nous apprendre la cause totale & complete du péché & de la mort dans ces paroles : *La Convoitise, quand elle a conçû enfante le péché, & le péché quand il est consommé, cause la mort*. Puis donc que dans ces sortes de choses, il suffit, selon votre Doctrine, afin d'éviter le péché de se conduire prudemment, & conformément à une Opinion probable pesée mûrement, & approuvée par des hommes vertueux, habiles, & prudens; & puisque les Juifs ont leurs *Gamaliels*, les Payens leurs *Antonins*, & les autres Sectes Chrétiennes, leurs Chefs & leurs Conducteurs, estimez du Peuple, qui ne sait pas mieux, (& cela sans qu'il y aille de sa faute) comme des hommes de vertu, de savoir & d'une rare sagesse : il s'ensuit évidemment,

que d'embrasser leurs differentes Religions, c'est une action de prudence, & selon vous cela suffit, pour les disculper de péché, & par conséquent pour les sauver de la damnation, *car dans les affaires de la vie, & dans les Discours ordinaires, on ne doit pas toûjours s'attendre, à avoir de l'Evidence & de la Certitude.* Je me suis arrêté plus long-temps à réfuter cette Doctrine non seulement parce qu'elle est impie, qu'on en abuse, & qu'on en peut abuser davantage encore; mais parce que la Doctrine contraire, savoir, qu'*il y a obligation, quand il s'agit d'éviter le péché, de prendre toûjours le parti le plus sûr*, est un principe solide, pour réfuter clairement la principale conclusion, que vous prenez à tâche de prouver dans ce Chapitre; & de plus une preuve convainquante, qu'eu égard à la Charité que chacun se doit à soi-même, & à l'Obéissance qui est due à Dieu, les Papistes, que l'Ignorance n'excuse pas, sont en état de péché, tout le temps qu'ils demeurent soumis à l'Eglise Romaine.

IX. Car si la voye la plus sûre pour éviter le péché, est aussi la plus sûre pour éviter la damnation, il ne sera certainement pas difficile d'inférer de là; que la voye des Protestans est la plus sûre, & celle des Papistes la plus dangereuse. Contentez-vous de fixer votre attention sur les Controverses suivantes; s'il est permis de vénérer les Images, de peindre & de représenter la Trinité; d'invoquer les Anges & les Saints; de refuser la Coupe aux Laïques; d'adorer le Sacrement; de défendre

à

à certains Ordres d'Hommes & de Femmes de se marier ; de célébrer le Service public, dans une Langue, généralement non entenduë de ceux qui y assistent : & vous ne pourrez vous empêcher de reconnoître, que dans toutes ces disputes, le parti que vous prenez est le plus dangereux, & que celui que nous prenons est le plus sûr pour éviter le péché. En effet dans tous & chacun de ces Points, si ce que nous disons est vrai, il y a de l'impieté à faire ce que vous faites. Au lieu, que si ce que vous dites est vrai ; nous ne courons aucun risque ; parce que nous nous abstenons seulement de faire certaines actions, que vous-mêmes ne jugez pas nécessaires. Nous prétendons, & nous sommes prêts de prouver par des Principes, dont vous & nous convenons, qu'en toutes ces choses-là, vous violez des Commandemens formels de Dieu ; & nous vous opposons des Textes de l'Ecriture qui pesez mûrement suffiroient pour décider toutes ces Questions ; mais au moins ne pouvez-vous nier, avec modestie, qu'ils ne rendent vos Opinions fort douteuses. D'autre part, vous ne sauriez prétendre, & si vous le prétendiez vous vous trouveriez dans l'impossibilité d'en apporter la moindre preuve ; qu'il y ait la moindre nécessité de pratiquer aucune de ces choses ; que ce soit une chose illicite de ne pas vénérer les Images, de ne pas peindre la Trinité ; de ne pas invoquer les Anges & les Saints ; de ne pas donner aux Communians le Sacrement tout entier ; de ne pas adorer

l'Eucharistie, de ne pas défendre le Mariage; de ne pas célébrer le Service public dans une Langue non-entendue: Je soutiens, dis-je, que vous ne sauriez produire aucune Loi de Dieu, qui ordonne ces Pratiques, non pas même un simple Conseil Evangelique, qui les autorise. Or *où il n'y a point de Loi, il ne peut y avoir de péché;* car le péché n'est autre chose que la Transgression de la Loi. Il demeure donc prouvé, que si votre Eglise s'abstenoit de faire ces choses-là, elle n'encourroit par là nul danger, ni aucun soupçon de pécher; au lieu qu'en les faisant, elle fait tout autant d'actions, sinon impies, au moins suspectes & dangereuses. Je conclus donc ce qu'il faloit conclure, savoir, que si le parti le plus sûr pour éviter le péché, est aussi le parti le plus sûr pour éviter la damnation, comme il l'est certainement; en ce cas, la voye des Protestans est incontestablement la plus sure, & celle des Papistes la plus dangereuse. Je sai que vous ne manquerez pas de dire: que votre Eglise ayant jugé que toutes ces choses sont légitimes, *nous sommes obligez par un précepte divin, sinon de les faire, au moins de les approuver: qu'au moins c'est le Jugement que vous en faites, & qu'ainsi le Parti que nous suivons n'est pas plus sûr que celui que vous suivez.* A cela je réponds que l'Autorité de votre Eglise n'est pas un principe commun à nous & à vous; & qu'ainsi vous ne devez pas l'alléguer en disputant contre nous. Nous aurions tout autant de raison de vous objecter

notre Jugement, que vous, de nous objecter le vôtre. De plus c'est précisement de ce que votre Eglise a défini ces sortes de choses, & de ce qu'elle ordonne, qu'on les approuve comme légitimes, que nous nous plaignons, nous l'accusons, qu'en cela elle a excédé son pouvoir; nous regardons ces définitions-là comme téméraires & dangereuses, & nous soutenons qu'en les faisant, elle a pris le parti le moins sûr & a quitté celui qui étoit sans contredit hors de danger & de soupçon de péché; & conséquemment qu'elle s'est écartée du chemin qui va droit au Ciel, pour en prendre un qui est certainement détourné, & plein de peril. Si l'on vous accusoit de désobeir à votre Eglise, vous auriez raison d'en appeller aux Décrets de votre Eglise même, pour vous justifier; mais quand c'est à ces Decrets mêmes qu'on s'en prend en les accusant d'être contraires à la Parole de Dieu; il y a du ridicule, à les alléguer, dans leur propre cause. Vous direz, *que votre Eglise est infaillible, & que ses Decrets ne sauroient être par conséquent injustes*. REPONSE Mais vous pouvez vous tenir pour dit, que ceux qui accusent votre Eglise d'erreur, ne conviendront pas de son Infaillibilité: faites-nous voir, en quel endroit il est écrit qu'elle est infaillible; & voilà la dispute finie: Mais jusques là, trouvez bon que je tire une Conclusion directement opposée à la vôtre; & voici en deux mots mon raisonnement: Votre Eglise, dans bon nombre de ces dé-

ciſions, ne prend pas le parti le plus ſûr pour éviter le péché; Donc elle ne prend pas le parti le plus ſûr pour éviter la damnation. Cette conſéquence eſt tout autrement juſte que celle-ci: votre Egliſe eſt infaillible; Donc, encore qu'elle n'enſeigne pas la voye la plus ſûre pour éviter le peché; elle enſeigne la voye la plus certaine pour arriver au ſalut.

X A la fin de cette Section, voici ce que vous dites: *S'il peut paroître, je ne dis pas certain, mais au moins probable, que le Proteſtantiſme dont on ne ſe repent point, détruit le ſalut; & en même tems qu'il y a une voye plus ſûre; il s'enſuit qu'on eſt obligé par la Loi de la Charité de prendre cette voye-là.* Faites-le donc paroître; & je ceſſe dès lors d'exhorter qui que ce ſoit à demeurer Proteſtant; car ſi je le faiſois, je l'exhorterois à agir en fol. Mais après tous vos beaux & longs raiſonnemens, vous en voilà encore à dire: *s'il peut paroître.* D'où il paroît ſuffiſamment, ſans *ſi*, & ſans *&*, que ce que j'ai dit dès le commencement de ce Chapitre eſt vrai, que les quatre premiers Paragraphes, ſont employez tout entiers à introduire une vérité qu'il n'y a jamais eu perſonne bien ſenſée qui ait niée; ſavoir: *Qu'on eſt obligé, ſi on veut agir ſagement*, & *conformément à la Charité qu'on ſe doit à ſoi-même, de prendre la voye la plus ſûre, pour arriver au ſalut.*

Réponſe au § 5. XI. DANS cette Section, vous alléguez quelques raiſons apparentes; *Les Proteſtans*, dites-vous, *ont raiſon de douter de leur état*,

tat, après ce que vous avez dit de l'Infaillibilité Universelle de l'Eglise, du droit qu'elle a de juger des Controverses, &c. Je réponds que de tout ce que vous avez dit, ils ont raison de conclure que vous n'avez rien de bon à dire. Ils auroient tout autant de raison de douter que le mouvement fût possible, après ce qu'en a dit *Zénon* dans la Physique d'*Aristote*; qu'ils en ont de douter, après ce que vous avez dit; s'il est bien possible, que l'Eglise Romaine erre. Au moins est-il bien certain, que le plus foible des Argumens de *Zénon*, est beaucoup plus fort que le plus fort des vôtres; & que vous auriez beaucoup plus de peine à y répondre, que je n'en ai trouvé à répondre aux vôtres. Vous jugez à propos d'en répéter deux ou trois dans cette Section; & il y a bien apparence qu'étant aussi prudent que vous l'êtes, voulant en répéter quelques-uns, vous avez fait choix de ceux qui vous ont paru les meilleurs; ainsi en priant le Lecteur, de vouloir bien juger des autres par ceux-là, cette priere ne peut que vous paroître raisonnable.

XII. VOICI donc le premier, mis en forme: *La moindre erreur en matiere de Foi, détruit la nature de la Foi: Or il est certain, qu'il y a quelques Protestans qui errent; Donc ils n'ont pas la substance de la Foi.* J'ai, ci-devant, réfuté la Majeure de cet Argument, par des raisons sans réplique, & empruntées d'un de vos meilleurs Auteurs, qui fait voir clairement que son sentiment, tout étrange qu'il vous paroît, lui est commun avec bien d'autres Docteurs de votre Communion. De plus,

si le vôtre étoit vrai, il s'en ensuivroit, que vous, ou les *Dominicains* n'auriez pas la substance de la Foi, parce que vos opinions & les leurs, ne sont pas moins contraires entre elles, que celles des *Arminiens* & des *Calvinistes*.

XIII. Voici votre second Argument; *Puisque les Protestans prétendent tous avoir une égale certitude; c'est une preuve évidente, que ni les uns ni les autres n'en ont aucune.* Si cet Argument étoit concluant, celui-ci ne le seroit pas moins: Puisque les Protestans & les Papistes prétendent les uns & les autres avoir une égale certitude; il est évident que ni les uns ni les autres n'en ont aucune. Il en faudroit dire autant de celui-ci: Puisque tous les Chrétiens prétendent avoir une égale certitude; c'est une preuve évidente, qu'ils n'en ont tous aucune. Le suivant devroit être aussi bon & concluant: Puisque les hommes de toutes les Religions prétendent à une certitude égale, il est évident, qu'ils n'ont, tous tant qu'ils sont, & de quelque Religion qu'ils soient, aucune certitude. En vérité, Monsieur, il faut que le faux zèle, & le Diable, vous ayent aveuglé étrangement, si vous ne vous êtes pas apperçu, que ces horribles Impietez sont les conséquences immédiates de votre Doctrine: & si vous vous en êtes apperçu, vous mériteriez une censure plus énorme encore. Voilà néanmoins, les preuves, par où vous vous flattez d'avoir démontré que les Protestans ont raison de douter au moins de leur état par rapport au salut. Et j'oserois

pa-

parier ma vie, qu'il n'y en a aucune, parmi celles que vous avez alléguées, je vous en donne le choix, dont je ne puisse faire voir, devant des Juges équitables & desintéressez, qu'elle est ou étrangere à la question, ou *inconséquente* & mal déduite, ou enfin appuyée sur quelque principe faux ou du moins incertain.

XIV. On peut mettre en un votre troisiéme & quatriéme Argument: *Les Protestans ne sauroient dire, quels Points sont, en particulier, fondamentaux; ils ne sauroient dire par conséquent, si eux ou leurs Fréres n'ont point d'Erreurs Fondamentales, & si leurs différens entre eux ne roulent pas sur des Points Fondamentaux.* J'ai déja fait voir l'*inconséquence* de cette double conclusion: car, dès que je sai que l'Ecriture contient tout ce qu'il y a de fondamental (quoi qu'elle contienne, outre cela, plusieurs autres Points; ce qui est cause qu'on ne peut pas dire aisément, & précisément, lesquels sont, ou ne sont pas, Fondamentaux); dès que je sai cela, dis-je & que je croi l'Ecriture, qui m'empêche d'être assuré, que je croi tous les Points Fondamentaux; & que tous ceux qui croyent l'Ecriture aussi sincérement que je la croi, ne différent de moi en rien de Fondamental?

XV. Vous dites à la fin de ce Paragraphe, que *vous oubliez de dire, qu'ils n'ont point de Sacrement de Pénitence institué pour la rémission des Péchez; ou du moins que nous sommes obligez d'avouer, que nous ne le croyons pas nécessaire; que cependant*

nos propres Fréres, les Centuriateurs, reconnoiſſent que du tems de Cyprien, & de Tertullien, la Confeſſion privée même des péchez de penſées étoit en uſage; & qu'alors elle étoit commandée, & jugée néceſſaire: & puis, pour notre Ordination; Elle eſt, dites-vous, fort douteuſe, & conſéquemment, tout ce qui en dépend. REPONSE. *J'oublie* auſſi de répondre que votre Confrére *Rhenanus* reconnoît tout le contraire; & ſoutient que la Confeſſion, cenſée alors néceſſaire, & en uſage, étoit la Confeſſion publique, & en face d'Egliſe; & qu'il n'y avoit pas telle choſe au monde que votre Confeſſion auriculaire. Mais on a pris ſoin de lui fermer la bouche, dans votre *Indice expurgatoire*. 2. Que votre Confrére *Arcudius* reconnoît que du tems de St. *Cyprien* on donnoit l'Euchariſtie aux Enfans, qu'on jugeoit cela néceſſaire, ou du moins utile; & cette pratique ne prouve pas moins: Or je voudrois bien ſavoir ſi vous croyez aujourd'hui votre Egliſe obligée à reprendre cet ancien uſage, & à en faire le même jugement qu'on en faiſoit anciennement. 3. Qu'elle pouvoit être alors commandée, & étant commandée être jugée néceſſaire; ſans être rien de plus qu'une Conſtitution Eccleſiaſtique. Je ne veux pas nier non plus, que ſi l'Egliſe préſente pouvoit & vouloit faire de bons Règlemens, pour prévenir les abus; & que la jugeant utile, elle trouvât bon de l'enjoindre; qu'alors, étant commandée, elle ne fût néceſſaire. 4. Pour ce qui regarde nos Ordinations, outre que j'ai déja prouvé qu'il n'eſt pas poſſible qu'el-

qu'elles soient aussi douteuses que l'expérience fait voir, qu'elles sont certainement suffisantes pour amener les hommes à la Foi, & à la Repentance; & conséquemment au Salut: Et qu'après tout, s'il y avoit quelque défaut secret de quelque chose de nécessaire, sans qu'il y allât de notre faute, Dieu ne manqueroit pas d'y suppléer.

XVI. ICI vous dites que *vous ne voulez pas répéter ce que vous avez déja dit en différentes occasions, & qu'il vous suffira de nous faire souvenir que si l'Eglise Romaine n'étoit pas la vraie Eglise, il n'y avoit point sur la terre de vraie Eglise: ce qui est si évident que les Protestans eux-mêmes avouent &c.* REPONSE. Je ne *répéte pas non plus;* je me contente de vous faire souvenir, que vous n'avez rien moins que prouvé, qu'il y eût aucune vraie Eglise visible, dans le sens que vous l'entendez; & que, supposé qu'il y en eût, elle ne pût être autre que l'Eglise Romaine. Pour ce qui est de l'aveu des Protestans, qui vous sert ici de preuve, il paroît, par ce que vous-même citez d'eux, que par le *Monde entier*, ils n'ont entendu que *la plus grande partie du Monde*; ce qui est une figure assez ordinaire; & qu'ils n'eurent jamais intention de nier, qu'outre l'Eglise, qui regnoit, & triomphoit alors dans le Monde, il y avoit une autre Eglise militante, d'autres Chrétiens, suffisamment visibles, bien que persécutez & opprimez. Enfin vous ne prouvez pas ici, non pas même avec l'aide d'un Paralogisme, que si l'Eglise Romaine é- Réponse au § 6.

toit

toit alors l'Egliſe viſible; elle devoit être conſéquemment, la ſeule ou la plus ſûre voye pour aller au Ciel; & cependant, il étoit fort néceſſaire de bien faire voir la connexion de cette conſéquence. Car, autant que j'en puis juger, il n'eſt pas impoſſible qu'elle ne fût alors la ſeule Egliſe viſible, & qu'aujourd'hui, elle ne ſoit un chemin fort dangereux pour conduire au Ciel, ou peut-être qu'elle n'en ſoit en aucune façon le chemin.

XVII. Vous ſuppoſez enſuite fauſſement, que *tous les Catholiques Romains, ſans exception, déclarent hautement, que le Proteſtantiſme, dont on ne ſe repent point, détruit le Salut.* Vous devriez au moins en excepter deux de ma connoiſſance; l'un c'eſt *vous-même*, & l'autre *François de Ste. Claire*, qui enſeigne *que l'ignorance, & la Repentance, peuvent ſauver de la damnation, un Proteſtant, qui meurt dans ſes Erreurs.* Et c'eſt auſſi là, de votre propre aveu, toute la Charité, que les Proteſtans, qui vous ſont les plus favorables, vous accordent: ainſi vous vous contrariez étrangement vous-même, en ajoûtant que ce ſont-là *les mêmes hommes, que nous ne ſaurions croire engagez dans aucune Erreur damnable, ſans détruire notre propre Egliſe, & ſans ruiner l'eſpérance que nous avons d'être un jour ſauvez.* Au lieu que, comme je l'ai déja dit, fuſſiez-vous Turcs ou Payens, cela n'empêcheroit pas que nous ne puſſions être bons Chrétiens. Il n'eſt pas non plus néceſſaire, pour qu'il y eût une Egliſe perpétuelle avant *Luther*, que vos

Erreurs, même dans ce tems-là, ne fussent pas damnables; mais seulement, qu'elles ne damnassent pas actuellement un petit nombre d'ignorans parmi vous. Le Pathétique, que vous employez ici, est donc bien hors de propos; & il étoit bien inutile que vous nous conjurassiez de considerer ces choses en tremblant! Nous les avons considerées, & *reconsiderées*; nous les avons envisagées de tous leurs côtez; & nous n'y trouvons ni vérité, ni matiere à faire trembler. Il n'y a que des Enfans & des Fols, qui s'effrayent en voyant un épouvantail, pour les hommes raisonnables, ils n'y prennent seulement pas garde.

XVIII. J'AI pleinement réfuté, au commencement de ce Chapitre, tous les raisonnemens de ces cinq Paragraphes, en disant qu'ils portent tous sur un fondement faux, & sur la méprise affectée, *que nous reconnoissons, & sommes obligez de reconnoître, que l'Eglise Romaine est exempte de toute Erreur damnable*. C'est ce qui paroîtra évident si l'on considere que le 7. & le 8. ne sont rien que les paroles du Dr. *Potter*; & que dans les *trois autres*, vous répétez la même fausseté jusqu'à sept fois. Prenez la peine de relire votre propre Ecrit, vous verrez que je ne vous en impose point; & qu'en plus de cent autres endroits, vous tirez avantage de cette fausse imputation. Après quoi si vous voulez bien réfléchir, que vous-même insinuez clairement, que les raisons du Dr. *Potter*, que vous censurez ici, seroient bonnes & concluantes, si nous ne nous accordions

Réponse aux § 7. 8. 9. 10. & 11.

pas

pas (comme nous sommes bien éloignez de faire) cette exemption d'Erreurs damnables ; j'espére que vous aurez assez de bonne foi pour avouer, que de répondre à ces Paragraphes, c'est une vraie surerogation en matiere de civilité. Néanmoins, en partie, pour gagner vos bonnes graces, mais sur tout, pour fermer la bouche à certaines gens qui ne manqueroient pas de dire, que tout ce que je laisserois sans réponse, renferme un Argument insoluble; je m'en tiendrai à ma premiere resolution, qui est de vous suivre pied à pied; & de répondre à tout en particulier, & ponctuellement.

XIX. 1. Donc je réponds à la petite parenthese, que vous avez renfermée entre les expressions du Dr. *Potter* § 5. *que la moindre petite Erreur en matiere de Foi détruit toute la Foi.* Et pour omettre ce qui a été dit auparavant, je réponds ici ce qui convient; que St. *Augustin*, de l'Autorité de qui vous vous faites fort, étoit d'un autre avis: Il crut que les *Donatistes* avoient quelque Erreur en matiere de Foi; mais il ne crut pas qu'ils avoient perdu toute la Foi. On ne peut rien dire de plus formel sur cela que les paroles que voici: *Vous étes avec nous* (dit-il aux Donatistes) *dans le Baptême, dans le Symbole, dans les autres Sacremens.* (*Ep.* 48). Il dit aussi (*super gestis cum Emerito*) *Vous m'avez prouvé que vous avez la Foi, prouvez-moi de même que vous avez la Charité.* Les paroles suivantes d'*Optat* sont parallèles à celles-là; *Entre vous & nous l'Ordre Ecclesiasti-*

siastique est le même; Nous avons mêmes Leçons, meme Foi, mêmes Sacremens. Où nous pouvons, chemin faisant, remarquer, que dans l'Opinion de ces Péres, les *Donatistes* tout Hérétiques & Schismatiques qu'ils étoient, donnoient la vraie Ordination, le vrai Sacrement de Mariage, la vraie Absolution Sacramentale, la vraie Confirmation, le vrai Sacrement de l'Eucharistie, la vraie Extrême Onction; sinon, (& c'est dequoi on vous laisse le choix) quelques-uns de ces Rites, n'étoient pas censez être des Sacremens. A l'égard de l'Ordination, soit que St. *Augustin* crût qu'elle fût un Sacrement, ou non, il est certain, qu'il fut d'opinion, qu'elle demeuroit toute entiere parmi eux; car il le dit en termes exprès, dans son Livre contre l'Epitre de *Parmenien*. Or si vous pouvez concilier cette Doctrine, avec la Doctrine présente de l'Eglise de Rome, *eris mihi magnus Apollo.* Je vous regarderai comme un grand Clerc.

XX. QUAND au commencement de la 8. Section, vous niez, *que l'Argument, pris de notre Concession, que vous pouvez vous sauver, soit seulement pour le simple peuple*; & que vous dites, qu'*il est généralement pour tous*. Je réponds, que quiconque se laisse prendre à cet Argument, doit être assez simple, & assez peuple pour prendre l'Argument suivant, pour un Argument concluant: Il y a quelques ignorans dans l'Eglise Romaine, qui, de l'aveu des Protestans, peuvent s'y sauver (qui est tout ce qu'ils avouent & rien plus); Donc il

il y a une entiere sûreté pour moi à être de l'Eglise Romaine. Celui que ce beau raisonnement persuaderoit, devroit aussi se rendre à celui-ci, qui est tout aussi bon & tout aussi concluant: Il y a des Protestans ignorans, qui, de l'aveu des Papistes, & de M. K. . . en particulier, peuvent se sauver dans leur Religion; Donc il y a une entiere sûreté pour moi, à me faire de la Religion Protestante. Quand vous dites que cet Argument *est fondé sur la nécessité inévitable où nous sommes*, *ou* de sauver *votre Eglise*, *ou* de damner *la nôtre; parce que, jusqu'à* Luther, *la nôtre n'aura point existé, si on ne suppose que la vôtre étoit la vraie Eglise*. Je réponds que cette cause n'en est point une; car 1. comme *Luther* n'existoit pas avant *Luther*, & que néanmoins, il ne laissa pas d'exister quand il exista, quoi qu'il n'eût pas existé auparavant; de même il n'y a point de répugnance dans les termes, qu'il ne pût y avoir une vraie Eglise après *Luther*, quand il seroit vrai qu'il n'y en eût point eu plusieurs siécles avant lui; comme depuis *Christophle Colomb*, il y a eu des Chrétiens en Amérique quoi qu'il n'y en eût point eu plusieurs siécles auparavant. En effet, vous ne prouvez point du tout, & la chose n'est pas non plus évidente par elle-même, que la génération des Eglises soit univoque; & qu'il n'y ait qu'une Eglise, qui en puisse engendrer une autre. Il n'est pas vrai non plus, que l'existence présente d'une vraie Eglise, dépende nécessairement de sa perpétuité dans tous les sié-

cles

eles, non plus que l'existence présente de quelques Peripatéticiens ou Stoïciens ne dépend pas de l'existence perpétuée des Philosophes de ces Sectes. Car encore que je ne nie en aucune maniere la Perpétuité de l'Eglise; je ne voi pourtant rien dans tout votre Livre, qui m'oblige à croire que la vérité de l'Eglise présente en dépende; ni rien qui puisse empêcher qu'une fausse Eglise, par un effet de la bonne Providence, ne conserve les moyens de réfuter ses propres Héréfies, & de ramener les hommes à la Vérité, & de susciter ainsi une vraie Eglise, j'entends de rendre à la Parole de Dieu le credit & l'autorité qu'elle doit avoir parmi les hommes. C'est ainsi que les Juifs conservent les moyens de convertir les hommes au Christianisme; les Papistes, les moyens de les convertir au Protestantisme; & les Protestans (qui selon vous sont une fausse Eglise) conservent (si l'on vous en croit) les moyens de les convertir au Papisme; & cela, en conservant la Bible, où vous croyez trouver des preuves, capables de les ramener à votre Religion. 2. Vous ne prouvez point, & ce n'est pas non plus une chose évidente par elle-même, que la Perpétuité de l'Eglise dépende de la vérité de la vôtre. Car, quoique vous vous donniez de grands airs, comme s'il n'y avoit eu que vous au monde avant *Luther*; tout le monde reconnoit la vanité de cette prétension, & qu'il y avoit d'autres Chrétiens que vous, qui auroient pû perpétuer l'Eglise sans vous. 3. Enfin vous ne prouvez point, & il n'est

pas de ſoi-même évident, que de ce qu'on reconnoit que vous êtes, dans quelque ſens, une vraie Egliſe, on ſoit obligé de vous accorder, qu'on puiſſe s'y ſauver; à moins que cette poſſibilité ne ſoit reſtrainte, à quelques Membres ignorans, ce qui eſt une *ſynecdoche*, & une figure aſſez ordinaire.

XXI. Vous dites, *que les Catholiques ne convinrent jamais que les Donatiſtes euſſent une vraie Egliſe, ou pûſſent ſe ſauver*; & moi je réponds, que St. *Auguſtin* convenoit, *que ceux d'entre eux qui cherchoient la Vérité, & qui étoient diſpoſez, quand ils la trouveroient de renoncer à leurs Erreurs, n'étoient pas Hérétiques, & pouvoient par conſéquent ſe ſauver, nonobſtant leurs erreurs.* Et c'eſt-là toute la Charité que les Proteſtans ont pour les Papiſtes.

XXII. Vous dites que le Dr. *Potter*, ayant cité St. *Auguſtin* faiſant dire aux Catholiques, que *les Donatiſtes avoient le vrai Baptême;* quand il vient à citer le même Pére, faiſant répondre les *Donatiſtes*, ajoûte au Texte, ces paroles: *Ni Egliſe, ni ſalut*. Reponse. Vous faites tort au Dr. *Potter*, qui n'a pas prétendu citer les propres paroles, mais ſeulement le ſens de St. *Auguſtin*, qui ſe trouve effectivement complet dans ce Pére, pour l'uſage que le Dr. *Potter* en fait. Voici les paroles de St. *Auguſtin*: *Petilianus dixit, venite ad Eccleſiam populi, & aufugite Traditores ſi perire non vultis.* „Venez à l'Egliſe où le peuple s'aſſemble, „& vous éloignez des Traditeurs ſi vous „ne voulez pas vous perdre; car, afin „que

„ que vous sachiez que tout coupables „ qu'ils sont, ils ont bonne opinion de „ notre Foi, voici je rebaptize ceux qu'ils „ ont infectez; mais eux admettent ceux „ que nous avons baptizez „. Ce qui prouve clairement, que *Pétilien* regardoit les *Donatistes*, comme l'Eglise, & excluoit les Catholiques du salut. Par conséquent ces paroles: *ni Eglise ni salut*, ne sont pas une addition du Dr. *Potter*. Quand vous dites encore, que *les Catholiques ne convinrent jamais qu'il y eut parmi les Donatistes, ni vraie Eglise, ni possibilité de se sauver:* Je dis, qu'il paroît, par ce que j'ai cité de St. *Augustin*, qu'ils accordoient aux Donatistes l'un & l'autre, de même que nous l'accordons aux Papistes. Pour ce qui est de la concession du Dr. *Potter*, qu'*ils avoient une Erreur, qui de sa nature, & eu égard à sa matiere étoit une Héréfie*; Cela prouve seulement, qu'ils étoient materiellement Hérétiques, & vous n'ôtez pas à ces sortes d'Hérétiques l'espoir & la possibilité du salut. De sorte que, tout considéré, cet Argument dans la bouche des *Donatistes*, avoit beaucoup plus de force contre les Catholiques, qu'il n'en a, dans la bouche des Catholiques contre les Protestans; parce que les Protestans n'accordent pas plus d'espoir de salut aux Papistes, que les Papistes en accordent aux Protestans: au lieu que les *Donatistes* excluoient absolument du salut tous ceux qui n'étoient pas de leur Parti, qu'ils ne daignoient pas même mettre au rang des Chrétiens; ce qui n'empêchoit pas les Catholiques de

traitter de Fréres, & de justifier d'imputation d'Hérésie, ceux d'entre eux, qui étant dans l'erreur : *quærebant causâ sollicitudine Veritatem corrigi parati cum invenerint* ; „ cherchoient avec soin la Verité ; „ & qui étoient disposez à l'embrasser „ quand ils l'auroient trouvée.

XXIII. QUAND vous dites, que l'*Argument des Donatistes, pour la Certitude de leur Baptême (que les Catholiques admettoient, au lieu que les Donatistes n'admettoient pas celui des Catholiques) n'est pas si bon que le vôtre, touchant la Certitude de votre Salut, fondé sur la Concession des Protestans ; parce que nous reconnoissons qu'il n'y a ni erreur ni abus damnable dans la Doctrine & dans la Pratique de l'Eglise Romaine.* Je réponds que vous nous en imposez ; que nous ne reconnoissons rien de tel ; & qu'encore que vous répétiez cent fois la même chose, la répétition ne la rend pas plus vraie. Nous disons hautement, que vous croyez, & faites profession de croire plusieurs erreurs damnables, visiblement contraires à des préceptes formels de J. C. tant cérémoniels que moraux, beaucoup plus visiblement contraires à ces divins préceptes, & par conséquent beaucoup plus damnables, que n'étoit la Rebaptisation des *Donatistes*. Ainsi comme c'est là toute la disparité dont vous ayez pû vous aviser, & que cette disparité n'a nul fondement ; il s'ensuit, que ce que les Catholiques repondirent fort à propos touchant la Certitude de leur Baptême, nous pouvons aussi le répondre, mais

avec

avec encore beaucoup plus de raison & de force pour la Certitude & la sûreté de notre Salut.

XXIV. COMME vous soutenez, que *ç'auroit été commettre un sacrilege, & faire profession d'une Héréfie damnable, que de rebaptiser ceux que les Hérétiques avoient baptisez*; ayez la bonté de me dire quand cette Doctrine commença à être reçûe dans l'Eglise. Si elle l'étoit dès le commencement, il faudra dire que *Cyprien*, tout saint & Martyr qu'il est, ait fait profession d'une Héréfie damnable. Si elle ne l'étoit pas, il faudra dire que votre Eglise en excommuniant *Firmilien*, & les autres Evêques, sans en avoir de raison suffisante, fit une action Schismatique. Vous voyez donc que de quelque côté que vous vous tourniez, il y a de grandes difficultez; prenez quel parti il vous plaira, vous ne sauriez les resoudre toutes.

XXV. VOUS continuez à nous imputer dans cette Section, *que nous ne saurions nous dispenser d'avouer qu'il n'y a nulle erreur damnable dans votre Doctrine; & que votre Eglise est tellement une vraie Eglise, que si elle ne l'étoit pas, nous ne pourrions pas seulement prétendre en avoir une.* Je réponds encore, qu'il n'y a dans ce que vous dites ni vérité, ni pudeur; & qu'il est bien étrange que vous osiez nous soutenir en face que nous avouons une chose, que nous nions de toutes nos forces, & en toute occasion. Pour moi, quand je serois à la torture, je ne confesserois ni l'une ni l'autre de ces choses.

XXVI. Vous ajoûtez immédiatement après, que *le Dr.* Potter *accorde, que nous serions Schismatiques si nous retranchions votre Eglise du Corps de J. C. & si nous l'excluïons de la possibilité du Salut.* J'ai déja fait voir qu'il n'accorde rien de pareil. Il dit à la vérité; que *de ne l'avoir pas fait, est une chose qui nous justifie de l'imputation de Schisme*, d'où vous inférez par une conséquence fausse & Sophistique, *qu'il doit accorder, que si nous l'avions fait, nous serions Schismatiques;* faisant ainsi croire à votre Lecteur, que ce qui n'est dans la vérité qu'une conséquence que vous tirez mal à propos, est une concession formelle du Dr. *Potter.* Car comme tout homme qui n'est pas Papiste, n'est pas Jesuite, & que néanmoins tout Papiste n'est pas pour cela Jésuite, ou comme tout homme qui ne va pas en Angleterre, ne va pas à Londres, & qu'on peut neanmoins aller en Angleterre sans aller pour cela à Londres: Enfin comme quiconque n'est pas homme n'est pas Roi; & qu'il y a néanmoins plusieurs hommes qui ne sont pas Rois: de même, il peut être certain, que quiconque ne fait pas cela, c'est-à-dire *ne retranche pas de sa Communion ceux d'avec qui il se separe*, est innocent du crime de Schisme; & que ceux qui le font (quand il y a pour cela cause légitime) peuvent bien aussi n'en être pas coupables.

XXVI. Vous paroissez *surpris de ce que le D. Potter n'a pas répondu à l'Argument des Donatistes, qu'il dit être le même que le vôtre; & de ce qu'il vous renvoye à*

St.

St. Auguſtin, pour y lire la réponſe qu'il y a faite: comme ſi chaque Lecteur avoit auprès de ſoi une Bibliotheque; ou la capacité d'examiner les endroits mêmes dans St. Auguſtin. Je réponds que ne s'agiſſant que de la parité des Argumens, & nullement de la réponſe à ces mêmes Argumens, il ſuffiſoit au Dr. *Potter*, de faire voir que celui des Donatiſtes, que vous ne conviendriez pas qui fût bon, l'étoit tout autant que le vôtre, & par conſéquent que le vôtre n'étoit pas bon. Or dans cette vue, comme il ne lui ſervoit de rien de ſupprimer la réponſe de S. Auguſtin, auſſi n'étoit-il pas néceſſaire qu'il la produisìt; ainſi il a fait plus pour vous qu'il n'étoit obligé en vous renvoyant à St. Auguſtin, pour cette réponſe. Quand vous *dites qu'il avoit ſes raiſons pour la ſupprimer parce qu'elle faiſoit directement contre lui.* Je réponds que cela eſt ſi peu vrai, qu'elle peut ſervir pour ſon deſſein tout auſſi bien, que ſi elle avoit été faite exprès, car comme St. *Auguſtin* dit, *que les Catholiques approuvent la Doctrine des Donatiſtes, mais qu'ils abhorrent l'Héréſie de la Rebaptiſation:* nous diſons de même, que nous approuvons les veritez fondamentales, & ſimplement néceſſaires que vous retenez, & par le moyen deſquelles un petit nombre de bonnes ames peut ſe ſauver parmi vous; mais que nous deteſtons vos ſuperſtitions & vos Héréſies nombreuſes. Et comme il dit, que l'or eſt bon, mais qu'on ne doit pas le chercher dans la compagnie des voleurs; & que le Baptême eſt bon, mais qu'on

ne doit pas le chercher dans les Conventicules des Donatiſtes: nous diſons de même, que les Véritez que vous retenez ſont bonnes, & que nous eſperons qu'elles ſuffiront, pour ſauver ceux d'entre vous qui ſont de bonne foi dans l'ignorance ; mais qu'on ne doit pas les chercher dans les Conventicules des Papiſtes, où elles ſe trouvent mêlées avec un grand nombre de ſuperſtitions & d'impietez. Quand vous ajoûtez, *que nous vous exemptons de toute erreur damnable, & vous accordons l'eſpoir du ſalut*, vous heurtez encore contre la même pierre; & ni le Dr. *Potter*, ni aucun autre Proteſtant, n'eſt coupable de ce relâchement; ainſi vous ne ſauriez nier, que cette même réponſe ne puiſſe bien ſervir aux Proteſtans contre le prétendu charme des Papiſtes; comme elle ſervit à St. Auguſtin, contre les *Donatiſtes*: & qu'après tout ce n'étoit pas le Dr. *Potter*, mais vous qui aviez interêt à la ſupprimer.

XXVIII. Le dernier endroit du Livre du Dr. *Potter*, dont il vous a plû de faire mention dans cette premiére Partie du vôtre; eſt un Argument qu'il vous prête, & dans lequel il vous fait parler en ces termes : *Si les Proteſtans croyent la Religion des Papiſtes une voye ſûre pour aller au Ciel, pourquoi ne la ſuivent-ils pas ?* Vous n'approuvez pas cet Argument, *parce qu'il peut y avoir pluſieurs bonnes choſes, qu'il n'eſt pourtant pas néceſſaire que tout le monde embraſſe*; auſſi le tournez-vous en ridicule ; *il eſt*, dites-vous, *de lui, ce bel Argument !* Vous lui demandez enſuite ce qu'il penſe

de ce même Argument tourné de cette maniere : *Notre Religion est de votre propre aveu une voye qui conduit au Ciel ; Donc vous devez convenir que tout le monde peut la suivre.* Ou bien ainsi : *Parmi les différentes Religions il n'y en a qu'une de sûre ; la vôtre, de notre propre aveu, est une voie sûre, au lieu que vous soutenez qu'il est impossible d'arriver au salut par la nôtre ; Donc nous devons embrasser la vôtre.* REPONSE. J'ai consulté le Dr. *Potter*, & j'ai à vous dire de sa part, qu'il pense passablement bien de ces Argumens, mais qu'il a une très-mauvaise opinion de celui qui les fait, & qui affirme si souvent, sans pudeur, & sans conscience, ce qu'il ne peut pas ne pas savoir qui est visiblement faux ; & la raison du Dr. *Potter* ; c'est qu'il est si éloigné de reconnoître, & de vous avoir donné le moindre lieu de juger qu'il reconnût : *que votre Religion est une voie sûre pour tous ceux qui la suivent* ; sur quoi tout votre raisonnement roule : que dans l'endroit même, d'où vous avez pris les paroles que vous citez, il déclare formellement : *que si elle n'est pas certainement damnable, elle est extrémement dangereuse à l'égard de ceux qui la professent, quand ils croyent, ou qu'ils pourroient croire le contraire, s'ils avoient le cœur droit, & non opiniâtrement pervers ; mais qu'à nôtre égard, étant convaincus en conscience, comme nous le sommes, qu'elle [l'Eglise Romaine] erre en plusieurs choses, nous sommes obligez, même sous peine de damnation, de l'abandonner dans ces erreurs-là.* Et quoi qu'ici vous paroissiez affecter

 une

une grande rigidité, & juger, que dans notre Religion on ne peut espérer de se sauver; cependant vous avez témoigné ailleurs que vous aviez plus de Charité pour nous, jusques là que vous sembliez disputer avec le Dr. *Potter*, à qui seroit le plus charitable pour le parti opposé, en nous assûrant positivement que *vous aviez autant de Charité pour les Protestans, que le Dr. Potter en a pour vous, lui qui fonde principalement l'esperance qu'il a de votre salut, sur l'Ignorance &c.* Maintenant j'en appelle au Jugement des Lecteurs équitables, s'il n'est pas vrai que le desaveu que nous faisons, de vous croire exempts d'erreurs damnables, n'est pas tout seul, une pleine réfutation de tout ce que vous avancez *dans ces cinq Paragraphes.* Pour vous en particulier, j'avoue que j'ignore quelle échappatoire, quelle défaite, vous pourrez inventer pour vous justifier de mauvaise foi, d'avoir imputé environ cent fois au Dr. *Potter* de vous accorder ce qu'il ne vous accorda jamais, ce qu'il desavouë, ce qu'il nie formellement, & si souvent, que vous-même n'avez pû vous empêcher de le remarquer, & d'en faire mention.

XXIX. La meilleure excuse qu'on puisse faire de ce procédé c'est de dire que votre méprise vient, de ce que vous avez pris la supposition d'une Concession, pour une Concession même; une Figure de Rhétorique, qu'on appelle *Concession*, pour une Assertion positive. Il est vrai qu'il parle de vos erreurs en ces termes: *Quand elles ne seroient pas damnables en elles-mê-*

mes

mes pour ceux qui croyent réellement ce qu'ils font profession de croire ; pour nous qui les croyons des erreurs, si nous faisions profession de les croire, elles seroient certainement damnables pour nous. Mais dire *Quand vos erreurs ne seroient pas damnables, nous ne pouvons pas en faire profession*, n'est pas dire qu'elles ne soient pas damnables ; c'est seulement supposer qu'elles ne le soient pas. C'est comme si vous disiez : « Quand l'Eglise erreroit dans des Points Non-fondamentaux, vous n'auriez pas raison de vous séparer d'elle ; ou bien encore : Quand nous errerions, en croyant J. C. réellement présent, notre erreur nous justifieroit d'Idolatrie. C'est aussi comme si un Protestant vous disoit : Quand vous ne commettriez point d'Idolatrie en adorant l'Hostie, néanmoins dans l'incertitude où vous êtes que le Prêtre ait eu intention de consacrer, il est au moins certain que vous vous exposez au danger d'en commettre une ; En ce cas je présume que vous conviendriez que ce ne seroit pas agir de bonne foi, que d'interprêter ce dernier exemple, comme un aveu, que vous commettez d'Idolatrie, en adorant le Sacrement, ou les précédens, comme des aveus que vous errez dans des Points Non-fondamentaux, ou en croyant la Présence réelle. Par la même raison, vous n'avez pas dû concevoir que le Dr. *Potter* vous accordât, que vos erreurs ne sont pas damnables ; tandis qu'il ne dit rien de plus que ceci : *Quand elles ne seroient pas damnables, ou supposé qu'elles ne le fussent pas ; cependant*

dès que ce sont des erreurs, & que nous les reconnoissons pour telles, nous ne pouvons en faire profession, comme de véritez divines. Encore cette méprise pourroit-elle être pardonnable, si le Dr. *Potter* dans plusieurs endroits de son livre, où il declare ce qu'il pense touchant la qualité & la malignité de vos erreurs, n'en avoit pas dit assez pour vous empêcher de tomber dans cette méprise. Mais après qu'il a dit expressément *que vôtre Eglise s'est prostituée à plusieurs égards, & qu'elle a mérité que J. C. la répudiât, & que les Chrêtiens la détestassent* pag. 11. Après qu'il a dit, qu'*à cause de cette multitude d'erreurs, & d'abus qui lui sont propres, & par où elle différe de nous, nous jugeons une réunion impossible: & qu'à notre égard étant convaincus en conscience de ses Corruptions, cette réunion seroit damnable* pag. 20. Après qu'il a dit *que le Papisme est la Peste & le Fleau de l'Eglise* pag. 60. Après qu'il a dit *que nous ne pouvons ni n'osons participer à son service public, qui est manifestement souillé de superstitions grossieres*, pag. 68. *Que ceux qui dans les siécles passez moururent de l'Eglise Romaine, moururent avec des erreurs criminelles*, pag. 78. *Que ceux qui ont de l'Intelligence, & des moyens de déconvrir leurs erreurs & qui négligent de le faire, ne doivent pas se flatter de ce qu'on juge charitablement de quelques membres de cette Eglise, qui sont dans l'ignorance; ni se promettre le salut*, pag. 79. Après qu'il a dit *que la Religion Romaine n'est pas une voye sure, mais très-dangereuse, sinon certai-*

tainement damnable, à l'égard de ceux qui en font profession, quand ils croyent le contraire, ou qu'ils pourroient le croire, s'ils avoient le cœur droit, & non malicieusement opiniâtre, pag. 79. Après qu'il a dit, *que votre Eglise n'est que dans un sens une vraie Eglise: & qu'il n'y a que pour quelques-uns, que vos erreurs ne sont pas damnables; mais que pour nous, qui sommes convaincus en conscience qu'elle erre en plusieurs choses, nous sommes obligez, sous peine de damnation, de l'abandonner dans ces erreurs-là.* Après, dis-je, qu'il s'est expliqué de la sorte, si clairement & en tant d'endroits, en verité vous n'êtes pas excusable de lui imputer ce que vous lui imputez; & de bâtir sur une fausseté si palpable, non seulement les raisonnemens que vous faites dans ce Chapitre; mais encore dans tout votre livre. Sur tout quand on considére que vous-même en plus d'un ou de deux endroits, vous plaignez de ce qu'il censure avec tant de sévérité votre Eglise & ses *erreurs*; & que vous tâchez d'en tirer avantage. Dans le 1. §. de votre 1. Chapitre vous citez deux ou trois des endroits que je viens de rapporter, & vous en inferez, que comme vous soutenez *que le Protestantisme dont on ne se repent point détruit le salut; le Dr. Potter prononce la même sentence contre les Catholiques Romains.* Dans le §. 4. du même Chapitre; vous dites *que vous avez pour les Protestans tout autant de Charité que le Dr.* Potter *en a pour vous, qu'il ne croit en voie de salut, qu'autant que vous*

êtes dans l'ignorance. Dans le §. 41. du Chap. V. vous dites encore, *qu'il est bien étrange que nous vous accusions de manquer de Charité, parceque vous dites que les Protestans ne peuvent être sauvez; tandis que nous disons la même chose de tous les Catholiques savans, & que l'Ignorance ne peut excuser.* C'est ainsi que d'une même bouche vous soufflez le froid & le chaud; tantôt vous dites, quand vous y trouvez votre compte, que le Dr. *Potter censure vos erreurs tout aussi fortement, que vous censurez les nôtres*; ce qui est très-vrai; car il n'accorde l'espérance du salut, qu'à ceux d'entre vous en qui l'Ignorance est la cause de l'erreur, & en qui une faute volontaire n'est pas la cause de l'Ignorance: Et puis, aussi-tôt après quand vous changez de vûe, vous rendez ses paroles plus douces que l'huile; & vous prétendez, qu'il reconnoît, sans pouvoir s'en dispenser, *que votre Doctrine ne renferme aucune erreur damnable; que votre Eglise est certainement une vraie Eglise; que la voie, que vous tenez pour aller au Ciel, est une voie sûre.* Et ces prétendues concessions vous les exprimez d'une maniere simple, absolue, sans aucune restriction ni limitation; au lieu qu'elles sont modifiées de telle sorte dans le Livre du Dr. *Potter*, qu'il n'y a point de Papiste un peu entendu qui puisse se promettre à cette occasion la moindre sureté & la moindre consolation. *Nous avouons* (dit-il) *que l'Eglise Romaine est (en quelque sens) une vraie Eglise, & que ses erreurs (à l'égard de quelques personnes) ne sont pas damnables; nous*
croyons

croyons cette Religion sûre, c'est-à-dire que par la miséricorde de Dieu elle n'est pas damnable, pour ceux qui croyent ce qu'ils professent; mais nous ne la croyons pas sûre, mais plûtôt très-dangereuse, sinon certainement damnable pour ceux qui professent le contraire de ce qu'ils croyent, ou de ce qu'ils pourroient croire, s'ils avoient un bon cœur, & non un cœur pervers, & opiniâtre. Remarquez donc, je vous prie, une bonne fois toutes ces restrictions, que vous avez fait semblant de ne pas voir *une vraie Eglise, (dans quelque sens); non damnable (à l'égard de quelques-uns) une voie sure, c'est-à-dire (non damnable pour quelques personnes.* Et comme vous avez pretendu que ces Concessions étoient absolues, au lieu qu'elles sont formellement restraintes; n'a-t-on pas lieu de vous regarder comme un vrai Sophiste? Vous faites procès au Docteur, à la fin de votre Préface, de ce qu'il employe dans son Livre, ces termes ambigus, *en quelque sorte, dans un sens, en quelque dégré;* & vous le priez, *s'il juge à propos de vous répliquer, ou de ne plus s'en servir du tout ou de spécifier en quelle sorte, dans quel degré, dans quel sens, il entend ces sortes de Phrases, & de restrictions.* Mais la vérité est, qu'il ne les a pas laissées aussi ambigues & indéterminées que vous le dites. Il vous a dit nettement *dans quel sens votre Eglise peut passer pour une vraie Eglise*; savoir parce qu'il y a lieu d'espérer qu'elle conserve encore les véritez qui sont simplement, absolument, & indispensablement nécessaires pour le salut; ce qui peut suffire pour sau-

vet

ver les bonnes ames, qui manquent de moyens nécessaires pour decouvrir leurs erreurs. C'est dans cette Construction charitable qu'on peut regarder votre Eglise. comme une vraie Eglise. Il s'en explique de même nettement à l'égard de ceux, *à qui votre Religion peut être une voie sûre, & que vos erreurs ne damnent probablement pas*; & il vous a dit que c'étoient ceux, *que l'Ignorance pouvoit excuser*. Ainsi il a bien plus de raison de se plaindre de vous, d'avoir cité ses paroles dépouillées des restrictions dont il les a modifiées; que vous n'en avez de vous plaindre de lui, d'avoir usé de ces restrictions.

XXX. J'ai fait voir ci-dessus que les raisons contenues dans votre 12. §. font tout autant contre vous, que contre les Protestans; j'ajoûte ici, 1. Quand vous dites, *que selon nos Calvinistes rigides. la Foi est, ou si forte que quand on l'a une fois, il est impossible de la perdre; ou si foible, si exténuée, un si parfait rien, qu'on ne peut jamais se la procurer*; qu'il n'y a nul sens dans ce que vous dites-là. Il n'y a jamais eu de Calvinistes qui ait dit, que la Foi fût si foible, & un si parfait rien, qu'on ne pût jamais se la procurer, ou l'avoir; mais il vous falloit de la matiere pour compléter votre Antithese; & vous avez mieux aimé y suppléer par des sons vuides de sens, que de perdre votre figure.

—— —— —— *Crimina rasis.*
Librat in Antithetis, doctas posuisse Figuras
Laudatur. —— ——

2. Qu'il

2. Qu'il n'y a point de Calviniste, qui nie la vérité de cette Proposition, *J. C. est mort pour tous*; ni qui fasse difficulté de souscrire au sens que vos *Dominicains* lui donnent. Vous ne pouvez pas nier vous-même, si vous voulez vous attacher à la Doctrine de votre Societé, que les *Dominicains* aussi bien que les *Calvinistes*, n'admettent point la distinction de la Grace en suffisante, & en efficace; & qu'ils ne reconnoissent de Grace suffisante, que celle qui est efficace. 3. Quand vous dites *qu'ils ne sauroient rendre leur vocation certaine par de bonnes œuvres, eux qui croyent certainement qu'antécédemment à toute bonne œuvre ils sont justifiez, justifiez par la foi seule; par cette même foi par laquelle ils croyent qu'ils sont justifiez.* Je réponds, qu'il n'y a point de Protestans qui ne croyent la Foi, la Repentance, & une Obéissance universelle, d'une nécessité absolue, pour obtenir la Faveur de Dieu, & la Félicité éternelle. Or cela étant une fois accordé, tout le reste n'est qu'une Controverse de pure spéculation, une dispute de mots, qui cesseroit bien tôt, si de part & d'autre on n'affectoit pas de ne pas s'entendre. C'est comme si une assemblée de Medecins étoient en Consultation, & qu'ils convinssent tous, qu'il y a trois Ingrédiens de nécessaires & non plus pour rendre à un malade sa santé; cela suffiroit au malade pour le diriger pour sa Guérison, quand au lieu de s'accorder sur la vertu spécifique de ces differentes drogues, ils auroient, sur cela, autant de différens senti-

ſentimens, qu'ils ſeroient de Medecins conſultans: De même, dès que les Proteſtans ſont tous d'accord que ces trois choſes, la Foi, l'Eſpérance, & la Charité, ſont tellement néceſſaires à ſalut, que quiconque manque de quelqu'une ne ſauroit l'obtenir, & que quiconque les a toutes les trois, ne ſauroit manquer de l'avoir; n'eſt-il pas plus qu'évident qu'ils ſont ſuffiſamment d'accord, pour diriger les hommes dans l'affaire de leur ſalut? Et comme la Charité eſt l'aſſemblage entier de toutes les bonnes œuvres; dès qu'ils enſeignent que la Charité eſt néceſſaire à quiconque veut ſe ſauver; y a-t-il du ſens, & de la vérité à dire; qu'*ils ne ſauroient rendre leur Vocation certaine par de bonnes œuvres?* Ils ſavent tout auſſi bien que vous ce que c'eſt que le ſalut; & ils n'ont pas moins de raiſon que vous de le déſirer; ils croyent auſſi ſincérement, que vous pouvez le faire, que chaque bonne œuvre aura ſa propre recompenſe; & qu'il n'eſt pas poſſible d'obtenir jamais la Vie éternelle, ſans faire de bonnes œuvres: & pourquoi, je vous prie, cette Doctrine ne pourroit-elle pas leur fournir des motifs ſuffiſans, pour qu'ils s'évertuaſſent d'en faire?

XXXI. Vous dites qu'*ils croyent certainement, qu'avant aucune bonne œuvre, ils ſont juſtifiez*; Mais c'eſt-là une pure calomnie; Il n'y a point de Proteſtant, qui n'exige pour la Juſtification, la Rémiſſion des Péchez, & pour la Rémiſſion des Péchez, la Repentance; or je préſume, qu'on ne refuſera pas à la Repentance, le nom de bonne

ne œuvre; puisqu'elle est en effet, étant bien entenduë, & selon le sens que le terme emporte dans l'Ecriture, une Conversion effective du péché à la Sainteté. Mais quand on ne la prendroit que pour une simple douleur, pour les péchez passez; & une simple resolution de s'amander; elle seroit encore dans ce sens-là, une bonne œuvre. Par conséquent les Protestans, exigeant cette disposition, pour la Rémission des péchez, & la Rémission des péchez pour la Justification, on ne sauroit équitablement leur imputer de croire qu'ils sont justifiez avant toute bonne œuvre.

XXXII. Vous dites, qu'*ils se croyent justifiez par la Foi seule, & cela, par la même Foi par laquelle ils se croyent justifiez*. Il y en a peut-être quelques-uns dans ce sentiment; mais ils croyent en même tems que la Foi qui est *seule*, & qui n'est pas accompagnée d'une Obéissance *sincère* & universelle, est moins une Foi qu'une présomption, & ne suffit en nulle maniere pour la Justification; qu'encore que la Charité ne soit pas imputée à Justification, elle ne laisse pas d'être requise, comme une disposition nécessaire dans la personne qui doit être justifiée; & que, bien qu'à cause de son imperfection, nul ne puisse être justifié par elle, il n'y a non plus personne qui puisse être justifié sans elle. De sorte que, tout consideré, on peut dire avec beaucoup de vérité, que la Doctrine de ces Protestans, prise toute ensemble, n'est point une Doctrine licentieuse, &

qui

qui transforme l'Eſpérance en préſomption, & en ſécurité charnelle: quoi qu'il y ait lieu de craindre, que pluſieurs Libertins en ne prenant cette Doctrine qu'à moitié, n'en ayent fait ce méchant uſage. Pour moi, je voudrois qu'il fût ordonné par Autorité publique, que perſonne n'enſeigneroit ni de vive voix, ni par écrit, que la Foi ſeule juſtifie, ſans ajoûter en même tems, que l'Obéïſſance univerſelle eſt néceſſaire à ſalut: & qu'on ne liroit jamais dans l'Egliſe les Chapitres de St. *Paul*, qui traitent de la Juſtification par la Foi, ſans les œuvres de la Loi; ſans qu'on y lût auſſitôt après, pour prevenir le mal entendu, le XIII. Chapitre de l'Epître aux *Corinthiens*, touchant la néceſſité abſoluë de la Charité.

XXXIII. QUAND vous dites qu'*il y a des Proteſtans qui enſeignent expreſſement que le premier de ces Points eſt l'ame de l'Egliſe &c. & que par conſéquent la Vertu Théologale de l'Eſpérance doit leur manquer; & que les autres ne peuvent avoir de vraie Eſpérance, tandis qu'ils eſpérent d'être ſauvez dans la Communion des premiers*. Je réponds, qu'ils ont de grandes & puiſſantes raiſons de croire la Doctrine de la Juſtification par la Foi ſeule, d'une grande importance, ſi elle eſt bien entenduë: je veux dire, qu'ils ont raiſon de croire qu'un des principaux & des plus indiſpenſables devoirs du Chrétien, c'eſt de placer l'eſpérance qu'il a de la Juſtification, & du ſalut, non dans la perfection de ſa propre juſtice (laquelle ſi elle eſt imparfaite ne peut

peut justifier) mais seulement dans la Miséricorde de Dieu, par la satisfaction de J. C.; & que nonobstant cela, ou plûtôt, par cela même, il peut se conserver dans le juste tempérament qui convient au Chrétien, & qui resulte d'un heureux mélange de confiance & de crainte. Si on expliquoit cette Doctrine autrement que je ne l'ai expliquée, je n'entreprendrois pas de la justifier; Je dirai seulement (& je le puis dire avec beaucoup de vérité) que je n'ai jamais connu de Protestant, pour *Solifidien* qu'il fût, qu'il ne crût ces Divines Véritez: *Qu'on est obligé de rendre sa Vocation certaine par de bonnes œuvres; qu'on doit travailler à son salut avec crainte & tremblement; & que tout le tems qu'on manque à s'aquiter de ces devoirs, on ne peut avoir d'espoir bien fondé de se sauver*. Je n'ai, dis-je, jamais rencontré de *Solifidien*, qui ne crût ces Véritez Divines, d'une Foi plus ferme, & plus inébranlable, que celle, dont il croyoit qu'il étoit predestiné; & qu'il étoit justifié, en se croyant lui-même justifié. Je n'en ai jamais rencontré, qui, s'il eût été réduit à l'alternative, n'eût plûtôt renoncé à cette derniere Doctrine, qu'à la premiere; à cette derniere Doctrine qu'il voit controversée & combattuë par une multitude d'Argumens d'un grand poids, qu'à la premiere, qui étant conçuë dans les termes formels de l'Ecriture, ne peut être revoquée en doute, par quiconque se fait honneur du nom de Chrétien. Il n'y a donc rien qui puisse nous empêcher de croire que la pleine certitude & l'attache-

ment

ment qu'ils ont pour la premiere de ces Doctrines ne modifie la persuasion où ils sont de la seconde; & que celle-là (témoin la vie de la plûpart) n'ait plus d'efficace pour donner à leur Espérance le temperament qu'elle doit avoir, & pour leur inspirer une confiance filiale & modeste de la faveur de Dieu, fondée sur l'expérience de son Amour, & de sa crainte; que celle-ci n'en a pour les enorgueillir, & leur inspirer la securité & la présomption. Cette raison, jointe à l'expérience, de la vie reglée & religieuse du grand nombre de ceux qui maintiennent ces Opinions, nous donne lieu de juger charitablement de leur état, & de bien espérer de leur espérance. Cette même raison doit aussi nous convaincre, qu'au lieu d'offenser Dieu, il approuvera notre modération, si malgré cette diversité de sentimens, nous ne laissons pas de fraterniser avec eux, & de nous embrasser reciproquement dans une même Communion. Nous laissons à vous & à votre Eglise ce zèle aveugle & amer, qui porte à retrancher du Corps de l'Eglise de bons Chrétiens, & à les proscrire du Ciel, pour des causes triviales, & de peu d'importance. Pour nous, nous sommes persuadez qu'un jugement charitable de nos Fréres & de leurs Erreurs, se trouvât-il faux, est beaucoup plus agréable à Dieu, qu'un jugement vrai, & qui blesseroit la Charité: ainsi (si nous errons) nous croyons qu'il vaut bien mieux errer du côté le plus doux, & le plus charitable; retenir dans notre Communion-

mu-

munion, ceux qui mériteroient d'en être chassez, que d'en chasser ceux qui mériteroient d'y être retenus.

XXXIV. ENFIN quand vous dites; *que les Protestans différant entre eux sur l'Article de la Justification, on ne peut s'empêcher d'en conclure, que l'Unité dans la Foi leur manque; &, conséquemment la Foi elle-même; & enfin qu'ils ne sauroient convenir entre eux quels Points sont Fondamentaux*: Je réponds à la premiere de ces conséquences, que vous pourriez en conclure autant touchant *Victor* Evêque de *Rome*, & *Polycrate*; touchant *Etienne* Evêque de *Rome*; & St. *Cyprien*: car il est incontestablement évident, que ce que les uns crurent nécessaire à salut, ne parût nullement tel aux autres. Mais (& c'est ce qu'il faut bien remarquer) les Points de Doctrine, comme toutes les autres choses, sont ce qu'ils sont, & non toûjours ce qu'on les croit être. Un Point nécessaire ne change point de nature, & ne devient pas non-nécessaire, pour être crû tel. De même, un Point non-nécessaire, ne devient pas nécessaire, par l'opinion de nécessité qu'on y attache. Les anciens Philosophes, qui étoient si partagez sur la nature de l'Ame (comme vous pouvez le voir dans *Aristote de Animâ*, & dans les *Questions Tusculanes* de *Ciceron*); Les anciens Philosophes, malgré leurs différens sentimens à cet égard, avoient néanmoins tous des Ames, & des Ames de même nature. Les Medecins de même, qui disputent si c'est le Cœur, ou bien le Cerveau, qui est la principale

cipale partie de l'homme, ont tous un cœur, & un cerveau; & ſont ſuffiſamment d'accord ſur ce point-là. Il en eſt de même des Proteſtans. Je veux que quelques-uns d'eux croyent la Doctrine dont il s'agit l'Ame de l'Egliſe, & que les autres n'en ayent pas une ſi haute idée; cela n'empêche pas que ce qui eſt en effet l'Ame de l'Egliſe, ne ſe trouve dans les uns & dans les autres: Et quoi que les uns regardent comme Vérité néceſſaire, ce qui ne paroît aux autres, ni néceſſaire, ni peut-être vrai; Néanmoins, cela n'empêche pas, qu'ils ne puiſſent être les uns & les autres d'accord dans les Véritez qui ſont vraiment & réellement néceſſaires. En un mot il n'y a point d'Argument plus faux & plus ſophiſtique que celui-ci: Ils différent dans des Points qu'ils eſtiment néceſſaires; Donc ils différent dans des Points qui ſont de fait, & dans la vérité néceſſaires.

XXXV. Maintenant pour ce qui regarde l'autre conſéquence; qu'*ils ne ſauroient convenir quels Points ſont Fondamentaux*; J'ai dit auparavant, & je l'ai prouvé, qu'il n'eſt pas ſi néceſſaire que vous vous l'imaginez, & que vous le prétendez qu'on ſache certainement ce qui eſt, ou ce qui n'eſt pas Fondamental. Tous ceux qui croyent tout ce qui eſt révélé clairement dans l'Ecriture, croyent tout ce qu'il y a de fondamental, & ont une Unité ſuffiſante en matiere de Foi; encore qu'ils ne puiſſent pas diſtinguer, avec préciſion, entre ce qui eſt fondamental, & ce qui n'eſt que profitable; Je dis plus, encore qu'il

qu'il leur arrivât de prendre, par erreur, quelques Opinions vaines, & peut-être préjudiciables, pour des véritez nécessaires & fondamentales. J'ai fait voir aussi, que, si les Protestans ne sont pas d'accord (car vous dites trop en disant qu'ils ne peuvent pas l'être) touchant les Points Fondamentaux; vous ne l'êtes pas non plus, touchant quels Points sont, ou doivent être censez définis, ou non; vous ne l'êtes pas même touchant le sujet, en qui Dieu a placé cette prétenduë autorité de définir; quelques-uns de vous l'attribuant au Pape lui-même, seul & sans le Concile; d'autres, au Concile seul, & détaché du Pape; & d'autres, au Concile & au Pape conjointement; d'autres enfin, la plaçant dans la seule acceptation de l'Eglise Universelle présente: enfin il y en a encore d'autres qui l'attribuent non à l'Eglise Universelle présente, mais à la seule succession perpétuelle de l'Eglise de tous les siécles. Parmi des gens si divisez, il est évident & incontestable, qu'en remontant de dégré en dégré, des derniers jusqu'aux premiers, les uns peuvent être, & sont en effet obligez de croire définies, & par conséquent nécessaires, un grand nombre de choses, que les autres, respectivement, suivant leurs propres principes, n'ont point d'obligation de croire telles; & ne peuvent pas même croire telles, sur un fondement qui soit sûr, ferme, & infaillible.

CONCLUSION.

C'EST ainsi qu'avec l'aide de Dieu, & l'avantage d'une bonne cause, je suis arrivé enfin, par un passage plûtôt ennuieux que dificile, au but que je m'étois proposé; & que j'ai fait voir, comme je le suppose, avec une grande évidence, à tous les Lecteurs, desinteressez & libres de préjugez, ce que j'avois entrepris dès le commencement de faire voir, savoir que la premiere Partie de votre Livre n'est d'un bout à l'autre, qu'un tissu de sophismes & de calomnies. Et, bien qu'en composant cette Réponse, je n'aye pas seulement pensé aux Directions qu'il vous a plû de me donner dans le petit Ecrit intitulé: *Avis à N. N.*; Je n'ai pas laissé de trouver, après coup, que je les ai en effet suivies avec autant d'exactitude, que si je les avois toûjours euës sous mes yeux, & qu'elles m'eussent dirigé dans ma Navigation, comme une Carte Marine, & une Boussolle.

Car I. *je n'ai point suivi une methode qui n'est bonne qu'à détruire* (comme vous parlez) *& je n'ai point formé contre votre Religion des difficultez, qui, bien examinées, tendent à renverser toute sorte de Religion*; mais j'ai prouvé que la Vérité de la Religion Chrétienne, est visiblement indépendante de la Vérité du Papisme: & qu'au contraire, la méthode que vous suivez, & les raisons que vous alléguez, pour la dé-

fense de votre Religion ; tendent manifeftement (si on les suit de près, & de conséquence en conséquence) à détruire toute sorte de Religion ; & à conduire les hommes, comme par la main, à l'Athéisme, & à l'Impieté. C'est de quoi j'ai donné des Démonstrations oculaires, en divers endroits de mon Livre ; mais en particulier, dans ma Réponse à l'*Avis à N. N.*

Je ne saurois non plus découvrir aucune contrarieté entre les différentes parties de ma Réponse quoi que j'aie employé, pour faire, s'il étoit possible, une pareille découverte, des yeux plus perçans, & plus judicieux que les miens ; ainsi j'espére, que si la Musique de mon Livre, est d'une composition plate, & pour ainsi dire un simple plein chant ; vos oreilles pourtant, toutes délicates & critiques qu'elles sont, n'y trouveront point de desaccords, & de cacophonie. Au lieu que je croi vous avoir trouvé fréquemment en contradiction avec vous-même, rétractant ce que vous aviez posé ; & quelquefois même, ou des Principes sur quoi vous aviez bâti, ou des conséquences importantes que vous aviez tâché d'établir. On en trouvera des preuves incontestables, & sensibles, *Chap*. 2. §. 5. *Chap*. 3. § 88. *Chap*. 4. § 14. & 24. *Chap*. 5. §. 93. *Chap*. 6. § 6, 7, 12, 17. *Chap*. 7. § 29. & en plusieurs autres endroits de ma Réponse.

Et quoi que je ne me sois pas proposé de défendre en tout & par tout le Dr. *Potter*, mais seulement dans les endroits, où

il défend lui-même la Vérité; (Comme le Dr. *Potter* ne demandoit pas davantage de moi; la Loi de Dieu, & des hommes, ne m'obligeoit pas non plus à davantage); Néanmoins je ne vois pas que j'aye de raison d'embrasser des sentimens différens des siens, en rien d'important; sur tout, en ce qui regarde *l'Infaillibilité de l'Eglise de Dieu*, que je conviens avec lui qu'elle a dans les Points Fondamentaux; parce que si elle erroit dans ces sortes de Points, elle ne seroit plus l'Eglise de Dieu: non plus qu'en ce qui regarde la *surnaturalité* de la Foi, que je sai, & que je croi, tout comme vous, *être un Don de Dieu, & que ce n'est ni la chair ni le sang qui nous l'ont révélée; mais notre Pére qui est dans le Ciel.* Mais pour vous, si on vous demandoit, ce que vous avez à alléguer pour vous justifier, d'avoir abandonné l'Auteur *de la Charité malentendue* dans la principale Question, agitée entre lui & le Dr. *Potter*, savoir: si *le Protestantisme, dont on ne se repent point en particulier, & qu'on n'abandonne point, détruit le salut?* comme je vous en ai convaincu: Je croi que vous répondriez, comme répond *Ulysse* dans les *Metamorphoses*, au reproche qu'on lui faisoit d'avoir abandonné son Ami *Nestor*, je veux dire que vous ne répondriez rien.

Les Aprobations que j'ai imprimées à la tête de mon Livre, suffiront aussi, j'espére, pour prévenir le reproche qu'on pourroit me faire, d'y avoir rien enseigné *de contraire aux Articles de l'Eglise Anglicane*.

Pour

Pour ce qui eſt de l'avis que vous me donnez, de prendre garde, *que mes Principes ne détruiſent point la Croyance de diverſes Doctrines, crues unanimement de tous les bons Chrétiens; & même de toutes les véritez, qu'on ne ſauroit prouver par la Raiſon naturelle.* Je proteſte en bonne conſcience, que je ne ſai, ni ne croi, en avoir poſé aucun dans tout mon Livre, qui ſoit incompatible, avec aucune des Doctrines, ou des Véritez révélées dans la Parole de Dieu, quelque improbables, & quelque incompréhenſibles qu'elles ſoient à la Raiſon humaine. Et ſi je croyois qu'il y en eût quelqu'un, je ferois de ce Livre, ce que certains Chrétiens Nouveaux-convertis, firent de ces Livres curieux, dont il eſt parlé au *Livre des Actes des Apôtres*; je le brûlerois de ma propre main.

A l'égard de l'Epître de St. *Jacques*, & des autres Livres, dont quelques-uns douterent anciennement, & qui ſont aujourd'hui reçûs comme Canoniques par l'Egliſe Anglicane; Je ſuis ſi éloigné d'avoir des principes, qui me reduiſent à la néceſſité de nier leur autorité, que je les croi moi-même, & les reçois tous comme Canoniques.

Bien *loin de renverſer l'infaillibilité de l'Ecriture*, mon Livre eſt ſi innocent à cet égard, que l'infaillibilité de l'Ecriture eſt le principal fondement, qui lui ſert d'appui.

Enfin *pour des Argumens qui tendent à prouver l'impoſſibilité de toute Religion & de toute Foi divine, ſurnaturelle & infaillible*;

Euſſiez-vous la proprieté de l'Araignée, dans un degré dix fois plus étendu que vous ne l'avez, je vous deſſierois de ſucer, de mon Livre, un pareil venin. Mon cœur me juſtifie pleinement d'une auſſi ſiniſtre intention, & Dieu, qui ſonde tous les cœurs, ſait que je n'ai eu d'autre vuë, en compoſant cet Ecrit, que de confirmer le mieux qui me ſeroit poſſible, eu égard à la mediocrité de mes Talens, la vérité de la Religion, de notre bon & unique Maître J. C. notre Seigneur, laquelle je ſuis prêt, par ſa Grâce, de ſceller & de confirmer, non ſeulement avec des Argumens, mais avec mon ſang.

Ce ſont-là toutes les Directions qu'il vous a plû de me donner, ſoit par la crainte que je ne puſſe autrement m'en écarter, ſoit par l'envie de faire croire aux autres, que cela m'arriveroit. Cependant, cela ne m'eſt arrivé, que je ſache, en rien du monde; ce qui me fait eſpérer, que vous-même trouverez ma réponſe à la premiere Partie de votre Livre, paſſablement ſatisfaiſante.

J'ai fait auſſi, bien que ce ſoit plus que je n'avois entrepris, une réponſe exacte & détaillée à votre ſeconde Partie: Mais, ſi vous y conſentez, je ſuis réſolu à la ſupprimer, & cela pour pluſieurs bonnes & ſuffiſantes raiſons.

1. Parce que la diſcuſſion des Controverſes, qui ſont traitées dans la *premiere Partie* (ſi nous trouvons à propos de la continuer; ce que je ne manquerai pas de faire de ma part, tant que j'aurai de bonnes

nes véritez à répliquer) nous donnera, à ce que je croi, assez d'emploi, sans qu'il soit besoin de nous charger encore des disputes moins importantes, traitées dans la *seconde Partie*. Et peut-être rendrons-nous à Dieu & à son Eglise plus de service, en discutant, avec un extrême soin, & une grande exactitude, ce petit nombre de Controverses; qu'en en traitant un plus grand nombre légérement, & par maniere d'acquit.

2. Parce que l'addition d'une *seconde Partie* est visiblement non-néçessaire, soit pour votre dessein, soit pour le mien, n'y ayant ni Protestant ni Papiste, intelligent, qui n'avouë, que, par rapport à la grande Question agitée entre nous, *si les Protestans se peuvent sauver*, dès qu'on répond à la *premiere Partie* de votre Livre, on peut fort bien se dispenser de répondre à la seconde. Comme d'autre part, je reconnois volontiers, que si je n'avois pas répondu à la *premiere*, je ne croirois pas pouvoir répondre à une partie considerable de la *seconde*.

3. Parce que l'addition de la seconde, non seulement n'est pas nécessaire, mais que vous convenez vous-même, en effet, qu'elle ne l'est pas. Car dans le Préambule de votre seconde Partie, vous nous dites: *Que la ubstance de la Controverse présente se trouve dans la premiere Partie, où vous prétendez aussi avoir répondu aux principaux Argumens du Dr.* Potter: si bien, qu'en répliquant à votre seconde Partie,

je ne ferois guére *autre chose* que de courir après des ombres.

4. Parce que votre *seconde Partie*, aux répétitions & aux renvois près, roule presque toute entiere, sur des Disputes particulieres, que vous avez été fort tenté de laisser-là, parce que vous soupçonniez, ou que vous affectiez de soupçonner, que le Dr. Potter *les avoit insérées exprès, pour jetter de la poudre aux yeux du Lecteur, & partager son attention, afin de l'empêcher de sentir toute la clarté des raisons alléguées, pour défendre la Doctrine générale du Livre de la Charité mal-entendue.* Il y a bien de l'apparence, que vous en diriez tout autant de moi, si vous en aviez l'occasion; ainsi je suis résolu une bonne fois, d'avoir pour vous la complaisance, de me tenir dans les bornes, que vous-même avez prescrites, & de n'examiner que les Argumens, dans lesquels vous faites consister le principal avantage de votre cause, & votre principale force, qui sont en un mot, comme la chévelûre de votre *Samson.* Après quoi, si ma cause demeure victorieuse (comme je n'en doute point avec l'aide de Dieu) il en reviendra d'autant plus d'honneur à la Vérité, qu'elle aura triomphé, par le moyen d'un si foible Défenseur, d'un *Achille* tel que vous, & cela dans ses retranchemens les mieux fortifiez.

Quoi que j'aye donc une Réponse toute prête à votre seconde Partie, dans laquelle je fais voir avec assez d'évidence que vous

vous avez éludé les preuves du Dr. *Potter* au lieu d'y répondre ; que vous lui avez imputé mal à propos d'avoir mal allégué les Auteurs qu'il cite : que vos raisonnemens sont appuyez sur de faux Principes ; que les conséquences que vous en tirez sont sophistiques, & mal déduites ; en un mot qu'en fait de réponse, votre seconde Partie ne céde en rien à la premiere, & qu'elle en a toutes les mauvaises qualitez : Néanmoins, pour les raisons que je viens de dire, je suis résolu de ne pas profiter de cet avantage ; & si vous me le permettez, je consens, ou à la supprimer entierement, ou au moins à en différer la publication, jusqu'à ce que je voye les exceptions que vous avez à faire, après un examen de douze mois (car je sai que vous l'avez euë tout autant de tems entre vos mains) contre celle que j'ai déja publiée ; afin que s'il se trouve que les principes, sur quoi j'ai travaillé, sont faux, je me désiste de mon travail ; ou que si, au contraire, vous n'avez rien à objecter, qui puisse en ébranler la solidité, je continuë à bâtir dessus, avec plus de confiance. Je dis ceci dans la supposition que vous-même goûterez ces raisons, & que vous ne retracterez pas la proposition que vous avez faite de réduire à ce point-là, la décision de notre Controverse. Mais si vous changiez d'avis, dès que vous m'aurez fait connoître, que vous ne seriez pas fâché qu'elle parût, vous aurez contentement ; l'envie de vous satisfaire prévaudra sur toutes les autres raisons, & je

la rendrai publique le plûtôt qu'il sera possible.

Seulement, afin que mon Ouvrage soit complet, & que ni vous ni moi ne soyions plus obligez d'y revenir, j'ai à vous prier de vous souvenir de l'engagement que vous avez pris, *de répondre aux moindres endroits du Livre du Dr. Potter, qui sont de quelque importance*; & de vous en acquitter en répondant enfin à quelques endroits assez importans à mon avis, lesquels, entre votre premiere & votre seconde Partie, comme entre deux selles, sont tombez, pour ainsi dire, à terre; & que vous avez laissez sans réponse. Ces endroits sont:

1. Le Discours contenu dans les 6. 7. 8. & 9. pages de la premiere Section, par où il prouve briévement à la vérité, mais très-solidement, *que les Protestans peuvent se sauver, & que l'Eglise Romaine, sur tout les Jésuites, manquent extrêmement de Charité.*

2. Les Autoritez dont il se sert pour justifier, que par *l'Eglise Romaine, les Anciens Péres ont toûjours entendu une Eglise particuliere*, & jamais l'Eglise *Catholique*. Il cite à ce sujet, *Ignace*, *Ambroise*, *Innocent*, *Célestin*, *Nicolas* Sect. 1. p. 10. A quoi vous ne répondez point; & vous ne citez pas même une seule autorité capable d'affoiblir sa Remarque.

3. La partie la plus considérable & la plus essentielle de sa Réponse aux Argumens de la *Charité mal-entendue*, fondez sur *Deuter*. 17. *Nombr*. 16. *Matth*. 18: 17.

Matth.

Matth. 18:17. & en particulier plusieurs Textes formels de l'Ecriture, cottez à la marge de son Livre pag. 25. pour prouver que les Juges de la Synagogue ne furent point infaillibles, (quoi que vous vous serviez de leur prétenduë infaillibilité pour prouver la vôtre, & qu'elle doive être par conséquent plus claire & plus croyable que la vôtre); & qu'étant obligez de juger selon la Loi, ils furent sujets à s'écarter de la Loi. Sect. 2. pag. 23. 24. 25. 26. & 27.

4. Le Discours dans lequel il fait voir que les Priéres pour les morts, usitées dans l'ancienne Eglise, étoient bien différentes, de celles qui sont maintenant d'usage dans l'Eglise Romaine.

5. L'Autorité de trois Anciens, & de plus de vingt Docteurs modernes, de votre propre Eglise, qu'il allégue pour faire voir, que, dans leur opinion, des Payens même, & à plus forte raison des Chrétiens errans (s'ils sont d'ailleurs d'une vie réglée) peuvent être sauvez par les mérites de J. C. & par une Miséricorde extraordinaire de Dieu. Sect. 2. pag. 45.

6. Une grande partie du Discours, dans lequel il prouve que la Communion actuelle & extérieure avec l'Eglise n'est pas d'une nécessité absoluë pour le salut, & que des Chrétiens que l'Eglise refuseroit absolument d'admettre à sa Communion, pourroient se sauver, Sect. 2. pag. 46. 47. 48. & 49.

7. Le Discours touchant l'étenduë de l'Eglise, qui suffit, pour lui faire donner

gain de cause dans la principale Controverse, qu'il a avec vous; car il y prouve, d'une maniere incontestable, *que tous ceux-là appartiennent à l'Eglise qui croyent que* JESUS *est le* CHRIST, *le Fils de Dieu, & le Sauveur du monde; & qui se soumettent de cœur & d'esprit à sa Doctrine.* Ses preuves sont des Textes évidens, & en grand nombre, de l'Ecriture, qui contiennent, en propres termes, la substance de son assertion. Sect. 4. pag. 114. 115. 116. 117.

8. Celui, dans lequel il prouve, par un grand nombre d'exemples très-propres, *que des Erreurs grossieres, & la vraie Foi, ne sont pas incompatibles dans le même sujet, & qu'on ne doit pas rendre les hommes responsables des conséquences damnables, de leurs opinions erronées.* Sect. 4. p. 112.

9. Une partie considérable du Chapitre, dans lequel il traite *des dissensions de l'Eglise Romaine*, qu'il fait voir, contre les prétensions *de la Charité mal-entenduë, n'être pas moindres que les nôtres, eu égard à l'importance de la matiere, & dans lesquelles la Charité est excessivement blessée.* *Sect.* 6. p. 188. 189. 190. 191. 193. 194. 195. & 197.

10. Sa Réfutation, & sa juste Répréhension de la *Doctrine de la Foi implicite, telle qu'elle est enseignée par les Docteurs de votre Eglise*; & qu'il prouve très-conforme à la Doctrine des Hérétiques & des infidèles, mais évidemment contraire à la Parole de Dieu. *Ibid.* Pag. 201. 202. 203. 204. & 205.

Enfin le Discours dans lequel il fait voir, *qu'il*

qu'il n'est pas permis à l'Eglise des siécles posterieurs de rien ajoûter à la Foi des Apôtres. Et plusieurs Argumens, par où il prouve, qu'*au jugement de l'ancienne Eglise, le Symbole des Apôtres étoit estimé un Sommaire suffisant des Points nécessaires de simple Croyance*, avec un grand nombre d'autoritez de grand poids, pour justifier la Doctrine de l'Eglise Anglicane, touchant le Canon de l'Ecriture, sur tout de l'Ancien Testament. *Sect.* 7. pag. 222. 223. 228. 229.

Voilà les endroits du Dr. *Potter*, à l'égard desquels pour des raisons que vous savez mieux que personne, il vous a plû d'en user, comme firent le Prêtre, & le Levite de l'Evangile, à l'égard du *Samaritain*, qu'ils trouverent le long d'un chemin, couvert de blessures; c'est-à-dire, que vous vous êtes contenté de jetter les yeux dessus & de passer outre: Mais au moins à present que vous en êtes averti, (& afin que ma Réplique à votre seconde Partie, si vous souhaitez qu'elle voye le jour, ne soit pas incomplete) je voudrois vous prier de les examiner, & d'y faire quelque sorte de reponse, si vous ne voulez pas que le Public, prenne votre silence, affecté & opiniâtre, pour un aveu formel, que vous n'en avez point de bonne à faire.

FIN.



DISSERTATIONS
De Mr. JEAN HALES
SUR DIVERS SUJETS.

Traduites de l'Anglois.

DISSERTATION I.

Sur le Péché contre le St. ESPRIT.

PLUSIEURS Ecrivains ont traité de la nature du péché contre le St. Esprit & semblent tous avoir mieux aimé suivre leurs propres idées, que s'attacher au sens de la Sainte Ecriture. Ils n'ont pas voulu voir que plus ce péché est terrible, plus on doit être circonspect, en le définissant. Il n'en faut point qualifier à la légére un certain crime, ou en accuser une certaine personne. Il faut s'attacher à l'Ecriture; & il ne suffit pas de considerer, comme font quelques-uns, quels sont les péchez les plus mortels & les plus abominables, pour en conclure que ce sont des péchez contre le St. Esprit. Les Docteurs de l'Ecole ont fait cette faute: ils ont établi six différences de ce péché, sans établir leur sen-

V. sur la fin.

sentiment sur aucun passage de l'Ecriture. Bellarmin le donne fort libéralement à ceux qu'il lui plait d'appeller Hérétiques. Il ne pense pas qu'un Protestant puisse être savant & éclairé sans être coupable de péché contre le St. Esprit. Les Papistes ne sont pas les seuls qui se trompent sur la nature de ce péché. Plusieurs Théologiens Réformez se sont écartez du sens de l'Ecriture, & nous en ont donné des définitions si embarrassées, & si contraires les unes aux autres que cela n'a servi qu'à troubler la conscience des Chrétiens scrupuleux. Pour établir ce que j'avance, je parlerai de ce péché, de sorte que ce que j'en dirai sera appuyé, comme je croi, sur l'Ecriture sainte; j'en laisse le jugement aux Savans avec beaucoup de déférence.

Le blasphême contre le St. Esprit consistoit à tenir de mauvais discours, ou à calomnier les miracles que faisoit notre Sauveur: ceux-là en étoient coupables qui étant intérieurement convaincus par les miracles dont ils étoient témoins, qu'ils ne pouvoient se faire que par la puissance de Dieu, disoient malicieusement que c'étoit par celle du Démon.

Dans cette définition il faut remarquer: 1. que je n'appelle pas cela péché contre le St. Esprit, mais blasphême: car quoique tout blasphême soit un péché en général; il faut prendre garde que J. C. donne à ce péché en particulier le nom de blasphême; & les trois Evangelistes s'accordent à se servir du même terme. On prétend aujourd'hui que l'Ecriture parle

dans

dans ces endroits; & cependant il paroît par St. Matthieu & par St. Marc que le Sauveur avoit occasion de l'appeller ainsi lorsqu'il le comparoit au péché contre le Fils de l'homme; cependant il ne le qualifie que de blasphême, pour nous enseigner, sans doute, que ce péché consiste à maudire & à blasphêmer. Si nous faisons sur cela une attention serieuse, nous apprendrons à être précis, & à nous renfermer au propre terme que le Seigneur nous a prescrit dans les trois Evangelistes. Je n'ai trouvé personne qui ait fait aucune observation sur cette phrase, ou terme dont se servent les Evangelistes en prononçant la terrible Sentence de notre Sauveur contre les blasphêmateurs du St. Esprit. Voyez les Textes où il est parlé de ce blasphême Matth. XII. 31. Marc III. 28. & Luc XII. 10.

2. Ma seconde remarque est que le blasphême consiste à parler mal contre quelqu'un, c'est ainsi que St. Matthieu & St. Luc entendent ce terme, car dans l'Original il signifie, faire tort à la réputation, ou blâmer quelqu'un, c'est du mot Grec βλασφημία, que les François & les Anglois ont formé par abbreviation le mot de BLAME.

3. Passant du nom à la chose signifiée nous pourrons observer par la conformité des passages, que lorsque le Sauveur parloit du blasphême contre le St. Esprit cela regardoit les Docteurs de la Loi & les Pharisiens. C'étoit selon St. *Marc*, à cause que les Pharisiens disoient qu'il avoit un

esprit

esprit impur, & qu'il chassoit les Démons par la puissance de *Beelzebuth* &c. Ces calomnies des Pharisiens contre les Miracles operez par le pouvoir du St. Esprit, sont proprement le blasphême contre le St. Esprit. Le but de ces Miracles fait voir combien c'étoit un péché énorme de les diffamer; ils devoient servir à prouver au peuple que J. C. étoit le Messie: cela est visible par les passages de l'Ecriture où il en appelle à ses œuvres Ch. X. de St. Jean vs. 37. 38. XIV. de St. Jean vs. 11. Chap. XI. de St. Matt. vs. 4. Chap. IV. de St. Jean vs. 29. Ces passages & d'autres encore, font voir que l'operation des Miracles étoit l'acte de manifestation la plus glorieuse du pouvoir de Dieu, lequel conduisoit d'abord le simple peuple par le moyen des Sens, au grand mystère de la Foi interieure en Christ son Redempteur.

Ainsi à l'égard de ceux qui étoient témoins oculaires des Miracles qui leur faisoient connoître que J. C. étoit un Docteur envoyé de Dieu, & qui blasphêmoient contre le pouvoir Divin operant ces Miracles; qui disoient qu'ils étoient faits par la puissance du Démon; c'étoit la calomnie la plus maligne & la plus enragée que l'on put inventer. Par-là ils tâchoient entant qu'en eux étoit, de détruire les véritables principes de la Foi & d'étouffer l'Evàngile dans ses commencemens: ce qui tendoit à la perte générale des hommes. On a beau dire que les Pharisiens n'étoient point Chrétiens, & qu'ainsi ils n'apostasioient pas de la Foi, ne l'ayant jamais euë.

Ils

Ils n'ignoroient pas, ils étoient même persuadez, que J. C. étoit un Ministre envoyé de Dieu : notre Sauveur le leur reproche lui-même Ch. VII. de St. Jean vs. 28. *Vous savez d'où je viens, & qui je suis.* Ils ne le regardoient point comme Sauveur, mais comme un grand Prophète venu de la part de Dieu, ainsi que les Mahometans le regardent encore aujourd'hui, & comme ils croyoient être sauvez par le moyen de leur Loi, & que J C. enseignoit des choses qui tendoient à abroger une Loi, pour laquelle ils avoient tant de confiance, & dont ils faisoient toute leur gloire; ils étoient si envenimez contre sa Doctrine qu'ils ne croyoient point, qu'ils tenoient de mauvais discours contre ses Miracles qu'ils croyoient, de peur que le peuple les reconnoissant pour véritables ne vînt à croire sa Doctrine.

4. Remarquez qu'il est dit que c'est le blasphême contre le St. Esprit, à cause que c'étoit par lui que les Miracles étoient operez, St. Matth. XII. 28. I. aux Corinth. XII. 10.

5. Le Blasphême contre le Fils de l'homme étoit lorsque les hommes ne regardoient J. C. que comme un simple homme, & parloient avec mépris de sa maniere de vivre; disant qu'il aimoit la bonne chere, & beuvoit du vin; étoit ami des Publicains & des pécheurs. Mais le blasphême contre le St. Esprit étoit lorsque ceux qui voyoient les Miracles de J. C. les attribuoient par envie au pouvoir du Démon, dans le temps même qu'ils savoient

voient & étoient persuadez que ces Miracles étoient faits par la puissance de Dieu.

6. Les Textes que je viens de citer pris des trois Evangelistes, sont les seuls passages où il soit fait mention du Blasphême contre le St. Esprit. Nous ne découvrons point par leur moyen une règle certaine pour en conclure que d'autres que les Docteurs de la Loi & les Pharisiens avec leurs complices ayent commis ce péché. Je n'oserois avancer que Judas, Julien l'Apostat, Simon le Magicien, ou ceux qui lapiderent St. Etienne en ayent été coupables.

7. Les Apôtres n'ont pas fait une seule fois mention de ce blasphême dans leurs Epîtres. Eux qui étoient si attentifs, & qui faisoient des exhortations si frequentes qu'on s'abstînt de toute sorte de péché, auroient-ils passé ce crime sous silence, sans donner quelque avertissement précis qu'on eût à s'en donner de garde? Quoique les Argumens négatifs tirez de l'Ecriture Sainte ne soient pas des preuves démonstratives, le silence universel des Apôtres peut au moins nous servir à conjecturer probablement que le blasphême contre le St. Esprit ne pouvoit être commis par aucun de ceux qui avoient embrassé la Doctrine de J. C. durant sa vie. A l'égard des Textes du sixiéme & du dixiéme Chapitre aux Hébreux, & de la premiere Epître de St. Jean. Ch. V. vs. 16. que nos Théologiens modernes appliquent au péché contre le St. Esprit, je ne trouve point que les Anciens Péres les ayent enten-

ten-

tendus ainſi, à la reſerve du ſeul St. Auguſtin qui donne ce ſens à un des paſſages de St. Jean, en quoi tout le monde convient qu'il s'eſt trompé. Il eſt vrai qu'il y a trois paſſages daus les Epîtres où quoique le blaſphême contre le St. Eſprit ne ſoit pas nommé expreſſement, pluſieurs croyent qu'il y eſt déſigné & ſousentendu. Bellarmin en réfutant l'opinion de St. Auguſtin qui croyoit que l'impénitence finale étoit le péché contre le St. Eſprit, ſoutient que les trois paſſages des Epîtres parlent de ce péché: & cependant ce fameux Cardinal oubliant ce qu'il vient de dire, tombe en contradiction, & fait voir que ces trois paſſages ne ſe doivent point entendre de ce péché. Je citerai ces Textes, je rapporterai enſuite l'interprétation qui leur a été donnée ſelon lui par St. Ambroiſe, St. Chryſoſtome, St. Jérôme, & autres Péres.

Le premier eſt aux Hébreux Ch. VI. *Il eſt impoſſible &c.* L'Apôtre parle ici de la répentance qui a précédé le baptême; c'eſt ainſi que St. Chryſoſtome, St. Ambroiſe & d'autres l'expliquent; & c'eſt ce que l'Apôtre exprime en ces termes: *Ceux qui ont été une fois illuminez*, c'eſt-à-dire, *baptizez*, car ſelon le langage des Anciens être *illuminé* ſignifie être *baptizé*: Secondement par ces mots *être renouvellez*, car à proprement parler nous ſommes renouvellez per le Baptême; En troiſiéme lieu par ceux-ci, *crucifient de nouveau le Fils de Dieu*, à cauſe que le Baptême eſt comparé à la mort. Rom. Ch. VI. &

com-

comme Christ a été crucifié une seule fois, nous sommes aussi baptizez une seule fois, & celui qui voudroit être rebaptizé, crucifieroit dérechef J. C. J'ajoûterai que dans les versets qui precèdent immédiatement ce Texte, l'Apôtre parle des fondemens de la repentance, & de la Doctrine du Baptême. Dans ce Texte notre nouvelle Traduction a suivi Béze qui s'est écarté de l'Original en mettant la particule conditionelle *si*, au lieu de la conjonction *&*, & ajoûtant la causale *ut*; de sorte qu'au lieu que Béze & nos Traducteurs disent *si prolabantur ut crucifigant*, le Grec & la Vulgate portent *παραπεσόντας ἀνασταυροῦντας*, *prolapsi sunt crucifigentes*; car le mot n'emporte pas le crime d'Apostasie, il signifie la chute future qui vient d'infirmité, ou de négligence, c'est ainsi que *παράπτωμα* au VI. des Galates, est traduit par le mot de faute & non par celui d'Apostasie.

Le second Texte est aux Hébreux Ch. X. vs. 26. *Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la Vérité, il ne reste plus de sacrifice pour le péché.* Je réponds avec St. *Chrysostome*, St. *Ambroise*, & d'autres Péres, que le sens de ce passage est que nous ne devons point attendre d'autre Christ qui meure pour nous, ou que celui qui est mort une fois revienne au monde pour y mourir encore une fois pour nous.

Le troisiéme Texte est dans la premiere Epître de St. Jean Ch. V. vs. 16. *Il y a un péché à mort: je ne dis point que tu pries pour ce péché-là.* St. *Jérôme* dit, que cela

la ne veut dire autre chose si ce n'est que la priére pour un péché mortel, est difficilement exaucée, & il semble que c'est le vrai sens de ce passage: Car St. Jean ayant dit dans le verset précédent, *Nous savons qu'il nous exauce quoi que nous lui demandions*; de peur que nous ne vinssions à penser que cela regarde toute sorte de demandes, même pour autrui, l'Apôtre ajoûte: *Si quelqu'un voit son frére pécher d'un péché qui n'est point à mort, il demandera, &c.*: *Il demandera*, cela veut dire, qu'il peut demander avec confiance, parce qu'il obtiendra; mais si c'est un *péché à mort*, c'est-à-dire un grand péché, de ceux qu'on ne pardonne pas ordinairement, mais qui sont punis de mort; je ne dis pas que vous demandiez grace pour ce péché; c'est-à-dire je n'oserois vous promettre que vous l'obtiendrez facilement; ainsi je ne vous dis pas, de prier pour ce péché, c'est-à-dire avec la confiance d'obtenir ce que vous demanderez, parce que souvent en pareil cas Dieu n'exauce point les priéres de ses Saints: comme il le dit lui-même dans Jeremie Ch. VII. vs. 16. Si les explications que je donne des Textes rapportez ci-dessus sont justes, la définition du péché contre le St. Esprit ne sauroit être fondée sur aucun d'eux: ce péché n'y est pas nommé, il n'y est pas même donné à entendre. Si au contraire il y a quelque chose à dire à mes explications qu'on m'en donne de meilleures, de plus conformes au sens literal, au but & à la liaison des Textes, & je les recevrai a-

vec

avec joye. C'eſt un préjugé favorable pour l'expoſition du premier paſſage, Héb. VI. de ce qu'un ſavant Théologien ayant allégué ce Texte pour prouver ſa définition du péché contre le St. Eſprit, fait enſuite un aveu contre lui-même, ſavoir, que l'Apôtre dit qu'il n'y a point de ſecond Baptême, dans l'endroit où il parle de la repentance, & qu'il les met enſemble à cauſe de leur rapport & affinité. A l'égard du ſecond Texte aux Hébreux X, je ſuis obligé de dire que ſi St. Paul en cet endroit a voulu parler du péché contre le St. Eſprit, c'eſt le ſeul paſſage dans toute la Bible, qui inſpire le deſeſpoir: car qui eſt l'homme qui ne péche pas volontairement, ce qui eſt ſignifié proprement par le mot ἑκουσίως: Béze le traduit *ultro*, la Vulgate *voluntariè*, ou volontairement, non opiniâtrement, ou avec obſtination. C'eſt une pauvre échapatoire à Calvin de dire comme il fait, que lorſque St. Paul dit: *Si nous péchons volontairement*, il n'entend pas tout péché volontaire; mais ſeulement une reſiſtance à la Vérité pleine de malice. St. Paul n'auroit-il pas pu dire auſſi bien que Calvin: *Si nous péchons avec malice*, au lieu de dire *ſi nous péchons volontairement*. Ce qui me raſſure dans mon ſentiment eſt que ſi l'on conſidere le Texte avec attention on n'y trouvera rien qui ait rapport au péché contre le St. Eſprit, ni à aucune conſéquence deſeſpérante. Le but des verſets précédens fait voir clairement que la penſée de l'Apôtre eſt de faire connoître aux Juifs qu'ils étoient dans

un

un état bien différent de celui où ils vivoient sous la Loi, parce que lors qu'ils étoient sous la Loi, ils avoient des sacrifices tous les jours pour le péché: au lieu que sous l'Evangile ils n'avoient qu'un seul sacrifice, fait une fois pour toutes. Chaque Prêtre est journellement devant l'Autel, pour offrir souvent le même sacrifice: mais le Redempteur après qu'il a offert une seule fois le sacrifice pour toûjours, s'est assis à la droite de Dieu. Le verset onziéme du même Chapitre peut servir de commentaire au verset en question, & nous devons remarquer que le Texte ne dit pas, si nous péchons avec malice, *il n'y a point de sacrifice pour le péché*, ç'auroit être sans doute une sentence bien rude: mais les mots sont: *Il ne reste plus de sacrifice pour le péché.* C'est comme je me flatte une différence consolante, entre ces deux propositions, *il n'y a point de sacrifice*, ou d'oblation; & celle-ci, *il ne reste plus de sacrifice*, ou d'oblation *pour le péché.* De sorte que si nous ne croyons pas cette seule oblation suffisante, & que nous cherchions chaque jour un nouveau sacrifice pour chaque péché nouveau, nous ne devons nous attendre qu'à la rigueur du jugement.

A l'égard du troisiéme passage I. Epitre de St. Jean Ch. V. 16. plusieurs personnes en concluroient qu'il y a *un péché pour lequel nous ne devons point prier*, sur tout à cause qu'il est *irremissible;* & c'est ce péché qu'ils croyent devoir être nécessairement le péché contre le St. Esprit dont

St.

St. Jean veut parler. Leur meilleure raison est que St. Jean ne disant pas, *nous devons prier*; c'est comme s'il disoit, *nous ne devons pas prier*, ils regardent son silence comme une défense. Leur Grammaire est aussi mauvaise que leur Logique: car nous trouvons que St. Etienne pria pour ceux qui le lapidoient, après leur avoir reproché qu'ils résistoient au St. Esprit. St. Pierre exhorta Simon le Magicien à la repentance, cependant lui & ceux qui lapiderent Etienne sont crus communément avoir péché contre le St. Esprit. St. *Ambroise* est d'une opinion pleine de charité, il croit que le péché contre le St. Esprit peut obtenir le pardon, au moyen de la repentance; il fonde son sentiment sur ce que les *Juifs*, qui avoient dit de J. C. qu'il chassoit les Démons par *Beelzebuth* se convertirent dans la suite après le Sermon de St. Pierre, Actes II. St. *Augustin* dans une rétractation infére de là que nous ne devons desespérer d'aucun homme, quelque scélerat qu'il soit tout le tems qu'il est en vie, & qu'il est utile de prier pour celui dont on ne desespére pas; car quoi qu'il soit dit expressément que *le Blasphême contre le St. Esprit ne sera point pardonné*, ces expressions peuvent recevoir un adoucissement, si nous ne voulons pas accorder le même sens à ces mots, que tout le monde reconnoit qu'il faut donner aux termes précédens du même verset, auxquels ceux-ci se rapportent. Il y est dit en général que *tous les péchez* & *tous les blasphêmes seront pardonnez*. Cela ne peut pas s'enten-

tendre de tous les péchez en tous tems & à l'égard de tous les hommes; car en ce cas-là aucun péché ne feroit damnable, excepté le péché contre le St. Efprit, ce qui eft très-faux; le fens doit être, que tous les péchez feront pardonnez pour l'ordinaire, & pour la plupart; mais qu'à l'égard du péché contre le St. Efprit, il ne fera point pardonné pour l'ordinaire, mais à grand' peine. Ceux même qui fuivent le fentiment le plus rigoureux, & qui foutiennent que le péché contre le St. Efprit ne fera point pardonné, reconnoiffent que quelquefois dans l'Ecriture Sainte, le terme d'*impoffibilité* eft employé pour celui de *difficulté*, & que certaines chofes font dites d'une maniere indéfinie à tous qui n'en regardent qu'une partie. Ainfi la difficulté qu'il y a qu'un homme riche entre dans le Royaume des Cieux, nous eft repréfentée par notre Sauveur fous la comparaifon d'une impoffibilité.

Après avoir examiné ces Textes de l'Ecriture qui parlent expreffément, ou qu'on croit défigner le péché contre le St. Efprit, il me refte à difcuter les définitions ordinaires de ce péché qui font reçues à préfent. Quelques différences qu'il y ait dans les termes dont les Théologiens fe fervent pour définir ce péché, les uns l'entendant d'un abandon entier de la Foi, ou d'une apoftafie opiniâtre, ou d'une réfiftance malicieufe à la Vérité; On peut dire pourtant que quand ils viennent à expliquer leur penfée la différence de leurs fen-

sentimens n'est pas grande. Je m'attacherai principalement à la définition de Calvin, à cause que le sentiment de ce grand homme a prévalu parmi la multitude, & à cause aussi qu'il promet une définition juste, qui l'emportera sans peine sur toutes les autres. Il dit dans son *Instit.* Livre III. Ch. III. § 22. que ceux-là pechent contre le St. Esprit, *qui Divinæ Veritati* (*cujus fulgore sic perstringuntur ut ignorantiam causari nequeant*) *tamen destinata malitiâ resistunt, in hoc tantum ut resistant.* „ Qui étant „ frappez de l'éclat de la Vérité, de sorte „ qu'ils ne sauroient s'excuser sur leur „ ignorance, lui resistent pourtant par pu- „ re malice, & par le seul plaisir de la „ combattre„. *Arminius* se sert des propres mots de Calvin. La parenthèse oratoire dont on auroit pu se passer dans une définition étant mises en termes communs, on peut entendre par la définition de Calvin, que ceux-là péchent contre le St. Esprit qui de propos deliberé résistent à la Vérité Divine qui leur est connuë, dans le seul but de lui résister. En cela Calvin ne définit point le péché, mais ceux qui en sont coupables; au lieu que selon les règles de la Logique, le concret ou composé n'admet point de définition, mais *l'abstrait* ou le précis. Prenons pourtant la définition telle qu'elle est, fondée principalement sur ces trois termes; le premier *la Vérité*, le second *connuë*, le troisiéme *combattuë*, ou la *résistance* à la Vérité connuë. Ces mots étant généraux,

& indéterminez nous allons les considérer l'un après l'autre

Premierement si par *la Vérité* Calvin entend la Parole de Dieu, ou sa Doctrine entiere revelée dans les Ecritures, alors le sens de ce terme est trop étendu. Les Pharisiens même qui parloient contre le St. Esprit ne combatoient pas toutes les Véritez Divines qui sont dans l'Ecriture. Ils croyoient à la Loi de Moïse & espéroient être sauvez en l'observant: c'étoit pour la défense de cette Loi, comme ils le croyoient, qu'ils blasphêmoient contre le St. Esprit. Ainsi à proprement parler, par la Vérité de Dieu Calvin doit renfermer sa pensée à l'Evangile, ou à la Doctrine de la Foi. La raison en est que lui & les autres le donnent ainsi à entendre en appellant péché contre le St. Esprit la révolte contre la Foi ou l'apostasie.

En second lieu par le mot *connuë*, Calvin doit entendre la croyance, car la Foi vient proprement de la croyance, & non de la connoissance de la Vérité.

En troisiéme lieu, le mot *résistance* doit signifier incrédulité, car si l'on reçoit la Vérité par la croyance, la résistance à la Vérité doit se faire par l'incrédulité. C'est ainsi en effet que Calvin s'explique dans le même Chapitre où il dit qu'il n'y a plus de pardon lorsque la connoissance est jointe à l'incrédulité; *non esse veniæ locum &c.* De sorte que dans cette définition, *résister à la Vérité connuë*, c'est comme si Calvin avoit dit en propres termes qu'un homme peut ne pas croire une chose dans le tems même

même qu'il la croit; ce qu'il n'eſt pas poſſible de faire en même tems; & ſi on ne peut pas le faire en même tems, il n'y a point de réſiſtance. Il peut arriver ſans doute que pour certaines raiſons un homme ſera porté à ne croire plus ce qu'il avoit cru auparavant. Il ne peut ſe faire qu'au même moment, l'Incrédulité prenne la place de la Foi, mais ſucceſſivement, & cela ne peut s'appeller réſiſtance. Toute réſiſtance conſiſte en un combat entre deux choſes au moins; & lorſqu'une choſe ſuccede à l'autre, qu'elles ne ſe trouvent jamais enſemble, il eſt impoſſible qu'elles ſe combattent. J'avouë qu'un homme peut réſiſter à la Vérité, lorſqu'elle n'eſt que Vérité en elle-même, ou qu'elle eſt dans l'entendement d'un autre homme; mais c'eſt une contradiction dans les termes mêmes qu'un homme réſiſte à la Vérité qu'il connoit, ou qu'il croit lui-même. Telle eſt la nature de la Vérité que lorſque l'Entendement la prend pour Vérité, il ne peut lui refuſer ſon conſentement. Aucun homme ne peut obtenir de lui-même de croire ce qu'il voudroit croire, ou dans le tems qu'il le voudroit. Quelquefois un homme ne fait que croire; ſa foi eſt en ſuſpens, ſon entendement eſt dans l'inquietude, & ne ſait de quel côté ſe tourner. On ne ſauroit appeller réſiſtance à la Vérité, le refus d'admettre une vérité non connue, & dont on doute. On peut dire encore qu'il y a des véritez reconnues comme telles par l'entendement que l'on ne deſire pas comme un bien: car la Vérité eſt d'un

degré plus près de l'ame que le bien. Les Pharisiens regardoient les Miracles de notre Sauveur comme vrais, mais non pas comme bons à cause qu'ils tendoient à deroger à leur Loi qu'ils estimoient une Vérité préférable. C'est pour cette raison même qu'ils blasphêmoient contre une Vérité qu'ils croyoient dans le fond de leur cœur. La vérité des paroles ou du discours n'est autre chose selon l'Ecole que le signe par lequel on exprime la Vérité: la Vérité elle-même est placée dans l'entendement, & non dans le discours. Le Discours lui-même peut affirmer qu'une vérité à laquelle l'Entendement a consenti est fausse: on croit plusieurs choses en effet, que l'on dit que l'on ne croit pas; mais ce refus extérieur de croire n'est point une résistance véritable à la Vérité, elle n'est qu'apparente parce que la résistance véritable doit être à la même place qu'occupe la Vérité. C'est dans l'Entendement que la Vérité est placée. C'est là même que doit être aussi placée la résistance. L'Entendement ne peut résister à la Vérité qu'en refusant de la croire. Si Calvin avoit entendu par le mot de Vérité celle qui est dans les paroles, il auroit approché du sens de l'Ecriture: mais il n'étoit pas assez heureux dans l'expression de son sentiment: ses termes qui plus est, d'*incrédulité*, d'*apostasie*, de *révolte* &c. se rapportent à une apostasie & à une incrédulité réelles & non verbales. Je suis convaincu par cette raison que Calvin prétend que la résistance à la Vérité consiste à ne

pas

pas croire ce que nous croyons, ce qui étant une pure contradiction sa définition du péché contre le St. Esprit est la définition d'un péché qu'aucun homme ne peut jamais commettre. D'un autre côté en expliquant sa définition, il en fait un péché de telle nature qu'il n'y a point d'homme vivant qui ne le commette; car selon sa doctrine de la façon que je l'entends, tout péché peut être péché contre le St. Esprit. Voici ses mots, *Quorum convicta est conscientia, Dei verbum esse quod repudiant & impugnant, impugnare tamen non desinunt, illi in Spiritum blasphemare dicuntur.* „ Ceux dont la conscience est con„ vaincue que c'est la Parole de Dieu „ qu'ils abandonnent, & qu'ils combattent, „ qui ne cessent pourtant point de la com„ battre sont dits blasphêmer contre le St. „ Esprit „. Qui est l'homme qui tous les jours n'abandonne pas en quelque point la Parole de Dieu, & qui cesse de la combattre d'une maniere ou d'autre quoi qu'il en soit convaincu dans sa conscience? Je sai que Calvin étoit bien éloigné de croire que St. Paul eût commis le péché contre le St. Esprit, & cependant St. Paul semble avoir été convaincu en sa conscience que c'étoit la Parole de Dieu qu'il combatoit. Il ne cessoit pas même de la combattre, lorsqu'il disoit qu'il prenoit son plaisir dans la Loi de Dieu, parce qu'une autre Loi faisant la guerre à la Loi de son entendement, le jettoit dans la captivité de la Loi du péché. Je laisse à penser quelles conséquences dangereuses peuvent tirer les con-

 scien-

ſciences tendres & ſcrupuleuſes, de cette propoſition illimitée de Calvin. Je croi qu'on peut lui oppoſer avec juſtice & à ceux qui ſont de ſon ſentiment, qu'ils omettent dans leurs définitions le terme de *blaſphême* dont ſe ſert toûjours notre Sauveur, toutes les fois qu'il parle de ce péché, comme on voit dans les trois Evangeliſtes qui ſont en cela d'un accord parfait. Au lieu du mot de *blaſphême* Calvin a amené le mot de *réſiſtance*, pour déſigner une eſpèce particuliere de ce péché, mais je ne ſaurois dire ſur quelle autorité. Je ne trouve rien d'équivalent dans aucun des paſſages que l'on croit qui regardent ce péché: Je trouve ſeulement qu'il eſt parlé de chute dans l'Epître aux Hébreux Ch. VI. & Calvin ſe ſert de cette expreſſion pour lui faire ſignifier *réſiſtance*: cependant *tomber*, & *réſiſter* ne ſont guéres moins oppoſez que *combatre* & *lâcher le pied.* Le dernier point que je toucherai dans la définition de Calvin eſt l'endroit où il dit que ceux qui péchent contre le St. Eſprit *réſiſtent pour réſiſter ſeulement*, & il dit avec cela qu'ils *réſiſtent par une malice déliberée.* S'il eſt donc vrai qu'ils réſiſtent par malice, leur but eſt de ſatisfaire leur malice. Les Phariſiens qui ſont ici condamnez par notre Sauveur avoient un autre deſſein que de réſiſter ſimplement, la défenſe de la Loi de Moïſe étoit la raiſon pour laquelle ils blaſphêmoient; & non pas qu'ils priſſent aucun plaiſir dans le ſimple acte de réſiſtance.

On trouve trois anciennes opinions touchant

chant le péché contre le St. Esprit, mais il y a long-tems qu'on les a rejettées: Je ne parlerai que d'une seule. *Origéne* croyoit que tous les péchez commis après le Baptême étoient des péchez contre le St. Esprit: sa raison n'étoit qu'une imagination insipide de son cerveau, savoir que Dieu le Pére étoit dans toutes les choses créées, le Fils seulement dans les Créatures raisonnables; le St. Esprit dans tous les hommes regénerez. C'est pourquoi lorsque les hommes péchent contre la personne de la Trinité qui réside en eux, s'ils sont Payens ils péchent contre Dieu le Pére ou Dieu le Fils, mais s'ils sont Chrétiens ils péchent contre la Personne du St. Esprit. Cette opinion est fausse. Les Hérétiques Novatiens étoient du sentiment d'Origéne, ils prétendoient qu'il n'y avoit point de remission de péchez pour ceux qui retomboient après le Baptême, croyant que toute chute d'un Chrétien étoit un péché contre le St. Esprit. Cette opinion est fausse encore un coup, car de cette façon aucun péché ne seroit pardonné aux Chrétiens, au lieu que nous voyons que St. Paul remit les péchez de l'inceſtueux de *Corinthe*.

Ajoûtons que notre Sauveur accuse les Pharisiens de ce péché, eux qui n'étoient point Chrétiens. St. Augustin croyoit que l'impénitence finale étoit le péché contre le St. Esprit: mais l'impénitence finale n'est point un blasphême, c'est seulement une circonstance générale qui peut accompagner quelque péché que ce soit: outre cela

la le Sauveur fait entendre que le péché contre le St. Esprit peut être commis pendant le cours de la vie. Les Pharisiens eux-mêmes étoient pleins de vie lorsqu'ils en étoient accusez. *Pierre Lombard* & *Thomas d'Aquin* prenoient les péchez de malice pour des péchez contre le St. Esprit; ils croyoient que les péchez d'infirmité étoient contre Dieu le Pére, & ceux d'ignorance contre le Fils. Cette opinion est encore fausse à cause que le péché contre le St. Esprit est nécessairement un péché de blasphême, au lieu que le péché de malice n'est pas un peché particulier, mais général, & n'est pas toûjours un blasphême.

Voici les six différences que l'Ecole met dans le péché contre le St. Esprit.

1. Porter envie aux graces de nos Fréres. 2. Combattre la Vérité connuë. 3. Le desespoir; 4. L'opiniâtreté; 5. La présomption; 6. L'impénitence finale.

Je me flatte qu'en déterminant en quoi consiste le blasphême contre le St. Esprit; dans l'examen que j'ai fait du sentiment de Calvin, & des nouvelles définitions des autres Docteurs, je n'ai rien avancé de contraire aux Articles de Foi de l'Eglise Anglicane.

DIS-

DISSERTATION II.

*Sur l'*Eucharistie; *& sur la Question*, si l'Eglise peut errer dans les Points Fondamentaux de la Foi.

Mon cher Monsieur,

A la lecture de vos Lettres, & de l'Ecrit qui y étoit joint, rien ne m'a tant touché que de voir des Points de Controverse aussi communs que ceux qu'on y examine & traitez d'une maniere si superficielle & si vulgaire; vous amuser vous, & tout homme qui se pique d'une connoissance passable dans les matieres controversées de la Religion Chrétienne. Les Points qui y sont discutez sont le sujet de la brochure la plus commune. Vous souhaitez d'avoir mon sentiment sur les matieres en question; je veux bien vous le donner quoique je craigne de vous ennuyer davantage en vous disant la vérité, que n'ont fait les Disputans en vous jettant dans l'erreur. La Vérité toute simple quoi que peut-être desagréable à entendre, est que dans la plus grande partie de la dispute les deux Antagonistes se sont fort mépris, & ont travaillé inutilement. Afin donc que vous puissiez voir de vos propres yeux ce qui en est, je partagerai toute votre Dispute en deux chefs; l'un concernant l'*Eucharistie*, & l'autre la question *si l'Eglise peut errer sur les Points Fondamentaux de la Foi.*

La premiere question a deux parties, une Proposition & une Réponse. La Proposition exprime (au moins selon l'intention de celui qui l'a faite & qui se trompe) la Doctrine des Eglises Réformées touchant la présence de J. C. dans l'Eucharistie. La Réponse fait la même chose pour l'Eglise Romaine sur le même sujet. Vous verrez mon impartialité en ce que je vais vous découvrir les méprises des deux Adversaires, afin qu'ôtant les nuages de l'Erreur repandus sur ces matieres, la Vérité en puisse paroître avec plus d'éclat.

La premiere erreur qui leur est commune, est qu'ils se fondent beaucoup sur les termes de la Consécration, comme on les nomme; qu'ils supposent qu'en les prononçant quelque chose survient à cette action qni n'arriveroit pas sans cela & que sans ces mots elle seroit défectueuse. Je vous avouë mon ignorance. Je ne vois aucune nécessité d'en user ainsi. Notre Seigneur instituant cette sainte Cérémonie nous ordonne de faire ce qu'il a fait; il ne nous prescrit rien sur les mots; & on ne sauroit faire voir que ni les saints Apôtres ni les premiers Chrétiens ayent observé une telle coutume. On peut faire voir le contraire probablement en consultant les anciennes Liturgies. Notre Sauveur à la vérité, se servit de mots, mais c'étoit pour exprimer sa pensée & son intention: s'il s'étoit contenté de faire la chose sans l'exprimer par quelque formulaire verbal, nous n'aurions jamais su ce que c'étoit qu'il fit. Mais quelle nécessité de faire la même chose à pré-

présent? Lorsque l'Assemblée est formée pour rompre le pain, & pour prier, lorsqu'elle voit le pain & le vin sur la table de la Communion, y a-t-il personne qui ne voye ce que cela veut dire, quoi qu'on ne lise pas le Canon? C'étoit pour donner plus de solemnité & de pompe à cette action sainte qu'on y joignit le Canon, & non pas dans la pensée d'y ajoûter quelque chose d'essentiel. On ne sauroit inferer de l'Ecriture ou de la Raison, que le Sauveur se servit des paroles pour operer quelque chose sur le pain & sur le vin; & au delà de l'Ecriture & de la Raison, je n'ai aucun fondement pour ma croyance ni à l'égard de la substance, ni à l'égard de la cérémonie. Le principal fondement sur lequel on appuye la nécessité du formulaire qu'on suit n'est qu'une coutume de l'Eglise, ou si l'on veut, une erreur de l'Eglise.

A l'égard de ce lieu commun de coutume de l'Eglise, on en abuse excessivement en général: car au lieu que naturellement la nécessité de la chose elle-même, devroit autoriser la pratique de l'Eglise, je ne sai par quel artifice les affaires ont tourné de maniere que l'on allégue l'usage de l'Eglise pour prouver la nécessité de la chose: comme si les choses eussent tiré leur origine de l'autorité de l'Eglise, & non de plus haut, comme c'est la vérité. Pour ce qui est de l'erreur de l'Eglise sur laquelle, comme je viens de vous dire, cette formule d'action est fondée, elle consiste en ce que l'on a pris imprudemment un faux

raisonnement des Péres pour une maxime religieuse. St. Ambroise, je pense, est celui qui a dit ce que la posterité n'a que trop généralement reçu avec applaudissement, *Accedat verbum ad elementum, & fiat Sacramentum:* par où l'on voudroit nous persuader contre toute expérience, que pour la formation d'un Sacrement il faut qu'il y ait quelque chose de dit, & quelque chose de fait; au lieu que sans difficulté pour la perfection d'un Sacrement ou d'un saint Mystère, car c'est la même chose, il suffit qu'on fasse une chose par où une autre est signifiée, quoi qu'on ne profere aucun mot. Lorsque *Tarquin* se promenoit dans son Jardin, un Envoyé vint lui demander comment il trouvoit à propos qu'on traitât la Ville des *Gabiens* qu'on venoit de prendre; il ne répondit rien, mais avec sa baguette il coupa les têtes des pavots les plus élevez; & l'Envoyé comprenant sa pensée fit couper la tête aux principaux de la Ville. Si l'on avoit fait cela dans les choses religieuses, ç'auroit été d'abord un Sacrement ou un saint Mystère: *Cum in omnibus Scientiis voces significent res, hoc habet proprium Theologia quod ipsæ res significatæ per voces etiam significent aliquid*, dit Thomas d'*Aquin*. C'est sur la seconde signification, que toutes les choses spirituelles, & les sens mystiques sont fondez: de sorte que dans les choses de la Religion, un Mystère ou Sacrement est formé dès lors qu'une chose est faite & une autre est signifiée, de même que dans la sainte Communion, quoi qu'on ne

ne dise rien du tout. Les anciens Sacrifices que les *Juifs* failoient toutes les semaines, tous les mois, ou tous les ans; leur Pâque, leurs Fêtes des Tabernacles &c. étoient tous des Sacremens: cependant nous ne trouvons point qu'ils eussent aucun formulaire verbal de Consécration dont les Prêtres ou le Peuple se servissent en les célébrant.

Pour recapituler ce que nous avons à dire sur ce Point, l'usage des paroles de la Consécration dans l'Eucharistie a un fondement trop léger pour faire une preuve: car l'action du Sacrement est parfaite, que l'on profére les paroles ou non; & pour dire la vérité, mon avis est qu'il n'y auroit pas grand mal à les omettre. Certainement il en resulteroit un bien en ce que cela feroit évanouïr bientôt une bonne partie de la superstition attachée à ce Sacrement, & appuyée sur une imagination mal fondée de la nécessité des paroles. Je ne veux pas que vous entendiez par là que je vous prescris, ou que je souhaite que vous ne vous en serviez point. Je ne veux vous faire entendre que deux choses; la premiere est que l'usage du Canon est une chose indifférente, & la seconde que dans la maniere de faire les Sacremens, les Chrétiens ont pris une trop grande liberté qu'ils ne sauroient justifier. Premierement en forgeant des Sacremens, en plus grand nombre que Dieu n'en a voulu ordonner, comme il paroît visiblement. En second lieu en ajoûtant aux Sacremens instituez de Dieu plusieurs formalitez, & cérémonies

nies de leur ſeule autorité. Ces circonſtances par un long uſage ont fait imaginer aux Chrétiens que c'étoient des choſes eſſentielles aux Sacremens dont elles n'étoient que les acceſſoires, & cela eſt venu de la boutique de ceux qui ont exercé un pouvoir exorbitant dans l'Egliſe. En voilà aſſez pour la premiere erreur.

La ſeconde eſt encore pire, vous voyez que les deux Parties diſputantes conviennent de la préſence réelle du Corps de Chriſt dans l'Euchariſtie quoi qu'ils différent dans l'explication de cette préſence; & de l'application de Chriſt à celui qui le reçoit. Il eſt certain que l'Antagoniſte Proteſtant eſt allé un peu plus loin que ſon Maître. S'il avoit voulu s'expliquer ſur l'article du Pain & du Vin, & nous dire ce qu'ils deviennent: s'ils demeurent dans leur nature propre ou non, j'aurois mieux approfondi ſa penſée. Mais ce qu'il dit que le Pain & le Vin après la Conſécration, ſont véritablement & réellement le Corps de Chriſt, quelque adouciſſement que l'on mette à cette expreſſion, au moyen de cette clauſe que *ce n'eſt pas d'une maniere charnelle mais ſpirituelle*: cette expreſſion, dis-je, ne laiſſe pas d'être trop cruë, & difficile à digerer: elle repréſente le Diſputant, comme un Luthérien pour le moins, ſi ce n'eſt pas pour un ſuppôt de l'Egliſe Romaine. Cette expreſſion, *d'une maniere ſpirituelle*, qui ſemble aſſaiſonner & adoucir ſa propoſition ne peut lui être que d'un petit ſecours. Dire que la chair de J. C. eſt dans

le

le Pain, mais *non pas d'une maniere charnelle*, c'eſt dire la même abſurdité dont les Théologiens de Rome nous bercent lorsqu'ils diſent en pareille occaſion, que le ſang de J. C. eſt ſacrifié réellement, & repandu dans le Sacrement; & qu'ils ajoûtent en maniere de gloſe, que cela ſe fait *incruentè*, d'une maniere non ſanglante. Ils pourroient nous dire par la même raiſon, s'il leur plaiſoit, que le Corps de Chriſt eſt incorporé dans le Sacrement ſans Corps. La chair non charnelle pourra au premier jour être miſe dans la nouvelle Edition des Bulles. A un autre égard cette clauſe d'adouciſſement, *d'une maniere ſpirituelle*, eſt d'un petit ſecours au Diſputant Réformé, s'il en tire même quelqu'un; car le Catholique Romain ayant trouvé le moyen de placer le Corps de Dieu dans l'Euchariſtie, de ſorte qu'il puiſſe y tenir à ſon aiſe, nous dit qu'il y eſt, comme les Eſprits & les Corps glorifiez que St. Paul appelle *Spirituels*, ſont dans les lieux qu'ils occupent: ainſi lorsque l'un vous dit, le Corps de Chriſt y eſt réellement, mais à la maniere des eſprits; quelle eſt, je vous prie, la différence de ces deux opinions? Vous pourrez voir en paſſant quelle eſtime vous devez faire de votre Antagoniſte Catholique Romain. Ariſtote & le Sens commun avec lui, nous en apprennent beaucoup en nous diſant *que celui qui compare deux corps enſemble doit les connoître tous les deux*. Notre homme a-t-il quelque connoiſſance touchant la ſituation, & l'exiſtence locale des Eſprits & des Corps glo-

glorifiez? S'il eſt ſi heureux que de l'avoir, qu'il ait la bonté de nous apprendre ce qu'elle lui a couté, & nous verrons ſi nous ſommes aſſez riches pour en donner le même prix; *Tertius è Cælo cecidit Cato:* eſt-il un ſecond St. Paul nouvellement deſcendu du Ciel d'où il nous porte cette rare découverte? Je n'ai pas aſſez d'eſprit pour comprendre qu'il ait pu avoir cette connoiſſance d'ailleurs; & s'il ne l'a pas, car apparemment il n'a pas été en ſon pouvoir de monter au Ciel, comment oſe-t-il nous dire que le Corps de J. C. eſt dans le pain comme les Eſprits & les Corps glorifiez ſont aux lieux qu'ils occupent; lui qui ignore quelle eſt la ſituation & la préſence locale des Eſprits & des Corps glorifiez. J'aurois trop mauvaiſe opinion de votre diſcernement, ſi j'allois vous ſuggérer de ne pas vous entêter de ces ſortes de Diſputeurs vains & téméraires qui, comme dit l'Apôtre, décident de ce qu'ils n'ont point vû, & par une fauſſe oſtentation de ſavoir abuſent de la crédulité de leurs auditeurs: ils parlent à l'aventure des choſes qu'ils ne connoiſſent point, & dont ils ne ſavent que dire.

Retournons ſur nos pas pour mieux conſiderer la ſeconde Erreur commune à vos deux Antagoniſtes. Je traiterai le Diſputeur Proteſtant le plus favorablement que je pourrai, quoi que je croye qu'il ſe trompe. Je ne connois point de Proteſtant qui enſeigne que le Pain élementaire, après que les paroles de la Conſécration ſont proférées, devient réellement le Corps de Chriſt,

Chriſt, cependant il pourroit avoir été induit à erreur par quelques Ecrits Proteſtans: car en général les Théologiens Réformez donnent une fauſſe idée de cette action ſainte, ſoit à l'égard de ſon eſſence, ſoit à l'égard de ſon uſage.

Premierement à l'égard de l'eſſence, quelques Proteſtans, même les plus diſtinguez, n'héſitent point à dire que les paroles de la Conſécration ne ſont pas un *Trope* tout pur, il s'enſuit delà néceſſairement qu'on doit les prendre litteralement en quelque ſens; ce qui ſuffit pour autoriſer l'erreur de notre Diſputeur Proteſtant. Mais ce qu'ils prêchent touchant la préſence réelle & la participation du Corps de Chriſt dans le Sacrement, ils ne l'expliquent pas en ſuppoſant que le Pain devient le Corps de Dieu: mais qu'avec les élemens du Sacrement il paſſe dans l'ame d'un véritable Communiant, le véritable Corps, & le Sang de Dieu: & cela d'une maniere ſecrete, ineffable & admirable. Delà, comme je crois, ſont venues ces expreſſions dures des Savans des Egliſes Réformées dont les uns ſont morts & les autres encore en vie. Ils oſent aſſurer les Théologiens de Rome que nous reconnoiſſons une préſence réelle de même qu'eux; mais qu'à l'égard de la maniere, *Conſubſtantiation*, *Transſubſtantiation*, *Subſtantiation*, ou *impanation*, ἐπέχομεν, nous faiſons les Sceptiques & nous ne déterminons rien. Cette imagination outre qu'elle eſt fauſſe, eſt toute nouvelle: on ne ſauroit la trouver dans aucun Livre des Anciens juſqu'au

temps

tems de Martin Bucer. Ce Docteur par une mauvaise honte craignant de se trop écarter de l'Eglise Romaine, enseigna ce que nous venons de rapporter touchant la doctrine de la présence de J. C. dans le Sacrement: son sentiment a passé dans les esprits de Calvin & de Béze dont l'autorité a couvert presque toute la face des Eglises Réformées. C'est une erreur qui, comme je l'ai dit, interesse l'essence de cette action sainte, mais il y a à présent beaucoup d'erreurs sur son but & son usage, qui se trouvent dans le Parti Protestant. Par une extravagante fantaisie qu'ils ont là-dessus, ils en abusent dans plusieurs vues qui n'ont jamais été dans l'intention du premier Instituteur, & où il n'a jamais pensé, si l'on peut dire cela de celui qui étoit Dieu & qui savoit toutes choses. Nous faisons de ce Sacrement l'arbitre de nos affaires civiles, & nous l'employons à terminer des différens: pour confirmer ce que nous faisons ou ce que nous disons, nous nous engageons de prendre la Communion sur ce que nous venons d'assurer. Nous enseignons que ce Sacrement confirme notre Foi en Christ, & la vérité est qu'en le recevant nous donnons une marque d'une Foi confirmée: les Chrétiens vont à la sainte Table pour témoigner leur Foi, & non pas pour tâcher de l'obtenir: En effet si un homme forme des doutes sur la Vérité du Christianisme, croyez-vous que ses scrupules s'évanouïront en recevant le Sacrement? Je voudrois que cela fût vrai, nous n'aurions pas tant de Chrétiens qui na-

nagent dans le doute, & qui reçoivent le Sacrement aſſez ſouvent. Nous enſeignons que c'eſt le *viatique* des mourans, *viaticum morientium*, par où nous abuſons pluſieurs conſciences timorées, & de pauvres malades qui y cherchant de la conſolation, & n'y en trouvant point, en concluent que la Foi eſt defectueuſe. Je ne dis rien en ceci dont je ne ſois bien informé. Combien d'accidens pleins d'indécence n'arrive-t-il pas de cette coûtume de faire participer à ce Sacrement les perſonnes infirmes ou malades? On en a vu qui ont vomi les Elemens qu'ils venoient de prendre. Ces erreurs, & ces fautes d'ignorance ſont venues de quelques uſages ſans fondement, & où l'on ſe plaiſoit, qui ſe ſont gliſſez depuis longtems dans l'Egliſe, Dieu ſait comment, & dont elle n'eſt pas encore purgée. Je pouſſerai ma hardieſſe juſqu'à vous dire quelle eſt l'Erreur Fondamentale d'où comme de leur ſource tous ces abus ſont ſortis; c'eſt une notion qui a ſubſiſté longtems dans les Egliſes, que dans la Communion il y a des choſes que l'on reçoit outre le Pain & le Vin; Mais on n'a pu convenir encore ce que c'étoit: les uns diſent que c'eſt le Corps de Dieu dans lequel le Pain eſt transſubſtantié; quelques autres que c'eſt le Corps même avec lequel le Pain eſt conſubſtantié; d'autres diſent que le Pain ſubſiſtant toûjours ce qu'il étoit, il ſert de vehicule au Corps réel de Dieu qui paſſe dans l'ame du Communiant d'une maniere ſecrête & inconnuë; d'autres diſent que le Sacrement nous donne

un

un degré de Foi de plus; d'autres prétendent que c'est un degré de la Grace Divine, quel qu'il soit, qui nous y est donnée, dont nous serions privez autrement. Toutes ces diverses notions doivent nécessairement tomber, n'étant fondées que sur de foibles conjectures. Pour arrêter donc votre jugement & sur la chose elle-même & sur son vrai usage, je vous prierai de considerer attentivement ce petit nombre de propositions:

Premierement dans la Communion on ne donne que du Pain & du Vin.

Secondement le Pain & le Vin sont des signes sans doute, mais non pas de quelque chose qui y soit presentée; ce sont des signes de quelque chose qui nous a été donnée depuis longtems; de Jesus-Christ même qui a été donné pour nous sur la Croix, il y a plus de seize cens ans.

Troisiémement, J. C. n'est mangé à la table de la Communion ni dans un sens spirituel, en vertu d'aucune chose qui s'y fasse, ni réellement, ni par métaphore, ni litteralement. Il est certain que ce que l'on mange, je veux dire le Pain, est nommé Christ par métaphore: mais ce Pain est mangé véritablement & dans le sens propre & litteral.

Quatriémement, manger spirituellement Christ, est une chose qui peut se faire par tout aussi bien qu'à la sainte Table.

En dernier lieu, les fins & les vuës de la Cêne du Seigneur ne sauroient être en plus grand nombre que celles dont il est parlé dans l'Ecriture & il n'y en a que deux:

La

La premiere, la comméroration de la Mort, & de la Paſſion du Fils de Dieu, qu'il a marquée lui-même en inſtituant cette cérémonie.

La ſeconde, le témoignage de notre union avec Chriſt, & de notre communion les uns avec les autres; lequel but nous a été enſeigné par St. Paul.

C'eſt dans ce petit nombre de termes que ſont renfermez toute la Doctrine, & tous les uſages de la Cêne du Seigneur; & quiconque vous mene au delà ne fait que vous égarer: *Quidquid ultra quæritur non intelligitur*. La preuve de ces Propoſitions demanderoit plus d'étendue que les bornes d'une Lettre n'en peuvent renfermer, je vois même que je les ai déja paſſées. Venons à la conſideration de la ſeconde partie de votre Lettre.

Je voudrois bien que vous euſſiez fait dans cette ſeconde partie comme vous avez fait à l'égard de la premiere: c'eſt-à-dire que vous euſſiez marqué non ſeulement la propoſition du Catholique, mais eucore une Réponſe du Proteſtant, par où nous euſſions pu découvrir ſon ſentiment. J'aurois alors, peut-être, pris la même liberté que ci-devant: j'aurois découvert les Erreurs des deux Parties conteſtantes, car je ſoupçonne qu'ils en ont commis tous deux, & qu'ils m'auroient fourni l'occaſion de les relever. Je me contenterai donc de parler nuement de la Queſtion, ſavoir *ſi l'Egliſe peut errer dans les Articles Fondamentaux de la Foi*. Par le mot *Egliſe*, je ne prétends point vetiller

ler comme fait votre Catholique Romain, & l'entendre ſeulement du Parti Proteſtant, comme il ne l'entend que de *la Faction Romaine*. Je parle de toutes les Factions du Chriſtianiſme, de toutes les Aſſemblées qui ſe qualifient du nom de Chrétiennes en quelque endroit du monde qu'elles ſoient repanduës.

Je réponds premierement que tout Chrétien peut errer, s'il le veut; car ſi les hommes pouvoient ne point errer volontairement, il n'y auroit point d'Héréſie: l'Héréſie n'étant autre choſe qu'une Erreur ſoutenuë de propos deliberé. Car ſi nous mettons au nombre des Héréſies les erreurs auxquelles la fragilité humaine eſt ſujette, il s'enſuivra que chaque homme qui a vécu depuis le tems des Apôtres a été Hérétique, n'y ayant jamais eu aucun Chrétien à la reſerve des Apôtres, qui n'ait erré en quelque choſe qui regarde la Religion Chrétienne, par addition, omiſſion, ou par quelque fauſſe interpretation. Dieu a voulu que nous euſſions une marque évidente de ce que j'avance; les Ecrits de pluſieurs ſavans Chrétiens depuis le commencement du Chriſtianiſme ſont venus juſqu'à nous, & parmi ces Ecrits à peine y en a-t-il un où l'on ne convienne dans tous les Partis qu'il y a des erreurs: ces erreurs ont été recueillies par des perſonnes qui ſe ſont fait une affaire de les relever. A Dieu ne plaiſe que ce que je dis vous faſſe penſer que je veux vous prévenir contre des perſonnes dont les travaux ont procuré un avantage infini à l'Egliſe.

Si

Si *Aristote*, *Alexandre d'Aphrodisée*, & *Galien*, & les autres excellens hommes que Dieu avoit douez d'une portion extraordinaire de connoissances naturelles, ont encore conservé tout leur crédit auprès des personnes raisonnables & généreuses depuis tant de générations, quoi qu'en bien des choses ils se soient tous écartez de la Vérité, pourquoi nous autres Chrétiens n'aurions-nous pas la même candeur pour ceux qui ont travaillé avant nous à expliquer la Foi Chrétienne? Pourquoi ne les honorerions-nous pas comme nous devons, pour l'amour de leurs Ouvrages malgré tous leurs défauts? Vous me direz à l'égard des particuliers qu'ils peuvent errer & qu'ils errent tous les jours, comme la chose est reconnuë: mais les Chrétiens peuvent-ils errer assemblez en foule, formant des Corps d'armée pour la défense de la Vérité dans des Synodes, & dans des Conciles surtout généraux, lesquels sont appuyez par l'Evêque de Rome, sur lequel tout l'Univers tourne ses regards?

Je réponds que dire que les Conciles ne sauroient errer, & reconnoître en même tems que les particuliers sont sujets à l'erreur, c'est une absurdité qui saute aux yeux; c'est comme qui diroit que chaque Soldat peut lâcher le pied, mais qu'une Armée entiere ne sauroit le faire, surtout ayant Hannibal à sa tête, & puisque l'on reconnoit que tout particulier non seulement peut errer, mais qu'il erre en effet, il est bien difficile de recueillir des hommes en corps, ce qu'on ne sauroit avoir d'eux en

particulier. Pour moi j'avouë franchement, que les Conciles & les Synodes non seulement peuvent errer, mais qu'ils ont erré en effet; & considerant les ressorts dont on se sert pour les conduire ce seroit une grande merveille s'ils n'erroient point. En effet, qui sont les hommes dont ces Assemblées sont composées? Sont-ce les plus sages, les plus savans, les plus vertueux; ceux en la droiture de qui on peut se confier? Non certainement: ce sont les gens élévez en dignité, les plus ambitieux, la plûpart du tems depourvus de savoir & de jugement, qui composent ces sortes de Corps: peut-on s'attendre que des gens de cette sorte se détermineront pour la Vérité; eux que Quintilien semble dépeindre: *qui ut in vitâ sic in causis spes quoque improbas alunt*? Ajoûtons à cela que lorsqu'ils sont assemblez, leur maniere de décider n'est pas en pesant les raisons, mais en comptant les suffrages, comme si c'étoit une chose naturelle que le plus grand nombre eût nécessairement les meilleures qualitez; cela ne s'accorde pas avec l'expérience: *Nunquam ita bene agitur cum rebus humanis ut plures sint meliores.* Il est inouï qu'en aucune professiou on ait déterminé la Vérité à la pluralité des voix, si l'on excepte celle de la Religion Chrétienne; & je me suis souvent étonné de ce que la methode qui dans toutes les autres Sciences ne sauroit appuyer la moindre conclusion, est crue suffisante, pour autoriser les décisions de la Théologie qui est la Reine des Sciences. Je sai pourtant ce qu'on

qu'on allégue en faveur de cette pratique, & avec votre permission je l'examinerai un peu.

On dit que les Assemblées de Chrétiens reçoivent une telle assistance de Dieu & de son Saint Esprit, que quel que soit le caractère des personnes qui les composent ils ne doivent pas craindre qu'il soit possible de se tromper; & on prétend que c'est le vrai moyen de terminer avec autorité les Controverses les plus considerables de la Théologie, lequel moyen seroit méprisable dans les autres Sciences. Cette harmonie du St. Esprit est si douce qu'elle a enchanté aussi le Parti Protestant; tout se termine chez eux à la fin par le moyen du St. Esprit, avec cette différence pourtant que ceux de Rome renferment le St. Esprit dans la personne des Evêques, & des Conseils de Rome, au lieu que les Protestans donnent de l'étendue à ses operations, & le font Directeur des Méditations des particuliers. J'aurois sans doute mauvaise opinion de la Bonté Divine si je niois qu'il donne son assistance à tous les hommes pour les garantir du péché dans leurs actions & de l'erreur damnable dans leurs opinions: à plus forte raison en aurois-je une idée injurieuse si je disois qu'il n'assiste pas son Eglise. Cependant cette assistance peut exister réellement, & les hommes peuvent avec cela être sujets au péché & à l'erreur. St. Paul prêchant aux Gentils leur dit que Dieu étoit au milieu d'eux d'une maniere si palpable qu'ils l'auroient pu trouver à tâtons. St. Paul savoit bien

avec cela & nous aussi, de quelle maniere les Gentils se comportoient. J. C. a promis son assistance perpétuelle à son Eglise, mais a-t-il laissé quelque Prophétie qui porte que l'Eglise ne s'éloigneroit jamais de lui? Si quelqu'un croit avoir trouvé cette Prophétie il doit nous apprendre où elle est. Afin que tout aille comme il faut parmi les hommes, deux choses doivent y concourir, l'assistance de Dieu envers les hommes, & l'attachement des hommes à Dieu: si l'une de ces choses manque, il ne sauroit resulter beaucoup de bien de l'autre. La premiere ne manque jamais, mais la seconde manque souvent, de sorte que la promesse de J. C. à son Eglise qu'il seroit toûjours avec elle ne conclut aucune supposition d'Infaillibilité. A l'égard de ce terme, *le Saint Esprit*, dont on se prévaut si fort, il importe de le distinguer pour faire connoître le danger qu'il y a de confondre des choses différentes. Ce terme signifie la troisiéme Personne de la Sainte Trinité; ou bien le pouvoir merveilleux d'operer des Miracles, le Don des Langues, de guérir les Maladies &c. qui furent donnez aux Apôtres, & aux autres premiers Chrétiens lorsque l'Evangile commença d'être prêché. Mais ces deux significations ne font rien à notre sujet. Le Saint Esprit, par rapport à la question que nous discutons, signifie, ou quelque chose qui est au dedans de nous, ou quelque chose qui est au dehors: hors de nous il signifie la Parole écrite contenue dans les Livres des Prophètes, des Apôtres & des

Evan-

Evangeliſtes qui ſont nommez le St. Eſprit par une figure de Rhétorique, à cauſe que le St. Eſprit a prononcé ces choſes par leur bouche lorſqu'ils étoient en vie & nous les fait connoître par leurs Ecrits à préſent qu'ils ſont morts. Si vous admettez cette explication, voilà le ſeul Vicaire qui tient la place de J. C. en ſon abſence pour nous diriger tant dans nos actions que dans nos opinions. Celui qui vous dit qu'il y a un autre Eſprit dans l'Egliſe pour diriger vos voies, peut auſſi vous dire qu'il y a un Eſprit familier qui infeſte le cimètiere. Mais afin que cet Eſprit qui parle au dehors de nous nous ſoit utile, *oportet aliquid intus eſſe*, il faut qu'il y ait quelque choſe au dedans de nous que nous appellons auſſi l'Eſprit; & cela veut dire deux choſes, car ou bien il ſignifie une émanation ſecrete, une influence ſurnaturelle de la part de Dieu dans les cœurs des hommes, que l'on ſuppoſe incliner intérieurement, former & diriger les hommes dans leurs voyes & dans leurs volontez; les garantir du peché & de l'erreur; ou bien il ſignifie ce qui eſt en nous qui eſt oppoſé à la chair, & qui nous fait nommer hommes ſpirituels, par où nous ſommes dits *marcher conformément à l'Eſprit.* C'eſt ce que St. Paul entend lorsqu'il nous dit, Epître aux Rom. Ch. VII. *La chair combat contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair, ainſi nous ne faiſons pas le bien que nous voulons.* C'eſt la premiere de ces deux choſes que l'Egliſe ſemble reclamer lorsqu'elle veut terminer les Con-

troverſes en plein Conſeil par la voye des ſuffrages. J'ai peu à dire ſur cela, premierement je ne ſai ſi la choſe eſt ou non. Secondement l'expérience nous montre que cette opinion de l'eſprit en ce ſens-là eſt fort dangereuſe, comme étant prête à appuyer l'impoſture & l'erreur: on le voit aſſez, & cela eſt reconnu également par les Papiſtes & les Proteſtans, en ce que tous deux y prétendent & s'inſultent mutuellement ſur leur prétention. L'Eſprit dans le ſecond ſens eſt celui dont je plaide la cauſe, ce n'eſt autre choſe que la Raiſon éclairée par la Révélation tirée de la Parole écrite. Car lorsque l'Entendement & l'Eſprit ſe conforment & obéiſſent à la Volonté écrite de Dieu, alors on eſt dit proprement avoir l'Eſprit de Dieu, marcher ſelon l'Eſprit & non pas ſelon la chair. C'eſt cet Eſprit ſeul qui nous empêche de nous écarter de la Vérité, étant certain que celui qui a l'Eſprit n'erre point, ou s'il erre c'eſt avec le plus petit danger du monde: ce qui eſt le plus haut point d'infaillibilité auquel les particuliers & les Egliſes puiſſent aſpirer. N'entendez pas, je vous prie, que je nie que le St. Eſprit puiſſe ſe communiquer à quelqu'un d'une maniere ſecrete & ſurnaturelle, comme il avoit coûtume de faire autrefois: mais je ne ſuis certainement pas aſſez pur pour croire que ce bon Eſprit ſe communique à moi de cette maniere. Le S. Eſprit a voulu deſcendre en forme de Colombe, *veniunt ad candida tecta Columbæ. Accipiet nullas ſordida turris aves*: ſeroit-ce pourtant une raiſon pour croire qu'il

qu'il ne se communique à personne de ce qu'il ne se communique point à moi ? C'est assez que je dise que la Grace de cette sacrée influence est bornée à ces ames heureuses dans lesquelles elle se trouve, & ne s'étend point à l'Eglise en général. Si quelque Catholique vous fait des Objections sur ce que je dis ici, vous pourrez vous servir du témoignage de *Thomas d'Aquin* dont voici les paroles. *Innititur Fidei natura Revelationi Apostolis & Prophetis factæ, qui Canonicos Libros scripserunt, non autem Revelationi, si qua fuit, aliis Doctoribus factæ.*

Cela étant une fois accordé que les Eglises peuvent errer; il est question de savoir en second lieu, jusqu'à quel point elles peuvent errer ? Je réponds à l'égard des Eglises ce que j'ai dit à l'égard des personnes; les Eglises peuvent errer dans les Fondemens de la Foi si elles le veulent, parce qu'elles peuvent être Hérétiques: elles peuvent être méchantes, idolatres, & pourquoi non pas Hérétiques ? L'Hérésie est-elle pire que l'Idolatrie ? Quand on allégue que les Eglises ne peuvent point tomber dans l'Hérésie à cause de cette promesse de notre Sauveur *que les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contre l'Eglise*: on se méprend au sens de ce passage. J'ai souvent été surpris qu'un Texte si facile pût être si mal interpreté. Pour vous garantir d'erreur à l'avenir au sujet de ces mots, car on s'en sert souvent pour prouver l'Infaillibilité de l'Eglise, je tâcherai de vous

en donner le vrai ſens. Πύλαι ᾅδου, *les portes de l'Enfer*, c'eſt un Hébraïſme: dans l'Hébreu les portes d'une choſe ſont la choſe elle-même, comme les *Portes de Sion* ſignifient Sion elle-même; ainſi les Portes de l'Enfer ſignifient l'Enfer. ᾅδης, que nous traduiſons Enfer, ne ſignifie en aucun endroit de l'Ecriture l'Héréſie, mais il ſignifie ſouvent la mort ou l'état des morts, & s'applique indifféremment aux bons & aux méchans. Prenons donc le mot dans ce ſens, car quel meilleur fondement avons-nous de la ſignification d'un mot de l'Ecriture, que le ſens général que l'Ecriture elle-même lui donne? Ainſi lors que nôtre Sauveur dit ces paroles, il ne promet point à l'Egliſe qu'elle perſeverera dans la Vérité, mais il promet à ceux qui perſevereront dans la Vérité, qu'ils ſeront vainqueurs de la Mort & de l'Enfer. Ce que Jeſus-Chriſt dit revient à ceci, que ceux qui perſévereront à être ſiens, quoi qu'ils ſoient mortels la Mort n'aura pourtant point d'empire ſur eux; que le tems viendra que les liens de la Mort ſeront rompus, & qu'à l'exemple de Jeſus-Chriſt qui eſt reſſuſcité, ils reſſuſciteront auſſi pour la Vie éternelle. Quelque uſage donc qu'on faſſe de ce Texte, il eſt toûjours vrai que les Egliſes peuvent errer ſur les Articles Fondamentaux. Cependant pour dire la vérité je ne ſaurois comprendre non ſeulement comment une Egliſe, mais encore un ſimple particulier qui tâche de connoître & de ſuivre la Vérité, peut errer ſur un Article Fondamental: Car puiſqu'il eſt très-

très-certain que l'Ecriture contient au moins les Articles Fondamentaux de la Foi Chrétienne, comment eſt-il poſſible qu'un homme qui prend ſoin d'étudier l'Ecriture, & qui la croit, puiſſe ignorer un Article de Foi néceſſaire ?

Après cette remarque voyons ſi l'Egliſe Romaine erre dans des Articles Fondamentaux ou non ? Pour répondre à cette queſtion on me permettra de faire cette diſtinction, l'erreur dans les Articles Fondamentaux conſiſte, ou en ce qu'on ignore ou qu'on nie que ce qui eſt fondamental le ſoit, ou bien elle conſiſte à tenir pour Article Fondamental ce qui ne l'eſt point. Dans le premier ſens l'Egliſe Romaine recevant, comme elle fait, les Ecritures, ne ſauroit ignorer aucun Article de Foi conſiderable: toute ſon erreur conſiſte en ce qu'elle reçoit & fait recevoir par force aux autres comme Articles Fondamentaux, bien des choſes qui n'intereſſent la Foi en aucune maniere. Il n'eſt pas aiſé de déterminer le danger de ſa conduite là-deſſus, il faudroit ſavoir ſi elle le fait volontairement & de deſſein formé ou non; ſi elle le fait volontairement, c'eſt aſſurément une grande & damnable préſomption: ſi c'eſt par ignorance, j'ignore juſqu'où vont les thréſors de la Miſéricorde Divine en faveur de ceux qui ne péchent point par malice. Je reviens à la queſtion agitée, je veux dire ſur ce qu'on demande un catalogue des Articles Fondamentaux; je n'ai beſoin de répondre autre choſe que ce que dit Abraham au mauvais riche qui étoit en En-

ser, *Habent Mosen & Prophetas*, ils ont Moïse & les Prophètes, les Apôtres, & les Evangelistes, qu'ils les lisent, & qu'ils y cherchent ce qu'ils veulent savoir; car s'ils ne le trouvent point-là, ils ne le trouveront en aucune autre endroit du Monde.

Pour en venir au détail, si l'Eglise Romaine vouloit nécessairement savoir ce qui est fondamental, dans notre opinion, & ce qui ne l'est pas, la réponse, autant que j'y prends d'intérêt, ne sera que celle-ci: qu'elle examine quels sont les Points dans lesquels nous convenons avec elle, & qu'elle croie, s'il lui plait, que nous avons des raisons pour les regarder comme Articles Fondamentaux, sur tout s'ils sont contenus expressément dans l'Ecriture. D'un autre côté, qu'elle observe en quels Points nous refusons de communier avec elle, & qu'elle fasse compte que nous ne les regardons point comme Fondamentaux. Si elle souhaite d'avoir une liste des uns & des autres, elle a assez de loisir, à ce que je croi, pour la faire elle-même.

En dernier lieu, pour ce qui regarde l'accusation de Rebellion & de Schisme contre l'autorité de l'Eglise dont votre Disputeur Catholique a voulu faire un épouvantail pour vous effrayer, ce n'est qu'une mine éventée qui ne sauroit vous faire de mal. On nous a fait voir suffisamment que l'Eglise Romaine a falsifié la Vérité Divine en y mêlant plusieurs inventions de son chef; notre conscience & ce que nous devons à Dieu nous obligeoient de nous en séparer. Toutes les fois que cette

cette sainte Vérité est attaquée, l'union & la concorde sont une conspiration, l'autorité n'est qu'une tyrannie, & l'Eglise n'est qu'une foule confuse. Supposons même que nous nous sommes trompez, & que nous nous sommes séparez par erreur, l'Eglise étant véritable dans toutes ses voyes, quoi que nous croyions autrement; tout cela ne sauroit nous faire beaucoup de mal: car c'est le Schisme volontaire qui peut nous exposer à quelque danger, mais le Schisme qui nait d'une fausse supposition & celui qu'on fait pour de bonnes raisons n'est pas fort dangereux en lui-même, supposé qu'il ait quelque danger.

MONSIEUR,

Je vous envoye plus que je ne croyois, ou plus que vous n'attendiez; moins pourtant que ce que le sujet exigeoit. Si vous me faites la grace de lire attentivement ce que j'ai écrit avec soin, vous trouverez au moins dans les Articles que vous m'avez obligé de traiter, des armes suffisantes pour combattre tous les Discours dont les Emissaires secrets de l'Eglise Romaine se servent afin de séduire des ames mal affermies. Quelque prix que vous mettiez à ce que j'ai fait, je n'en veux d'autre recompense que la continuation de votre amitié.

DISSERTATION III.

Sur le pouvoir des Clefs, & la Confession Auriculaire.

EN commençant à traiter le Point qui concerne la Doctrine des *Clefs* du *Royaume des Cieux*, je ſuivrai pied à pied le Diſcours que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette Diſſertation, je donnerai à connoître autant que je le pourrai en général, ce que nous entendons par cette façon de parler. On voit d'abord qu'elle ne doit pas être priſe à la lettre, & que c'eſt une métaphore. Or il y a quelque choſe de vrai dans la remarque d'Ariſtote que vous avez luë dans vos Claſſes: ce Philoſophe dit que tout ce qui eſt exprimé métaphoriquement eſt obſcur. * Il ne faut pas douter en effet que ſi nous pouvions convenir ſur ce que déſigne cette métaphore, la meilleure partie de notre diſpute ne tombât. Le moyen le plus naturel pour en découvrir le ſens eſt de voir quel eſt l'uſage des Clefs dans le ſens propre, & enſuite en quoi elles peuvent aider à nos efforts pour aller au Royaume des Cieux, qui ait quelque rapport de convenance à l'uſage des Clefs. Si nous découvrons une fois cela il n'y a plus de queſtion ſur ce que ſont les *Clefs*.

On n'ignore pas que le ſeul uſage des *Clefs* eſt d'ouvrir & de fermer; de nous ad-

* Πᾶν ἀσαφὲς τὸ κατὰ μεταφορὰν λεγόμενον.

admettre ou de nous exclure de la possession de ce que nous cherchons. Or de ce que le *Royaume des Cieux*, est comparé à une Maison de laquelle tous les descendans d'Adam sont exclus naturellement; tout ce qui nous en ouvre le chemin, tout ce qui écarte les obstacles qui nous en ferment l'entrée, doit s'entendre sans difficulté, par ce mot de *Clefs*; & tous ces moyens ou autres quels qu'ils soient qui nous facilitent la possession de la Vie éternelle, ont été exprimez dans l'Evangile de notre Seigneur J. C., qui en a donné pleinement la dispensation à ses bien-heureux Apôtres, afin qu'ils le portassent dans tout le Monde: je puis donc, ce me semble, poser pour premier fondement de la question qui est entre vous & moi, que les Clefs du Royaume des Cieux sont la Doctrine de l'Evangile: *Claves Regni Cœlorum sunt Doctrina Evangelii.*

Mais comme les Clefs ne sont rien d'elles-mêmes sans une main qui puisse s'en servir; nous devons en second lieu découvrir en quelles mains elles sont confiées, & dans cette vue, je dis en premier lieu qu'on ne sauroit nier, que c'est la main de Dieu qui se sert de ces Clefs & en applique l'usage: c'est-elle principalement & à proprement parler; je pourrois dire que c'est-elle seule, mais je veux bien avoir quelque condescendance pour vos sentimens. Vous savez qu'il est écrit de Dieu & de J. C. *qu'il a les Clefs, qu'il ouvre & que l'homme ne ferme point, qu'il ferme & que l'homme n'ouvre point.* Cependant

comme il a plû à Dieu de ſe ſervir du miniſtere des hommes pour ſauver les hommes, & les mener au Royaume des Cieux; on peut dire dans un ſens ſubordonné que les Clefs de ce Royaume ont été miſes entre les mains des hommes. Cela doit s'entendre, autant qu'il a plû à la Sageſſe Divine de ne ſe ſervir de ces Clefs pour ouvrir la porte de la Félicité, qu'il n'y eût au préalable quelque acte de la part de l'homme. Comme la Foi en J. C. eſt le Sommaire de la Doctrine de l'Evangile, que la Foi ne vient que de l'ouïe, que l'ouïe ne vient que de la Prédication; & que la Prédication eſt l'acte des hommes ſeulement, Dieu ne ſe ſervant pas des Anges pour ce miniſtere; il eſt manifeſte que ſi cette Prédication ou manifeſtation de la Doctrine de l'Evangile n'étoit pas effectuée, les Clefs ne ſerviroient de rien. Par la manifeſtation de l'Evangile de Dieu, j'entends non ſeulement l'operation de la langue, pour expliquer, prier, recommander la Vertu & le reſte; mais auſſi l'adminiſtration des Sacremens, enfin tout ce qu'il eſt néceſſaire d'operer pour la manifeſtation de l'Evangile, ſi tant eſt qu'il faille autre choſe que ce que je viens de dire. De ſorte que je croi pouvoir poſer pour ſecond fondement du point en queſtion, que l'adminiſtration des Clefs entant qu'elle a été confiée aux hommes, eſt la manifeſtation de la Doctrine de l'Evangile, voilà juſqu'où nous pouvons découvrir en général, la nature & l'uſage des Clefs, je paſſe maintenant à vos queſtions.

VOUS,

Vous demandez premierement en quelle qualité les Apôtres reçurent ce pouvoir; s'ils l'avoient comme Juges, *auctoritativè*, ou comme Envoyez, *declarativè*, seulement pour proposer ou denoncer? Vous vous déclarez pour le premier sentiment, & vos raisons sont les meilleures que vous ayez pû imaginer: je les examinerai en leur lieu. Je dois vous avertir auparavant que votre question est defectueuse, elle doit rouler sur l'entiere puissance des Clefs, & ce que vous en dites ne roule que sur une partie qui est l'absolution Sacramentelle comme si c'étoit là seulement que toute la puissance des Clefs residât: ainsi vous tombez dans le sophisme *plurium Interrogationum*. Quand je vous accorderois qu'à cet égard les Apôtres exerçoient leur autorité *judicativè*, je vous soutiendrois qu'à tout autre égard ils ne l'exerçoient que *declarativè*. Pour redresser donc votre raisonnement je dois en user avec vous comme les Médecins font en certains cas avec leurs malades; avant que de purger les humeurs peccantes, je dois vous preparer auparavant. La puissance des Clefs est exprimée par les Savans en ces six verbes,

1, *Remettre*, *&* *retenir*.
2. *Délier*, *&* *lier*.
3. *Ouvrir*, *&* *fermer*.

D'un côté *Remettre*, *Délier*, *Ouvrir*, qui font la moitié de la puissance, conviennent & signifient la même chose; de même que les autres trois, *Retenir*, *Lier*, & *Fermer*, qui expriment l'autre moitié du pouvoir.

Pour,

Pour répondre donc à votre question, savoir *si la puissance des Clefs est déclaratoire seulement:* Je dis en premier lieu qu'à l'égard de cette derniere partie ou moitié des verbes, elle est purement déclaratoire. Cela ne peut être autrement, & afin que vous le voyiez par vous-même, je vous prierai de remarquer que le Royaume des Cieux, peut être fermé à tous les hommes, ou seulement à quelques-uns d'entre eux. L'exclusion commune est l'état de nature où nous sommes tous envelopez en qualité de descendans d'Adam; la seconde exclusion est celle qui arrive aux Chrétiens qui retombent dans le péché. La premiere exclusion arriva au tems de la chute dans le péché, & nous fut figurée par avance, en ce que le chemin qui menoit à l'Arbre de vie fut fermé. Quelle part peut avoir à cela un Ministre de l'Evangile activement ou judiciairement? Tout ce que pouvoient faire les Apôtres en ceci, étoit de découvrir aux hommes leur misére, ce qui étoit peu connu, & n'avoit été révélé que foiblement avant la mort de notre Sauveur. Il faut donc que vous abandonniez cette partie de votre opinion, vous serez même encore obligé d'abandonner l'autre, je veux dire l'exclusion du Ciel, qui est casuelle, & qui vient de la rechute dans le péché. Lorsqu'un homme converti au Christianisme tombe de tems en tems dans quelque péché mortel, la porte du Ciel lui est-elle ouverte jusqu'à ce qu'il tombât entre les mains d'un maudit Prêtre qui se sert de sa Clef pour la lui fermer? Il

Il y a une espèce de serrures trompeuses qui ont des verroux coulans, je m'y suis trouvé attrapé & d'autres avec moi; la porte nous a échapé & nous nous sommes trouvez fermez dehors lorsque nous nous y attendions le moins. Le Ciel pourroit bien avoir un verrou coulant de même en cas de péché mortel, & se fermer sans qu'on se serve de clef.

J'ai tort peut-être de badiner sur une chose aussi serieuse, mais ce que j'ai dit en riant se réduit à ceci, ou il faut que vous fassiez le ministere de l'Evangile déclaratoire seulement, ou bien il s'ensuivra de votre opinion que tout pécheur impénitent qui est assez heureux pour cacher aux Prêtres ses rechutes dans le péché, peut se flater de trouver à la fin le Ciel ouvert: De cette façon il y a grande apparence que vous aurez beau entasser vos interrogatoires, me presser sur le sens du passage de *Ligaveritis & vos*; & me dire, ce que je n'ai jamais su, que *solvere* & *ligare* sont des verbes actifs: toute votre activité est tombée à cet égard. Il ne vous reste pour vous appuyer, que de rapporter avec de bonnes preuves les opinions de vos Docteurs qui vous sont favorables.

Vous voilà donc dechu de la moitié de votre jurisdiction, & quand je n'aurois d'autre *moyen* que celui-ci, je pourrois probablement vous faire dechoir de la moitié restante: Car si une partie en étant faite dans la même forme, avec les mêmes expressions, & le même tour de phrase, n'emporte autre chose qu'une déclaration

ou

ou dénonciation, sur quoi vous fonderiez-vous à croire que l'autre partie qui selon toute apparence est de la même nature, soit quelque chose de plus? Je dis bien davantage, il est naturel que cette partie-ci soit encore plûtôt déclaratoire que l'autre: les Politiques nous apprennent que c'est une prudence aux Souverains, qui souhaitent gagner le cœur & conserver les affections de leurs Sujets, de se reserver la dispensation de toutes les graces & de tous les bienfaits; & de laisser à d'autres personnes le soin de rendre la justice, & d'ordonner les châtimens. Il n'y a, Monsieur, aucun Prince aussi jaloux de l'amour de ses Sujets que Dieu l'est de l'amour du Genre humain. Pourquoi le croirons-nous donc si mauvais Politique que de s'être reservé l'exercice des offices desagréables & sévéres de *lier*, de *fermer*, & de *retenir*; laissant au Prêtre la dispensation des offices doux, insinuans & gracieux de *remettre*, *délier* & *ouvrir*?

Je consens pourtant d'abandonner cette maniere d'argumenter des Dialecticiens, parce que vous ne voulez vous payer que de raisons convainquantes. J'attaquerai même cette partie de votre puissance d'*ouvrir* & de *remettre* qui est l'autre partie de votre jurisdiction; & je vous enleverai de vive force toute l'activité que vous prétendez y avoir. Permettez-moi de vous faire une question, je suis en droit de prendre cette liberté parce que vous m'en avez fait plusieurs vous-même: *La conversion d'un pécheur, est-elle un acte des Clefs*

ou

ou ne l'est-elle pas? Selon vos principes elle ne l'eſt pas; car vous voulez que le pouvoir des Clefs ſoit judiciaire, & qu'ainſi la converſion d'un infidèle ne leur appartienne point. L'Egliſe de Rome vous fournira un *moyen* pour rendre cet Argument bon. *Ne jugeons-nous pas de ceux qui ſont dedans? A l'égard de ceux qui ſont dehors Dieu les jugera*, dit St. Paul; d'où elle tire cette conſéquence qu'un Infidèle converti qui n'eſt point encore reçu dans l'Egliſe n'eſt point ſujet au pouvoir des Clefs, mais qu'y étant une fois reçu il devient ſujet de l'Egliſe, & paſſe ſous la dépendance du Prêtre lequel peut exercer ſa juriſdiction ſur lui la premiere fois qu'il retombera dans le péché. Que penſez-vous de ce raiſonnement, le goutez-vous? Prenez y garde, il pourroit vous jouer un mauvais tour. La converſion d'un Infidèle eſt ſans contredit un acte qui convient proprement aux Clefs. Car puiſque l'ouverture du Royaume des Cieux eſt reconnue appartenir aux Clefs, & que le Ciel, fermé à l'Infidèle pendant ſon infidélité, lui eſt enſuite ouvert lorsqu'il ſe convertit, comme cela eſt accordé; certainement celui qui l'a converti s'eſt ſervi des Clefs; ou bien il a crocheté la porte, ou s'eſt ſervi de l'herbe *Lunaria*, qui fait tomber, à ce qu'on dit, les ſerrures des portes, & les entraves des Chevaux. Si donc la converſion d'un pécheur eſt un acte des Clefs, & que ſelon le raiſonnement de l'Egliſe Romaine, cet acte ne ſoit point judiciaire, il s'enſuit que tous les actes des Clefs ne

ſont

sont point judiciaires; & ne l'étant point, ils sont seulement déclaratoires: Je ne connois point de milieu entre ces deux choses.

Mais comme en disputant contre un homme selon ses principes qui peuvent être faux, & qu'en suivant la forme syllogistique on peut tirer & l'on tire en effet, des conséquences justes de fausses premisses, par où on laisse un homme dans la persuasion de ce qu'il ne doit pas croire: ce qui, selon Aristote, est persuader un homme & ne lui apprendre aucune vérité, πεπεισμένον μὲν ὠφελημένον δὲ οὔ: Je ne veux pas seulement vous convaincre, je veux encore réformer votre raisonnement, & tirer d'ailleurs le peu qui me reste à dire sur ce point.

Examinez premierement toute la conduite des Apôtres dans la conversion des Juifs & des Gentils: y trouvez-vous quelque chose de semblable à l'acte d'une puissance judiciaire? Assurément ils n'ont jamais exercé rien de semblable, ni ne l'ont pû. Il paroît qu'ils ne l'ont point fait par l'exemple de Philippe qui après avoir catechisé l'Eunuque, voyant qu'il souhaitoit d'être baptizé l'admit à l'Eglise immédiatement après sa profession de Foi. Il paroît encore qu'ils ne l'ont fait ni ne l'ont pû par l'exemple de St. Pierre & des autres Apôtres, dans les *Actes*, qu'ils n'auroient jamais pû d'eux-mêmes dans un après-midi convertir trois mille personnes, s'ils avoient employé cette methode comme il paroît que vous vous l'êtes figuré mal à pro-

propos. Enfin imaginez-vous toutes les conditions nécessaires pour constituer un pouvoir judiciaire; appliquez-les à la conduite des Apôtres pour ce qui regarde la conversion des Infidèles, & si vous en trouvez un seul, dites de moi que je vous ai fait tomber dans un piège.

Pour conclusion, puisque vôtre *ligaveritis* qui fait une moitié de votre prétenduë Jurisdiction, ne prétend à rien au dessus d'une déclaration; & que votre *solveritis* dans un acte aussi important que celui de la conversion des Infidèles ne revendique rien au dessus de cela non plus: quel est l'acte de la puissance des Clefs où nous puissions trouver quelque chose d'actif & de judiciaire? Je voi ce que vous me direz; il reste quelque chose en reserve, sur quoi vous espérez de vous appuyer, qui est la réconciliation des Chrétiens retombez dans le péché. Vous vous imaginez que c'est le devoir de tout Chrétien qui péche d'aller trouver un Ministre de l'Evangile, dans lequel vous reconnoissez le pouvoir d'examiner les péchez qui lui sont confessez: d'en peser toutes les particularitez, les conjonctures, & les circonstances; & conformément à un jugement exact, d'en absoudre le pécheur. Ce Ministre le fait au moyen d'une pénitence imposée, ce que vous nommez *remettre les péchez*; ou en lui interdisant pendant un tems la participation aux saints Mystères avec les autres Chrétiens Catholiques, ce que vous appellez *retenir les péchez*. Vous supposez que Dieu fait la même chose dans

le

le Ciel comme il eſt écrit, *tout ce que vous lierez ſur la terre ſera lié dans le Ciel, & ce que vous délierez ſur la terre ſera délié dans le Ciel.* Or la Pierre ſur laquelle vous tâchez de fonder une imagination ſi bizarre n'eſt autre que les paroles que j'ai tirées de l'Ecriture: vous vous appuyez beaucoup ſur *ligaveritis & vos*, ce qui vous ſera d'une petite reſſource. Si vous n'en tirez aucun ſecours pour cette portion importante du pouvoir des Clefs que je viens de vous expoſer, par quelle analogie croyez-vous pouvoir vous en ſervir à l'égard de ce dernier Article? *Ligare* eſt comme *ſolvere*. Il en eſt de même de la converſion d'un Infidèle comme de la reconciliation d'un pécheur Chrétien, quelque choſe que vous puiſſiez alléguer au contraire. Ou tous les deux ſont *déclaratoires*, ce qui eſt très-poſſible, & néceſſaire en pluſieurs cas; ou bien ils ſont *judiciaires*, ce qui en quelques cas eſt impoſſible, & n'eſt néceſſaire en aucun: De ſorte que pour ajuſter l'Ecriture à vos idées vous êtes obligé de la mettre en piéces ſans vous appuyer d'aucune raiſon. Il eſt vrai que vous avez trouvé dans le Texte un plus fort argument contre le pouvoir déclaratoire que je ſoutiens: vous découvrez un *Inſufflavit*, une grande cérémonie ſolemnelle & extraordinaire, d'où vous inférez une choſe d'une plus grande importance qu'un ſimple pouvoir déclaratoire. *Quoi donc? Notre Maître qui étoit ſi grave a-t-il pris la peine de ſouffler ſans deſſein, & à l'exemple des joueurs de Gobelets de faire un rien ſolem-*

lemnel avec tant d'oſtentation ? Dites-moi, je vous prie, de qui ſont ces paroles? J'aurois crû qu'elles étoient de Porphyre ou de Julien, ſi je n'avois pas connu votre caractère, car vous n'avez pas mis votre nom à la ſouſcription de la Lettre. Vous ſavez ſans doute ce qu'a dit Pindare dans un cas à peu près pareil à celui-ci. (1)

Vous n'avez pas, Monſieur, toute l'expérience néceſſaire pour bien juger, ou pour mettre le prix à un acte ſi Divin. J. C. ne *ſouffla* pas pour rien: il ouvrit l'eſprit de ſes Apôtres afin qu'ils puſſent entendre les Ecritures ; il leur révéla les myſtères du Meſſie mort & reſſuſcité pour le ſalut du Monde, c'étoient les plus grandes nouvelles qui euſſent jamais été annoncées au Monde, & qui juſqu'alors avoient été cachées. Il leur ordonna d'être les Porteurs de ces bonnes nouvelles; & afin qu'ils s'acquitaſſent de leur emploi avec plus de courage, il les révêtit du don d'Infaillibilité, de ceux de force & de conſtance, avec le pouvoir de faire des choſes merveilleuſes que perſonne ne peut faire ſi Dieu n'eſt avec lui. *Appello conſcientiam tuam*: ces choſes-là ſont-elles des Riens qu'il ſoit permis de tourner en raillerie? Il vous arrive comme aux Etourneaux qui ſe retirent dans les Clochers: ils ne craignent point le bruit des cloches à cauſe qu'ils les entendent journellement. Ces merveilleux Bienfaits du Tout-puiſſant ont

(1) Ἀφίσαται ἀκέρδεια λέλογχε θαμινὰ κακαγόρων.

ont si souvent retenti à vos oreilles ; vous en avez entendu parler si familierement que cela vous a fait oublier le respect qui leur est du. Avec tout cela, cet *Insufflavit*, cette cérémonie n'étoit faite dans aucun autre dessein que de confirmer un pouvoir déclaratoire. La force & l'intrepidité des Apôtres, leur pouvoir de faire des Miracles, leur Infaillibilité ne servoient qu'à appuyer & à fortifier leur pouvoir déclaratoire, par lequel ils parcoururent le Monde, afin d'y manifester les bonnes nouvelles de notre salut. De sorte que ceux que Dieu avoit révêtus d'un si noble Ministère dans l'Evangile, n'étoient que les Instrumens dont il se servoit pour sa manifestation. Ils peuvent fort bien être pris sinon pour les Clefs, au moins pour les gardes nécessaires de la serrure : au lieu que votre imagination d'un pouvoir actif & judiciaire dans la personne du Prêtre concourant avec Dieu, pour la reconciliation des Chrétiens pécheurs, n'est ni l'un ni l'autre. On peut le comparer à l'ouvrage d'un rusé Serrurier qui pour faire mieux valoir, & donner plus de grace à son ouvrage ajoûte à la clef des gardes superflues qui ne sont d'aucun service pour ouvrir la serrure.

A l'égard de votre seconde question, *si l'usage des Clefs est borné aux seuls Apôtres* ; La réponse n'est point difficile, mais elle peut devenir dangereuse. Il y a une espèce d'hommes dans le monde, (on les appelle *le Clergé*) qui s'approprient les Clefs & qui se fâcheroient en apprenant que d'au-

d'autres hommes y forment des prétensions. Pour revenir à votre question, il faut croire qu'originairement personne n'a reçu les Clefs de la propre bouche de notre Seigneur, à la reserve des seuls Apôtres; personne n'a pû s'en servir avec la même autorité, & splendeur que les Apôtres, qui étoient doüez plus que personne des Dons nécessaires pour un si grand Ministère. Il est vrai que vous semblez insinuer que la Mission pour prêcher fût communiquée à d'autres, savoir aux soixante & douze Disciples, de même qu'aux Apôtres: Mais vous ne pouvez que vous tromper si vous concevez que les Clefs de l'Evangile leur ayent été confiées en aucune maniere. Ils ne reçurent point la commission d'annoncer les mystères de J. C., & sa crucifixion pour racheter les péchez du Monde, en quoi consistoit l'ouverture du Royaume des Cieux; ils n'en avoient même aucune connoissance. L'honneur d'être les premiers Porteurs de ces nouvelles fut seulement accordé aux Apôtres, de telle sorte pourtant qu'il n'étoit pas borné à eux seuls. Tout homme qui avoit entendu, & reçu d'eux la lumiere de la Doctrine du Salut, jusqu'au point d'avoir la connoissance du chemin de la Vie éternelle, portoit dès lors avec lui les Clefs du Royaume des Cieux qui lui étoient confiées, tant pour son usage que pour celui des autres. Toute personne de quelque qualité, sexe & condition qu'elle soit; Clerc ou Laïque à qui il se présente quelque occasion d'éclairer un autre homme

dans le chemin du Salut, a ces Clefs en son pouvoir: non seulement pour lui-même, mais pour l'avantage des autres. Si l'humanité naturelle enseigne à tout homme *Lumen de lumine, erranti comiter monstrare viam &c.* à donner du feu, & à montrer le chemin à celui qui s'est égaré, &c. à combien plus forte raison la bonté Chrétienne ne demande-t-elle pas de chacun selon sa capacité, qu'il éclaire ceux qui sont dans les ténèbres, & qu'il redresse les pas de ceux qui sont dans l'égarement le plus dangereux. Tout homme est Prêtre lorsqu'il s'agit de sauver une ame. A qui sont addressées, je vous prie, ces paroles du Levitique: *Tu ne verras point pécher ton frére, mais tu le reprendras, & tu sauveras ton frére?* Et si la Loi ordonne à un homme qui voit le bétail de son ennemi se perdre, de le remettre dans le chemin, à combien plus forte raison l'oblige-t-elle à faire la même chose pour l'homme lui-même? Voyez comment le Monde entier concourt à mon opinion? chaque Pére n'instruit-il pas son fils, chaque Maître son domestique, chaque homme son ami; combien de Laïques de notre tems, & même dans tous les siécles, n'ont-ils pas travaillé à la propagation de l'Evangile par leurs Ecrits qu'ils faisoient pour le bien public? Comme si un instinct secret de la Nature inspiroit aux hommes d'en user ainsi. J'ai honte de m'arrêter si longtems sur une chose si claire; mais comme je vous ai tâté le poux, & que je sai ce qui vous fait de la peine, je dois pré-

prévenir une objection que je sai que vous me ferez. Vous concevez que de ce que je viens de dire, il doit resulter une grande confusion dans les rangs, & dans les professions: les Laïques monteront dans les Chaires, nous perdrons notre crédit, & cette espèce d'adoration que les gens simples ont pour nous.

Ne craignez point, Monsieur, que les personnes habiles & éclairées du Clergé y perdissent rien de leur crédit; cela ne leur feroit que de l'honneur. Celui qui est en état de bien faire lui-même approuve volontiers ce qui est bien executé par un autre. C'est une grande petitesse d'esprit de fonder votre réputation sur l'ignorance des autres hommes, & de croire faire bien, parce qu'il peut arriver que personne ne peut juger combien vous faites mal. Ne soyez point fâchez que d'autres se joignent à vous pour partager votre emploi. *Je voudrois que tout le peuple du Seigneur prêchât*, & que chacun se crût obligé à s'aquiter pour sa part de ce qu'il doit au bien public; qu'il fît son compte que le soin des autres ames l'interesse comme celui de la sienne propre. Lorsque les Apôtres trouverent à propos d'ordonner des hommes sur qui l'on se déchargeroit du soin de prêcher l'Evangile, ce n'étoit pas leur dessein d'approprier cet emploi à ces personnes seulement: mais sachant que ce qui est abandonné au soin de tous est ce qu'il y a de plus négligé, leur prudence Chrétienne les obligea de destiner quelques hommes à la dispensation de l'Evan-

gile pour en conſerver la profeſſion juſqu'à la fin du Monde. C'eſt la Sageſſe prévoyante de ceux qui ont pris ſoin de l'avancement des Arts & des Sciences, non ſeulement d'aſſigner des moyens par lesquels une multitude de gens puiſſent étudier, & faire profeſſion des Sciences en leur particulier: mais encore d'établir des Profeſſeurs publics pour enſeigner comme on dit *ex Cathedra*; afin que l'on ſache à qui s'addreſſer dans les doutes qui regardent les Sciences qu'ils profeſſent publiquement; On a crû que c'étoit la meilleure methode pour la conſervation des Sciences. Nous ſommes, Monſieur, les Profeſſeurs publics du Chriſtianiſme: nous parlons *ex Cathedra*, ce que perſonne ne peut faire que ceux qui ſont ordonnez. Quelques progrès que faſſent les Profeſſeurs particuliers du Chriſtianiſme, l'honneur des Profeſſeurs publics dignes des poſtes qu'ils occupent n'en ſauroit recevoir aucune diminution. Je ſuis fâché de m'arrêter ſi longtems ſur une leçon ſi claire & pourtant fâcheuſe à entendre. Je vai me ſoulager & vous auſſi, en faiſant mes réfléxions ſur votre troiſiéme Queſtion.

Vous voulez ſavoir en troiſiéme lieu, *quelle eſt la néceſſité de la Confeſſion*, & *quel eſt l'avantage qu'on en peut tirer*. Vous voulez parler, je croi, de cette Confeſſion que l'on nomme communément& ridiculement Sacramentelle, puis qu'il n'y a rien en elle qui tienne du Sacrement. Si j'étois mieux au fait de votre penſée, & ſi je ſavois plus preciſément de quelle forme de Confeſſion vous

vou-

voulez parler, ou de celle qui eſt en uſage dans l'Egliſe Romaine, ou d'une autre plus épurée que quelques perſonnes ont ſemblé déſirer, & qu'elles vouloient il n'y a pas longtems introduire dans l'Egliſe Anglicane, ma réponſe à votre queſtion ſeroit plus preciſe; mais comme vous me propoſez votre queſtion ſur la Confeſſion en général, ma réponſe auſſi ſera générale.

Pour commencer, la Confeſſion des péchez eſt une choſe non ſeulement utile, mais abſolument néceſſaire au ſalut: ſans elle perſonne ne peut voir Dieu. Je croi qu'en cela les Chrétiens ſont tous d'un même ſentiment. La différence capitale conſiſte dans la maniere de la pratiquer, car on demande quelles ſont les parties qui y ſont intéreſſées?

L'Equité naturelle nous apprend qu'il eſt dû une ſatisfaction d'une maniere ou d'autre à toute perſonne qu'on a offenſée injuſtement. La Partie principale lézée dans toute offenſe eſt Dieu, contre l'honneur & l'exprès commandement duquel tout péché eſt commis: c'eſt donc à lui en premier lieu que la ſatisfaction eſt duë, par la ſoumiſſion & par l'aveu de nos fautes, qui ſont les ſeuls moyens de faire notre paix avec Dieu. Il y a pourtant certains péchez commis contre Dieu ſeulement, & d'autres contre Dieu & les hommes tout enſemble. Dans les premiers il ſuffit de ſatisfaire la Juſtice Divine; dans les autres il faut que notre prochain lequel nous avons offenſé reçoive la ſatisfaction qui lui eſt duë pour le tort que nous lui avons

 fait:

fait: au moins autant qu'il est au pouvoir de l'offenseur. Votre petit Livre de Priéres vous apprendra *que ne pas faire restitution quand on le peut, & ne point pardonner à ses ennemis, cela exclud inévitablement du Royaume des Cieux.* Si la doctrine de la Confession & l'aveu des fautes que nous avons commises avoit pû s'établir dans sa pureté, comme elle vient de Dieu & de la droite Raison, qui en sont les sources; il ne seroit pas néçessaire d'en dire davantage sur ce sujet, que ce que je vous en ai déja dit. Mais je sai quelle ambition imprudente & démesurée a troublé le cours du ruisseau: & pendant longtems, dans toute l'Eglise on a suivi cette Doctrine, (jusqu'à ce que la Réformation l'ait changée) que pour toutes sortes de péchez, soit contre Dieu, soit contre notre prochain, il ne sauroit y avoir de reconciliation entre l'offensé & l'offenseur que par la mediation d'un Prêtre. Mais n'est-il pas contre la Raison & le Sens commun que vous découvriez vos imperfections secretes à un homme qui n'y a aucun interêt, & qui ne sauroit y remedier? Car il est constant & reconnu que toutes les Parties interessées dans une offense en doivent recevoir la réparation de la part de l'offenseur en personne. Tout homme qui a des remords d'avoir péché, & sans cela, il ne s'aviseroit pas d'aller trouver un Confesseur; Tout homme, dis-je, qui est dans cet état sait fort bien qu'il n'y a point de péché si grand dont il n'obtienne le pardon de la part de Dieu s'il est repentant; & qu'il n'y a point

de

de péché si petit dont il ne faille demander pardon. On sait tout cela si l'on a bien appris son Catechisme, & quel Prêtre peut nous en apprendre davantage ?

Pline * que vous connoissez si bien, dit en quelque endroit, que *si celui qui est piqué d'un Scorpion se hâte de l'aller annoncer tout bas à l'oreille d'un Ane il s'en trouvera d'abord soulagé.* J'ai toûjours regardé le péché comme un Scorpion, dont la piqure est mortelle, mais que pour la guérir ce soit un souverain remede de l'aller dire tout bas à l'oreille d'un . . . . . Prêtre, je le croi tout comme je croi le remede que Pline nous apprend. Les Défenseurs de cette imagination ne trouvant pas que le bon sens favorise leur sentiment voudroient bien s'attacher à l'Ecriture ; & le malheur est pour eux qu'on n'y trouve aucun Texte précis pour cela ; De sorte qu'ils sont obligez de se servir d'une conséquence fondée sur une conjecture. Comme, disent-ils, on tient pour certain qu'il y a un pouvoir de remettre & de retenir les péchez ; comment ceux qui en sont révêtus peuvent-ils connoître qu'il est à propos de remettre ou de retenir un péché, s'ils ne connoissent ce péché ? & par quel moyen autre que celui de la Confession, peuvent-ils le connoître ? Voici ma réponse.

Nous avons en premier lieu découvert & prouvé que les paroles de l'Ecriture ont un sens dont on ne sauroit tirer une pareille conséquence.

* Hist. Nat. Liv. 28. c. 10.

En second lieu, nous avons tâché de prouver que la dispensation & application des Clefs du Royaume des Cieux n'est autre chose que le devoir de sauver les ames, lequel, selon l'occasion, *occasione oblata*, reside dans chaque Chrétien. Si cela est vrai, comme je le croi de bonne foi, & que le Clergé veuille bien le comprendre, je ne pense pas qu'ils se donnent la peine de nous presser sur ce Texte, quand même nous leur passerions le sens qu'ils y donnent. Car ils ne sauroient s'empêcher de voir qu'il s'ensuit delà, que vous pouvez vous servir de votre Cocher pour Confesseur, tout comme du Curé de la Paroisse. Dites-moi de bonne foi, si vous pouvez, dans quelle bonne intention ce dernier peut-il souhaiter de savoir le péché d'un autre homme, lui qui n'y a aucun intérêt? Est-ce pour lui apprendre que c'est un péché? Le pécheur ne l'ignoroit pas, autrement il ne se seroit jamais addressé à un Confesseur? Est-ce pour lui dire qu'il doit faire Pénitence, restituer ce qu'il a pris, prier, faire des aumônes &c.? Le pécheur sait tout cela, à moins qu'il n'ait reçu une fort mauvaise éducation de ses Pasteurs? Vous me direz comment peut un Medecin traiter une maladie s'il ne la connoit point? Je réponds que supposé que toutes les maladies du corps n'eussent qu'un remede, comme cela est vrai des maladies spirituelles, qu'importeroit que le patient fût malade de la fiévre, de la rougeole ou de la pleuresie, puis qu'une seule medecine guériroit

roit tout cela ? Fort bien, me direz-vous, mais si le Médecin ne connoit pas les particularitez de la maladie, comment pourra-t-il juger de la quantité de la dose : la même maladie selon les diverses circonstances pouvant exiger *majus aut minus*, le plus ou le moins dans la medecine ? C'est la plus petite difficulté qu'on pouvoit faire entre mille, car dans le regime des malades qui sont travaillez des maladies de l'ame, on ne sauroit se méprendre que d'une seule maniere qui est d'ordonner un remede trop foible. Donnez-la bien forte, & enseignez à vos malades qu'il n'y a point de petit péché : vous ne sauriez jamais vous tromper. L'erreur qu'il peut y avoir est dans les maladies de l'ame une erreur salutaire, *error saluberrimus*. Les remedes qui regardent le corps ne sont que des remedes, mais les remedes qui regardent l'ame sont tout ensemble des remedes & un regime que l'on peut ordonner indifféremment à ceux qui sont malades, & à ceux qui sont en santé. Nous pourrions en excepter la Repentance de laquelle vous pouvez croire hardiment que vous ne sauriez prendre trop. Quelle raison pouvez-vous donc m'alléguer pour souhaiter de pénétrer dans le cœur d'un homme, *& scire secreta domus*, savoir ce qui se passe chez lui, si ce n'est la suite du vers, *inde timeri*, pour vous y faire craindre ? Je soupçonne fort que c'est cela. La vérité est que des coûtumes mal entendues de l'ancienne Eglise, l'artifice & le crédit du Clergé, la simpli-

cité & l'ignorance des Laïques ont produit la chimere dont nous parlons. Il se peut bien que vous regardez la pratique de l'ancienne Eglise, & l'Article de l'Excommunication comme des choses qui favorisent votre opinion. Quand vous nous les alléguerez (quoi qu'à l'égard de la coûtume de l'Eglise il n'importe pas beaucoup qu'elle vous soit favorable ou à nous) je ne croi pas que vous en tiriez l'avantage que vous vous imaginez. J'avois eu en pensée de faire quelques réfléxions sur cela, mais je croi que vous attendez de moi une Lettre seulement & non pas un Livre. Je m'apperçoi même que j'ai déja passé les bornes d'une Lettre. Renvoyons donc, si vous le voulez bien, à une autre fois la discussion des difficultez qui vous restent, & de celles qui peuvent vous survenir de nouveau: & laissez-moi un peu, je vous prie, reprendre haleine. Je suis &c.

De mon Cabinet le 8.
de Mars 1637.

DIS-



IV.

DISCOURS TOUCHANT LE SCHISME ET LES SCHISMATIQUES,

Où l'on découvre en peu de mots la ſource de tous les Schiſmes.

L'*Héréſie* & le *Schiſme*, de la maniere dont on employe ordinairement ces termes, ſont deux épouvantails Théologiques, dont ceux qui ſoutiennent un Parti dans la Religion ſe ſervent pour effrayer les perſonnes qui prenant la voie de l'examen, ſont prêtes à quitter la Religion de ce Parti, ou à la combattre, ſi elles y découvrent des opinions erronées ou ſuſpectes. Plutarque rapporte qu'un Peintre n'ayant pas bien repréſenté un coq chaſſoit tous les coqs & toutes les poules d'alentour, de peur que l'imperfection de ſon ouvrage ne parût davantage comparée avec le naturel. Il en eſt de même de certains hommes qui ayant leurs vuës pour ne vouloir admettre que leurs idées tâchent d'empêcher qu'on les examine, &

qu'on les compare avec celles qui peuvent être plus vraies, de peur que la difformité des leurs n'en paroisse davantage. Mais quelque ridicules que soient les termes d'*Héréſie* & de *Schiſme* par rapport à l'uſage qu'on en fait, les choſes en elles-mêmes ſont pourtant d'une très-grande conſéquence, l'une choquant la Vérité & l'autre bleſſant la Charité; par conſéquent elles ſont fatales quand elles ne ſont point imaginaires, mais réelles.

Ce n'eſt donc pas une affaire d'une petite importance d'en découvrir la véritable nature, afin d'inſpirer de la crainte à ceux qui en ſont coupables, & au contraire afin de fortifier ceux que l'injuſtice des hommes & la corruption du ſiécle, en a fait accuſer d'une maniere injurieuſe, & injuſte.

Je parlerai du *Schiſme* & non pas de l'Héréſie, à moins que ce ne ſoit par accident, à l'occaſion d'une Erreur générale repanduë dans les Ecrits des Anciens, qui ont ſouvent confondu ces deux choſes. Je dis donc que *Schiſme*, ſelon le ſens litteral du mot, ſignifie *Diviſion*; & il n'y a de diviſion que là où il y a, ou doit avoir de communion. La communion étant donc le fondement de toute Societé Religieuſe ou Civile, celui qui bleſſe cette Societé publique, & la liaiſon d'amitié qui eſt entre les hommes, y cauſant une ſéparation, & une rupture; celui-là eſt coupable de ſédition ou de rebellion, ſi c'eſt dans une Societé Civile; Si la diſpute ſe forme dans une Societé Eccléſiaſtique, alors il eſt coupable de Schiſme. De ſorte

sorte que le Schisme est une Sédition dans l'Eglise, comme la Sédition est un Schisme dans la Societé Civile. Mais malgré les avantages de la Communion, ou Societé, si l'on a égard aux desordres auxquels les hommes sont sujets, la dissention, & la desunion sont souvent nécessaires. Lorsqu'on veut faire recevoir par force des décisions fausses ou incertaines, au lieu de la Vérité; & qu'on exige de nous des actes extérieurs illégitimes, ou qui fournissent de justes scrupules: en ce cas le consentement seroit une conspiration contre la Vérité, & pour lors une contestation déclarée n'est ni Faction, ni Schisme, mais une fermeté Chrétienne.

Pour mieux découvrir la nature du Schisme, il faut ajoûter quelque chose qui en établisse la différence & qui le distingue de la séparation nécessaire. Lorsque les motifs de la séparation que l'on a entreprise ne partent d'aucune passion ni de l'esprit de brouillerie, ni de l'ambition, ni de l'avarice ou des autres fausses vuës de l'imprudence humaine: qu'elle est fondée sur des raisons graves & bien pesées, après que l'on a tenté inutilement tous les autres moyens, & que rien n'a pû mettre notre conscience à couvert, alors la séparation est légitime & nécessaire. De sorte que le Schisme, si nous voulons le définir, n'est autre chose qu'une Séparation sans nécessité, de cette Portion de l'Eglise visible dont on étoit Membre. Or comme dans les Séditions ou Dissentions de l'Etat Civil il y a deux choses qui les accompa-

gnent ordinairement, l'une la création d'un Chef ou Guide pour occuper la place du Général ou du Gouverneur: qui ait le commandement; l'autre le choix de quelque rendez-vous ou lieu public pour former les Assemblées. Il en est de même dans les dissentions de l'Eglise; il y a deux accessoires qui servent à rendre le Schisme complet.

Le premier est l'élection d'un Evêque que l'on oppose au précédent; cela étoit fort fréquent parmi les Anciens, & fut souvent la cause & l'effet du Schisme.

Le second est l'érection d'une nouvelle Eglise ou Oratoire pour contenir l'Assemblée du Parti divisé, car jusqu'à ce que cela soit fait on peut dire que le Schisme n'est pas encore formé.

Dans la derniere fameuse Controverse qui se forma en Hollande *de Prædestinatione & Auxiliis*, tant que les Parties contestantes s'en tinrent aux disputes & aux combats de plume, le Schisme n'étoit pas encore éclos. Mais lorsqu'un des Partis eut nettoyé un vieux Cloître, & que par un beau secret, il en eût fait tout d'un coup une Eglise, y dressant une nouvelle Chaire afin que le Parti séparé y formât ses Assemblées: ce qui n'avoit été auparavant qu'une controverse devint un Schisme formel. Si vous croyez tout ceci, il n'est pas nécessaire que vous en sachiez davantage pour porter votre jugement sur le Schisme & les Schismatiques. Mais comme dans les Anciens, (qui font plus de peur à bien des gens que de mal) on lit plu-

plusieurs choses, on trouve plusieurs Sentences terribles prononcées contre les Schismatiques, nous entrerons un peu plus particulierement dans l'examen des Schismes, comme par maniere d'histoire; tant pour mieux developer ce que nous n'avons dit qu'en gros, que pour desabuser ceux qui ayant un respect excessif pour l'antiquité se sont laissez épouvanter plus qu'il ne faut de l'accusation de *Schisme*. Ce que les Anciens ont dit en maniere de Censure contre le Schisme en général est vrai: il leur étoit aisé de voir que de rompre imprudemment, & par une simple fantaisie le nœud de l'union d'homme à homme, sur tout parmi les Chrétiens qui plus que tous les autres hommes sont engagez dans des liens d'Amour & de Communion, ce n'étoit pas un crime aisé à pardonner. Rien n'en peut laver un homme qu'une conscience pure & desintéressée. Cependant lorsque les mêmes Anciens viennent à prononcer sur les *Schismes* en particulier, le plus favorablement qu'on puisse juger d'eux est de dire que leurs Sentences sont souvent fort suspectes, soit que cela vienne de leur intérêt propre, ou bien de ce qu'ils ne voyoient pas la vérité des choses: Dieu seul sait ce qui en est. Afin que vous puissiez vous en convaincre nous rangerons tous les Schismes sous deux classes.

Il y a un Schisme dans lequel un des Partis est le *Schismatique*: car là où il y a cause légitime de *Schisme*, ce n'est pas celui qui se sépare, mais celui qui cause la sépa-

séparation qui est le *Schismatique*.

En second lieu il y a un *Schisme* dans lequel les deux Partis sont *Schismatiques*, car là où il n'y a pas de raison légitime de séparation on ne sauroit excuser aucun des Partis du crime de *Schisme*.

Vous me demanderez qui sera le Juge de la nécessité du Schisme? C'est à la vérité une question qui a été formée plusieurs fois & à laquelle je croi qu'on n'a jamais satisfait: non pas véritablement à cause de la profondeur ou de la difficulté de la réponse, mais à cause qu'une solution juste traine après elle des conséquences fâcheuses; & un Article de Doctrine qui ne plait que rarement aux supérieurs. Ceci vous doit suffire pour le présent. Si vous êtes *animo defæcato*; dégagé de la lie des préjugez, si ni la paresse ni la crainte, ni l'ambition, ni aucune tentation de cette espèce ne vous entraine; car ce sont là les vrais obstacles à la sincerité des réponses qu'on ne sauroit produire sans danger: supposé donc que vous ne soyez pas dans ce cas-là, & que vous soyez encore dans le doute & l'irrésolution sur ce sujet; je ne puis dire de vous que ce qui fut dit de *Papias* Disciple de St. Jean: *vous êtes un homme d'un esprit borné* *, vous n'avez pas toute l'habileté que je vous croyois.

Pour revenir à mon sujet dont j'ai été détourné par cette question qui est venue à la traverse: afin que vous puissiez mieux juger des *Schismes* par leurs causes, vous trou-

* Ἀνὴρ μικρὸς τὸν νοῦν.

trouverez qu'ils se sont tous fourrés dans l'Eglise par l'un de ces trois chemins: c'étoit ou une matiere de fait, ou une affaire d'opinion; ou l'effet de l'ambition. Pour le premier Article j'appelle matiere de fait, lorsque l'on exige que nous fassions, ce que nous savons, ou ce que nous soupçonnons fortement être illégitime. Ainsi le *Schisme* le plus remarquable que nous lisions dans l'Histoire de l'Eglise rouloit sur une question de fait. On croyoit sur une Erreur de fait qu'il étoit nécessaire de célébrer la Pâque selon la règle laissée aux Juifs par Moïse: c'étoit encore pis qu'une Erreur, si je puis parler ainsi, car ce n'étoit pas moins qu'un Point de Foi du Judaïsme que l'on introduisoit par force dans l'Eglise. Il s'éleva sur cela une question fort vive, si l'on célébreroit la Pâque avec les Juifs le quatorziéme de la Lune, ou bien le Dimanche suivant. Cette question toute inutile, & vaine qu'elle étoit, ne laissa pas de mettre dans l'Eglise la plus grande combustion qu'on y eût vuë, l'Eglise de l'Occident se sépara, & refusa de communier avec celle de l'Orient pendant plusieurs années. Dans ce trouble visionaire je ne puis que regarder tout le Monde comme *Schismatique*, rien ne pouvoit excuser les Peuples de ce reproche qu'en disant, comme la Charité vous le fait supposer, que chacun des Partis agissoit selon le dictamen de sa conscience. Ce malheur arriva par l'ignorance, je ne veux pas dire la malice, des Conducteurs, & cela par un juste jugement de Dieu à

cause

cause que les hommes retenus par leur paresse, & par une aveugle obéissance, n'examinoient point les choses qu'on leur enseignoit, mais comme franches bêtes de somme, ils se soumettoient aux fardeaux que leurs Supérieurs leur imposoient. Vous pouvez voir en passant avec combien peu de sureté nous nous en rapporterions à l'antiquité pour la decision des Points de Foi controverfez, & le peu de secours qu'on peut retirer de son autorité. Si les principaux Conducteurs & Directeurs de l'Eglise ont manqué de conduite dans un Article si aisé, & de si petite importance, & n'ont point vû la vérité d'une chose où il leur étoit si facile de la découvrir, que c'est une merveille qu'elle leur ait échappé: ne manquerions-nous pas nous-mêmes de prudence de croire des personnes si dépourvuës d'esprit & de jugement Juges competens des questions qui agitent à present l'Eglise? Je vous demande pardon, je ne sai par quelle tentation cette réflexion m'est échappée.

Le Schisme qui suivit celui dont je viens de parler fût aussi sur une question de fait: c'est celui des Donatistes qui étoient persuadez, au moins le prétendoient-ils ainsi, qu'il étoit illicite de converser & de participer aux saints mystères avec des hommes souillez de quelque péché notoire. St. Augustin & d'autres Ecrivains Ecclésiastiques, particularisent seulement les *Thurificati*, & *Traditores*, les *Libellatici* & leurs semblables, comme si l'on devoit se séparer seulement de ceux que l'on découvrir

couvroit être tels; mais il faut par la même raison y rapporter tous les pécheurs insignes. Sur cela Donat enseignoit que par tout où les bons & les méchans étoient dans la même Assemblée il ne pouvoit y avoir d'Eglise à raison de la souillure qui s'exhaloit en quelque façon du corps des pécheurs; ternissoit les gens de bien qui conversoient avec eux & les rendoit impurs. Sur ce fondement en se séparant de ceux qu'il vouloit regarder comme suspects, il publioit que l'Eglise n'étoit que là où lui & ses adhérens se trouvoient, comme les seuls hommes du monde parmi lesquels les méchans ne trouvoient point d'azyle: par conséquent, l'unique Assemblée pure & sans souillure, & ainsi l'unique Eglise. C'est contre ce sentiment que St. Augustin a posé cet axiome: *Unitatem Ecclesiæ per totum Orbem dispersæ propter nonnullorum peccata non esse deserendam.* „ Il ne faut „ point rompre l'unité de l'Eglise univer„ selle à cause du péché d'une partie de „ ses Membres ". Ce qui est certainement tout le sommaire de la dispute de ce Pére contre les *Donatistes*. Or il y a une chose très-digne de remarque dans un endroit de la dispute qui étoit entre St. *Augustin* & les *Donatistes*. La Vérité étoit là où elle se trouve par un pur hazard, & auroit pû être dans l'autre Parti malgré toutes les raisons du Parti contraire. Quoi qu'il fût faux dans le fait, que le Parti de *Donat* renfermé en Afrique fût le seul Parti Orthodoxe, cela pouvoit pourtant être vrai malgré tout ce que St. Augustin allégue pour

pour le refuter: & au contraire, quoi qu'il fût vrai dans le fait que le Parti des Chrétiens dispersez dans tout l'Orient fût Orthodoxe, cela pouvoit être faux malgré toutes les raisons que St. Augustin apporte pour en confirmer la vérité. Où que se trouve la Vérité c'est une chose indifférente, elle peut se trouver dans un nombre d'hommes plus ou moins grand; être dans une Ville, dans un Païs, chez une Nation, chez tous les Peuples, peut-être même qu'elle peut ne se trouver chez aucun, sans que cela préjudicie le moins du monde à la définition qu'on donne de l'Eglise, & à la Vérité de l'Evangile. Le Septentrion & le Midi, le petit nombre ou le grand, dispersée en plusieurs endroits ou renfermée en un seul, cela ne fait ni pour ni contre la nature de l'Eglise.

Or ce *Schisme*-ci & le précédent sont tels qu'un homme sage qui entend les matieres de Controverse aura compassion de voir des hommes si divisez d'une maniere si étrange pour des visions. Le même n'aura aucun doute, ou embarras sur ce qu'il doit faire, car quoi que dans ce *Schisme*-ci les Donatistes soient les Schismatiques, & que dans le précédent les deux Partis fussent également engagez dans le Schisme, on peut en sureté de conscience selon l'occasion communier avec l'un d'eux, & n'applaudir au Schisme d'aucun des deux *Partis*. Pourquoi seroit-il illicite d'aller à l'Eglise avec les Donatistes, ou de célébrer la Pâque avec les *Quartodecimans* si l'occasion le requéroit, puisque ni la nature

ni la Religion ne nous inspirent rien de contraire; pourquoi ne pourrai-je pas être présent & communier dans toutes les Assemblées religieuses où il ne se passe rien que de conforme à la Pieté & à la vraye Devotion? Supposez même que ceux à qui l'on a commis le soin du Service public fissent quelque chose d'indecent, de suspect, ou d'illégitime, que les vêtemens qu'ils portent fussent exposez à la censure, & même dans la vérité superstitieux; qu'on fit des gestes d'adoration à l'*Autel*, c'est ainsi que l'on veut que nous nommions la table de la Communion? Supposez encore que l'*Homiliste* ou Prédicateur débite une Doctrine de la vérité de laquelle nous ne sommes pas bien persuadez, ce qui arrive assez souvent; devrions-nous pour toutes ces choses nous séparer, à moins que l'on ne voulût nous contraindre personnellement d'avoir part à ces choses que nous croyons illicites? Les Prêtres sous *Héli* s'étoient si mal comportez à l'égard des Sacrifices journaliers que l'Ecriture nous dit qu'ils les rendoient puans, cependant le Peuple ne laissoit pas d'aller au Tabernacle, & de porter leurs sacrifices au Prêtre. Car dans ces Schismes qui ne regardent qu'une question de fait, il n'y a de juste cause du refus de la Communion que quand on exige de nous quelque acte illicite ou suspect; alors non seulement la Raison, mais aussi la Religion nous dicte cette règle indispensable: *Cautissimi cujusque præceptum quod dubitas ne feceris.* „ Un homme prudent ne doit
„ point

„ point faire ce qu'il soupçonne être illicite". Il se passa un longtems avant qu'il arrivât de *Schisme* dans l'Eglise pour ces sortes de raisons; mais dans les derniers tems il y en a eu beaucoup de cette espèce. Il n'y eut point de *Schisme* remarquable dans l'Eglise sur des questions de fait, & qui fussent légitimes, jusqu'au second Concile de Nicée, dans lequel la superstition propre à gagner les Peuples, & l'ignorance agirent de concert: Je veux dire jusqu'à cette cohue d'Evêques qui établirent le culte des Images. Tous les autres *Schismes* de cette espèce n'étoient qu'un pur caprice; mais celui-ci étoit réellement sérieux & important. Dans celui-ci c'étoit le Concile lui-même qui étoit le Parti *Schismatique* avec ses adhérens: car premierement à l'égard de l'usage des Images dans la Religion, *in Sacris*, tout le monde reconnoît que ce n'est pas une chose nécessaire; secondement plusieurs la regardent comme suspecte; en troisiéme lieu plusieurs la croyent entierement illicite. L'injonction de la pratique d'une telle chose peut-elle être autre chose qu'une injustice criante? peut-on regarder le refus de la Communion en pareil cas autrement que comme un devoir indispensable? C'est ici ou dans des occasions semblables que la séparation peut exposer à quelques embarras & à quelque danger personnel. C'est contre ces fâcheux revers que tout homme de bien doit montrer son courage; *pectus bene præparatum*; car d'ailleurs le *Schisme* ne peut faire autre mal, ainsi dans ces

ces circonstances il est aisé de voir ce qu'on doit penser & faire.

Examinons un peu à présent la seconde espêce de *Schisme* causée par la diversité des opinions. C'est une maladie qui a le plus tourmenté les Chrétiens depuis le commencement, de ne pas se contenter de cette mesure de Foi que Dieu & l'Ecriture leur avoient donnée en termes exprès. Un vain desir d'en savoir plus qu'il n'en a été révélé leur a fait entreprendre la discussion de plusieurs choses sur lesquelles nous n'avons aucune lumiere ni de la Raison ni de la Révélation. Ils ne s'en sont point tenus-là, mais se servant de l'autorité de l'Eglise, qui est nulle, & de la Tradition, dont la plus grande partie n'est que pure fiction, ils ont formé des divisions absoluës, & ont imposé la nécessité de la créance de ces choses aux autres. Pour fortifier leur Parti ils ont fait éclater des divisions, & former des Factions, opposant homme à homme, Concile à Concile: jusqu'à ce que la Paix ait abandonné l'Eglise, de sorte qu'il a été impossible de la rappeller. Delà vinrent ces anciennes Sectes si nombreuses, l'*Arianisme*, l'*Eutychianisme*, le *Nestorianisme*, le *Photinianisme*, le *Sabellianisme*, & plusieurs autres tant anciennes que modernes. Elles ne sont toutes que des noms de *Schisme* & de Faction, quoi que selon le langage ordinaire des Péres ce soit des *Hérésies*. La raison en est que l'*Hérésie* est un acte de la Volonté & non du Jugement, c'est un mensonge & non pas une faute d'ignorance:

rance: car autrement d'où viendroit l'approbation que l'on donne à ces paroles de St. Augustin, *Errare possum, Hæreticus esse nolo.* Il est certain que le *Manicheïsme*, le *Valentinianisme*, le *Marcionisme* & le *Mahometisme* sont des Hérésies, à parler proprement & selon la vérité: parce que nous savons que leurs Auteurs n'en étoient pas persuadez: ils les avoient forgées, & savoient que ce qu'ils enseignoient étoit faux: mais qui est-ce qui osera soutenir qu'*Arius*, *Nestorius* & d'autres qui enseignoient des Doctrines erronées touchant la Trinité ou la Personne de notre Seigneur avoient imaginé malicieusement ce qu'ils enseignoient, & que leurs erreurs ne venoient pas d'une faute d'ignorance ou d'un faux raisonnement? jusqu'à ce qu'on nous fasse voir le contraire, & qu'on nous en donne de bonnes preuves nous ne concevrons de mauvaise opinion d'aucun des Partis qu'autant qu'ils le méritent visiblement; & nous regarderons au pire ces divisions dans l'Eglise comme des *Schismes* sur une matiere d'Opinion. Dans ce dernier cas il n'est pas bien difficile de découvrir ce que nous avons à faire pourvû que nous ne soyons point aveuglez par quelque passion ou par un esprit de Parti. Je ne voi pas que la diversité d'opinions & la concorde de ceux qui les tiennent, *Opinionum Veritas, & Opinantium Unitas* soient incompatibles *, & que des personnes de différentes opinions dans la Religion Chrétienne, ne puissent entretenir la Com-

* Ἀσύστατα.

Communion *in Sacris*, & aller à la même Eglise. Pourquoi n'irai-je pas si l'occasion le requiert, à une Eglise d'*Ariens*, pourvû qu'il n'y ait rien qui ressente l'Arianisme dans leur Liturgie? S'il pouvoit se faire que l'on composât les Liturgies & les Formulaires du Service public, de sorte que l'on n'y mît rien de l'imagination des particuliers; qu'elles ne continssent que les choses dont tous les Chrétiens conviennent, les *Schismes* causez par les Opinions se dissiperoient bientôt. Examinons toutes les Liturgies qui ont été faites jusqu'à présent, & ôtons-en tout ce qui peut porter du scandale à l'un des Partis, n'y laissans que ce qui est cru par eux tous: il en arrivera que le Service public & l'honneur de Dieu n'en recevront aucun préjudice : au lieu que charger nos Formulaires publics des idées particulieres en quoi nous différons, c'est le vrai moyen de perpétuer le Schisme jusqu'à la fin du Monde. La Priére, la Confession des péchez, l'Action de graces, la lecture & l'exposition de l'Ecriture, l'administration des Sacremens, réduites à la maniere la plus simple & la plus unie, fourniroient assez de matiere pour composer une Liturgie, sans y rien ajoûter qui procede des opinions particulieres; sans la pompe des Eglises, des habits, des gestes prescrits, des Images, de la Musique, des Services qui regardent les morts, & plusieurs autres superfluitez qui se sont introduites dans les Eglises sous le nom specieux de bon ordre & de bienséance. Ce fut en chargeant

les Eglises & les Liturgies de choses inutiles que l'on fit naître la superstition; & lorsqu'on se fit des scrupules de conscience réels ou prétendus, les Schismes commencerent d'éclater. Si les Guides spirituels, & les Péres de l'Eglise avoient été plus reservez à surcharger les Eglises de superfluitez, & n'avoient pas été d'une rigueur excessive à renouveller de vieilles coûtumes, ou à en imposer de nouvelles; l'Eglise auroit été moins exposée au Schisme & à la superstition. Tout l'inconvenient qu'il y auroit eu en cela est qu'en suivant cette methode ils auroient eu de la condescendance pour la foiblesse de leurs inférieurs, ce que St. Paul n'a jamais refusé de faire. Mais par tout où des Opinions fausses ou suspectes deviennent une partie de la Liturgie de l'Eglise, celui qui s'en sépare n'est point Schismatique: parce que c'est la même chose de professer des Opinions fausses ou suspectes, & de mettre en pratique des actes illicites ou suspects.

La troisiéme chose que j'ai regardée comme une cause de Schisme c'est l'Ambition, j'entends celle des Evêques. Elle se montre sur tout en deux Articles: l'un concerne la pluralité d'Evêques dans le même Siége Episcopal, l'autre regarde la supériorité des Evêques en divers Siéges. Aristote dit que la nécessité ne fait commettre que de petites fautes, mais que l'avarice & l'ambition ont toûjours été les méres des grands crimes. L'ambition des Evêques a verifié cela; car rien n'a causé un

un plus grand nombre de *Schismes* opiniâtres & sanglans que cette peste de la Religion. Les Siéges d'*Alexandrie*, de *Constantinople*, d'*Antioche*, & celui de *Rome*, sur tout ne le font que trop voir ; témoin aussi l'Histoire Ecclésiastique, dans la plus grande partie de laquelle on ne voit autre chose que les Factions, & les desordres des Evêques du premier rang. Socrate en justifiant sa maniere d'écrire l'Histoire Ecclésiastique où il a entremêlé de temps en temps les actions des Princes Séculiers, & d'autres affaires Politiques, nous apprend qu'il l'a fait pour délasser le Lecteur qui autrement risquoit de se dégoûter en ne lisant que les faits des Evêques inquiets & fougueux (1).

Faisons quelque réfléxion sur les deux Chefs que je viens de specifier ; le premier dont j'ai parlé est la *pluralité d'Evêques* dans un même Siége. L'usage universel de l'Eglise dès le commencement, au moins depuis l'origine de l'Episcopat tel qu'il est à présent, a été d'élire un seul Evêque dans un Siége, & l'on a pris tant de soin de conserver l'unité sur cet article, qu'on ne permettoit pas à un Evêque d'avoir deux Cathedrales dans son Diocèse. Cet usage nous a procuré un Livre venu depuis peu de France *de Monogamia Episcoporum*, fait à l'occasion de l'E-

(1) Ἐν οἷς καθ' ἀλλήλων ἐτύρευσαν. L'Auteur explique la force de cette expression, mais comme sa remarque suppose la connoissance du Grec, on n'a pas jugé à propos de la traduire.

l'Evêque de Langres, qui, je ne sai par quelle fantaisie, ne se contentoit pas d'une seule Cathedrale dans son Diocèse. Il vouloit à toute force en avoir deux, ce que l'Auteur de cet Ouvrage regarde comme une espèce de Polygamie spirituelle. Il arrivoit souvent parmi les Anciens, quelquefois à l'occasion de la différence des opinions, quelquefois à cause des différens qui s'élevoient entre ceux qui s'intéressoient à l'élection des Evêques, que l'on nommoit deux Evêques, quelquefois davantage; & les différens Partis tâchant de soutenir leur Evêque faisoient eux-mêmes diverses Eglises, diverses Congrégations, chacun refusant d'aller aux Assemblées des autres; ce qui alloit quelquefois jusqu'à une Excommunication mutuelle. C'est ce que St. *Cyprien* appelle dresser Autel contre Autel, *erigere Altare contra Altare;* c'est à cela qu'il impute la source de tous les desordres de l'Eglise; & si vous le lisez, vous croirez voir qu'il ne pense pas qu'aucun autre desordre que celui-ci puisse être un *Schisme*. Cela peut recevoir quelque excuse: à l'égard de la Religion en elle-même, il n'importe en rien qu'il y ait un Evêque ou plusieurs dans le même Diocèse, & l'on sait que deux Evêques ont occupé en même tems le même Siége. St. Epiphane en comptant les Evêques de Rome met *Pierre* & *Paul* pour le premier; & St. Augustin reconnoit que pendant un tems, il fut Evêque conjointement avec son Prédécesseur: il s'en excuse sur ce qu'il ignoroit qu'un Decret du Concile de
Ni-

Nicée l'eût defendu. Avec tout cela comme il est plus avantageux à la paix de l'Eglise qu'il n'y ait qu'un Evêque, cette unité ne favorisant ni le vice, ni le crime, ceux-là se rendent très-coupables qui sans aucune nécessité & par un pur caprice violent une paix si desirable.

A l'égard de l'autre Chef, savoir de l'*Ambition* des *Prélats* touchant la *Supremacie des Evêques* en divers Siéges, l'un prétendant la superiorité sur l'autre : comme elle a de tems en tems troublé la paix de l'Eglise, on peut dire qu'elle en est à présent la ruine totale. L'Orient & l'Occident se sont brouillez d'une maniere irréconciliable par la fureur des deux Patriarches, & outre ce malheur leur ambition est fondée sur un vice contraire à l'humilité Chrétienne sans laquelle aucun homme ne verra son Sauveur : car ceux-là se trompent, & abusent de la crédulité des autres, qui voudroient nous persuader que selon l'institution de J. C. les Evêques ont une superiorité sur les autres hommes, outre celle d'être honorez & respectez : ou qu'un Evêque est superieur à un autre au delà de la subordination dont on est convenu entre les Chrétiens. Nous avons cru celui qui nous a dit qu'*en J. C. il n'y a ni haut ni bas, & qu'à l'égard des marques d'honneur, chaque homme doit être prêt à donner la préférence à un autre sur soi-même.* Cette Sentence tranche toute prétention, à plus forte raison toute superiorité à laquelle le Christianisme sert de prétexte ; à moins qu'on ne s'imagine que ce-

la n'a été dit qu'à des particuliers & à de pauvres gens. La Nature & la Religion s'accordent en ceci qu'aucun homme n'est soumis par sa nature à ces idées de l'honneur mondain, *secundum*, *sub* & *supra*; tout cela ne vient que des conventions & des établissemens que les hommes ont fait entre eux. C'est pourquoi abuser ainsi du Christianisme & en faire l'esclave de l'ambition, c'est un crime pour lequel je n'ai point de terme qui en exprime à mon gré toute l'énormité; & je ne lui donnerai point de nom ordinaire de peur que vous ne le preniez pour un péché ordinaire.

Or à l'égard du *Schisme* produit par ces deux causes, il vous est aisé de voir comment vous devez vous conduire. Vous pouvez sans rien craindre communier avec tous les Partis selon que l'occasion le requerra. Et en ce cas-ci les *Schismatiques* sont ceux qui sont à la tête de la Faction, avec ceux qui la fomentent. A l'égard des particuliers qui n'y ont aucun intérêt; ils peuvent être les spectateurs de ces Disputes & être tranquilles du côté de leur conscience, car je ne parle pas du péril de la bourse ou de la personne; ils peuvent, dis-je, regarder cela de la même maniere que le combat des Coqs. Lorsque l'on voit combattre deux Serpens, qui est ce qui s'avise de se mettre en peine lequel sera le vainqueur? Le meilleur souhait qu'on puisse faire alors est que tous les deux périssent dans le combat.

A l'égard des Conventicules dont vous souhaitez d'avoir une juste idée, voici ce

que

que je puis vous en dire en général : il est évident que toutes les Assemblées à part, sans aucune cause légitime de séparation sont appellées de ce nom : de sorte qu'un Conventicule n'est autre chose qu'une Assemblée de Schismatiques. Cependant on a quelquefois attaché ce nom à des Assemblées pleines d'honnêteté & de pieté ; & cela peut-être non sans quelque bonne raison : car voici l'état des Assemblées religieuses publiques. On a reconnu de tout tems que Dieu demande de nous non seulement une devotion intérieure & particuliere, selon laquelle les hommes dans le fond de leurs cœurs, enfermez dans leur cabinet ou dans quelque endroit retiré de leur maison, font leurs priéres, la confession de leurs péchez, & rendent des actions de graces ; mais qu'il demande encore que tout cela se fasse en public par des Assemblées nombreuses : delà vient qu'on a fondé des Temples publics, des Autels, des Formulaires de Culte ; des tems marquez pour le Service, & le reste qui est requis dans les Assemblées publiques. Cependant lorsque la vraie piété regnoit, toutes les Assemblées formées par un support mutuel dans la piété & dans la devotion étoient permises sans exception qui que ce fût qui les formât.

Mais lorsqu'on eut reconnu par expérience que les personnes mal intentionées se servoient des Assemblées particulieres, religieuses ou civiles, pour de mauvaises fins ; que la Religion s'y changeoit en une impieté palpable & grossiere, comme il pa-

roit par les *Eleusinia* des Payens, & leurs *Bacchanales*: & on imputoit aux Assemblées des Chrétiens, qui se faisoient en secret sous le gouvernement des Princes Payens, de pareilles abominations, comme les Auteurs Chrétiens eux-mêmes nous l'ont appris. Les Assemblées Civiles mêmes fort souvent, sous prétexte de visites d'amis ou de voisins, cachoient des conjurations contre le Prince ou la Republique. Par cette raison l'Eglise & l'Etat se joignirent & donnerent de concert des ordres pour la forme du Culte; le tems en fut marqué, & l'on établit des endroits pour les Assemblées publiques, tant religieuses que civiles. Toutes les autres Assemblées dont l'autorité publique n'avoit assigné ni le tems ni le lieu, furent regardées comme des Assemblées illégitimes, des tumultes & des émeutes, quand il s'agissoit d'affaires civiles; & on les traita de Conventicules, lorsqu'elles concernoient la Religion.

De sorte qu'il n'est permis au Peuple de s'assembler pour la priére, pour entendre la Prédication, pour faire des Conférences, & pour aucun autre office religieux que ce soit, que de la maniere dont l'autorité publique l'a permis; & nous ne devons pas nous plaindre de cela dans des tems où la vraie Religion est autorisée, car pourquoi voudrions-nous faire en secret & d'une maniere qui exciteroit des soupçons, ce qu'il nous est permis de faire en public? Mais dans le tems que la Religion est visiblement corrompuë & que la véritable

est

est persécutée; qu'on ne sauroit s'assembler sans danger pour servir Dieu, alors les Assemblées particulieres sans permission du Magistrat, non seulement sont légitimes; elles sont encore de nécessité & de devoir. Si cela n'étoit pas, comment pourrions-nous excuser les premiers Chrétiens qui en faisoient dans les tems où ils étoient exposez à la persécution; comment pourrions-nous nous excuser nous-mêmes sous le regne de Marie? Comment même pourroient se justifier les Catholiques Romains qui sont parmi nous, de l'accusation de faire des Conventicules, eux qui s'assemblent en secret pour leurs exercices religieux, contre l'ordre établi dans l'Eglise & dans l'Etat? Il est certain que toutes les Assemblées de Piété dans le tems de persécution, & de corruption dans la Religion, de quelque façon qu'on les fasse, sont véritablement, ou pour mieux dire, uniquement, les Assemblées légitimes: au lieu que les Assemblées publiques, quoi que faites selon la forme prescrite par la Loi Civile, si elles sont souillées par la corruption, & par la superstition, ne sont autre chose que des lieux de tumultes; de véritables Conventicules.



V.

REMARQUES SUR UN TRAITE' DE CONTROVERSE

ECRIT PAR UN CATHOLIQUE ROMAIN.

*Comment on peut connoître l'*EGLISE.



IL n'y a point de marques pour connoître l'Eglise, à moins que nous ne voulions établir pour marque la profession de la Vérité, qui est l'essence & la forme de l'Eglise. Comme l'Eglise n'a point de marques, aussi n'est-il pas nécessaire qu'elle en ait: à quoi serviroient-elles? Afin que je cherche & que je puisse trouver une Assemblée pour la distinguer? Cela n'est d'aucune nécessité: l'Ecriture dit d'excellentes choses de l'Eglise, mais ce n'est point pour m'obliger à courir le Monde afin de rencontrer ceux qui en sont Membres: c'est afin que je m'en fasse Membre moi-même: & c'est ce que je fais en embras-

braſſant le Chriſtianiſme, & me ſoumettant aux Règles de Foi, & aux devoirs qui nous ſont enſeignez dans l'Evangile, quand même je ne connoîtrois aucune autre perſonne dans le monde qui en fit profeſſion.

Deſcription de l'Egliſe.

L'Egliſe, entant que ce terme emporte une Aſſemblée viſible ſur la terre, n'eſt autre choſe que la Societé de ceux qui ſont profeſſion du Chriſtianiſme en quelque endroit de la terre qu'ils ſoient diſperſez. La définir par une Monarchie ſoumiſe à un Chef viſible, c'eſt une nouveauté qui s'eſt introduite depuis que les hommes ont commencé à changer le Royaume ſpirituel de Chriſt en une Tyrannie orgueilleuſe & mondaine; c'eſt une choſe qu'on ne trouve ni dans l'Ecriture, ni dans les Ecrits des Anciens. Le Gouvernement, ſoit d'un ſeul, ſoit de pluſieurs, n'eſt qu'un des attributs accidentels de l'Egliſe, ſi tant eſt qu'il en ſoit un. Certainement ce n'eſt pas une de ſes proprietez néceſſaires, & n'entre point du tout dans ſa définition & dans ſon eſſence. Je parle du Gouvernement extérieur, car à l'égard de l'intérieur, par lequel Chriſt regne dans le cœur de ſes élus, & les protège contre leurs ennemis ſpirituels; je n'ai pas beſoin d'en parler, & je ne voi rien qui ſe rapporte à cela dans aucune des remarques de votre Auteur.

Comment J. C. est le Chef de l'Eglise.

A compter depuis le commencement du Monde jusqu'à sa fin, l'Eglise est une & la même essentiellement, quelque différence qu'elle admette selon les occasions dans son extérieur, & dans la forme de son Culte. L'Eglise a subsisté dès le commencement du Monde & cette Eglise étoit Chrétienne; n'y ayant de différence entre les Péres qui ont précédé Jesus-Christ & nous, si ce n'est en ce qu'ils croyoient & que nous croyons *Jesus-Christ qui est venu. Jesus-Christ qui devoit venir; J. C. étoit le même hier, il est le même aujourd'hui, & sera le même à jamais.* L'essence de l'Eglise consiste dans son rapport à Jesus-Christ, & il n'y a jamais eu d'Eglise qui ne fût à lui. C'est pour cela que l'Eglise Juive étoit proprement & dans la vérité, l'Eglise Chrétienne, *quoad rem*, tout de même que la nôtre. Or comme cette Eglise est dans tous les tems le Corps de Christ, Christ en est aussi le Chef. Car il est autant impossible à l'Eglise d'être sans Chef qu'il l'est au corps d'être sans tête. La chose n'est donc pas telle que votre Auteur s'est imaginé: Jesus-Christ n'est pas venu pour fonder une nouvelle Eglise, ou pour s'en faire le Chef visible. La relation que Jesus-Christ a à son Eglise, que nous exprimons en disant qu'il en est le Chef, est une & toûjours la même depuis le commencement jusqu'à la fin des siécles. Elle ne reçoit aucun changement à

cet

cet égard, parce que la personne sur laquelle cette rélation est fondée est quelquefois visible, quelquefois non. Il est vrai que le Chef de l'Eglise s'est rendu quelquefois visible, mais cela étoit contingent & par concomitance. Car Jésus-Christ la seconde Personne de la Trinité s'étant fait homme pour racheter cette Eglise, & lui faire connoître le chemin de la Vérité qui y conduit, il arriva que le Chef de l'Eglise devint visible. Il ne laissa aucun Successeur de cette visibilité, il n'en laissa aucun enseignement, ni aucun usage, la chose ayant été purement accidentelle. Je demande, l'Eglise avoit-elle un Chef visible avant Jesus-Christ? Si elle en avoit un, Christ n'étoit pas le premier comme nos Docteurs nous l'enseignent: si elle n'en avoit aucun, quelle necessité a-t-elle d'un Chef visible qu'elle n'avoit pas dans son commencement? Pour dire la vérité en peu de mots, toutes ces questions touchant les marques, la visibilité, & le Gouvernement de l'Eglise, si on les considere par rapport à son essence, & à sa nature, sont vaines & hors de propos: si nous considerons les motifs des Savans qui les traitent, nous verrons que le tout n'est que Faction & esprit de Parti.

De la Primatie Ministerielle de St. Pierre dans l'Eglise.

Il n'y a rien dans l'Ecrit de votre Auteur, touchant l'accroissement visible, ou

la succession de l'Eglise en quoi nous différions de sentiment. A l'égard des preuves de la Supremacie ministerielle de St. Pierre, la premiere qu'on allégue, qu'il étoit la Pierre de l'Eglise, n'est rien: car St. Pierre étoit la Pierre lorsque Jesus-Christ lui parloit: mais il ne pouvoit être alors le Chef visible, puisque Jesus-Christ étoit vivant, & que selon la Doctrine de nos Maîtres, Jesus-Christ occupoit lui-même cette place. C'est pourquoi St. Pierre dans quelque sens & de quelque maniere qu'il fût la Pierre, ne pouvoit être le Chef visible, à moins que nous ne voulions dire que l'Eglise peut avoir deux Chefs visibles à la fois.

Secondement, les Clefs du Ciel confiées à St. Pierre, & le commandement de paître les Brebis de Christ n'ont d'autre signification que le devoir commun à tous les Disciples, *d'enseigner toutes les Nations*: ce devoir étant à divers égards exprimé par plusieurs Métaphores. *Enseigner* signifiant ouvrir le chemin de la Vie, est exprimé par les *Clefs*; mais comme il signifie aussi la pâture spirituelle qui fortifie l'ame de l'homme, cela est exprimé par le mot de *paître*. Cela n'est pas inconnu aux Partisans de l'Eglise Romaine: ainsi ils cherchent un azyle à leur Opinion dans une circonstance qui est que notre Seigneur parla dans cette occasion à St. Pierre seul, (comme il le faisoit en effet quelquefois); & ils supposent que cela renferme quelque grand mystère: car pourquoi notre Sauveur auroit-il distingué St. Pierre des

au-

autres Disciples, & lui auroit-il recommandé un devoir commun avec ses Confréres s'il n'y avoit en cela quelque chose d'extraordinaire qui lui convenoit préférablement aux autres? Ils regardent cette distinction comme une marque de la prééminence que St. Pierre avoit dans sa Charge d'enseigner, & qui établit sa Primatie: ajoûtant pour fortifier ce qu'ils avancent, que les autres Disciples devoient dépendre de lui & en recevoir la Doctrine qu'ils étoient chargez de prêcher. Je réponds, que quand même on accorderoit qu'il y avoit quelque grand mystére dans ce que fit Jesus-Christ, comment prouveroit-on que ce mystère est ce qu'on prétend? Le Sauveur ne l'ayant point manifesté on peut former là-dessus mille conjectures trompeuses. C'est une grande hardiesse de tirer des conséquences si importantes d'une cause cachée, & de fonder des matieres de si grand poids sur de pures conjectures.

Troisiémement, la priére pour la confirmation de la Foi de St. *Pierre*, d'où pouvoit-elle venir? La suite & la liason de l'Histoire montrent qu'elle venoit de la prévision de notre Sauveur sur le danger de la chute de Pierre, dans lequel danger il risquoit de périr si notre Seigneur n'avoit pas fait des priéres extraordinaires pour la confirmation de sa Foi. Le précepte de *confirmer ses fréres* n'est autre chose que le devoir charitable de tout Chrétien qui l'oblige quand il a échapé quelque grand naufrage, d'être attentif à avertir les autres afin qu'ils se garantissent des mal-

malheurs où leur commune fragilité les expose.

Ces circonstances que St. Pierre est nommé le premier parmi les Disciples ; que ce fut lui qui fit le premier Sermon, & le reste, sont des fondemens trop foibles pour y édifier la Monarchie Ecclésiastique Universelle. De ce qu'il fit mourir par son discours Ananias & Sapphira, on ne voit en cela qu'un pouvoir spirituel & non temporel. Mais dire que St. Pierre convoqua le premier Concile dont il est parlé dans les *Actes*, c'est une circonstance qui n'est point dans le Texte où il est dit seulement que *les Apôtres & les Anciens s'assemblerent.* Il n'y a pas un mot par où l'on voye que St. Pierre les ait convoquez.

Que St. Pierre ait été vingt-cinq ans Evêque de Rome, on ne sauroit le prouver par les monumens de l'Antiquité, avant St. Jérôme qui fourra cela furtivement dans la Chronique d'Eusebe, n'y ayant rien de semblable dans l'Histoire de ce dernier. On peut mettre même en question si Pierre a été Evêque de la maniere dont on entend ce terme à présent. Les Anciens qui font le dénombrement des Evêques de *Rome* jusqu'à leur tems, comme *Eusèbe*, avant lui *Tertullien*, & avant tous les deux *Irenée*, n'ont jamais mis *Pierre* au nombre des Evêques de ce Siége. *Epiphane* dit que Pierre & Paul furent Evêques de Rome conjointement : par où il est clair qu'il a pris le mot d'*Evêque* dans un autre sens qu'on ne le prend aujourd'hui. Dans notre siécle, & même en remontant bien plus haut,

haut, deux Evêques ne peuvent pas posseder le même Siége. St. Pierre vivoit dans un siécle où les aîles des Evêques n'avoient point cru au point où on les voit aujourd'hui.

Réponse à la Primatie exercée par l'Evêque de Rome.

Premierement, alléguer que plusieurs Evêques de *Rome* ont souffert le Martyre, qu'est-ce que cela fait au sujet en question? Le Martyre est-il une preuve de Primatie?

Secondement, que Victor voulut excommunier les Evêques d'Asie: cela est vrai, mais il est vrai aussi qu'il fut dispensé de ce soin: car les Evêques d'Asie le reprimenderent aigrement * & Irenée écrivit contre lui sur cette affaire.

Troisiémement que les quatre premiers Conciles furent convoquez par les Papes, c'est une fausseté notoire. A l'égard des deux premiers, les Evêques de Rome ne sont nommez que comme personnes citées: dans les deux derniers il est parlé d'eux en qualité de supplians de l'Empereur. Nous avons encore les Histoires d'Eusebe, de Socrate, de Ruffin, de Théodoret, de Sozomene; les Actes mêmes des Conciles, au moins quelques-uns, les *Ecrits* & les *Epîtres* de *Leon Evêque de Rome*; & dans tout

* Πληκτικώτερον καθαπτομένων. Ce sont les mots d'Eusebe.

tout cela il n'est pas dit un mot du Pape à la reserve qu'on en parle comme d'un suppliant ; & la Convocation générale des Evêques est attribuée à l'Empereur. Prenons pour exemple seulement le dernier de ces Conciles ; *Leon* Evêque de Rome souhaitoit que certaines choses qui s'étoient passées dans une Assemblée de Théologiens à Ephese fussent annullées : il présenta pour cela une requête à Théodose le jeune pour en obtenir la convocation d'un Concile général, ce qui lui fut refusé. Après la mort de Theodose il s'adressa à Marcien son Successeur, dont il obtint les fins de sa requête, mais comme Leon avoit demandé que ce Concile fût tenu en Italie, l'Empereur ne voulut pas l'écouter : qui plus est, le Pape pour bonnes raisons avoit supplié l'Empereur de renvoyer le jour nommé pour la tenue du Concile ; mais l'Empereur ne voulut pas non plus l'écouter sur cet article. De sorte que Leon ne put rien faire ni pour la convocation du Concile, ni pour le lieu où l'on devoit le tenir, ni pour le tems ; comme on le voit par les propres Epîtres de Leon. Si les Papes avoient si peu de pouvoir cinq cens ans après Jesus-Christ, que pouvoient-ils faire auparavant, lorsque leurs cornes n'étoient pas encore devenues si longues ?

L'allégation des Protestans touchant la corruption de l'Eglise Romaine qu'ils avouent avoir été pure pendant un temps, ne porte pas plus d'atteinte à la promesse de Jesus-Christ à son Eglise que *les portes*

de

de l'Enfer ne prévaudroient point contre elle; qu'en donne la corruption reconnue des Eglises d'Asie du tems de St. Jean, ou des autres Eglises dans la suite.

La conclusion de votre Auteur porte le titre de *Demonstration*. Voilà un mot qui lui a échapé malheureusement & qui découvre quelle est sa portée dans l'art de raisonner. Une raison tirée d'une si légére marque est fort éloignée d'une preuve démonstrative. Premierement, il est faux que tous les autres Siéges Patriarchaux soient éteints. Le Siége de Constantinople est encore sur pied, & fait voir sa succession d'Evêques depuis St. André jusqu'à aujourd'hui, aussi clairement que l'Eglise de Rome la fait voir depuis Saint Pierre. Le Siége d'Alexandrie subsiste encore, & l'Evêque de cette Ville s'appelle Κρίτην τῆς οἰκουμένης, *Juge de toute la terre*, comme je l'ai vu moi-même dans quelques-unes de ses Lettres. C'est un titre auquel il a autant de droit que l'Evêque de Rome en a d'être Souverain du Monde. Si quelqu'un répond que ces Evêques sont pauvres, dans la misere, dans la persécution, & dans l'affliction: cela ne fait aucune différence à l'égard de Jesus-Christ, en qui il n'y a ni *pauvre* ni *riche*, mais la nouvelle créature. On peut dire encore que leurs affaires sont en aussi bon état que l'étoient celles des Evêques de Rome sous les Empereurs Payens: car alors leur fortune n'étoit pas différente de celle des Evêques en question. Accordons pourtant que le Siége de Rome a plus duré que les autres, qu'en

qu'en conclura-t-on ? Quelques-uns de ces Siéges doivent avoir subsisté plus longtems que les autres à moins que nous ne supposions qu'ils se sont détruits tous à la fois. Il se peut faire que le Siége de Rome ne subsiste si longtems que par cette grace que le Cyclope promet à Ulysse, * qu'*il seroit mangé le dernier*. Quoi qu'il en soit, cette presomption orgueilleuse ressemble à celle du mauvais domestique dans l'Evangile, *mon Maître tarde à venir*, *tardat Dominus venire*, & il ne faut pas douter que le jour du Seigneur ne surprenne celui qui à présent mange & boit, fait des débauches avec le monde, & bat les autres domestiques de son Maître.

* Πύματον μὲν ἔδομαι. Dans l'Odyssée,



LET-



LETTRE DE MR. HALES A MR. LAUD ARCHEVEQUE DE CANTORBERY,

Touchant son Discours sur le Schisme.

MYLORD,



J'Ai appris qu'un avorton de ma plume, destiné seulement pour l'usage d'un Ami particulier, s'est émancipé à courir le monde, & que s'étant égaré, il est tombé entre les mains de Votre Grandeur. Je prends la liberté de m'adresser à vous à ce sujet, soit pour en faire l'Apologie, soit pour m'excuser, étant résolu quoi qu'il arrive de demander ou votre approbation, ou votre pardon. Je vous avoue, Mylord, que j'ai été dans une grande surprise de ce qu'un griffonnage d'un Ecrivain qui fait aussi peu de figure que moi a pu devenir assez considerable pour scandaliser qui que ce soit. Me voilà réduit à reconnoître la vérité de cette maxime, *Bellum inchoant inertes, fortes finiunt.* Une main foible

ble allume souvent un feu que le concours de tout un voisinage ne sauroit éteindre. S'il arrivoit quelque incendie d'une si légére étincelle, je suis tout prêt à y verser de l'eau moi-même pour empêcher qu'il n'aille plus loin.

Tout ce qui est dans mon Ecrit qui semble devoir donner du scandale, consiste ou dans l'*expression* & *dans le tour de la phrase*, ou bien *dans les pensées*, & *le fond des choses qui y sont exprimées*, *& sur quoi l'on insiste*.

Pour le premier Article le Lecteur y trouvera à l'égard du stile, des expressions quelquefois trop familieres & agrestes, quelquefois plus d'enjouement qu'il ne falloit, & quelquefois des traits *aigres* & *satyriques*. Mon excuse quant à cet article, sera de prier votre Grandeur d'avoir égard en premier lieu aux libertez qui échappent dans une Lettre qu'on espére qui ne sera vuë que de celui à qui on l'adresse : en second lieu à mon caractère d'esprit qui est d'être ouvert & sans aucune ruse : cela rend excusables cette franchise, & cet enjouement exempts de toute malignité, & mauvaise intention. En troisiéme lieu, je vous prie, Mylord, de considerer qu'une partie du sujet que j'avois à traiter étoit, ou me paroissoit être si peu de chose, & d'une si petite conséquence que voyant que cela avoit excité tant de troubles & de tumultes dans l'Eglise, je n'ai pas pu m'empêcher, je l'avoue, de me servir de termes d'indignation assez forts. Lorsque l'Empereur Auguste fut prié de dire ce qu'é-

qu'étoit devenue sa Tragédie d'*Ajax*? il répondit, *incubuit in spongiam*: ma réponse à l'égard des choses que je viens de rapporter est, *incumbant in spongiam*, je souhaiterois de tout mon cœur, ne pouvant former que des souhaits, que ceux entre les mains de qui mon Ecrit est malheureusement tombé me fissent la grace de passer l'*éponge* sur tout ce qu'il y a *de digne de blâme*.

Je viens à ce qui regarde les choses discutées dans cet Ecrit: mais avant que j'entre dans le détail, je demande à votre Grandeur, la permission de parler pour moi-même en général. S'il y a des erreurs que j'aye divulguées, comme il peut y en avoir par hazard, ma volonté n'y a aucune part & elles ne viennent que d'une recherche malheureuse. Le fameux *Galien*, ce grand & digne Medecin, dit de lui-même, *Depuis ma jeunesse il m'est arrivé d'une maniere merveilleuse, je ne sai comment: Si c'est par une inspiration Divine, par un Enthousiasme naturel ou surnaturel, comme il vous plaira l'appeller; il m'est arrivé, dis-je, de mépriser beaucoup l'opinion de la multitude: mais j'ai recherché extrêmement la Vérité & la Connoissance des choses, persuadé que c'étoit la meilleure acquisition que l'homme pût faire.* Je puis m'appliquer avec quelque justice les paroles de cet excellent homme. La recherche de la VERITE' a été mon unique soin depuis le tems que j'ai compris la force du mot. J'ai abandonné pour l'amour de la VERITE' toutes mes espérances, tous mes

mes amis, tous les desirs que je pouvois former, tout ce qui auroit pû me faire pancher d'un autre côté, & m'empêcher de tendre à ce but. C'est pour l'amour d'*elle* que j'ai employé mon argent, mon crédit, ma jeunesse, mon tems, & tout ce que j'ai au monde; ne voulant pas qu'on fût en droit de m'appliquer la censure de *Tertullien*, *Suo vitio quis quid ignorat*, *nous nous trompons par notre faute*. Si avec toutes mes dépenses & mes soins, je n'ai pû acquerir que l'Erreur, je puis dire qu'il m'en coute plus d'errer qu'il n'en coute à plusieurs autres de trouver la Vérité: La Vérité elle-même me rendra ce témoignage que si je ne l'ai pas rencontrée, ce n'est point ma faute mais mon malheur.

Je demande pardon à votre Grandeur, de ce que je l'arrête si longtems & peut-être sans nécessité, sur ce qui me regarde personnellement; je la prie de me permettre d'en venir à l'examen des choses mêmes que j'ai discutées dans cet Ecrit. Je dis premierement que de quelque façon que je me sois mécompté dans les parties de mon calcul, je suis très-certain que la substance en gros en est juste, & qu'elle revient uniquement à ce Précepte de l'Apôtre, *autant qu'il est possible conservez la paix avec tous les hommes*. Pour cet effet, après avoir rapporté diverses causes de *Schisme* & les avoir évaluées avec toute l'exactitude & tout le discernement dont je suis capable, j'ai conclu toûjours à l'accommodement & à la conservation de la communion autant que la chose est possi-
ble:

ble à la reſerve d'un ſeul cas. Or je ſoutiens qu'il ne ſauroit y avoir grand mal dans les premiſſes de mon argument, puiſque la concluſion n'en eſt qu'une exhortation à la paix.

Un ancien Grammairien expliquant les règles du Théatre avec un peu trop de ſcrupule, croyoit qu'on ne devoit pas nommer une épée dans la Comedie de peur que la pièce ne tînt un peu trop de la Tragédie, *Non posse Ferrum nominari in Comœdia ne transëat in Tragœdiam.* Le ſujet que j'ai traité m'a fait tomber ſur les mots de diſſenſion, tumulte, & brouillerie: j'eſpére pourtant qu'il n'y aura aucun lieu de craindre, puiſque la derniere ſcène n'étant que la paix, la pièce ne ſauroit être tragique.

J'abuſerois une ſeconde fois de votre patience, Mylord, ſi je touchois à tout ce qui peut n'être pas goûté dans mon Ecrit. Je rangerai ſous deux chefs tout ce qu'on peut m'objecter, ils embraſſeront aiſément tous les petits détails du ſujet. Le premier regarde mon procedé à l'égard de l'*Antiquité*, le ſecond à l'égard de l'*Autorité.* C'eſt contre ces deux choſes qu'on prétend que j'ai failli. A l'égard de l'Antiquité on veut que j'aye été trop aigre dans mes cenſures, & que je me ſois écarté du reſpect qui lui eſt dû. Si je me ſuis trompé en cela, ma faute vient de ce que j'ai crû que les actions étoient le fruit par lequel il falloit juger des hommes. J'ai ainſi jugé des perſonnes par leurs actions,

& non des actions par les personnes dont elles partoient. Car j'ai toûjours crû qu'il n'étoit pas naturel de juger des actions par les personnes & les tems. De là vient, pour dire la vérité, que n'ayant pas bonne opinion de notre règle pour le tems de la célébration de la Pâque; premierement parce qu'elle est empruntée de Moïse sans aucune autorité que je sache. Secondement, parce qu'elle n'est d'aucune utilité: car quel avantage en revient-il au Service Divin ou aux hommes en faisant errer cette Fête d'un jour à un autre; pourquoi ne pas la fixer à un jour connu? Troisiémement, cette règle est obscure & embarassée: il y a peu de gens de Lettres mêmes, qui en soient instruits; & comme il n'y a rien à mon avis de plus ridicule que des difficultez & des obscuritez qui ne sont d'aucun usage, *difficiles nugæ*; je n'ai pû parler avec modération de ceux qui se sont servis de cette occasion pour troubler & diviser l'Eglise: & qui pour maintenir une bagatelle, une simple cérémonie, dont la conservation ne produisoit aucun bien, sont tombez dans une erreur qui selon eux-mêmes est presque la plus dangereuse de toutes.

En parlant dans un endroit de l'*autorité de l'Eglise* j'ai ajoûté brusquement *qui est nulle*; je reconnois que cela m'a échapé par mégarde, & que la proposition à la prendre en général est fausse, quoi qu'à l'égard du cas particulier dont je parlois alors, j'ose dire qu'elle est très-vraie.

L'Au-

L'Autorité de l'Eglise, c'est-à-dire celle qui réside dans les gens d'Eglise, regarde, ou la jurisdiction dans les causes Ecclésiastiques, & les matieres de fait, ou la décision sur les points Ecclésiastiques, & sur les opinions sujettes à contestation. A l'égard du premier Article, dans les causes Ecclésiastiques, ou matieres de fait, les gens d'Eglise ont dans les affaires de leur ressort, la même autorité que les autres personnes à qui on a confié un pouvoir de Jurisdiction. Les Consistoires des Ecclésiastiques, leurs Cours, leurs Reglemens, sont fondez sur des autoritez aussi soutenables que les décisions des autres Tribunaux. Mais lorsqu'il s'agit de décisions sur des questions Ecclésiastiques, ou sur des matieres de Controverse, si je dis que *l'Autorité de l'Eglise est nulle*, je ne connois personne qui puisse s'y opposer, si ce n'est l'Eglise Romaine. Car ce que j'ai dit ne *sauroit être faux* qu'au cas que nous fissions l'Eglise *Juge des Controverses*; & nous soutenons généralement le contraire contre l'Eglise Romaine. Il est clair que c'est sur cela que j'ai avancé ce que j'ai dit; car en commençant à parler du *Schisme* qui se forme au sujet d'une opinion douteuse, je me suis servi un peu crûment de ces mots qui ont été une occasion de scandale. Si j'y avois ajoûté l'assaisonnement nécessaire, je n'aurois commis aucune erreur. Je me suis encore expliqué trop librement sur l'origine de la subordination, *de Origine Dominii*,

& j'ai avancé qu'elle n'étoit fondée ni ſur la *Nature* ni ſur la *Religion*. Je conſens de renvoyer la déciſion de cette queſtion à la venue d'Elie: en attendant, ſoit que ce que j'en ai dit ſoit vrai ou faux, je veux bien prendre l'erreur ſur moi. C'eſt un point de pure ſpeculation ſur lequel nous tombons en étudiant les *Politiques d'Ariſtote*, & qui n'eſt d'aucun uſage dans la vie ordinaire. L'*Autorité* n'eſt pas accoûtumée à diſputer, & elle n'avance guére lorſqu'il faut qu'elle ſe défende par des Argumens dans les Ecôles. La queſtion ſi l'Empire *in Civilibus* ou *in Sacris*, dans l'Etat & dans l'Egliſe eſt un établiſſement arbitraire des hommes, ou s'il deſcend d'un Droit Divin, cette queſtion, dis-je, doit être examinée par ceux qui ont le gouvernement entre leurs mains. A l'égard des autres dont le devoir eſt d'obéir, & de moi ſur tout, qui ſuis très-content de vivre, & de mourir pauvre & ſimple particulier, c'eſt une ſpeculation purement inutile. Notre Sauveur ne forma point de doutes ſur l'autorité d'*Herode*, ou d'*Auguſte*; il reconnut que *Pilate* avoit ſon pouvoir *d'enhaut*, quoi que nous ſachions bien qu'il le tenoit par ſubdelegation de l'Empereur *Tibére*. Que les titres d'honneur & d'autorité ſoient diſpenſez comme la Providence de Dieu le trouvera bon; ceux qui aiment la paix & la tranquillité, ne ſe relâcheront point ſur l'obéiſſance qui leur eſt duë. C'eſt mon intention autant que Dieu & ma conſcience n'y formeront aucun obſtacle.

tacle. Je ne voi pas qu'aucun homme en puiſſe exiger davantage. Mais comme l'allégation de la conſcience ne ſonne pas bien auprès de pluſieurs perſonnes, parce que ſouvent ôn a lieu de ſoupçonner qu'elle ne ſert qu'à couvrir l'*opiniâtreté* & l'*entêtement*: en ce cas c'eſt l'affaire de chaque homme de reconnoître la ſincerité de ſes intentions, & d'agir en conſéquence quel que ſoit le jugement de ſes Superieurs, & qu'en puiſſe être l'événement. Puiſque dans les affaires de la conſcience il eſt ſouvent inévitable de tomber ou entre les mains des hommes ou entre les mains de Dieu; Je laiſſe à chacun à juger lequel eſt le meilleur. Il me ſuffit de dire quant à cela, que c'eſt une choſe terrible de ſe jouer avec ſa conſcience: d'elle dépend aſſurément le ſalut ou la perte d'un homme.

Je ſouhaiterois encore pouvoir ôter une épine du pied à ceux qui parcoureront mon Ecrit. Il y a un endroit où j'ai vivement attaqué l'*Ambition* des *Prélats*: cela fait ſoupçonner à des perſonnes qui ont lu cette petite Pièce avant qu'elle tombât entre les mains de Votre Grandeur, que je nourris dans mon cœur un malin vouloir contre l'Ordre Epiſcopal; & que ſous prétexte de blâmer les Anciens, je donnois ſous main un coup de fouet aux Modernes. Je vous ai expliqué clairement & ſincérement ma penſée, Mylord, au ſujet de l'obéïſſance que je dois à la *Juriſdiction Epiſcopale*, & je me flatte que

vous me faites la justice de me croire. De sorte qu'à cet égard je n'en dirai pas davantage : si l'on se donne la peine de bien examiner le fond des choses que j'ai traitées, je ne serai plus soupçonné d'y avoir voulu rien glisser qui regarde le tems présent. Je parle dans mon Ecrit, des *Schismes* qui s'élévent, ou de la pluralité des Evêques dans un Diocèse, ou de la superiorité des Evêques sur divers Diocèses. Ces deux choses regardent uniquement l'Antiquité, & ne fait rien à notre tems. La premiere espèce de *Schisme* venoit de la fougue indocile du Peuple à qui appartenoit la nomination des Evêques : l'autre venoit de quelque chose (bonne ou mauvaise, c'est ce que je ne sai pas,) de la part des Princes alors regnans, qui laissoient faire aux Evêques ce qu'ils vouloient, quoi qu'il y en eût quelques-uns d'entre eux qui ne valoient pas mieux que les autres hommes : ces Princes, dis-je, n'avoient aucun soin de faire observer les anciens Canons de l'Eglise, où l'on avoit règlé les limites, les rangs & les prééminences de tous les Diocèses, & Provinces. Nous avons éprouvé en cela un changement avantageux : la nomination des Evêques qui étoit entre les mains du Peuple a passé heureusement entre les mains du Prince avec le soin de la conservation des bornes des Diocèses & des anciens titres de préséance. Depuis cet heureux changement arrivé depuis près d'un siécle, nous n'avons vû au-

cun

cun desordre pareil; & il n'y a pas d'apparence que nous en voyions aucun. Tandis qu'une main Royale aussi bonne, aussi moderée, & aussi bienfaisante tiendra le Timon de l'Etat. Je prie Dieu qu'il le lui conserve à lui, & à ses descendans, jusqu'à la fin des siécles.





V I.

EXPLICATION

En forme de Paraphraſe de

L'EVANGILE

Selon St. MATTHIEU
CHAP. XII.

DIALOGUE entre le MAITRE & le DISCIPLE.

LE DISCIPLE.



E vous remercie, Monſieur, de la peine que vous avez eu la bonté de prendre pour me faciliter l'intelligence, du but & du deſſein de l'onziéme Chapitre de St. Matthieu. Si je ne craignois de vous être importun, je vous prierois de prendre la même peine pour le Chapitre XII.

LE MAITRE.

Je le veux de tout mon cœur, pourvu que vous me diſiez vos difficultez à meſure qu'elles vous viendront dans l'eſprit. Je pourrois me tromper en vous ex-

expliquant ce que vous ſavez & en manquant de vous expliquer ce que vous ne ſavez pas.

D. Je ſuivrai votre idée & je commencerai par le commencement même du Chapitre. Je vous prie de me dire comment il eſt dit I. *qu'en ce tems-là Jeſus alloit par les bleds avec ſes Diſciples?* puiſque dans le Chapitre précédent il eſt dit *qu'il avoit envoyé tous ſes Diſciples?*

M. Par ces mots, *en ce tems-là*, on ne doit pas entendre preciſément l'inſtant qui ſuivit celui auquel il tint les derniers Diſcours qui viennent d'être rapportez: mais un tems aſſez conſiderable pendant lequel les Diſciples pouvoient être de retour des endroits où ils avoient été envoyez. Il en eſt de même lorſque St. Matthieu après avoir dit que Jeſus habita dans la ville de *Nazareth*, lorſqu'il n'avoit qu'environ deux ans, ajoûte immédiatement après, *en ce tems-là vint Jean Baptiſte*, comme ſi St. Jean avoit paru peu de jours après que Jeſus fut venu demeurer à *Nazareth*: nous ſavons pourtant qu'il ſe paſſa vingt-huit ans entre deux.

D. Je le croi comme vous me le dites, & je paſſe à ce qui m'embarraſſe le plus, c'eſt ce que ce pouvoit être que les Diſciples firent *qu'il n'étoit pas permis de faire le jour du Sabbath.*

M. Comment cela peut-il vous embarraſſer? N'eſt-il pas dit en termes clairs *qu'ils arracherent des épics & les mangerent*, comment ne vous eſt-il pas venu dans l'eſprit que c'étoit-là leur peché?

 D. Je

D. Je vous dirai comment: le Texte parle à mon avis de trois choses, 1. *qu'ils allerent par les bleds*, 2. *qu'ils arracherent les épics*, 3. *qu'ils les mangerent.* Je ne saurois dire si c'est dans toutes ces actions que consistoit leur péché, ou laquelle de ces trois choses étoit blâmée, & je vai vous dire les raisons de mon doute.

Premierement il est certain que leur promenade toute seule pouvoit avoir été un péché, à cause qu'il n'étoit pas permis le jour du Sabbath de se promener au delà de l'espace de deux cens coudées; & nous ne savons pas jusqu'à quel point J. C. & ses Disciples excéderent cette mesure: mais si c'étoit cela, les Pharisiens auroient blâmé J. C. aussi bien que ses Disciples, parce qu'il est apparent qu'il alla aussi loin qu'eux en se promenant.

Secondement, il est vrai que ce pouvoit être un péché d'arracher des épics: mais il est apparent que non, puisque la Loi y est si expresse dans le XXIII. Ch. du Deuteronome vs. 25. *Lorsque tu viendras au bled de ton prochain tu pourras arracher des épics avec la main, mais tu ne porteras point la faucille dans la moisson de ton prochain.* Pourquoi ce qui est légitime en tout autre tems devient-il illégitime le jour du Sabbath, la chose étant si éloignée d'être un travail, ou un ouvrage servile? c'est ce que je ne saurois comprendre.

Troisiémement, il est vrai qu'ils les mangerent, mais je ne puis découvrir quelle faute il y avoit en cela si vous ne me l'apprenez.

M. Je

M. Je pourrai peut-être vous en apprendre plus que vous ne penſez. Il eſt vrai que les Interpretes s'accordent en général ſur ce que les Diſciples arracherent des épics le jour du Sabbath, & qu'ils croyent que ce fut ce que les Phariſiens regardent comme illégitime: mais je croi qu'ils ſeroient bien embarraſſez à le prouver. L'uſage & la coûtume des Juifs, ſurtout depuis le tems des Macchabées, étoit de permettre de plus grands travaux que l'action d'arracher un épic: par exemple de combattre défenſivement contre l'ennemi; il étoit permis aux Marchands & aux Voituriers de voyager même le jour du Sabbath, & pluſieurs autres choſes ſemblables. J'aurois plus de penchant à croire que leur péché conſiſtoit en ce qu'ils mangerent: ſuppoſé que les railleries & les accuſations des Poëtes Payens ſur les Jeûnes des Juifs pendant le Sabbath ſoient fondées. Tout bien conſideré, je croi qu'il y a plus à dire à l'égard de ce péché-ci qu'à l'égard de l'autre, & ſi l'on ne s'écarte point de la réponſe que fit J. C. pour juſtifier ſes Diſciples, on ſera fondé à ſe ranger à cette opinion, d'autant que ſi leur prétendu péché avoit été de travailler, ou de faire quelque ouvrage, Jeſus-Chriſt auroit pu appuyer ſa réponſe de l'exemple de *Joſué*, & de pluſieurs autres qui avoient fait de plus grands travaux le jour du Sabbath. Mais ſe fondant ſur l'exemple de David qui mangea ce qu'il étoit défendu de manger, il ſemble comparer les deux actions de manger que la néceſſi-

té rendoit permises. Je n'exige pas que vous vous rendiez à ceci comme à une vérité incontestable : je veux vous dire seulement que l'on peut aussi bien soutenir l'une des opinions que l'autre ; cependant si vous voulez être sûr de la nature de leur péché, vous n'avez qu'à mettre les deux choses ensemble : vous ne sauriez vous tromper de cette maniere.

D. Je vous remercie de votre éclaircissement, je voudrois que vous m'en donnassiez un aussi bon pour cette autre Objection : notre Sauveur dit dans le troisiéme verset de ce Chapitre que *David mangea des Pains de Proposition & ceux qui étoient avec lui* : & le St. Esprit dit, I. Livre de Samuel Ch. XXI. vs. 1. où cette histoire est rapportée, qu'il n'y avoit aucun homme avec lui : car il y est rapporté qu'*Abimelech le Sacrificateur fut effrayé de rencontrer David, & lui dit, d'où vient que tu es seul, & pourquoi nul homme n'est avec toi ?* Comment, à votre avis, pourrai-je concilier cette contradiction ?

M. Il faut convenir que les paroles de notre Seigneur dans St. Matthieu sont trop expresses & trop claires pour souffrir un autre sens que celui-ci, qu'il y avoit d'autres hommes avec David. Supposé même qu'elles en pussent admettre un autre, Saint Marc mettroit la question hors de doute : car il dit en propres termes que *David mangea les Pains de Proposition, & en donna à ceux qui étoient avec lui.* St. Marc Ch. II. vs. 26. Ainsi lorsque le Sacrificateur dit dans Samuel, qu'il n'y avoit per-

personne avec lui, il vaut mieux entendre qu'il n'y avoit personne qui parut; il se peut faire que David fit retirer ses gens pour un tems jusqu'à ce qu'il eût eu des vivres du Sacrificateur, tant pour lui que pour eux. Voilà ce que je croi de plus plausible pour lever ce doute.

D. Je le trouve plausible comme vous: mais avant que je quitte cette histoire de David, je vous prie de me dire comment pût se faire ce que dit notre Seigneur, que *David entra dans la Maison de Dieu*, au verset 4. du même Chapitre, dans le tems même que la Maison de Dieu n'étoit pas encore bâtie; c'est-à-dire lorsqu'il n'y avoit point encore de Temple?

M. Votre objection est bonne, & voici ce qu'on y doit répondre. Notre Seigneur appelle le lieu où étoit le Tabernacle, la *Maison de Dieu*, lequel ensuite acquit le propre nom de Temple.

D. Cela est vraisemblable. Après cette réponse touchant David, passons, je vous prie, à ce qui regarde les Prêtres dans le 5. verset, où J. C. dit *qu'aux jours de Sabbath les Sacrificateurs violent le Sabbath dans le Temple, & n'en sont point coupables.* Qu'est-ce que le Sauveur veut dire par là?

M. Dans ces paroles, Jesus-Christ employe en faveur de ses Disciples, un argument, qu'on appelle un argument du plus au moins, pour les justifier de ce qu'ils arracherent, & mangerent des épics le jour du Sabbath. Parmi les Juifs la Loi du Sabbath étoit interprétée, de sorte qu'elle

n'empêchoit point les ouvrages qui se faisoient dans le Temple: ainsi c'étoit une espèce de règle dans la Loi des *Juifs*, que dans le Temple il n'y avoit point de Sabbath. De ce que la Loi du Sabbath le cedoit aux ouvrages du Temple, notre Seigneur tire un argument de la plus forte raison: ce sont les œuvres d'un Prophète d'un tout autre prix que celles d'un Sacrificateur. Sa réponse en un mot est celle-ci: Les Sacrificateurs en travaillant dans le Temple un jour de Sabbath, ne sont pas crus profaner le Sabbath, à plus forte raison mes Disciples qui sont Prophètes ne doivent pas être crus le profaner, en faisant une chose qui tient moins du travail que ceux des Sacrificateurs. Il paroîtra que c'est-là le but de sa réponse, par ce qu'il dit encore au verset sixiéme, *Il y a ici quelqu'un qui est plus grand que le Temple.* En effet chaque Prophète est plus grand que le Temple; je veux dire qu'il n'étoit astreint dans aucun cas aux Loix & aux coûtumes du Temple. Il pouvoit sacrifier hors du Temple toutes les fois qu'il le trouvoit bon, comme il paroît par la conduite d'Elie. On peut objecter que la fonction de Sacrificateur ne pouvoit être remplie sans le travail de l'oblation, mais que la fonction Prophetique des Disciples, pouvoit se faire le jour du Sabbath sans arracher des épics & sans les manger. La réponse à cela est, que notre Sauveur & ses Disciples étoient si occupez à leur Ministère Prophetique que comme en d'autres occasions *ils oublioient de prendre du pain*;

dans

dans celle-ci, ou ils l'avoient oublié, ou ils n'avoient pas eu le tems de se pourvoir la veille du Sabbath, pour avoir de quoi manger le lendemain.

D. Je comprens votre pensée; je vous prie de me démontrer de même la force de la troisiéme raison de J. C. qui se trouve dans le verset septiéme, où il dit, *mais si vous saviez ce que c'est, je veux miséricorde, & non point sacrifice, vous n'auriez pas condamné ceux qui ne sont point coupables*.

M. Voici à quoi revient sa pensée. Lorsque deux Loix semblent se contrarier, en sorte qu'on ne sauroit les observer toutes deux, on doit observer celle qui est préférable & laisser l'autre. La Loi qui nous ordonne *de faire du bien à tous les hommes* & de les aider dans la voye du salut, est une Loi morale qu'un Chrétien ne doit jamais négliger: elle est préférable à celle qui nous défend de *travailler* ou de *manger* le jour du *Sabbath*, qui n'est qu'une Loi cérémonielle. J. C. ne pouvoit pas s'appliquer à enseigner, & ses Disciples à preparer, & à disposer l'esprit du Peuple à recevoir la Doctrine de leur Maître, & en même tems disposer les choses nécessaires à l'observation du Sabbath; ainsi selon l'équité la Loi du Sabbath doit ceder à celle d'instruire le monde dans les voyes de la félicité, bien loin de la combattre.

D. Je conçois ce raisonnement, mais il me semble qu'il y a ensuite quelque chose qui ressemble à une raison & que je ne con-

conçois pas bien, c'eſt dans le verſet ſuivant; *Car le Fils de l'Homme eſt Seigneur même du Sabbath.* Je vous prie de m'enſeigner ce que cela veut dire.

M. Ceux qui en cet endroit, par *le Fils de l'Homme* entendent J. C. ou le Meſſie, ſe trompent: car en donnant cette ſignification à ces mots, la raiſon n'a plus de force. Si J. C. avoit voulu dire ſeulement qu'il étoit le Meſſie, qu'en cette qualité, il étoit Seigneur du Sabbath, & qu'ainſi il pouvoit l'abroger ſelon ſon bon plaiſir, de quelle néceſſité étoient les trois raiſons précédentes? Par le *Fils de l'homme* on doit donc entendre tout homme ordinaire, comme il eſt manifeſte par le paſſage de St. Marc Ch. II. vs. 27. *Le Sabbath eſt fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbath.* Outre qu'en ce tems-là J. C. n'avoit point encore prêché & n'avoit pas voulu que ſes Diſciples prêchaſſent qu'il fût le *Meſſie*; Qui plus eſt, un tems conſiderable après ceci, comme vous pouvez voir dans St. Matthieu, Ch. XVI. vs. 20. *il leur commanda expreſſément de ne dire à perſonne qu'il fût Jeſus le Chriſt &c.* Par conſéquent le ſens de ces paroles eſt celui-ci: Que ce qui eſt ordonné en faveur d'une autre choſe doit ceder à la choſe pour laquelle il a été ordonné: or le Sabbath a été ordonné en faveur de l'homme, de chaque homme: donc il lui doit ceder la place; ſavoir, quand une choſe auſſi intéreſſante pour l'homme que ſon ſalut, s'y trouve mêlée. Pour être le Seigneur *du Sabbath*, il faut pouvoir en diſpoſer, le faire

faire ſervir à ſon propre uſage, & avoir le droit d'en uſer ainſi.

D. Je vous remercie de la peine que vous avez la bonté de prendre pour moi, & comme je n'en veux point abuſer, je ne vous demanderai aucun éclairciſſement touchant l'hiſtoire qui ſuit de l'homme qui avoit une main ſeche: je croi l'entendre ſuffiſamment. Je vous prie ſeulement de me dire ce que vous penſez ſur ce que notre Seigneur l'ayant guéri lui, & pluſieurs autres de leurs maladies, il eſt ajoûté au ſeiziéme verſet de ce Chapitre *qu'il leur défendit avec ménaces de le donner à connoître.*

M. Il eſt aiſé de comprendre que la même cauſe qui l'obligea à s'éloigner & à ſe retirer du milieu d'eux, comme il eſt dit dans les verſets précédens; l'engagea auſſi à recommander le ſecret: c'étoit ſans doute pour ſe mettre à couvert de la violence de ſes ennemis. Ceux qui diſent qu'il en uſa ainſi par un effet de ſa Charité pour ces mêmes Phariſiens qui cherchoient à le faire périr, n'avancent rien que de vraiſemblable: c'eſt ainſi qu'Origene rapporte d'Ariſtote qu'il ſe retira d'Athenes non pour l'amour de lui-même, mais pour l'amour des Atheniens, pour leur ôter l'occaſion de commettre en ſa perſonne un meurtre pareil à celui de Socrate. Juſqu'ici le zèle des Phariſiens, leurs efforts pour conſerver les traditions de leurs Ancêtres, & la Religion de leurs Péres pouvoient paroître excuſables, ainſi J. C. ajoûtant Miracle ſur Miracle dans l'attente de leur répen-

pentance & de leur amendement, & en même tems, il les empêchoit en se cachant, & se derobant à leur zèle emporté, de lui faire aucune violence, jusqu'à ce que resistant aux lumieres & au témoignage de leur propre Conscience, ce que quelques-uns d'entre eux firent bientôt après comme nous l'allons voir, ils eussent comblé la mesure & se fussent rendus entierement coupables de ce sang innocent, qui tomba dans la suite sur leurs têtes. De sorte que lorsque J. C. défendoit au Peuple de le donner à connoître, il vouloit seulement leur défendre de dire où il étoit, afin qu'il pût faire l'œuvre de son Pére, avec plus de secret & moins d'opposition: ce sens est le plus conforme à ce qui suit, & qui est emprunté du Prophète Esaïe, versets 17. 18. 19. 20. & 21.

D. Je suis persuadé de la vérité de ce que vous venez de me dire, mais dans ces mots, tirez d'Esaïe, il y a quelque chose que j'ai beaucoup de peine à entendre, c'est vers la fin du 20. verset, où il est dit, *jusqu'à ce qu'il ait fait venir en avant le jugement en victoire.* Dites-moi, je vous prie, quel est le sens de ces paroles.

M. Je vai parcourir tout ce qui est tiré du Prophète, afin de vous mettre en état d'entendre ce passage. Ces paroles d'Esaïe sont rapportées par St. Matthieu pour marquer plus fortement, la douceur, l'humilité, & le silence avec lesquels le grand ouvrage de notre salut devoit être executé. Par ces mots, *je mettrai mon Esprit sur lui*, on doit entendre l'esprit de douceur,

de

de benignité, & d'humilité auquel la Colombe servoit d'emblême lorsqu'elle descendit sur Jesus-Christ; & par ces mots, *il annoncera le jugement aux Nations*, on doit entendre la Prédication de la Loi Chrétienne. C'est pourquoi si vous le remarquez, dans le Chapitre XLII. d'Esaïe verset 4. il est ajoûté comme une explication du mot *jugement* qui précéde, *& les Iles attendront sa Loi*. Lorsqu'il viendra pour prêcher cette Loi, ou pour annoncer ce jugement, dit le Prophète, *il ne se debatra point & ne criera point*, c'est-à-dire, il ne montrera aucun signe de colére ou de desordre d'esprit; & *personne n'entendra sa voix dans les rues*, c'est-à-dire, qu'il ne causera aucun tumulte ni aucun bruit parmi le peuple. Il n'exposera point les vices des hommes à la connoissance, & à la censure du monde; de ceux dont il n'espére aucun amendement. *Il ne brisera point le roseau cassé*, continuë le Prophete, c'est-à-dire, il n'ajoûtera point affliction à l'affligé; *& il n'éteindra point le lumignon qui fume*, c'est-à-dire, que là où il appercevra les plus petites étincelles, il s'attendra à y trouver du feu. Il s'accommodera aux foiblesses & aux infirmitez des hommes, de sorte qu'il ne les entretiendra pas comme si c'étoient des vertus; & il fera tout cela, dit le Prophete, *jusqu'à ce qu'il ait fait venir en avant le jugement en victoire*. Quel que soit le sens de ces mots il est clair qu'ils marquent le succès ou les suites de cette débonnaireté, de cette douceur, & de cette tranquillité, dont

dont le Prophete vient de parler. Or, tenant pour accordé, qu'il n'y a rien d'oublié dans ces paroles, comme St. Jérôme le ſoupçonne, je ne vois que deux ſens qu'elles puiſſent recevoir ſelon les deux différentes manieres de prendre le mot de *jugement*. En premier lieu, ſi en cet endroit on entend par *jugement* ce qui eſt entendu par le même mot au dix-huitiéme verſet qui précéde, alors le ſens de ces paroles ſera celui-ci: Il prêchera la Loi Chrétienne avec toute douceur & toute bénignité, malgré l'oppoſition & la malice de ceux qui la combattent, juſqu'à ce que cette Loi ait prévalu & remporté la victoire: c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que la plus grande partie du Monde ait embraſſé cette Doctrine; & à ne regarder pas plus loin, ce ſens paroît aſſez convenable. En ſecond lieu, ſi par *jugement* on entend la diſcuſſion, ou le jugement d'une cauſe, auquel ſens ce mot eſt ſouvent pris dans l'Ecriture; alors le ſens de ces paroles reviendra à ceci, Il en uſera avec tant de douceur & de bénignité en agiſſant ſur les eſprits des hommes ſur la terre, que quelque homme que ce ſoit qui s'aſsît ſur le Tribunal pour juger de ſa conduite, ne pourroit que lui donner gain de cauſe, & lui adjuger la victoire. C'eſt dans un cas pareil que le Pſalmiſte dit de Dieu, qu'*il gagne ſa cauſe lorſqu'il eſt jugé*, Pſ. LI. vs. 6. & c'eſt dans le même ſens que Dieu dit de lui-même, *ô hommes de Juda, jugez vous-mêmes, je vous prie, entre ma vigne & moi*, Eſaïe Ch. V. vs. 3. Dans ce jugement Chriſt rem-

remporte la victoire lorsqu'avec toute douceur & toute bénignité, il supporte le mauvais naturel & la perversité du Peuple *Juif*, après qu'il n'a épargné ni tems ni soin pour le réformer, s'il avoit voulu l'écouter.

D. J'avouë, Monsieur, que tout ce que vous dites est fort raisonnable, mais il me semble qu'on attache un sens un peu forcé à ces mots de la façon que vous les lisez, *jusqu'à ce qu'il ait fait venir le jugement*; car selon le sens que vous y donnez nous devrions au moins lire ainsi, *jusqu'à ce qu'il ait emporté le jugement avec la victoire, ou en victoire.*

M. Vous avez fort bien jugé, & c'est ainsi que nous devrions lire ces paroles, le mot ἐκβάλλειν que nous traduisons *faire venir*, signifiant la même chose que celui d'ἐκφέρειν, qui veut dire *emporter*. Mais il y a bien d'autres fautes que celle-ci dans la Version de notre Testament, pour lesquelles vous devez avoir de l'indulgence; & j'espére que vous ne trouverez pas mauvais si je m'en explique librement avec vous quand je les rencontrerai.

D. Tant s'en faut que je le trouve mauvais, qu'au contraire je vous en prie. Car quoi que j'aie une grande opinion des Savans qui ont traduit le Testament, je ne voudrois pas que le respect que j'ai pour eux me fût préjudiciable. Mais laissez-moi continuer mes objections.

M. Cela n'est pas nécessaire. Je voi sur quoi porte votre pensée, c'est sur le grand scrupule qui effraye les hommes, le péché contre

contre le Saint Esprit, dont il est parlé dans ce Chapitre, à l'occasion de la guérison que fit J. C. de l'homme aveugle & muët, & possedé par le Démon, au 22. verset de ce Chapitre.

D. C'est justement cela. Je vous prie donc que nous en venions à cette histoire.

M. De tout mon cœur. Vous devez savoir premierement, que les Pharisiens n'eurent pas plûtôt vû ce grand Miracle que J. C. venoit de faire, qu'ils dirent *qu'il chassoit les Diables par* Beelzebuth *le Prince des Diables*, comme il est marqué au 24. verset de ce Chapitre. Il est vrai aussi que c'étoit un usage assez ordinaire parmi les Sorciers & les Magiciens, comme on le voit dans plusieurs des anciens Poëtes, quand ils ne pouvoient venir à bout par aucune autre voye des Demons, d'employer le secours du grand & principal Démon qu'ils menaçoient de nommer, s'il ne les aidoit à chasser les autres Démons subalternes qui possedoient les hommes. Il est fait mention dans Jamblique de la formule avec laquelle ils le menaçoient, & Porphyre dit que son nom étoit Serapis. Notre Sauveur refute suffisamment cette calomnie en plusieurs manieres. Premierement par un axiome commun & connu parmi eux que tout *Royaume divisé* &c. dont le sens est, que les Démons, étant prudens, comme ils le sont sans doute, cherchent plûtôt à se maintenir, & à établir leur puissance par le moyen de la concorde & de la bonne intelligence, qu'à

qu'à la divifer & à l'affoiblir, par la desunion, & par l'efprit de faction, & qu'ainfi il n'eft pas vraifemblable qu'ils fe brouillent enfemble en forte que l'un chaffe l'autre, comme les Pharifiens vouloient le faire accroire au monde. En fecond lieu J. C. fe fert d'une retorfion par ces paroles, *Si c'eft par* Beelzebuth *que je jette hors les Diables, par qui vos fils les jettent-ils hors?* verfet 27. Voici la force de fon argument. L'équité veut que dans un cas femblable, on porte le même jugement, lorfque vos Difciples chaffent les Diables, ne penfez-vous pas qu'ils le font par un pouvoir Divin? Vous penferiez donc la même chofe de moi fi vous jugiez équitablement; mais je pencherois plûtôt à croire que c'eft ici une *ironie.*

D. J'ai compris en partie le but des deux raifonnemens précédens, mais je n'entends pas bien celui qui fuit, *Si je jette hors les Diables par l'Efprit de Dieu, certes le Royaume de Dieu eft parvenu à vous.* Dites-moi, je vous prie, premierement ce qui eft entendu par *le Royaume de Dieu;* fecondement quelle eft cette conféquence, *fi je jette hors les Diables par l'Efprit de Dieu, le Royaume de Dieu eft parvenu à vous.* Je ne voi point comment l'un fuit de l'autre.

M. Par le Royaume de Dieu on doit entendre le tems de l'arrivée du Meffie dans le Monde, comme dans Daniel Ch. IV. vs. 29. & Ch. VII. vs. 14. & la conféquence qui en eft ici tirée, c'eft que comme Dieu par plufieurs operations & par plufieurs

sieurs Miracles donna au Peuple d'Israel, un signe de sa prochaine délivrance hors d'Egypte, de même les grands Miracles de J. C. étoient destinez par lui pour être un signe au Monde d'une plus grande délivrance à laquelle il étoit actuellement appliqué. Ainsi lorsqu'ils en voyoient le signe ils devoient aussi s'attendre à l'événement.

D. Je croi que votre conjecture est juste : mais que dites-vous de ce qui suit, *Ou comment quelqu'un pourra-t-il entrer dans la maison d'un homme fort, & piller son bien* &c. Il semble que ce soit-là un nouvel argument dont J. C. se sert pour se défendre contre la calomnie des Pharisiens : mais j'avouë que je ne le comprens pas.

M. Vous l'allez bientôt comprendre, c'est en effet un troisiéme argument de J. C. qui touche le fond de l'affaire, & qui renverse de fond en comble ce qu'on lui opposoit, au lieu que les deux autres raisonnemens ne pouvoient servir qu'à convaincre certains hommes. Il y a eu, dit J. C., des gens qui ont chassé les Démons par Beelzebuth, cela peut être : mais cela s'est fait sans qu'un des Démons causât aucun mal ou dommage à l'autre : cela n'est pas allé jusqu'à piller leurs biens, à extirper de l'esprit des hommes aucun de leurs péchez, mais plûtôt pour les augmenter & les fortifier. Ce n'a été qu'une tromperie, & une pure collusion, au lieu que lorsque je jette hors les Diables, vous voyez que c'est dans le dessein de les piller, de les dépouiller de leur pouvoir ; puisque

que j'inculque dans l'ame des hommes une doctrine qui est entierement incompatible avec le vice & la corruption, en quoi consiste le pouvoir du Démon, ainsi il vous est facile de comprendre que j'agis tout de bon, contre lui: car je le lie, & le dépouille: ce qu'aucun Démon n'a jamais fait, & ne fera jamais à l'égard d'un autre.

D. En voilà assez pour ce verset, passons, je vous prie, au suivant, *Celui qui n'est point avec moi est contre moi: & celui qui n'assemble point avec moi disperse.* Ces paroles sont, à mon avis, claires en elles-mêmes, mais considerées dans leur liaison avec ce qui précéde, je ne vois point ce que le Seigneur a voulu dire par-là.

M. J. C. après avoir déclaré qu'il étoit si éloigné de chasser les Diables par Beelzebuth, qu'il travailloit au contraire à lier Beelzebuth même, & à le dépouiller du pouvoir qu'il exerçoit sur le cœur des méchans. Il pousse encore si loin ce qu'il dit de l'inimitié irreconciliable qui est entre le Démon & lui, qu'il ne veut admettre en aucun homme aucune sorte de neutralité à cet égard, declarant que quiconque n'est pas ennemi du Démon est ennemi de Christ; selon cette maxime de la guerre, *Medii habentur pro hostibus*, „ceux qui ne prennent „ point de parti sont tenus pour ennemis". Si cela ne suffisoit pas pour démontrer combien J. C. étoit éloigné d'operer ces merveilles par le secours de Satan, certainement nulle autre chose ne le pouvoit faire. Aussi ayant fait cette déclaration, & com-

prenant qu'il en avoit dit autant qu'aucun homme en peut dire, il ajoute vs. 31. *C'est pourquoi je vous dis* &c. c'est-à dire, puis qu'il est manifeste par ces raisons & par ces considerations, que tous les signes & miracles que je fais, je les opere par le pouvoir de Dieu & non par le secours du Démon: considerez quel terrible châtiment vous allez attirer sur vous en me calomniant & me contredisant, comme vous faites. St. Marc nous fait voir la liaison de ce raisonnement dans le Ch. III. vs. 30. où il dit, que c'étoit parce qu'ils disoient *il a l'esprit immonde*, & il faut remarquer que J. C. ne parle pas ainsi seulement eu égard à la force de leurs argumens, mais parce qu'il connoissoit leurs pensées, comme St. Matthieu nous l'apprend dans le 25. verset de ce Chapitre: c'est-à-dire qu'il voyoit clair dans leur intérieur, & qu'il savoit qu'ils croyoient véritablement que le miracle qu'il avoit operé, étoit un effet du pouvoir de Dieu. Mais il voyoit aussi qu'ils étoient capables d'imaginer quelque mensonge que ce fût, & d'employer les calomnies les plus noires contre lui, de propos déliberé, & sachant que c'étoit des mensonges & des calomnies, plûtôt que de souffrir que le peuple renonçât à leur autorité, abandonnât leur chaire pour suivre J. C.

D. Je vous remercie, Monsieur, de la peine que vous avez prise d'applanir mes difficultez, afin que je puisse mieux lever mon grand doute; sur quoi je me flatte d'avoir une légere lueur: je souhaiterois avec

cela

cela que vous me donnaſſiez un plus grand éclairciſſement.

M. Je le veux ; mais auparavant je ſerois bien aiſe de ſavoir comment vous entendez ces mots du 31. verſet, *Tout péché & tout blaſphême ſera pardonné aux hommes*, parce que ſi vous ſavez quel péché ſera pardonné, vous entendrez mieux ce que je vous dirai, lorſque je vous dirai quel péché ne ſera point pardonné.

D. J'entends que ce ſera tout péché en général, & je comprens que le péché contre le St. Eſprit eſt le ſeul péché qui ne ſera point pardonné.

M. Je craignois bien que vous ne vous trompaſſiez dans ces deux opinions, car en premier lieu il faut conſiderer que J. C. ne parle point de tout péché, mais de ce péché qui de ſa nature eſt blaſphême ou calomnie ; car il y a pluſieurs autres péchez qui ne ſeroient point pardonnez non plus que le péché contre le St. Eſprit. C'eſt pourquoi J. C. ajoute dans le verſet ſuivant, *Si quelqu'un a péché contre le Fils de l'homme*, c'eſt-à-dire, ſi quelqu'un médit ou calomnie un autre homme, *il lui ſera pardonné*, & par ces paroles il explique ce qu'il entend par péché & blaſphême. En ſecond lieu, on doit conſiderer que lors qu'il dit, *tout péché & tout blaſphême ſera pardonné*, il y a un Hébraïſme dans ces paroles, que l'on trouve ſouvent dans l'Ecriture ; comme dans le V. Ch. de St. Matthieu, *le Ciel & la Terre paſſeront, mais mes paroles ne paſſeront point*, c'eſt-à-dire que le Ciel & la Terre paſſeront plûtôt

tôt que ce que je dis ne passera: c'est ainsi qu'on lit dans St. Luc; non pas que le Ciel & la Terre doivent finir un jour, mais que, s'il étoit possible, ils passeroient plûtôt que ses paroles. Ainsi le sens de ces mots est seulement, que toutes les médisances & les calomnies sont des péchez graves, qui seront pardonnez difficilement à ceux qui les commettent, mais qu'ils le seront plûtôt que la calomnie, laquelle celui qui en est coupable reconnoît être une calomnie; & c'est ce que J. C. appelle blasphême contre le St. Esprit. C'étoit le cas des Pharisiens qui calomnioient le miracle que notre Sauveur venoit d'operer, disant que c'étoit par le moyen du Démon, dans le tems même que leur propre conscience leur aprenoit que cela procedoit de l'Esprit de Dieu.

D. Ce que vous venez de me dire, Monsieur, est simple, & facile à entendre; passez, je vous prie, au verset 33. *Ou faites l'arbre bon, & son fruit bon*, &c. dit Jesus-Christ.

M. Ces paroles sont fondées sur ceci: vous dites, dit J. C. que j'opere par le secours du Démon, mais vous ne voulez point voir mes œuvres, à la reserve de ce miracle qui vous paroît une operation du Démon. Vous voyez que je m'empresse à faire du bien, j'exhorte le peuple à la repentance; je leur montre le chemin du Ciel; ce ne sont pas des œuvres que les Démons ayent coûtume de faire: ainsi dites que je fais toutes ces choses au nom de Beelzebuth, ou reconnoissez que je fais mes miracles par la puissance de Dieu. Les hom-

hommes jugent des inclinations de l'ame, par les actions ordinaires ou par les habitudes que l'on contracte dans la vie: comme ils jugent que les arbres sont bons ou mauvais par les fruits qu'ils produisent. Vous pouvez juger, dit Jesus-Christ, par vous-mêmes de la vérité de ce que je dis: *car comment pourriez-vous parler bien étant méchans?* dit-il au verset 34. C'est-à-dire, vous ne sauriez jamais le faire. Un esprit dissimulé & gené se decele à la fin lui-même d'une maniere ou d'autre, & retourne à son naturel: vous pouvez juger par vous-même, que ne disant & ne faisant rien que de mauvais, vous devez être méchans: vous devriez par conséquent juger à mon égard, que ne me voyant rien faire que de bon, il faut que je sois bon, & que l'esprit qui opere en moi soit bon aussi.

D. Je comprens tout ceci, & je puis vous épargner la peine de m'expliquer ce qui suit qui tend comme je voi au même but: il me semble seulement que je sens quelque difficulté sur le 36. verset qui défend *toute parole oiseuse*; car si nous devons rendre compte de toutes celles que nous disons, Dieu me fasse miséricorde, & à plusieurs milliers d'autres! Faites-moi entendre, je vous prie, toute l'étendue de cette menace de J. C.

M. Quoi que ce soit qui soit ici entendu par *parole oiseuse*, vous devez être assuré qui est rélatif à celle que les Pharisiens avoient proferée touchant J. C. lors qu'ils avoient dit, qu'il jettoit hors les Diables par Beelzebuth, car J. C. n'a pas encore

 ache-

achevé ce qu'il a à dire sur leur imputation calomnieuse. Mais il continue son discours sur le même sujet jusqu'au 38. verset du même Chapitre. Considerant donc cette *parole oiseuse* dans cette rélation, il est très-raisonnable de l'expliquer non de toute parole que l'on profere inutilement, & qui n'aboutit à rien (car si cette explication étoit véritable, ce qu'à Dieu ne plaise! elle ne seroit pas convenable en cet endroit) cela doit donc s'entendre de toute parole qui renferme un mensonge, car par *oiseux* & *vain* dans la Sainte Ecriture, on entend souvent ce qui est faux. Ainsi prendre le nom de Dieu en vain dans les Commandemens, c'est jurer faussement: de sorte que le dessein de J.C. par ces paroles, est celui-ci, Croyez-vous d'éviter le châtiment dû à l'horrible calomnie que vous avez proferée contre moi, sachant en vôtre conscience que c'est une calomnie? Je vous assure que non. Car nul homme qui en aura calomnié un autre faussement n'échappera au jour du jugement, quoi qu'il ne connoisse pas la fausseté de cette calomnie: c'est pourquoi vous serez encore moins épargnez. Par ce que je viens de dire nous devons apprendre, sinon à nous abstenir de toute parole inutile, ce qui, vu la nature & l'éducation de l'homme, est presque impossible, du moins à prendre garde de ne pas calomnier les gens non seulement lors que nous savons que la calomnie est fausse, ce qui sans doute est un péché extrêmement énorme, mais encore lors que nous n'avons pas de certitude évidente que la

chose

chose est vraye. Ainsi c'est le devoir particulier d'un bon Chrétien de refrener absolument sa langue, sur cet article, parce qu'il est rare qu'un homme se donne la liberté de repeter les faussetez qu'il a oüi dire contre quelqu'un sans souhaiter qu'elles soient vraies.

D. Je vous remercie de vos explications: je tâcherai avec l'aide de Dieu d'y conformer ma vie & mes discours, car je remarque que c'est un péché auquel le monde ne prend pas assez garde, quoi qu'il soit réellement destructif de la charité, sans laquelle on ne sauroit être Chrétien. Car pourvu que les hommes évitent de faire ce qui est notoirement mauvais, ils ne se mettent pas en peine de ce qu'ils disent des autres. Continuons, je vous prie, à parcourir ce qui suit: Que veulent dire les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens, lors qu'ils demandent un signe à J. C. dans le 38. verset du même Chapitre, eux qui en avoient tant eu auparavant? Il me semble que c'est une demande hors de propos.

M. Il y a des Interprêtes qui croyent que ces Docteurs de la Loi & ces Pharisiens n'étoient pas les mêmes qui avoient vû les miracles précédens de J. C. Ils se fondent sur St. Luc Ch. XI. vs. 16. *Les autres pour le tenter lui demandoient un signe du Ciel.* Mais si on y regarde de près, on trouvera que cette opinion n'est pas soutenable. La meilleure réponse qu'on puisse donner, est qu'ils ne desiroient pas un simple signe ou un miracle, tel qu'ils en avoient déja vû. Ils demandoient un signe du ciel, comme

 dit

dit St. Luc, c'est-à-dire que Dieu déclarât par quelque grand prodige que J. C. étoit un Prophete envoyé de sa part, s'il étoit tel véritablement. Les miracles que J. C. faisoit sur la terre ne les satisfaisoient pas; les regardant comme équivoques à l'égard de la cause, qui paroît venir de deux puissances opposées, ou de celle de Dieu, ou de celle du Démon: au lieu qu'ils croyoient que le Démon n'avoit aucun pouvoir au Ciel.

D. Votre raison me plaît fort, mais je vous prie, qu'est-ce qu'entend J. C. par la réponse qu'il fait à leur demande dans les versets 39, 40, 41 & 42. j'avouë que je ne l'entends pas parfaitement?

M. Voici le sens de sa réponse, Vous voudriez avoir un signe du ciel, & alors vous croiriez en moi. Dieu qui ne laisse passer aucune occasion de vous ôter toute excuse vous a donné des signes suffisans sur la terre, mais il n'est pas obligé de satisfaire vos fantaisies, & de vous donner des signes où & quand vous en voudriez avoir. Il sait que ceux que vous avez vûs suffiroient pour vous persuader de croire en moi si votre avarice, votre profit, & les postes que vous occupez dans l'état present des Juifs, ne vous faisoient rechercher tous les moyens & tous les prétextes imaginables d'entretenir votre incredulité. C'est pourquoi si les signes que j'ai faits sur la terre ne vous servent de rien vous n'en aurez aucun du Ciel; mais si vous voulez, vous en aurez un de dessous la terre, le signe du Prophéte *Jonas*, un signe qui

qui n'eſt pas pour vous convertir, puis que vous ne vous êtes pas convertis après tant de ſignes & de miracles ; mais un ſigne de mon innocence & de votre malice ; qui vous porte à me perſécuter, juſqu'à vouloir me faire mourir, pour récompenſe de tout le bien que j'ai fait parmi vous.

D. Par tout ce que vous venez de dire, non ſeulement je comprens le but de la réponſe que Jeſus-Chriſt leur fait, mais encore le deſſein des verſets 41 & 42. où il ſe plaint que malgré tant de ſignes faits parmi eux ils n'avoient jamais voulu croire; au lieu que ceux de Ninive, & la Reine du Midi avoient crû tout ce qui leur avoit été dit par Jonás ou par Salomon, ſans leur avoir vû faire aucun ſigne ni aucun miracle. Mais je vous prie de me dire quelle eſt la liaiſon de ce qui ſuit touchant l'eſprit impur qui eſt ſorti d'un homme dans le 43. verſet : quel eſt le but & le ſens de ce diſcours ?

M. Il n'eſt pas ſans vraiſemblance que notre Seigneur J. C. affligé de la perverſité, & de l'incredulité du Peuple Juif, fait une eſpece de revuë de toute la Nation depuis le tems qu'ils furent emmenez la premiere fois captifs en Babylone, juſqu'au tems qu'ils furent entiérement exterminez par Titus. Avant leur captivité ils étoient remplis de toute ſorte de méchanceté, comme il paroît par les Prophétes ; pendant leur captivité, ils revinrent un peu à leur devoir, & ce fut en conſideration de cet amandement qu'ils furent ramenez dans leur patrie ? Mais après leur retour, peu de tems avant la venuë de notre Seigneur, ils

tomberent dans des vices abominables, & regardez comme tels parmi les Payens mêmes, comme il paroît par l'histoire, & pour mettre le comble à leur iniquité ils ajouterent à leurs dereglemens le mépris de leur propre Messie, envoyé au milieu d'eux avec autant de puissance, & de douceur tout ensemble qu'aucun homme en eût jamais montré. En punition de quoi Dieu les ayant abandonnez, comme ils l'avoient abandonné lui-même, ils devinrent le plus pervers & le plus vicieux Peuple de la terre, comme Josephe nous apprend qu'ils étoient vers les derniers tems de la Nation. C'est cette réflexion sur leur misérable état que notre Sauveur semble leur insinuer dans cette espece de parabole de l'esprit immonde qui sort d'un homme & qui y retourne. Je n'oserois soutenir que J. C. ait eu cela en vûe précisément, je vous le donne pour une conjecture: mais voici certainement ce qu'il a voulu dire, c'est que ceux qui ont une fois quitté le train d'une vie sensuelle & charnelle, s'ils viennent à y retourner, tous les péchez qu'ils commettent de là en avant sont plus criminels que les précédens: Dieu tirant une juste vengeance du mépris de sa grace qu'il leur a offerte, & les abandonnant, à toute sorte de méchanceté & d'impureté.

D. Je croi que vous avez bien rencontré. Il y a seulement quelques termes, & quelques expressions dans cette Parabole ou Histoire, comme il vous plaira l'appeller, que je n'entends point; premierement que veut dire, je vous prie, J. C. par *aller par les lieux*

lieux secs cherchant du repos, & n'en trouvant point!

M. Les lieux secs & sablonneux ne sont pas des lieux propres à habiter, & ce sont ces sortes de lieux que le Démon habite lors qu'il est sorti d'un homme, qui est seulement susceptible de vice & de péché, en quoi le Démon prend son plaisir. La pensée de J. C. est celle-ci, Que comme un voyageur est plus fatigué dans un chemin rude, sablonneux ou sec que dans un autre qui traverse des campagnes couvertes de verdure, unies & agréables; ainsi le Démon n'est pas si content lors qu'il prend possession d'une autre créature, comme lors qu'il entre dans un homme.

D. Cela est fort vraisemblable, mais en même tems d'où vient qu'il prend sept autres Esprits plus méchans que lui; pourquoi choisir ce nombre plutôt qu'un autre?

M. Le nombre de sept est un nombre parfait; ou bien il signifie ce qui dans son espéce est parvenu à sa perfection soit en bien soit en mal: ainsi St. Jean appelle le St. Esprit de Dieu, les sept Esprits, *Apoc.* Ch. I. vs. 4. Ainsi la femme stérile est dite avoir enfanté sept enfans, 1. *Samuel* Ch. II. vs. 5. ce qui emporte qu'elle a été aussi feconde qu'aucune autre femme puisse l'être; ainsi lors que l'esprit immonde est dit prendre sept autres Esprits avec lui, cela ne signifie autre chose si ce n'est que l'homme devient parfaitement méchant lors que cet Esprit qui étoit sorti de lui y retourne.

D. J'approuve l'explication que vous donnez à ce mot: je la croi probable, mais

je vous prie, pouvez-vous conjecturer qu'avoient à faire la Ste. Vierge & les Freres de J. C. dont l'Ecriture dit *qu'ils étoient dehors cherchant de parler à lui*, dans le verset 46. du Chapitre? Vous me regarderez peut-être comme un homme trop curieux, mais si les Interprêtes n'ont rien conjecturé là-dessus je ne vous presserai point.

M. Il est certain qu'ils ont fait des conjectures sur cela, & je ne vous les cacherai point. Ils s'imaginent que la Mére de J. C. & sa parenté ayant eu quelque vent que les Pharisiens conspiroient pour lui faire du mal souhaitoient de lui parler pour le mettre à couvert du danger; cela paroît encore plus probable quand on fait attention à ce que dit St. *Marc* Ch. III. vs. 21. *que ses proches sortirent pour se saisir de lui: car ils disoient qu'il étoit hors de sens.* Ce qu'ils faisoient, selon toute apparence, pour moderer la fureur des Pharisiens & leurs mauvais desseins contre lui, en le leur faisant regarder comme un objet plus digne de pitié que de haine. Il semble pourtant que J. C. ne voulut pas les écouter, ni même les reconnoître, comme il paroît par les trois derniers versets du Chapitre qui sont si clairs & si faciles à entendre que je croirois faire tort à votre discernement si j'entreprenois de vous les expliquer.

FIN.

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans l'Ouvrage de

CHILLINGWORTH.

Remarquez que le premier chiffre se rapporte au Chapitre & les Chiffres suivants aux Sections des Chapitres.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

I.

I.

L.

M.

N.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

Fin de la Table des Matiéres.

TA-

TABLE
DES
DISSERTATIONS
DE
MR. JEAN HALES,

Contenues dans ce Tome III.

FIN.